



HABITAT
DÉPLACEMENT
CADRE DE VIE
PAYSAGE
ÉCONOMIE
ENVIRONNEMENT
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
AGRICULTURE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
intercommunal

PAYS DES LACS
JURA



DIAGNOSTIC
& ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Version pour approbation – 03/04/2024



Sommaire

Contexte général P3

Partie 1 – Dynamiques environnementales, paysagères et urbaines P14

Paysage et patrimoine P15

Morphologie urbaine et villageoise P43

La Trame Verte et Bleue P49

Le diagnostic foncier P94

Partie 2 – Le profil social des ménages et l'organisation fonctionnelle du territoire P103

Les dynamiques socio-démographiques P104

Le parc de logement et les dynamiques de construction P110

Les équipements, commerces et services P119

La mobilité et les déplacements P129

Le tissu économique du territoire P137

Partie 3 – Les performances et nuisances environnementales du territoire P169

L'exposition du territoire aux risques et nuisances environnementales P170

La gestion des ressources P186

La transition énergétique P205



Contexte général



Source : Citadia Conseil, Avril 2018



Source : Even Conseil, Avril 2018

Le Pays des Lacs, un territoire au cadre de vie préservé...

Première Communauté de Communes du Jura à être formée, le Pays des Lacs est créé en 1995 pour regrouper **27 communes** et **5 648 habitants** en 2015.

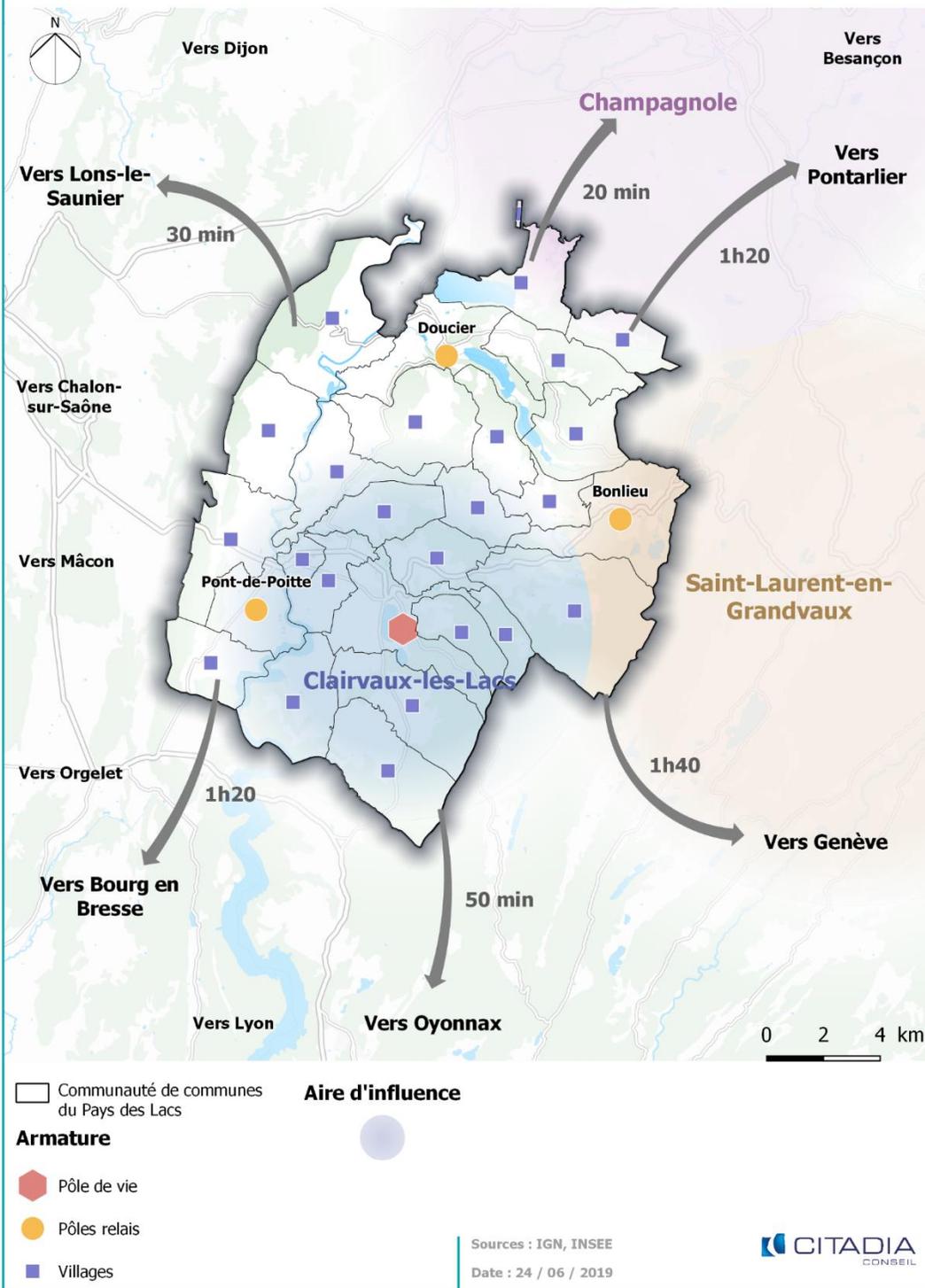
Ce territoire rural se compose d'une commune de plus de 1 000 habitants, **Clairvaux-les-Lacs** (1 438 habitants en 2015), qui constitue la **centralité principale** du Pays des Lacs.

Il s'appuie également sur **des bourgs secondaires, Bonlieu, Doucier et Pont-de-Poitte** qui constituent des pôles relais et répondent aux **besoins en proximité** des habitants du territoire.

Les 23 autres communes constituées en **villages** confortent **l'identité rurale** et la **qualité de vie** du Pays des Lacs.

Le territoire du Pays des Lacs se définit par un **environnement naturel** de qualité et une **richesse paysagère** et **patrimoniale**. Il se caractérise par une double attractivité : **un territoire résidentiel** qui attire de nouveaux habitants et une **attractivité touristique** importante qui participe au dynamisme économique de la Communauté de Communes, au même titre qu'un tissu artisanal plus diffus.

L'élaboration conjointe du diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement doit permettre la formulation d'enjeux transversaux pour le territoire du Pays des Lacs. Ces enjeux sont les supports indispensables à la formalisation du projet décliné au travers du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.



... Situé au carrefour de pôles structurants

A la croisée de plusieurs grands bassins de vie, le Pays des Lacs est caractérisé par l'influence des territoires voisins à deux échelles :

- Les agglomérations d'envergure régionale d'Oyonnax, Pontarlier, Bourg-en-Bresse, Lons-le-Saunier voire internationale telles que Genève ;
- Les pôles voisins exerçant une influence de taille pour le territoire, Saint-Laurent-en-Grandvaux (environ 20 à 30 minutes) et de Champagnole (environ 20 minutes) ;

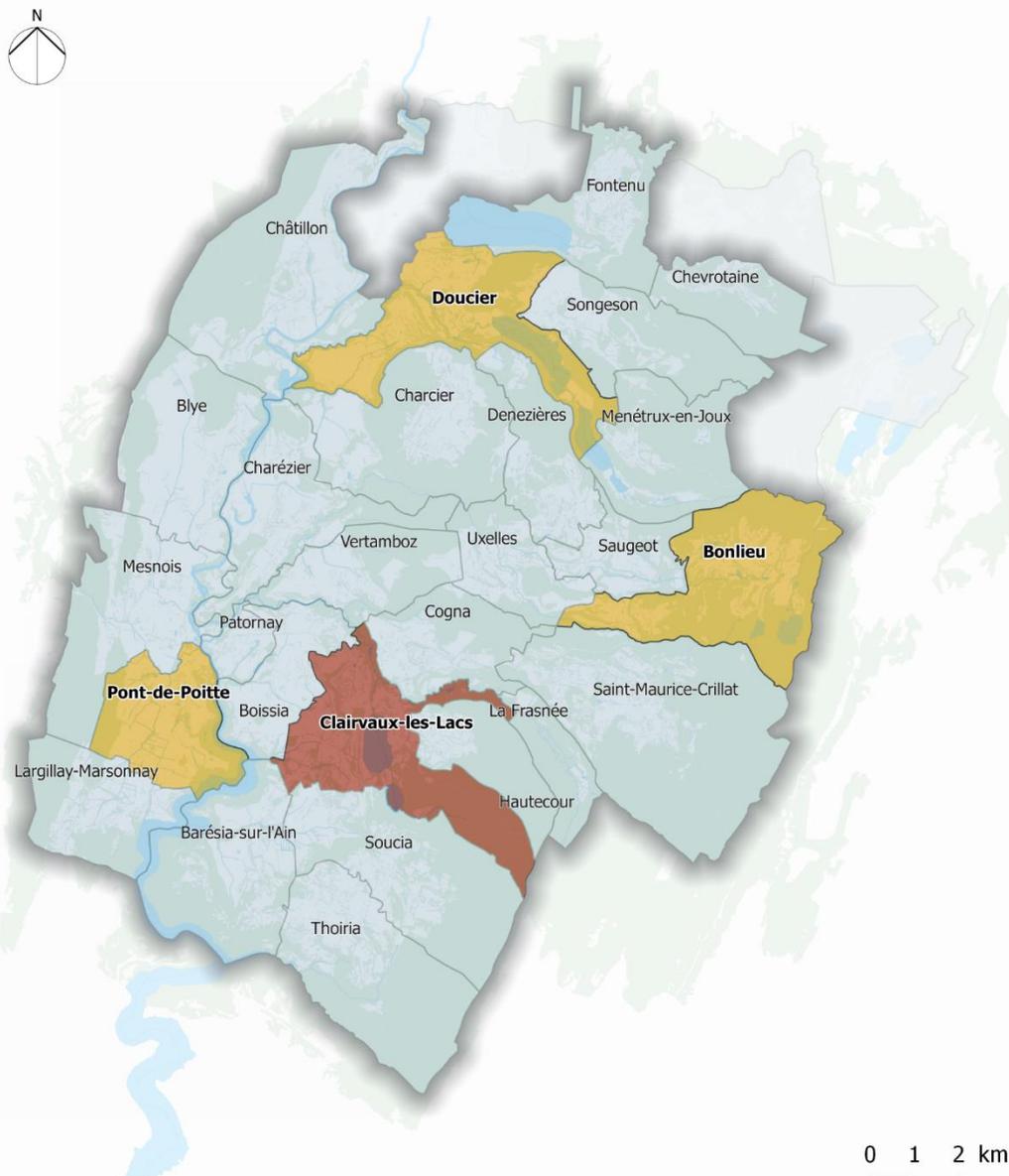
Ces deux niveaux de rayonnement caractérisent le territoire, tant d'un point de vue **résidentiel, qu'économique** et posent de nombreux sujets sur la question des **mobilités**.

L'autoroute **A39** est accessible au niveau de **Lons-le-Saunier** et l'autoroute **A40** au niveau d'**Oyonnax** en 30 et 50 minutes depuis Clairvaux-les-Lacs ;

Deux axes de desserte routière principaux maillent le territoire :

- **La départementale 678** qui relie Lons-le-Saunier à Saint-Laurent-en-Grandvaux par un axe de desserte Est/Ouest ;
- **La départementale 27** qui relie Champagnole à Moirans-en-Montagne par un axe de desserte Nord/Sud ;

Le territoire est desservi par un grand nombre de **routes locales et communales**.



Structuration urbaine :

- Pôle de vie
- Pôle relais
- Village

Sources : IGN, CITADIA

Date : 24 / 06 / 2019

Armature structurante qui définit le Pays des Lacs

Définition de l'armature du territoire :

- **Pôle de vie** : il constitue un secteur de centralité caractérisé par une offre en commerces, équipements et services qui répondent aux besoins de la vie quotidienne des habitants du territoire et qui ont vocation à être moteur du développement de la Communauté de Communes.
- **Pôle relais** : communes qui répondent à une logique de relais et de complémentarité avec le pôle de vie. Ils assurent une offre en commerces, équipements et services de proximité.
- **Villages** : communes rurales qui caractérisent l'identité du territoire et dont il convient de conserver la dynamique locale et la morphologie.

Comment se structure l'armature du Pays des Lacs ?

Le territoire est caractérisé par l'organisation suivante :

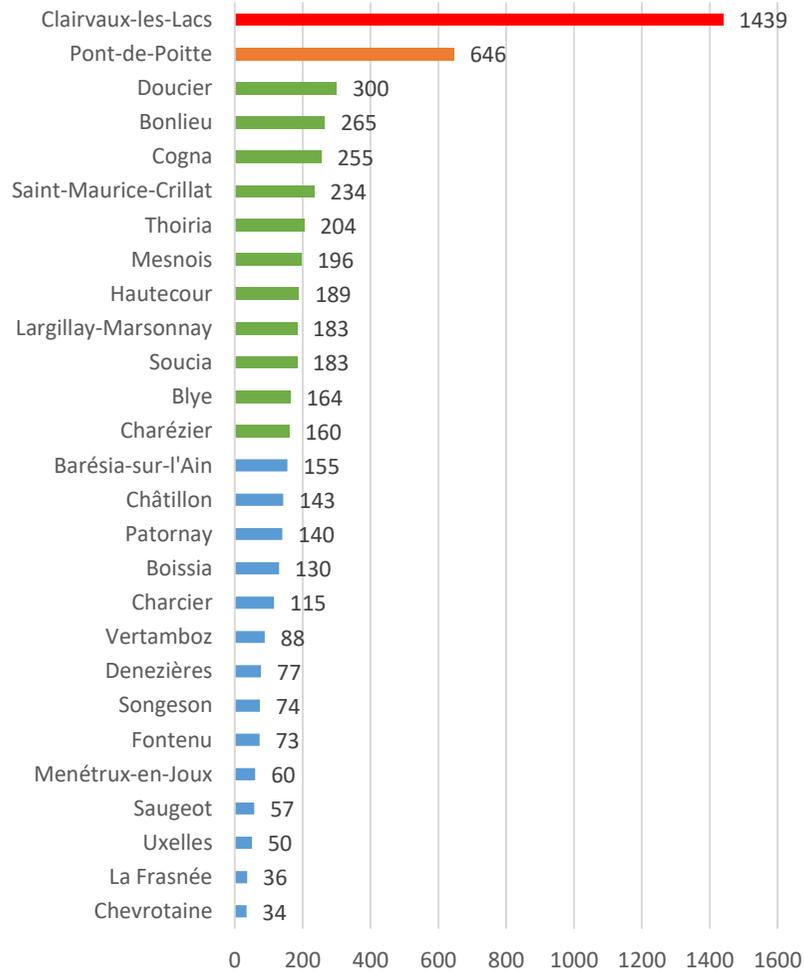
- **1 pôle de vie** : Clairvaux-les-Lacs
- **3 pôles relais** : Bonlieu, Doucier, Pont-de-Poitte
- **23 villages** : Fontenu, Blye, Barésia-sur-l'Ain, Boissia, Charcier, Charézier, Châtillon, Chevrotaine, Cognac, Denezières, Hautecour, La Frasnée, Largillay-Masonnay, Menétrux-en-Joux, Mesnois, Patornay, Saint-Maurice-Crillat, Saugeot, Songeson, Soucia, Thoiria, Uxelles, Vertamboz

Une armature fonctionnelle a été réalisée sur la base des réflexions menées dans le cadre du **projet de territoire**, et à partir d'un travail de **pondération des données INSEE** : poids de population et caractéristiques démographiques des communes, nombre d'emplois, niveaux d'équipements, de services et de commerces.

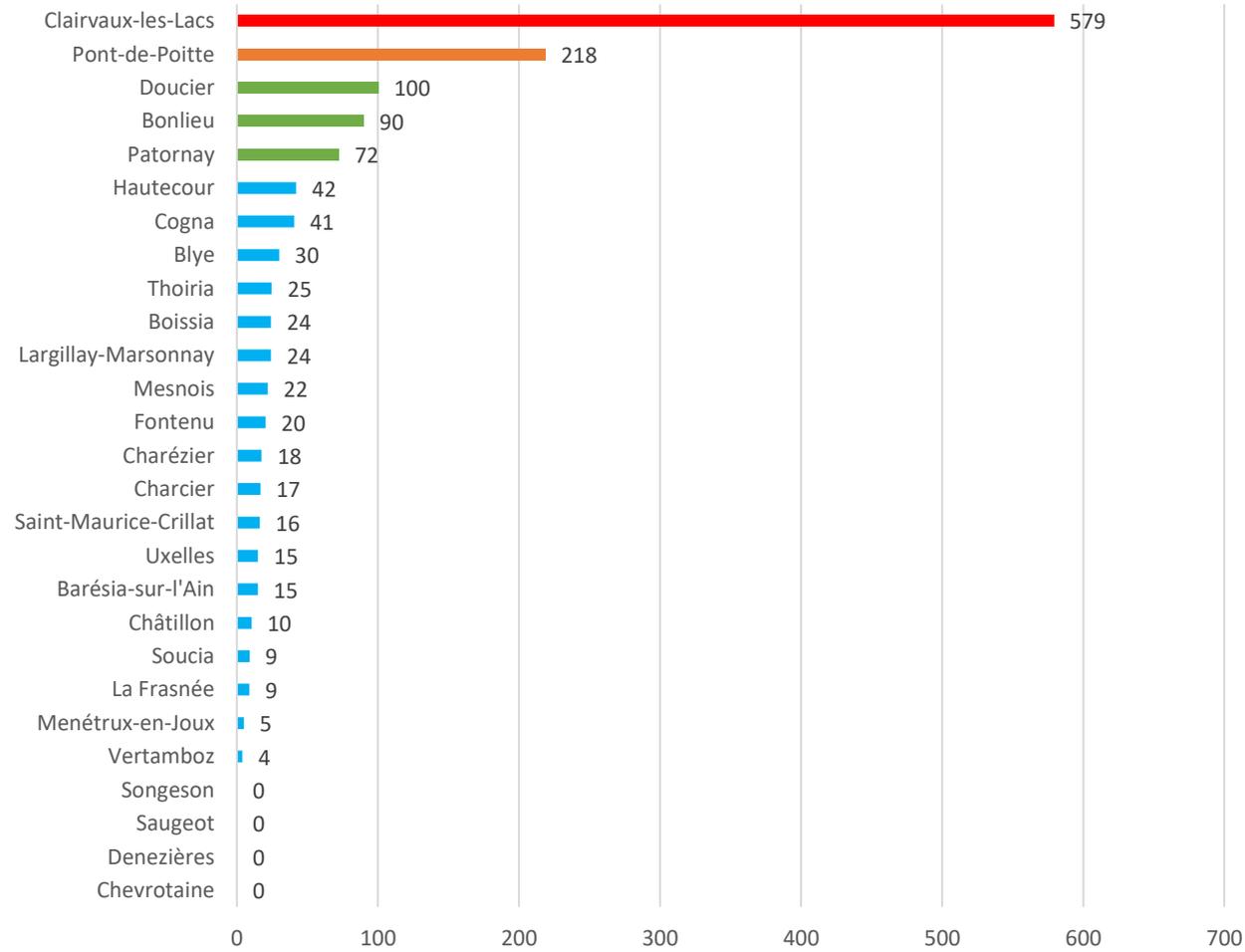
Armature structurante qui définit le Pays des Lacs

| Communes | Equipements | Commerces | Services | Population | Emploi | Total | Rang | Armature territoriale |
|-----------------------|-------------|-----------|----------|------------|--------|-------|------|-----------------------|
| Clairvaux-les-Lacs | 3 | 4 | 4 | 5 | 4 | 20 | 1 | Pôle de vie |
| Bonlieu | 1 | 0 | 2 | 3 | 1 | 7 | 2 | Pôle relais |
| Doucier | 2 | 1 | 3 | 3 | 2 | 11 | 2 | Pôle relais |
| Pont-de-Poitte | 2 | 2 | 3 | 4 | 3 | 14 | 2 | Pôle relais |
| Fontenu | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 6 | 2 | Village |
| Blye | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 6 | 3 | Village |
| Barésia-sur-l'Ain | 0 | 1 | 1 | 2 | 1 | 5 | 3 | Village |
| Boissia | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | Village |
| Charcier | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | Village |
| Charézier | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 4 | 3 | Village |
| Châtillon | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | Village |
| Chevrotaine | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 2 | 3 | Village |
| Cogna | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 5 | 3 | Village |
| Denezières | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 3 | 3 | Village |
| Hautecour | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 4 | 3 | Village |
| La Frasnée | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | Village |
| Largillay-Marsonnay | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 4 | 3 | Village |
| Menétrux-en-Joux | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | Village |
| Mesnois | 1 | 0 | 1 | 2 | 1 | 5 | 3 | Village |
| Patornay | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 4 | 3 | Village |
| Saint-Maurice-Crillat | 0 | 0 | 1 | 3 | 1 | 5 | 3 | Village |
| Saugeot | 1 | 0 | 1 | 1 | 0 | 3 | 3 | Village |
| Songeson | 0 | 0 | 0 | 1 | 0 | 1 | 3 | Village |
| Soucia | 0 | 0 | 1 | 2 | 1 | 4 | 3 | Village |
| Thoiria | 0 | 0 | 1 | 3 | 1 | 5 | 3 | Village |
| Uxelles | 2 | 0 | 1 | 1 | 1 | 5 | 3 | Village |
| Vertamboz | 0 | 0 | 1 | 1 | 1 | 3 | 3 | Village |

La répartition de la population et des emplois (INSEE 2014)



Répartition de la population

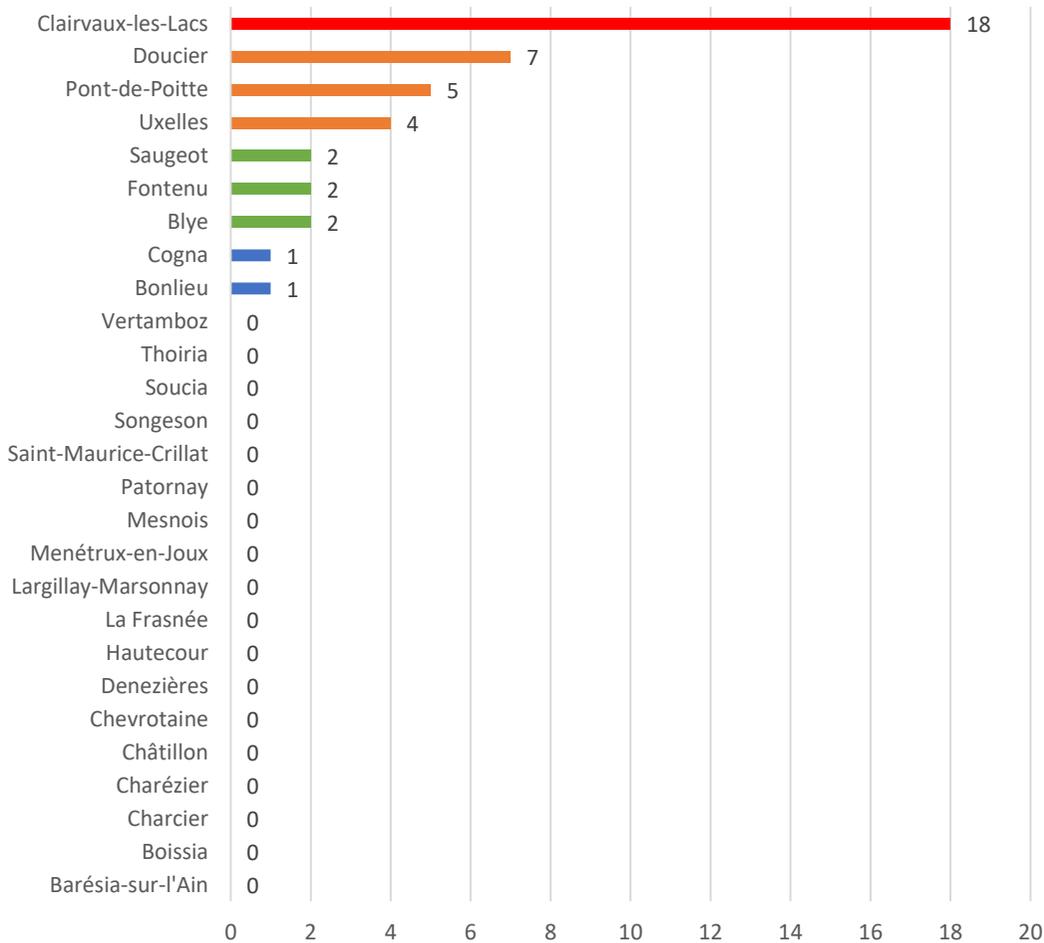


Répartition des emplois

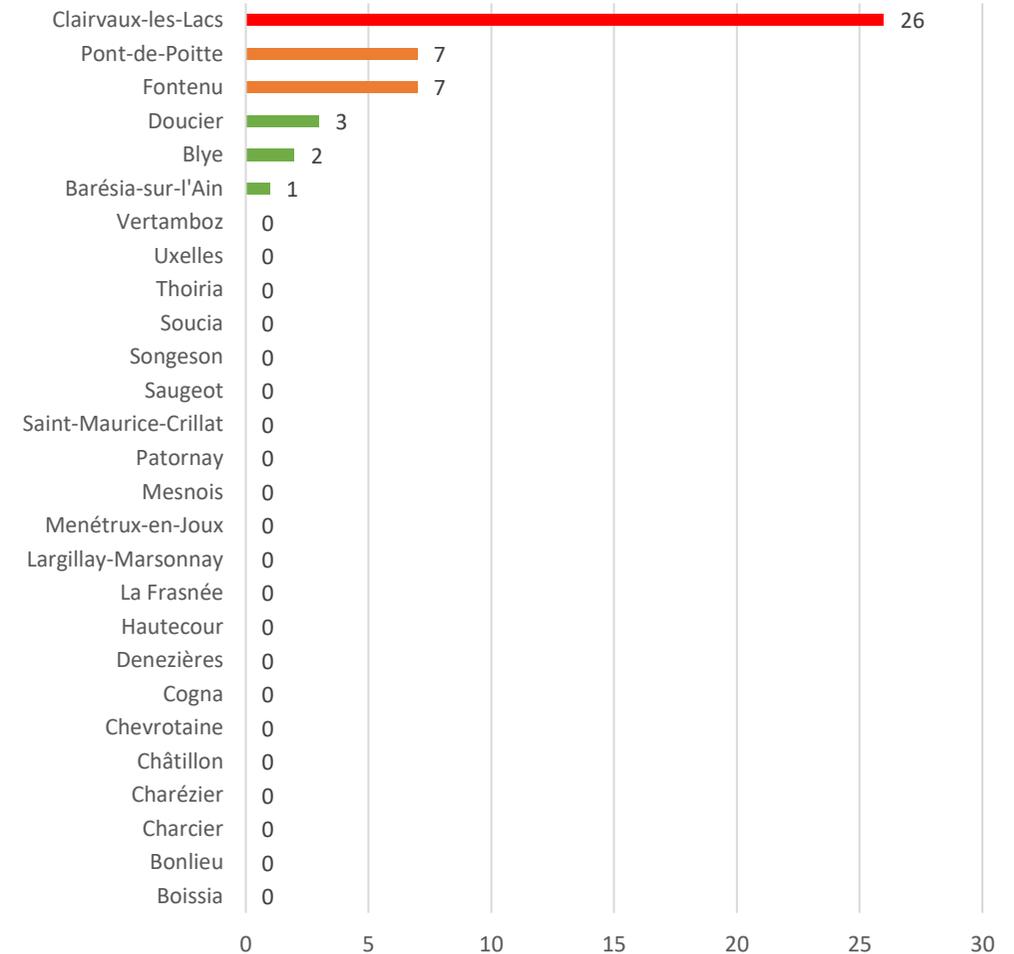
Emploi – Définition Insee :

Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire de recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune du lieu de travail, soit dans la commune de résidence.

La répartition des équipements et commerces (INSEE 2015)



Répartition des équipements



Répartition des commerces

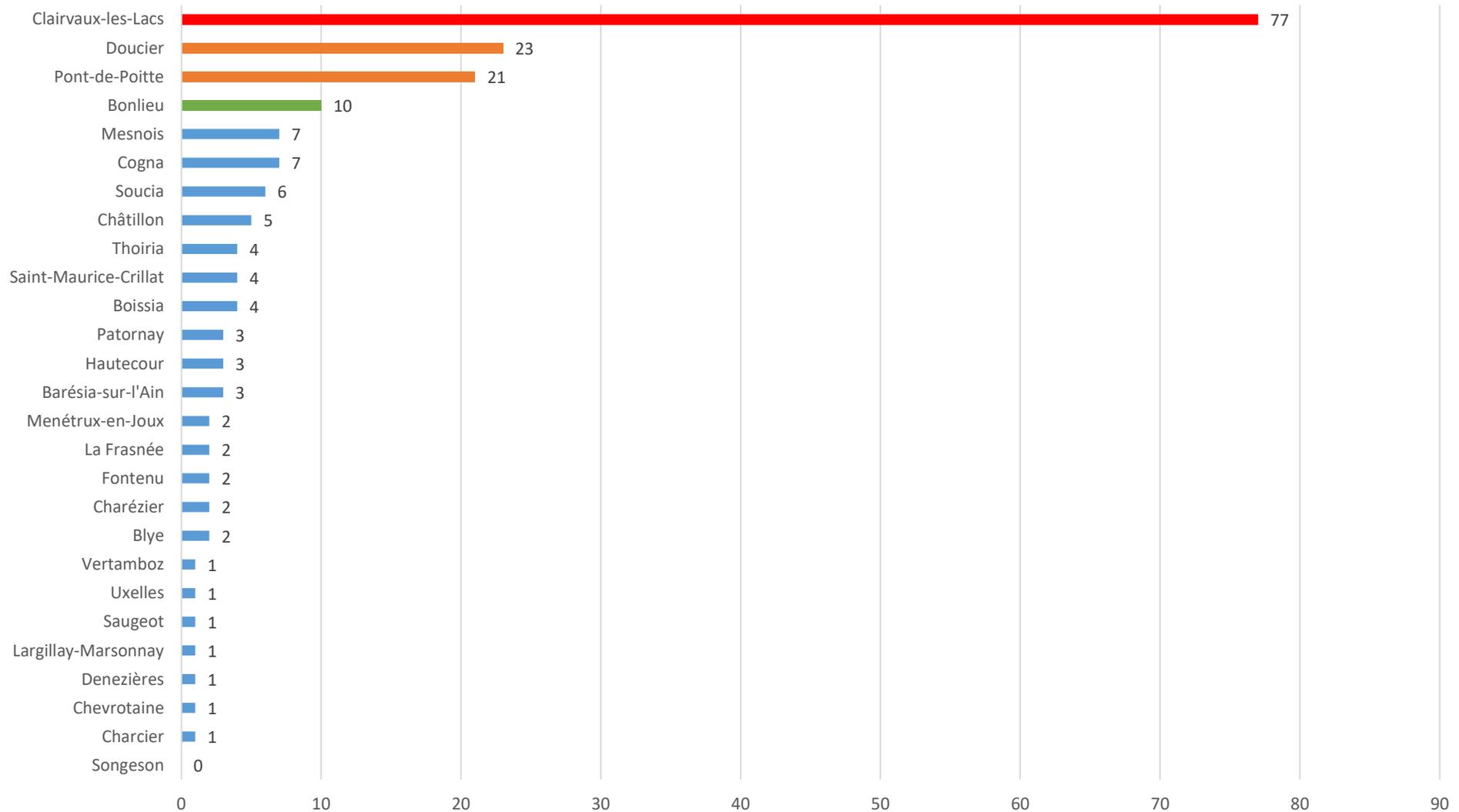
Équipement – Définition Insee :

Les équipements comprennent les infrastructures liées à l'enseignement, la santé, les sports, loisirs et la culture, ainsi que les infrastructures liées aux transports et déplacements.

Commerce – Définition Insee :

Le commerce consiste à acheter des produits à des tiers pour la revente en état, sans transformation (ou après transformations mineures).

La répartition des services (INSEE 2015)



Répartition des services

Service – Définition Insee :

Une activité de service se caractérise essentiellement par la mise à disposition d'une capacité/prestation technique ou intellectuelle. Elle ne peut être décrite par les seules caractéristiques d'un bien matériel acquis par le client.



- PLU
- POS caduc depuis décembre 2015
- Carte Communale
- RNU
- Communes soumises à la Loi Montagne
- Communes soumises à la Loi Littorale



Sources : IGN, CITADIA
Date : 21 / 08 / 2019



Une diversité des documents d'urbanisme en vigueur

La Communauté de Communes du Pays des Lacs est caractérisée par des documents d'urbanisme variés :

- **2 Plans Locaux d'Urbanisme** non Grenelés ;
- **2 Cartes Communales** ;
- **23** communes soumises au **Règlement National d'Urbanisme**.

Quelle est la philosophie de la loi?

- ❖ La mise en valeur du littoral repose sur un double principe d'équilibre entre les différentes fonctions et usages des espaces littoraux et de gestion économe de l'espace ;
- ❖ Répondre à des enjeux multiformes : développement rapide de l'urbanisation, fragilisation de la biodiversité, difficultés d'accès et fermeture des vues sur le littoral, impacts du changement climatique sur la gestion des milieux naturels, etc

Qui est concerné ?

Les communes riveraines des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à 1 000 hectares.

- 4 communes du territoire du Pays des Lacs, riveraines au lac de Vouglans, sont concernées par la Loi Littoral : Pont-de-Poitte, Boissia, Largillay-Marsonnay, Barésia-sur-l'Ain

Quel régime d'urbanisation ?

- ❖ Une extension de l'urbanisation en continuité des zones urbanisées sur l'ensemble du territoire communal (soit en continuité avec les agglomérations et villages existants, soit en hameaux nouveaux intégrés à l'environnement ;
- ❖ Une extension de l'urbanisation limitée, justifiée et motivée dans les espaces proches du rivage définis dans le cadre du PLUi ;
- ❖ Une urbanisation interdite dans la bande littorale, en dehors des espaces urbanisés (à compter de la limite haute du rivage).



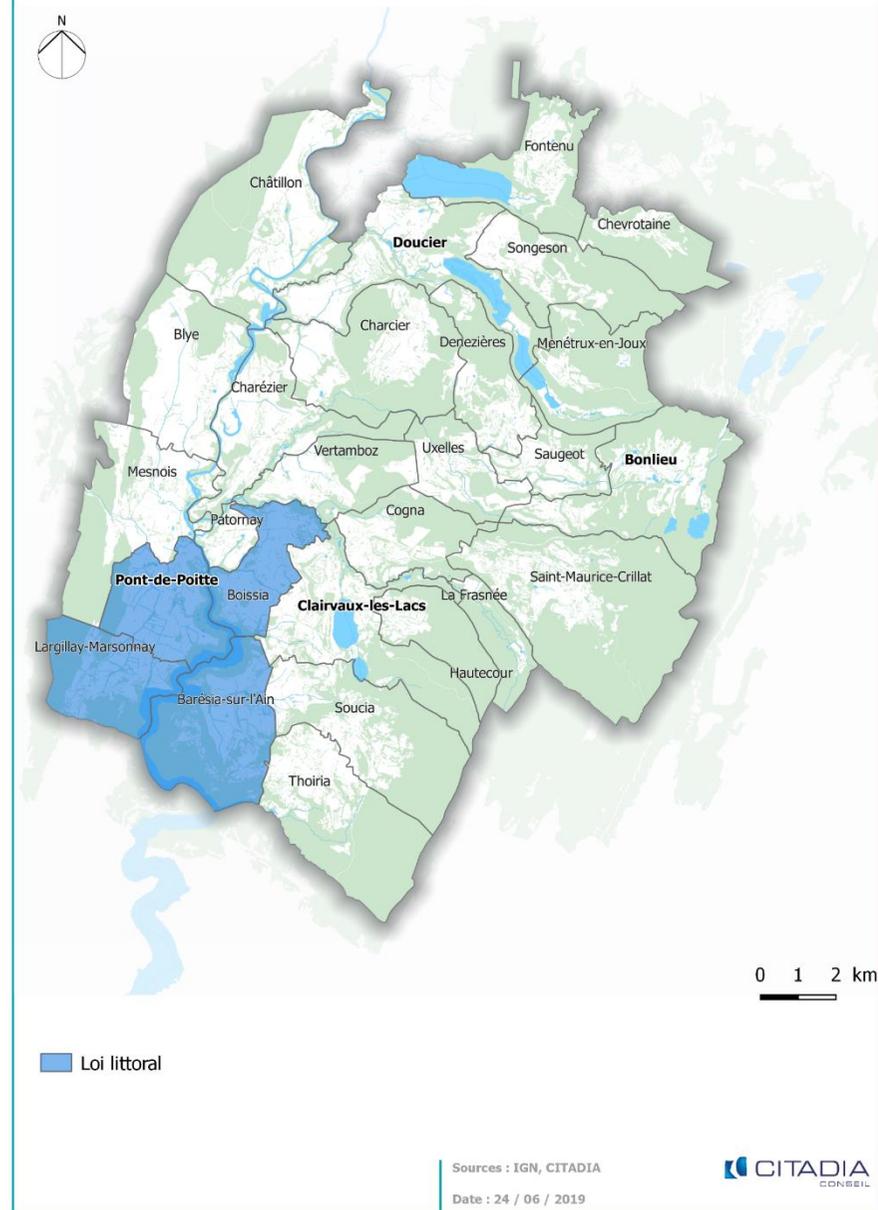
Lac de Vouglans, Source : Citadia Conseil

Un territoire concerné par la loi Littoral

Articles L121-1 à L121-5 du code de l'urbanisme.

Communes concernées par la loi littoral

Pays des Lacs



Quelle est la philosophie de la loi?

- ❖ Une gestion intégrée et transversale des territoires de montagne : économique, social, environnemental, paysager, sanitaire et culturel ;
- ❖ Un développement équitable et durable de la montagne dans une logique de réponse aux défis du changement climatique, permettre la reconquête de la biodiversité et préserver la nature des paysages.

Qui est concerné ?

Les communes ou parties de communes caractérisées par une limitation considérable des possibilités d'utilisation des terres et un accroissement important des coûts des travaux dus soit à l'existence de conditions climatiques difficiles, soit par la présence de fortes pentes, soit par la combinaison des deux facteurs.

- 11 communes du territoire du Pays des Lacs sont concernées par la Loi Montagne.

Quel régime d'urbanisation ?

- ❖ Réaliser l'urbanisation en continuité avec les bourgs, villages, hameaux et groupes d'habitations ou de constructions traditionnelles existants ;
- ❖ S'assurer de la compatibilité de la capacité d'accueil des espaces naturels et agricoles ;
- ❖ Préserver les terres nécessaires au maintien et au développement des activités agricoles, pastorales et forestières ;
- ❖ Préserver les espaces paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard.

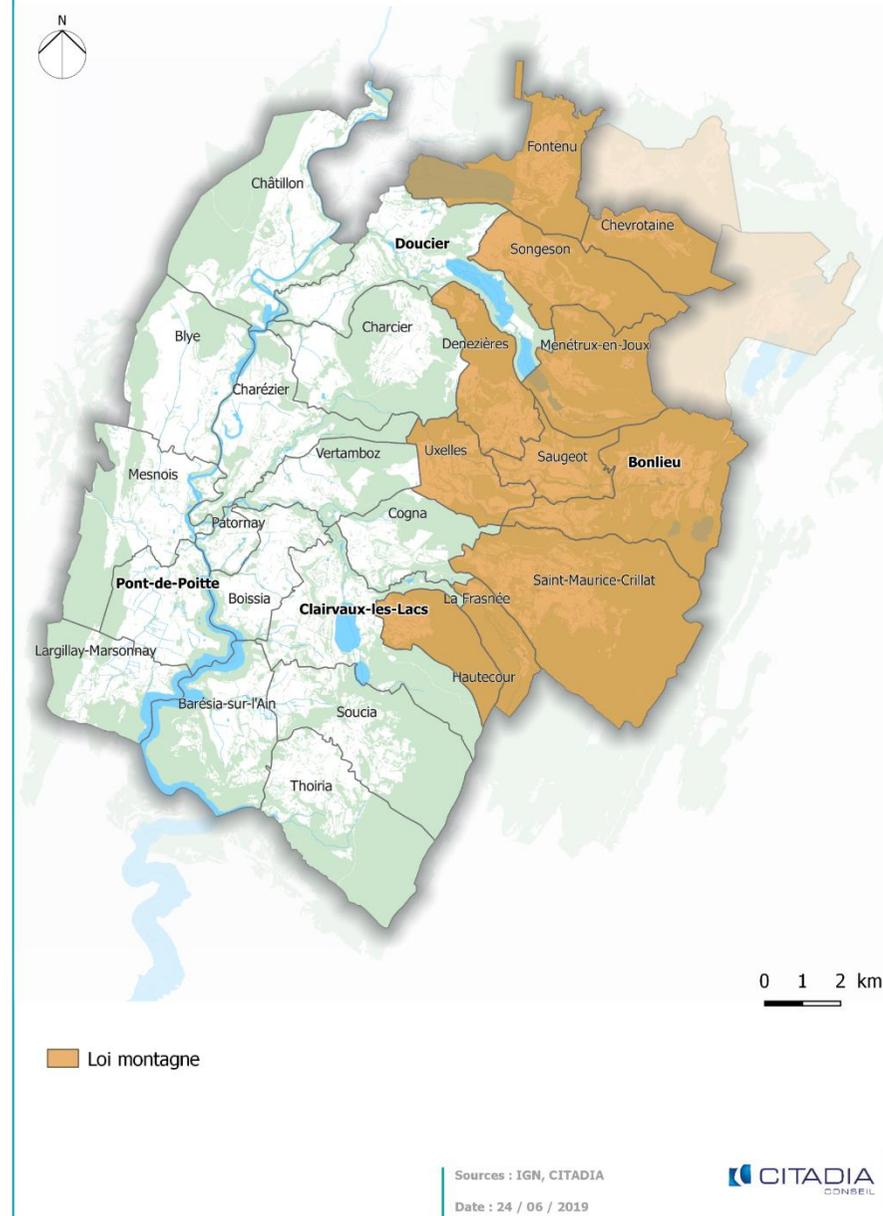
Quelle spécificité pour le Pays des Lacs ?

- ❖ Les parties naturelles des rives des plans d'eau naturels ou artificiels d'une superficie inférieure à 1 000 hectares sont protégées sur une distance de trois cents mètres à compter de la rive. Toutes constructions, installations et routes nouvelles ainsi que toutes extractions et affouillements y sont interdits. Ne relevant pas de la loi Montagne, la commune de Doucier est toutefois indirectement concernée par l'interdiction de construction sur une distance de 300 m autour du Lac de Chalain.

Un territoire concerné par la loi Montagne

Communes concernées par la loi montagne

Pays des Lacs



Sources : IGN, CITADIA

Date : 24 / 06 / 2019

CITADIA
CONSEIL

Partie 1

Dynamiques environnementales, paysagères et urbaines

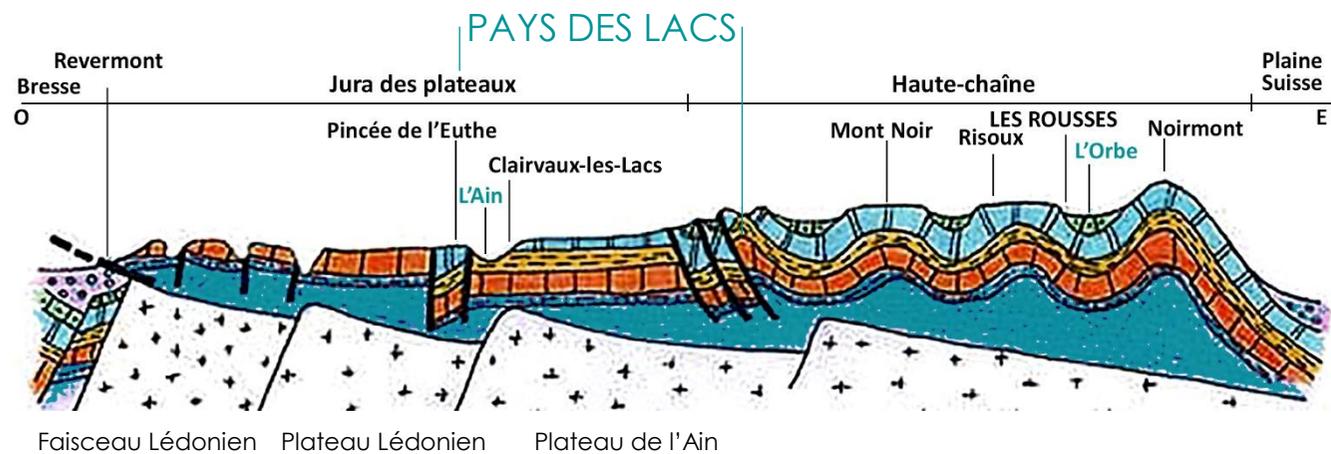
Paysage et patrimoine

- **UNE GÉOLOGIE CARACTÉRISTIQUE, FONDATRICE DES PAYSAGES**

Le massif du Jura est une **entité géologique et géographique à part entière**. Les **paysages sont ainsi étroitement liés à la structure géologique régionale**.

Durant l'ère secondaire, le Jurassique (-200 à -150 millions d'années), l'actuel Pays des Lacs s'inscrit dans une plateforme marine en bordure d'un océan où les terres sont faiblement émergées. Ce cadre est propice à l'accumulation de sédiments sur les fonds marins, phénomène à l'origine de la diagenèse des **calcaires, roches formant aujourd'hui la base de la structure géologique du territoire et sur laquelle se sont sculptés les paysages**.

La formation du relief du Jura est issue de l'entrée en collision, durant l'ère tertiaire, des plaques tectoniques européenne et africaine qui ont induit le soulèvement des Alpes. La **déformation de l'écorce terrestre a alors provoqué l'émergence des couches calcaires**. La structure profonde des roches n'a pas été bouleversée mais l'érosion a façonné dès cette époque les premiers reliefs. Au fil des millions d'années, la surrection alpine s'est poursuivie, et a provoqué la **cassure des couches calcaires et donné naissance à des failles, déformations, ondulations, plateaux et ainsi aux éléments de reliefs caractéristiques**. L'érosion mécanique et chimique est l'autre acteur absolument fondamental des paysages. **Les alés de l'érosion ont effectivement permis l'émergence des curiosités naturelles de la géologie et de l'hydrologie jurassienne** en sculptant le calcaire du massif jurassien.



Le socle géologique et géographique



Lac de Bonlieu, Bonlieu



Lac du Val, Ménétrux-en-Joux



Reculée de la Frasnée



Tourbière du Hérisson, Ménétrux-en-Joux



Belvédère de la Dame Blanche au-dessus de la vallée du Hérisson (hameau de Val dessus et Val dessous) au fond le Lac de Chambly- Ménétrux-en-Joux

Les paysages du Pays des Lacs doivent également beaucoup à un autre agent d'érosion lié aux glaciations du quaternaire, en particulier celles du Würm. Lors de la formation et de l'avancement du glacier du Jura vers l'ouest, sa **masse de glace a raboté une partie des reliefs**. Enfin, au maximum d'extension glaciaire **les langues terminales du glacier jurassien ont empêché une partie des écoulements des réseaux hydrologiques donnant alors naissance à des plans d'eau**. S'est ainsi formé un **lac proglaciaire qui s'étendait à l'emplacement actuel de la Combe d'Ain**.

Le glacier en mouvement a également accumulé d'énormes quantités de matériaux arrachés dans le massif jurassien et déposés sous forme **de moraines**. **Les différents lacs du plateau doivent leur existence au retrait du glacier**. En effet, le mouvement de la glace a surcreusé le sol créant ainsi des dépressions barrées par les dépôts morainiques. Lors de la fonte, l'eau a ainsi été retenu permettant la **formation des lacs**. Les **dépôts glaciaires sont également à l'origine des vastes ensembles de milieux humides et des tourbières** qui ponctuent les paysages.

Les effets de l'érosion se lisent également dans les gorges encaissées de l'Ain au sud du territoire ainsi que dans la reculée de la Frasnée, entaillée dans la masse calcaire du plateau.

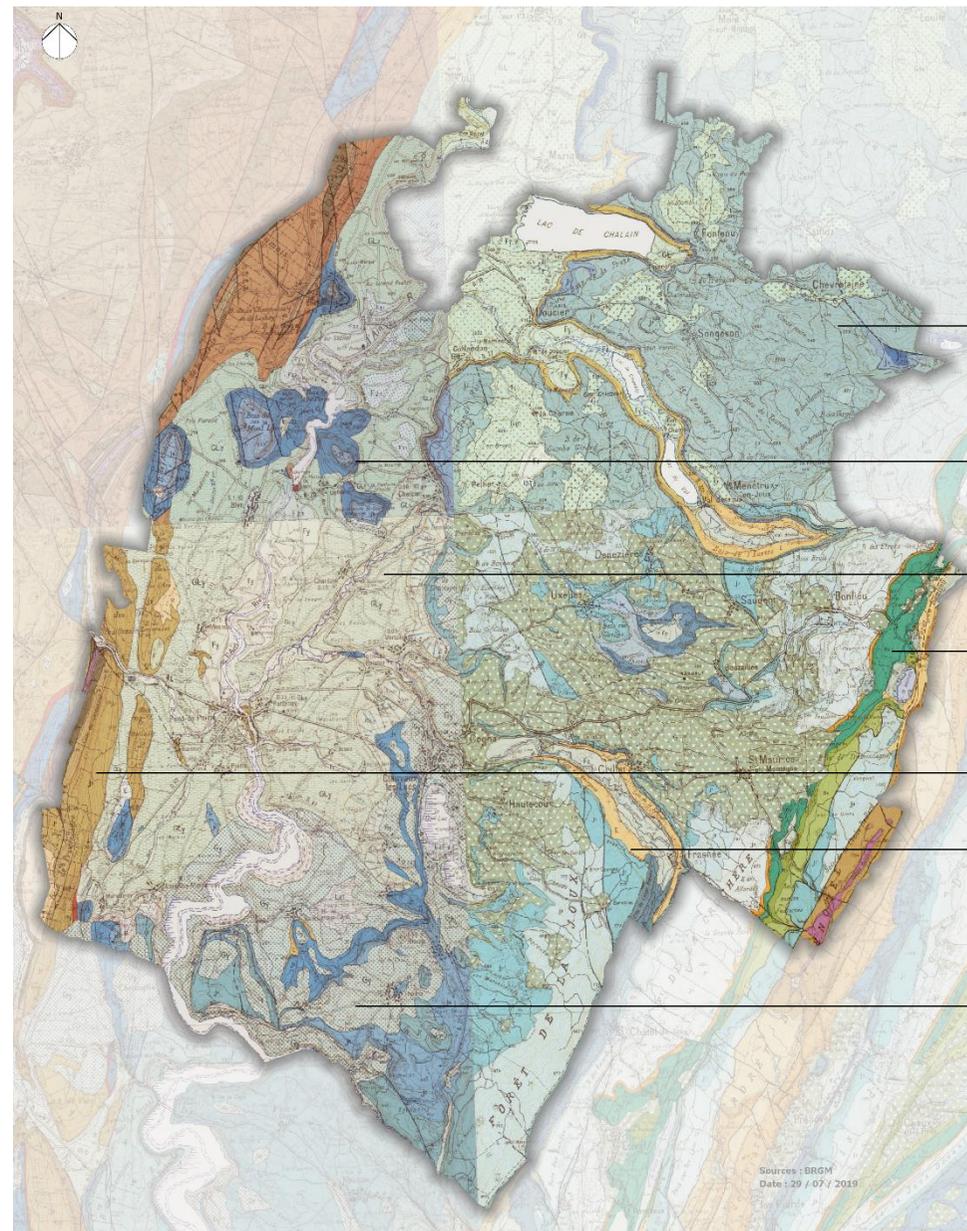
• LA NATURE DES SOLS (RES)SOURCE PAYSAGÈRE

L'histoire géologique du territoire a une incidence sur les types de sols. On retrouve aujourd'hui **des dépôts alluvionnaires et glaciaires dans les espaces plus plats à l'ouest du territoire alors que les formations marno-calcaires et éboulis forment les reliefs plus marqués à l'est du Pays des Lacs** .

Le Pays des Lacs se retrouve schématiquement séparé en deux entités géologiques, dont la nature oriente l'occupation du sol avec à l'ouest une vallée ouverte et à l'est un territoire aux reliefs plus marqués et boisés.

L'équilibre naturel entre forêt et espace agricole résultent de cette géologie : les sols alluviaux sont fertiles et propices à l'agriculture alors que les calcaires sont des substrats pauvres peu favorables à l'agriculture où l'on retrouve landes, pelouses sèches et forêts.

Cette organisation a historiquement conditionné l'installation des villages dans les parties les plus favorables pour l'activité agricole, soit les secteurs alluviaux.



Séquanien
Calcaire et marnes

Oxfordien moyen
Calcaire argileux et marnes

Alluvions glaciaires

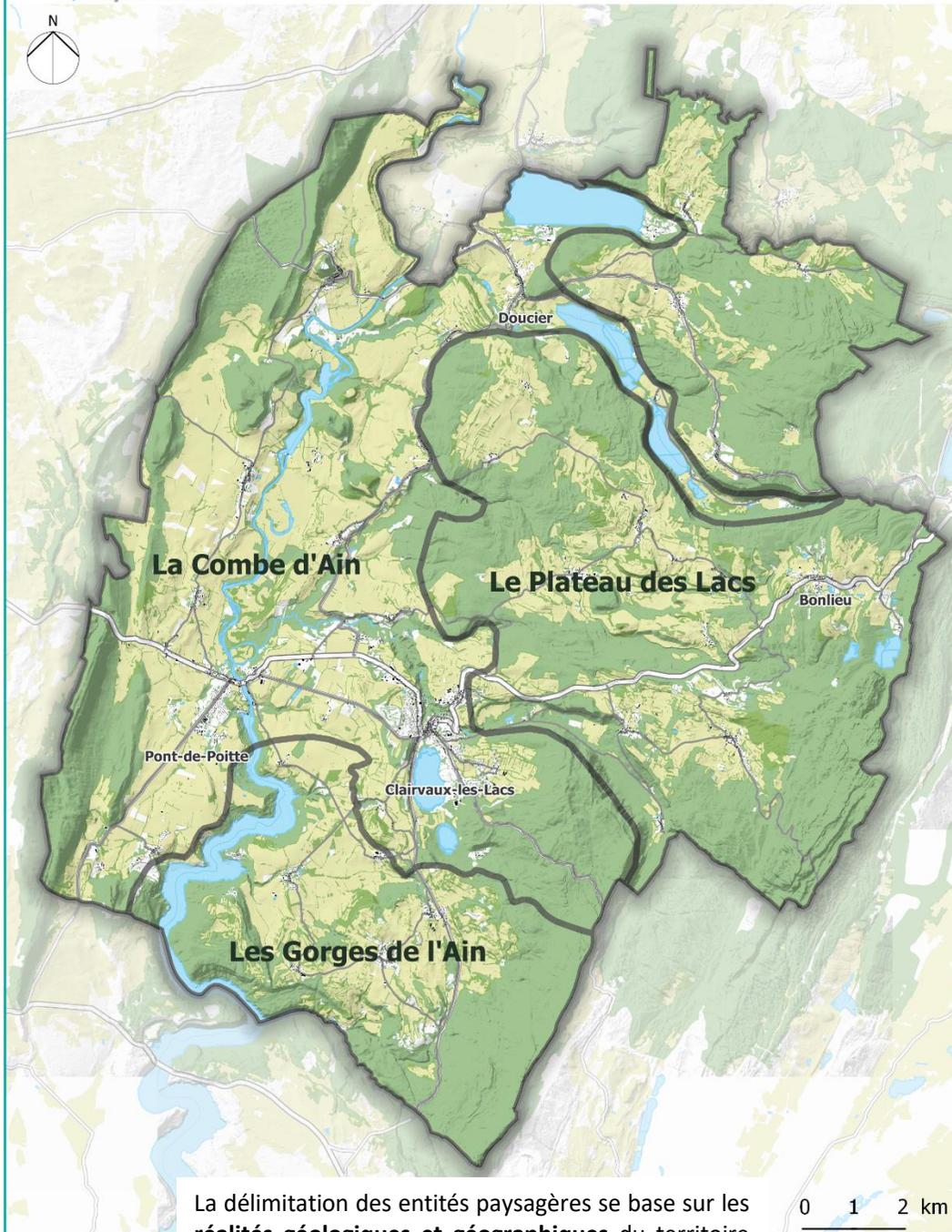
Valanginien
Marnes et calcaires

Calcaires massifs

Eboulis

Glacière würmien
dépôts morainiques à blocs

Sources : BRGM
Date : 1/29 / 07 / 2019



La délimitation des entités paysagères se base sur les **réalités géologiques et géographiques** du territoire (courbe de l'Heute, falaises de la plaine de l'Ain), ainsi que sur la délimitation des entités paysagères proposées par le **SCoT du Pays Lédonien**.

Des entités paysagères conditionnées par la géologie et façonnées par l'agriculture et la forêt

A l'échelle régionale, **le Pays des Lacs s'installe sur l'unité paysagère du Second Plateau**, en limite à l'ouest du premier plateau (plateau Lédonien), et **également sur les premiers contreforts du Jura plissé des Grands Vaux**.

- **TROIS ENTITÉS PAYSAGÈRES DESSINÉES PAR LA GÉOMORPHOLOGIE**

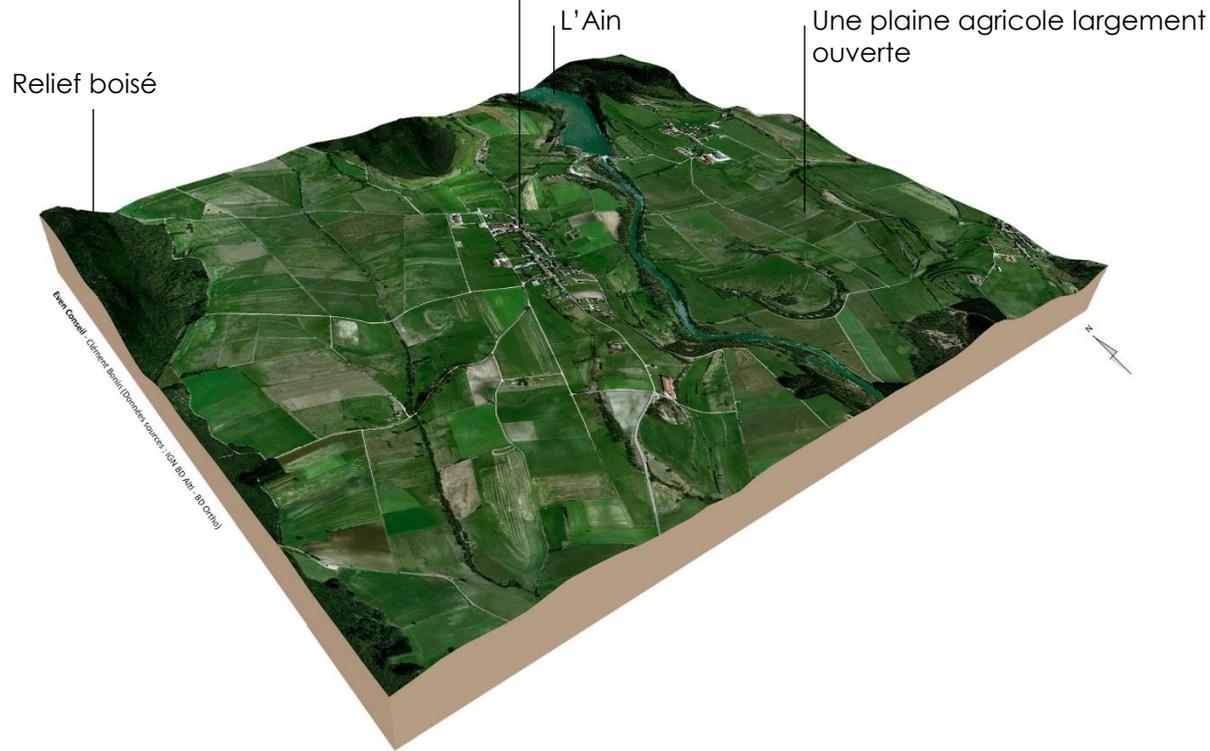
L'Atlas des Paysages de Franche-Comté, élaboré par l'union régionale des CAUE, distingue **trois sous unités paysagères** au sein du Second Plateau. Celles-ci sont également reprises par le SCoT du Pays Lédonien et **constituent les entités paysagères du territoire** :

- **La Combe d'Ain**
- **Le Plateau des Lacs**
- **Les Gorges de l'Ain.**

Le grand paysage est **organisé par une succession de composantes géographiques** orientées principalement **selon un axe nord sud** : la Côte de l'Heute à l'extrémité ouest, la vallée de l'Ain, les rides morainiques en rebord du plateau des Lacs, les reliefs du Jura des Grands Vaux et forêts des Hautes Joux à l'extrémité est.

Cette organisation géographique **témoigne des différents plis du Jura** et rythme le paysage d'ouest en est.

Village de Blye implantation caractéristique sur une courbe de niveau



Des entités paysagères conditionnées par la géologie et façonnées par l'agriculture et la forêt

• LA COMBE D'AIN

Elle est marquée par un **grand espace agricole plat ou légèrement vallonné**, qui s'étend, d'après l'atlas de paysage de Franche-Comté entre deux « plateaux encadrants ».

Les **plateaux et monts environnants**, majoritairement boisés, **constituent les limites physiques et visuelles** de l'entité, notamment la côte de l'Heute et son piémont à l'ouest.

Elle s'organise autour de grandes parcelles agricoles, **composées principalement de prairies et de terres arables**.

Ce **large paysage ouvert**, donne une grande **lisibilité des éléments majeurs qui composent le paysage** : villages, l'Ain, bosquets, lisières forestières...

La morphologie du paysage est issue d'un travail d'érosion, ce paysage est surdimensionné par rapport au gabarit de la rivière constituant un **témoignage de l'érosion glaciaire** facilement lisible dans le paysage d'aujourd'hui.

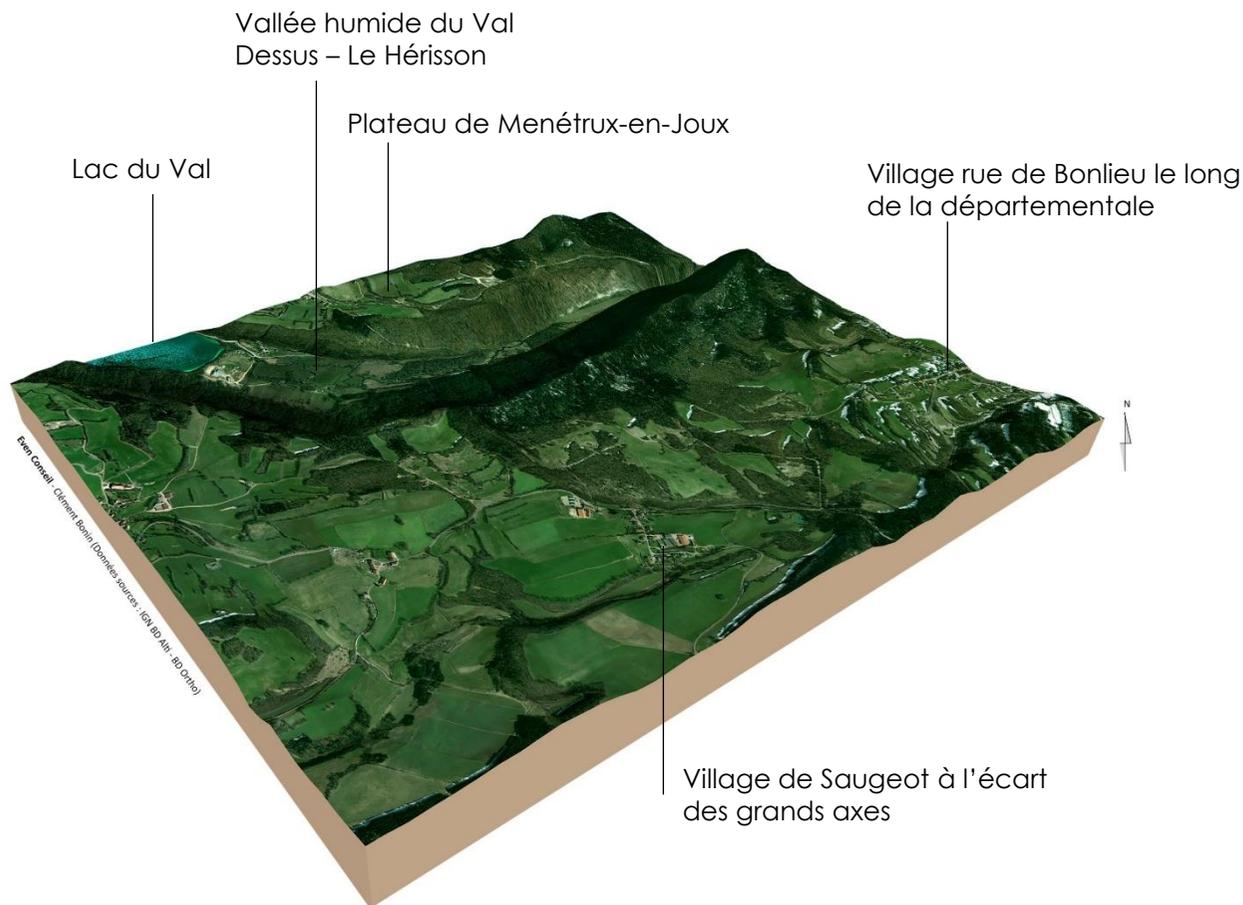
Les formes urbaines :

Développement d'une **urbanisation linéaire**, le **long d'une courbe de niveau**, soit un axe nord/sud, à l'exception de Pont-de-Poitte.

Villages organisés en réseau, implantés en sites plats au-dessus des zones inondables et des cultures.



Des entités paysagères conditionnées par la géologie et façonnées par l'agriculture et la forêt



• LE PLATEAU DES LACS

Cette entité se caractérise par **une succession de plateaux entrecoupés de reliefs plus marqués**. L'activité glaciaire a laissé des marnes, dont la nature des sols est imperméable, ainsi que des reliefs morainiques qui ont **donné naissance aux lacs que nous connaissons aujourd'hui**.

La forêt domine ce territoire, entrecoupée d'espaces ouverts formant **un paysage de clairières** agricoles avec une prédominance de prairies. C'est dans ces dernières que s'installent les villages et les lacs.

Les clairières bien individualisées donnent un **paysage confiné libérant la vue uniquement au passage des vallées lacustres**.

Le relief accidenté, marqué par de nombreuses falaises et éboulis, **génère de nombreux belvédères naturels** dans la forêt qui fondent en partie l'attractivité du territoire.

Le Plateau des Lacs est **à l'interface entre plaine et montagne**, notamment à l'est avec les contreforts de la Haute Chaîne du Jura caractérisés par les Grands Vaux. Cette position influence l'identité locale, plus marquée à l'ouest notamment d'un point de vue architectural.

Les formes urbaines :

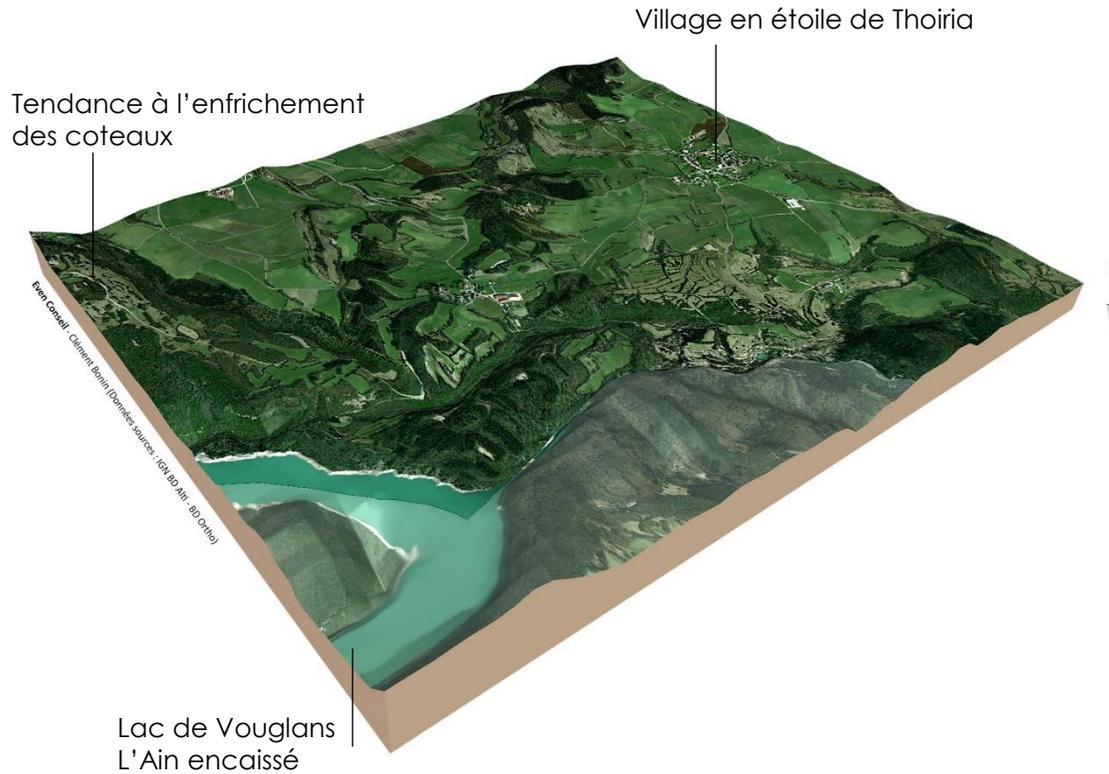
Village en étoile autour d'un espace central dilaté (espace public avec élément d'ornement : fontaine, statue etc.), implanté en site plat, à l'écart des axes principaux.

Quelques villages-rue le long des axes principaux, lien plaine-montagne (ex Bonlieu).



Source : EVEN Conseil

Des entités paysagères conditionnées par la géologie et façonnées par l'agriculture et la forêt



• LES GORGES DE L'AIN

Le lac de Vouglans et sa retenue (3ème plus grand lac de retenue de France) **constitue l'élément structurant et majeur du paysage**. Créé en 1968, il est fortement perceptible dans le grand paysage, renforcé par les versants pentus de l'ancienne vallée de l'Ain.

L'entité se compose d'un **grand plateau ouvert** (Thoiria, Soucia, Barésia), **entaillée de plusieurs vallées** d'affluents de l'Ain, souvent assez profondes. On retrouve l'agriculture, dominée par les prairies, essentiellement sur les plateaux. D'une manière générale **les reliefs** de cette entité sont **plus marqués voir escarpés**.

La pente et la nature des sols calcaires forment des paysages secs caractéristiques : pelouses sèches, landes arbustives de buis et épineux etc.

L'entité observe **une tendance à l'enfrichement**, notamment sur les coteaux, et la **fermeture des paysages** par la progression des arbustes et la lignification des pelouses. La déprise agricole sur ces espaces (secs, caillouteux...) à valeur agronomique moindre, en est la principale origine.

Les formes urbaines :

Village en étoile avec un bâti peu dense organisé autour d'un vaste espace public.

Village en site plat en retrait des grands axes, à l'exception de Soucia en rebord de plateau le long de la départementale.



Les coteaux descendant vers le Lac de Vouglans, Largillay



Le lac de Vouglans, Le Gringalet – Barésia-sur-l'Ain



Le village de Thoiria sur le plateau

Source : EVEN Conseil

5 Sites présentant un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire (loi du 2 mai 1930)
dont 2 classé et 3 inscrits
Soit **36% du territoire**

2 sites UNESCO Patrimoine Mondial de l'Humanité (27 juin 2011) qui constituent un groupe unique de sites archéologiques particulièrement riches et très bien conservés ; ils représentent des sources importantes pour l'étude des premières sociétés agraires de la région.
Les sites palafittiques de Chalain et Clairvaux

6 Monuments Historiques: un monument historique est un immeuble ou un objet mobilier recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger, du fait de son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique (loi du 31 décembre 1913)
dont 3 classés (1 totalement et 2 partiellement, correspondant aux stations préhistoriques) **et 3 inscrits** (liste p.26)

● UNE RICHESSE RECONNUE PAR DE NOMBREUX INVENTAIRES ET LABELS

Plusieurs inventaires **d'importance régionale ou internationale témoignent de la richesse patrimoniale du Pays des Lacs.**

Les sites palafittiques (UNESCO)

Ils s'inscrivent dans un ensemble de **111 sites d'habitations lacustres préhistoriques** présents aux abords de l'arc alpin. Ils sont un riche témoignage des premières sociétés sédentarisées.

Les monuments historiques

Sont classés parmi les monuments historiques, « **les immeubles dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public** ». C'est le plus haut niveau de protection.
Sont inscrits parmi les monuments historiques « **les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat au titre des monuments historiques, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation** ».

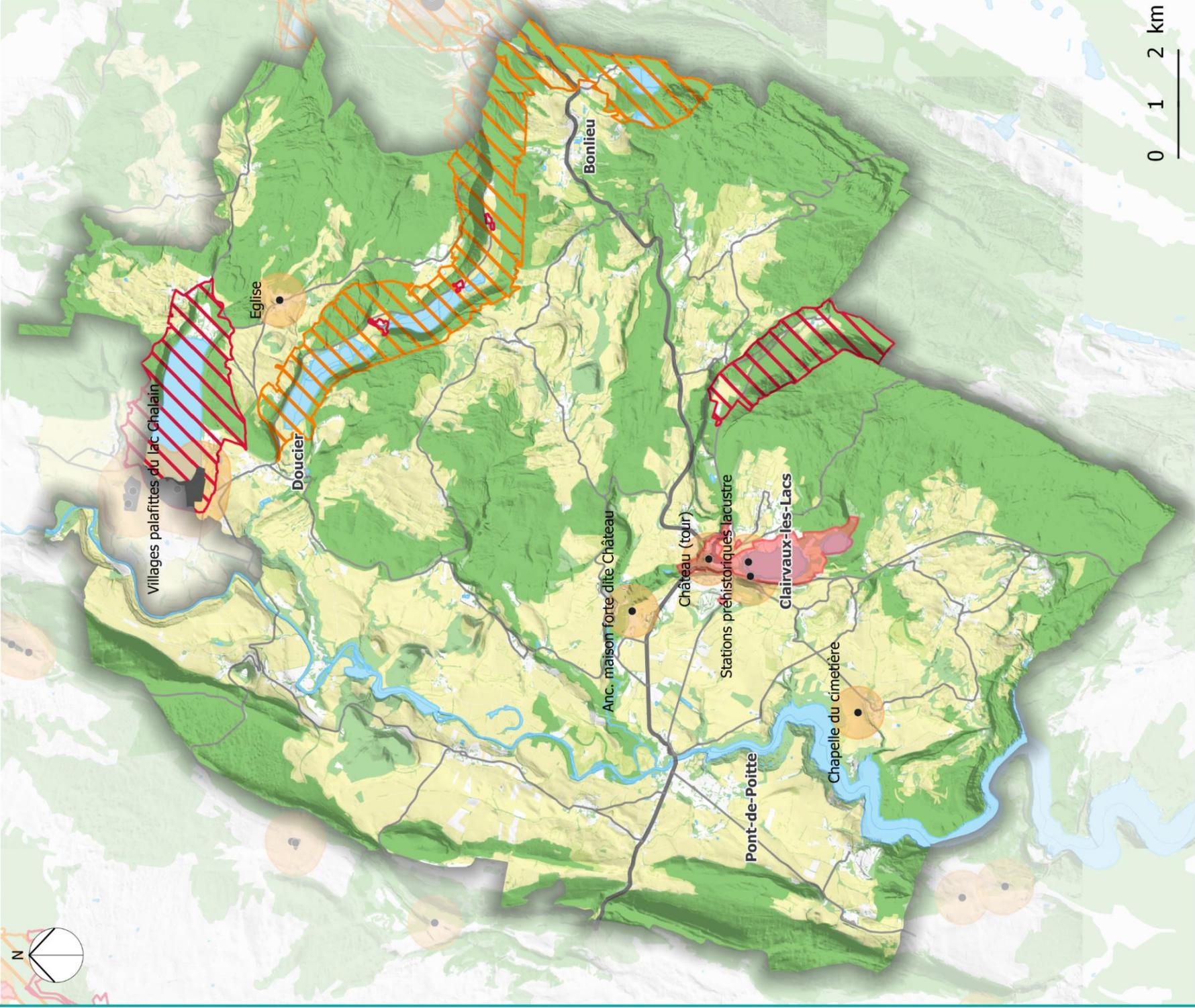
Pour les édifices classés, comme pour les inscrits, cette protection peut être totale ou partielle, ne concernant que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.).

La commune de **Clairvaux-les-Lacs est également protégée par un Site Patrimonial Remarquable (SPR)** (ex ZPPAUP). Les SPR sont des « villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public ». Ce dispositif permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire, et ces enjeux sont retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui prend deux formes:

- Soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur (document d'urbanisme).
- Soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (servitude d'utilité publique).

Un patrimoine institutionnel principalement naturel

Pays des Lacs



- Site Patrimoniale Remarquable
- Sites Classés
- Sites Inscrits
- Périmètres de monuments historiques
- Monuments historiques

- Routes secondaires
- Routes primaires

0 1 2 km



← La Chapelle du Cimetière, Barésia-sur-l'Ain (Monument Historique Classé)



← La tour du Château, Clairvaux-les-Lacs (Monument Historique inscrit)

Le Château de Boissia (Monument Historique inscrit) ↓



L'Eglise de Songeson (Monument Historique inscrit) ↑



Photos Even Conseil, Avril 2018

Les richesses paysagères Le patrimoine institutionnel

• LISTE DES MONUMENTS HISTORIQUES DU PAYS DES LACS :

Monuments historiques classés (3) :

- **Stations préhistoriques lacustres – Clairvaux-les-Lacs** (arrêté du 17 septembre 1979 et du 29 février 1980)
- **Chapelle du Cimetière – Barésia-sur-l'Ain** (arrêté du 10 juin 1943)
- **Villages palafittes du lac Chalain – Fontenu, Doucier** (arrêté du 22 juin 1911 – classement aux monuments historiques - et du 21 décembre 1992 – inscription).

Monuments historiques inscrits (3) :

- **Château** (chapelle, tour, escalier, cheminée, élévation, toiture) – **Boissia** (arrêté du 8 avril 1991)
- **Château** (tour) – **Clairvaux-les-Lacs** (arrêté du 21 octobre 1932)
- **Eglise – Songeson** (arrêté du 11 juin 1980)

Les richesses paysagères

Le patrimoine institutionnel



← La Reculée de La Frasnée, Site inscrit



Le Lac de Bonlieu, Site classé des Sept Lacs du Plateau du Frasnois



Les Cascades du Hérisson et les aménagements touristiques associés, Site classé

• LES SITES, UNE PROTECTION DE GRANDS ESPACES NATURELS REMARQUABLES

Un **site classé** est un espace reconnu nationalement comme **exceptionnel du point de vue du paysage**. Il fait partie à ce titre du patrimoine national. **Moins de 2 % du territoire national est classé** au titre du paysage. Le classement constitue **une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état d'un site**. Le site classé ne peut, par conséquent, être ni détruit ni modifié dans son état ou son aspect sauf autorisation spéciale.

L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites, ensuite, constitue **une garantie minimale de protection**. **Les sites inscrits font l'objet d'une surveillance attentive** par l'administration, représentée par l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F). Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site.

Les **décisions de classement ou d'inscription** constituent une simple déclaration de **reconnaissance de la valeur patrimoniale de l'espace concerné**. Elles ne comportent pas de règlement comme les réserves naturelles, mais ont pour effet de déclencher des procédures de contrôle spécifique sur les activités susceptibles d'affecter le bien.

De plus, une démarche de **candidature « Opération Grand Site »** est en cours pour les **Cascades du Hérisson**. Elle illustre la volonté de la collectivité de valoriser cette richesse naturelle, tout en préservant sa qualité et sa fragilité dans un contexte de fréquentation touristique importante.

Les sites classés : Vallée du Hérisson à Bonlieu, Sept Lacs du pays de Frasnois à Bonlieu

Les sites inscrits : Lac de Chalain et Hameaux de Chambly à Doucier, Val-Dessous et Val-Dessus à Ménétrux en Joux, Reculée de La Frasnée.

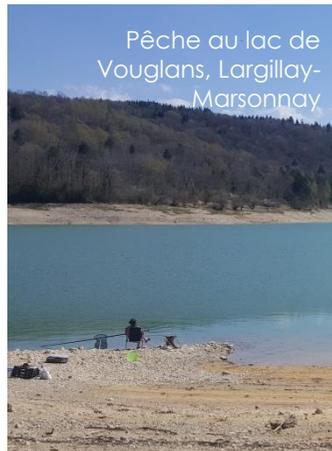
Belvédère de la Dame Blanche,
Menétrux-en-Joux



Cascade de l'Eventail,
Menétrux-en-Joux,



Pêche au lac de
Vouglang, Largillay-
Marsonnay



Les richesses paysagères Les richesses naturelles

- **DES POINTS D'INTÉRÊTS AUTOUR DES SITES NATURELS MAJEURS, PRINCIPALEMENT MARQUÉS PAR LA PRÉSENCE DE L'EAU**

L'eau dans le Jura est un élément identitaire en relation très forte avec la géologie et l'histoire. Cette **identité jurassienne s'exprime particulièrement dans le Pays des Lacs**, elle est une des **sources d'attractivité du territoire**, aussi bien pour les habitants et le tourisme.

Cascades, lacs, Saut de la Saisse, reculées, belvédères... sont des exemples de **curiosités naturelles** rencontrées sur le territoire. Leur grande diversité et leur beauté, en partie repérées au sein d'inventaires patrimoniaux, sont des **atouts indéniables du territoire**. Ils **fondent l'identité du Pays des Lacs**.

Ces lieux et sites sont généralement valorisés sur le plan touristique : baignade, randonnées et promenades, itinéraires balisés, cartes d'information, signalétique...

Port de la Saisse sur le lac de Vouglans



(photo Jura Lacs)

Marmites du Saut de la Saisse, Pont-de-Poitte



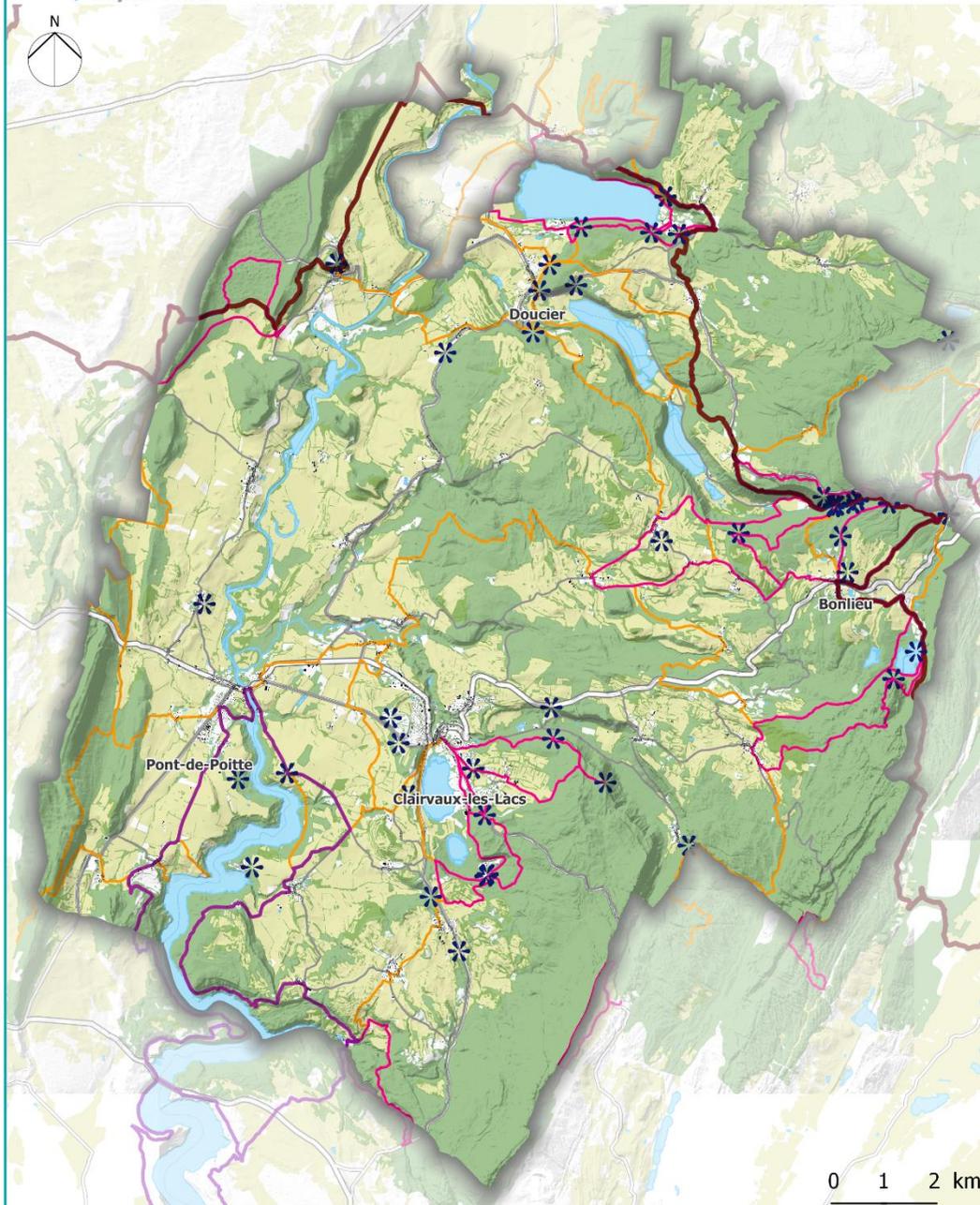
Les bords de l'Ain à Pont-de-Poitte



Vue sur le Lac de Vouglans depuis Piételle, Boissia



Photos Even Conseil, Avril 2018



- ✱ Points de vue remarquables
- Itinéraire de Grande Randonnée (GR)
- Itinéraire GR de Pays (GRP) Tour du Lac de Vouglans
- Chemin du PDIPR
- Itinéraire de promenade et randonnée (PR)

Sources :IGN, Département du Jura
Date : 26 / 07 / 2019

Les richesses paysagères Les vecteurs de découverte

• DES ITINÉRAIRES DE DÉCOUVERTES

GR559 – Grande Echappée Jurassienne : circuit de Grande Randonnée, il traverse le Jura et relie Lons-le-Saunier aux Rousses.

GRP – Tour du Lac de Vouglans : circuit de Grande Randonnée de Pays, il forme une boucle autour du Lac de Vouglans.

PDIPR : chemin inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée garantissant leur préservation et valorisation.

Promenade et randonnée (sous-catégorie du PDIPR) : ils constituent des boucles plus courtes faisables à la journée ou la demi-journée.

Développement des cheminements **modes doux**

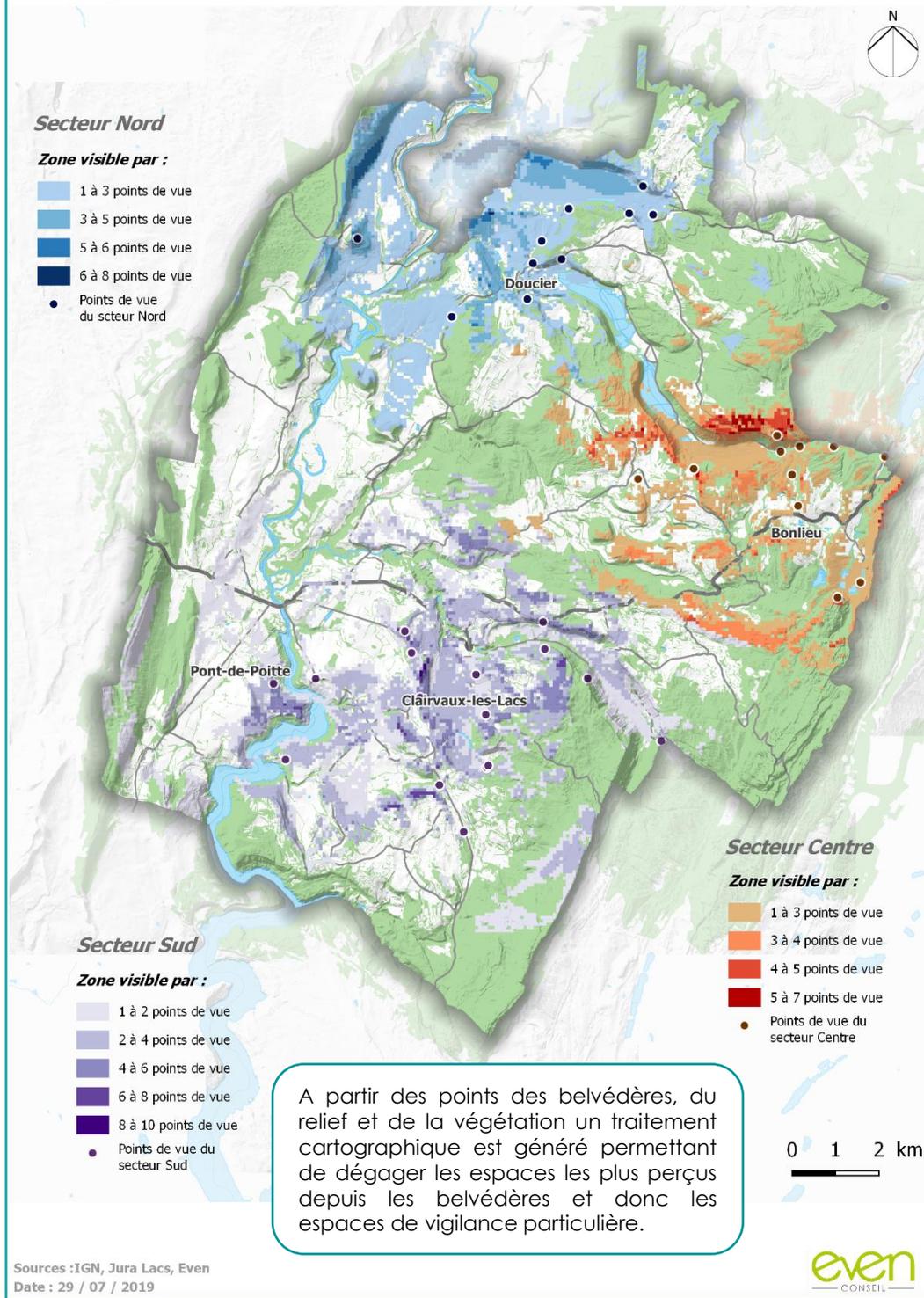
Ces itinéraires constituent **des leviers de découverte du territoire et de ses ressources**, à la fois pour le développement touristique mais également pour les habitants en offrant **des espaces récréatifs du quotidien**. Ils sont également **des outils pour la découverte de la culture et de l'histoire locale**.

Ils sont majoritairement localisés autour des lacs et sur la partie est du territoire qui présentent une concentration plus forte des curiosités naturelles.

Une signalétique de **routes touristiques** est également présente « Routes des Lacs », « Circuits motorisés des belvédères »... **Une réflexion est actuellement menée sur ces itinéraires pour leur valorisation et leur synergie** (pilotage par le Parc du Haut-Jura et le Pays Lédonien pour les 5 EPCI bordant la rivière d'Ain).

Une signalétique importante

Le territoire est ponctué d'une **signalétique importante permettant de repérer les itinéraires** de découverte, aussi bien pour les cyclistes et automobilistes que les piétons/randonneurs.



Les richesses paysagères

Les vecteurs de découverte

● UNE PRÉSENCE IMPORTANTE DE BELVÈDÈRES

Les contextes géographiques et géologiques font qu'un **nombre important de belvédères est repéré et recensé sur le territoire**. Ils apparaissent dans les **guides touristiques et les cartes touristiques**. Une **signalétique permet également leur identification** pour les visiteurs.

Accessibles par la route ou par des itinéraires de randonnées, ces espaces sont des lieux privilégiés pour **appréhender le paysage du Pays des Lacs**.



Source : EVEN Conseil

La qualité des paysages perçus depuis ces belvédères et à proximité des itinéraires de découverte a un rôle important dans le ressenti global vis-à-vis du territoire. **Une vigilance particulière doit être observée à proximité de ces espaces afin de ne pas menacer leur intérêt et ainsi garantir la qualité des perceptions et l'image du Pays des Lacs.**

Le contexte géographique vallonné est favorable au dégagement de points de vue. Les perceptions varient en fonction des situations. Il est important de prendre en considération le contexte afin de ne pas altérer la qualité du cône de vue. Les situations suivantes illustrent les principales typologies de perceptions rencontrées sur le territoire et les principaux points de vigilance à avoir.

Les richesses paysagères Les vecteurs de découverte

Vue rasante

L'observateur se situe au même niveau que le paysage regardé : la vue est horizontale et lointaine dégagée à 360° (en l'absence d'obstacles visuels)

Les points de sensibilités :

- La périphérie des objets (enveloppe des bourgs, lisières...)
- Les bâtiments (clôtures, bâtiments agricoles en dehors des bourgs...)
- Les cultures
- La lisière des boisements
- Les cordons végétaux (haies, alignements, ripisylves), les murets

- Ces vues se rencontrent sur les terrains plats dégagés : plateaux au relief peu marqué, plateaux de la Combe d'Ain, espace à proximité des lacs.
- L'ouverture des vues dépend de l'occupation du sol. En secteur de bocage ou de zone à forte densité de bosquets par exemple, la profondeur des vues dépend de l'entretien de la végétation.
- Lorsque les ouvertures sont larges ce mode de perception donne des images fortes avec des échappées visuelles lointaines et une sensation de grands espaces.



Vue frontale

L'observateur se situe en face du paysage regardé : vue buttant sur un élément de relief.

Les points de sensibilités :

- L'organisation du parcellaire, la présence de la forêt ou l'enrichissement sur les pentes
- Toute intervention sur le couvert végétal (coupes, route ou piste forestière...)
- L'organisation des secteurs bâtis dans la pente
- Les lignes de crêtes et les objets à leur sommet (bâti, pylônes, châteaux d'eau, arbres...) qui cassent le dessin naturel du relief.

- La morphologie du territoire (plateaux ondulés ponctués de vallées encaissées, escarpement, combes et gorges des cours d'eau...), induit de nombreuses vues frontales.
- L'opposition d'occupation du sol, entre les terres agricoles (sur les pentes les moins raides) et la forêt (sur les versants et les grands massifs) est très lisible. Les coteaux et versants forment les fonds de scènes de nombreux paysages depuis les plaines et plateaux.



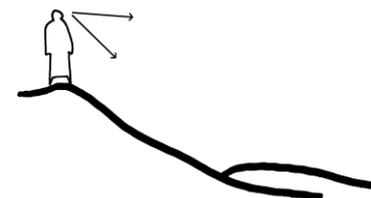
Vue plongeante

L'observateur se situe au-dessus du paysage regardé, sur le rebord des reliefs. Les vues sont dominantes.

Les points de sensibilités:

- L'organisation du parcellaire et du bâti (haies, différents types d'occupation du sol...)
- Aux toitures des bâtiments (couleurs, matériaux...)
- Au réseau des routes et des chemins qui maillent l'espace
- Aux cordons végétaux (ripisylves, alignements...)

- Les vues plongeantes sont nombreuses depuis le rebord des coteaux et les belvédères. Elles sont également possibles depuis les points culminants des plateaux.
- Les vues plongeantes sur les lacs et cours d'eau sont nombreuses, ce sont également là où se concentrent généralement les zones bâties.



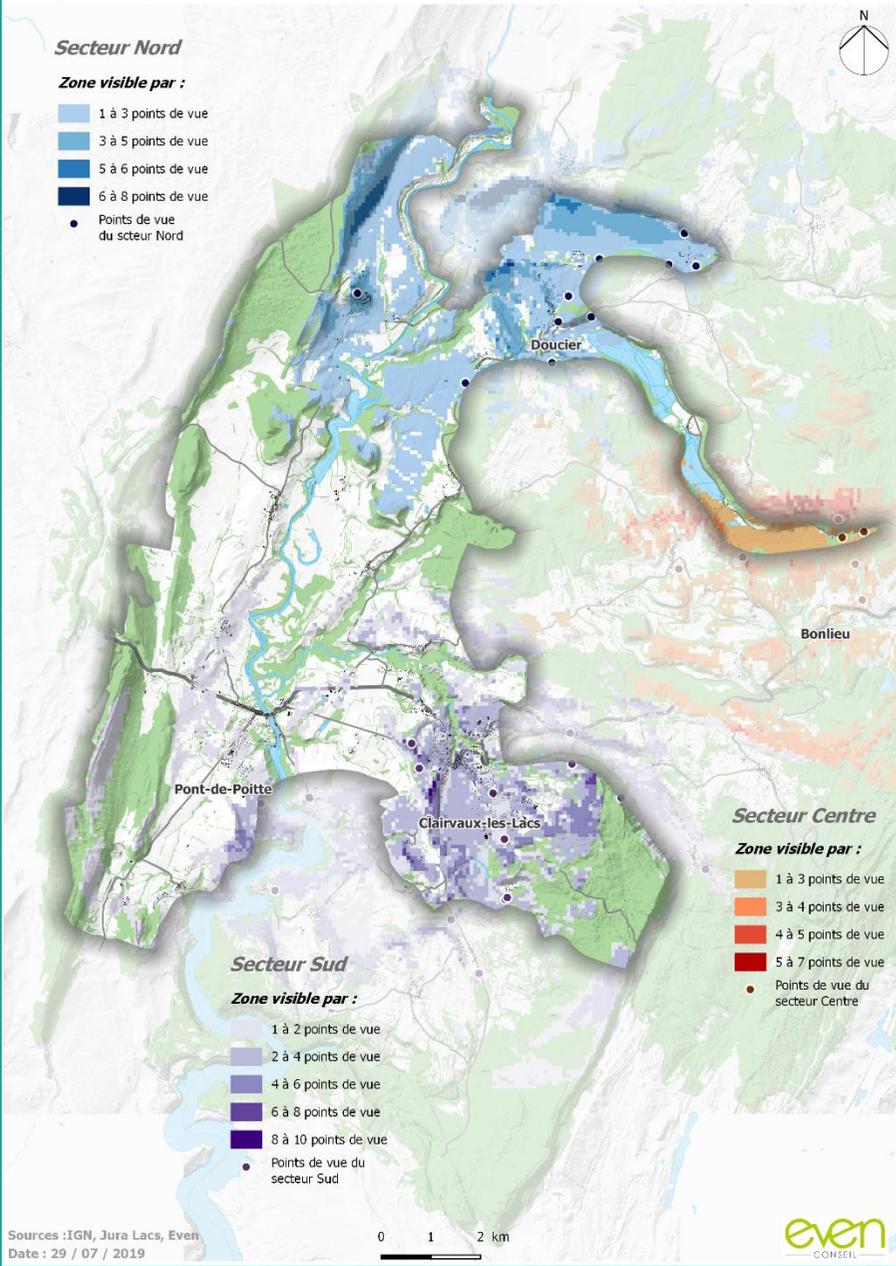
Visibilité des points de vue - La Combe d'Ain

Pays des Lacs

Secteur Nord

Zone visible par :

- 1 à 3 points de vue
- 3 à 5 points de vue
- 5 à 6 points de vue
- 6 à 8 points de vue
- Points de vue du secteur Nord



Secteur Centre

Zone visible par :

- 1 à 3 points de vue
- 3 à 4 points de vue
- 4 à 5 points de vue
- 5 à 7 points de vue
- Points de vue du secteur Centre

Secteur Sud

Zone visible par :

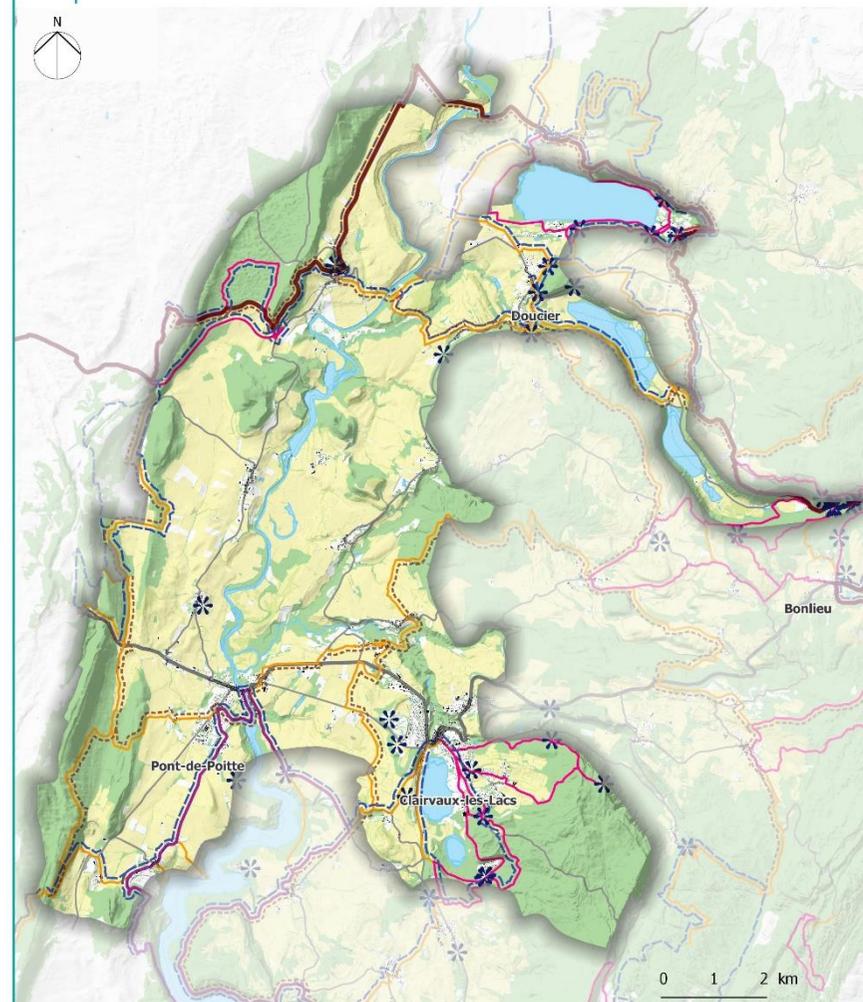
- 1 à 2 points de vue
- 2 à 4 points de vue
- 4 à 6 points de vue
- 6 à 8 points de vue
- 8 à 10 points de vue
- Points de vue du secteur Sud

Sources : IGN, Jura Lacs, Even
Date : 29 / 07 / 2019

even
CONSEIL

Les richesses paysagères Les vecteurs de découverte

Une concentration des itinéraires de découvertes autour des lacs - La Combe d'Ain Pays des Lacs



- * Points de vue remarquables
- Itinéraire VTT
- Itinéraire équestre
- Itinéraire de Grande Randonnée GR559 Echapée Jurassienne
- Itinéraire GR de Pays (GRP) Tour du Lac de Vouglans
- Chemin du PDIPR
- Itinéraire de promenade et randonnée (PR)

Sources : IGN, Département du Jura
Date : 29 / 07 / 2019

even
CONSEIL

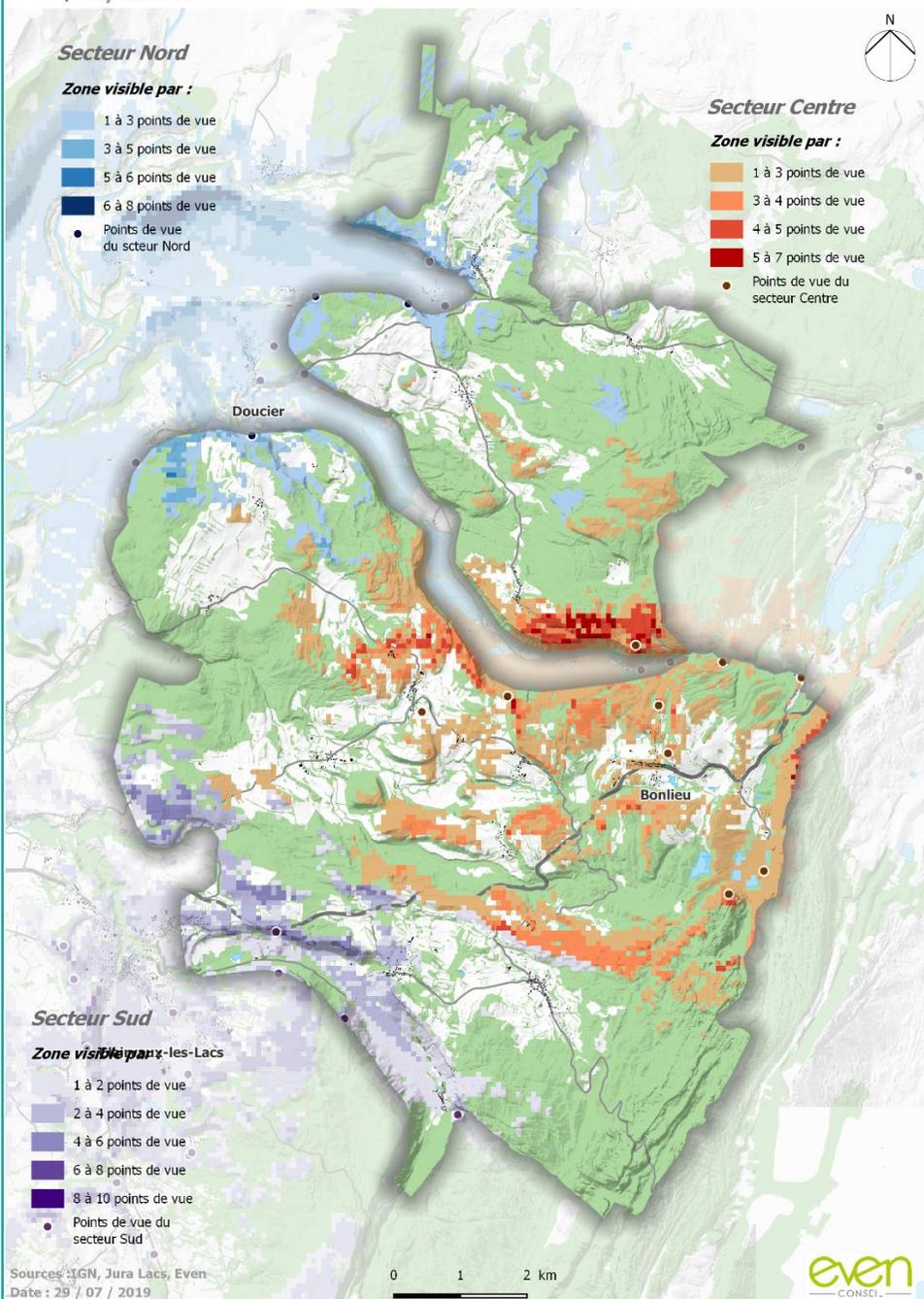
Les itinéraires de découvertes de l'entité paysagère de la Combe d'Ain sont particulièrement bien reliés aux autres entités, principalement à l'extrémité nord et sud.

Le centre de l'entité reste cependant dépourvu d'itinéraires de découverte dans le sens nord/sud à l'exception de l'extrémité est (par les reliefs et la forêt).

La plupart des chemins sont également repérés par le département comme des itinéraires vélos et équestre.

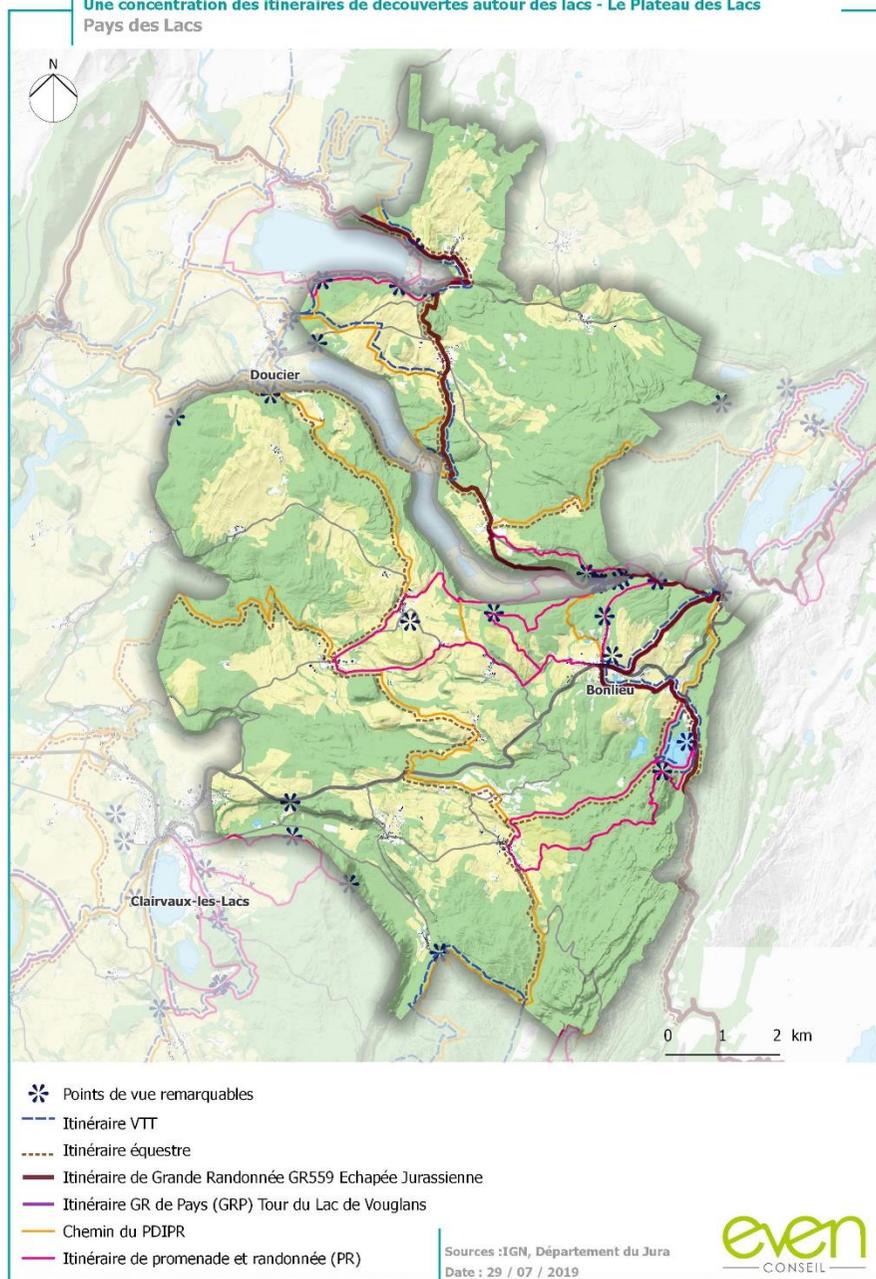
Visibilité des points de vue - Le Plateau des Lacs

Pays des Lacs



Les richesses paysagères Les vecteurs de découverte

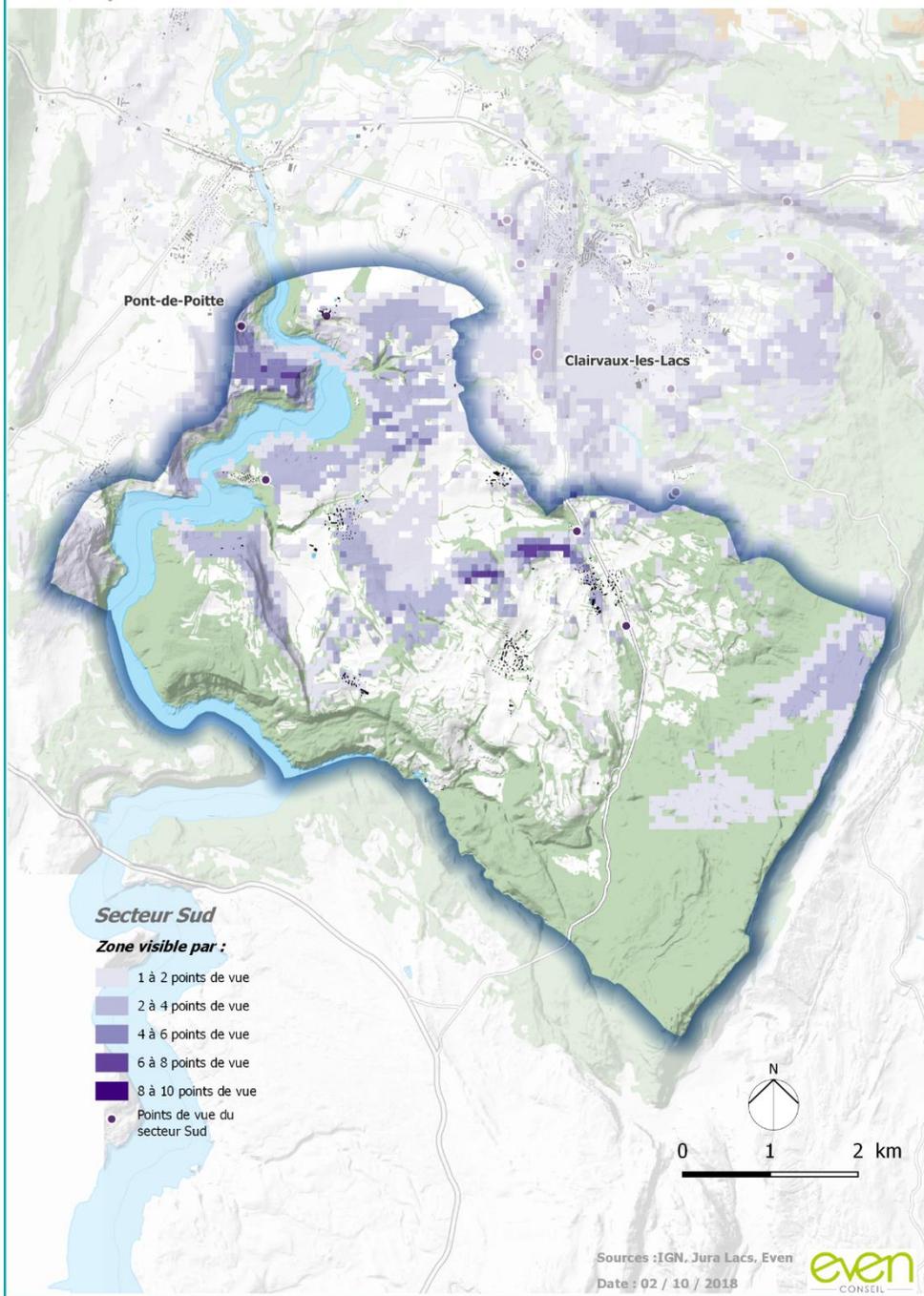
Une concentration des itinéraires de découvertes autour des lacs - Le Plateau des Lacs



Le Plateau des Lacs concentre la majorité des itinéraires de découverte et de nombreux belvédères, faisant de cette entité un secteur particulièrement sensible pour cette thématique.

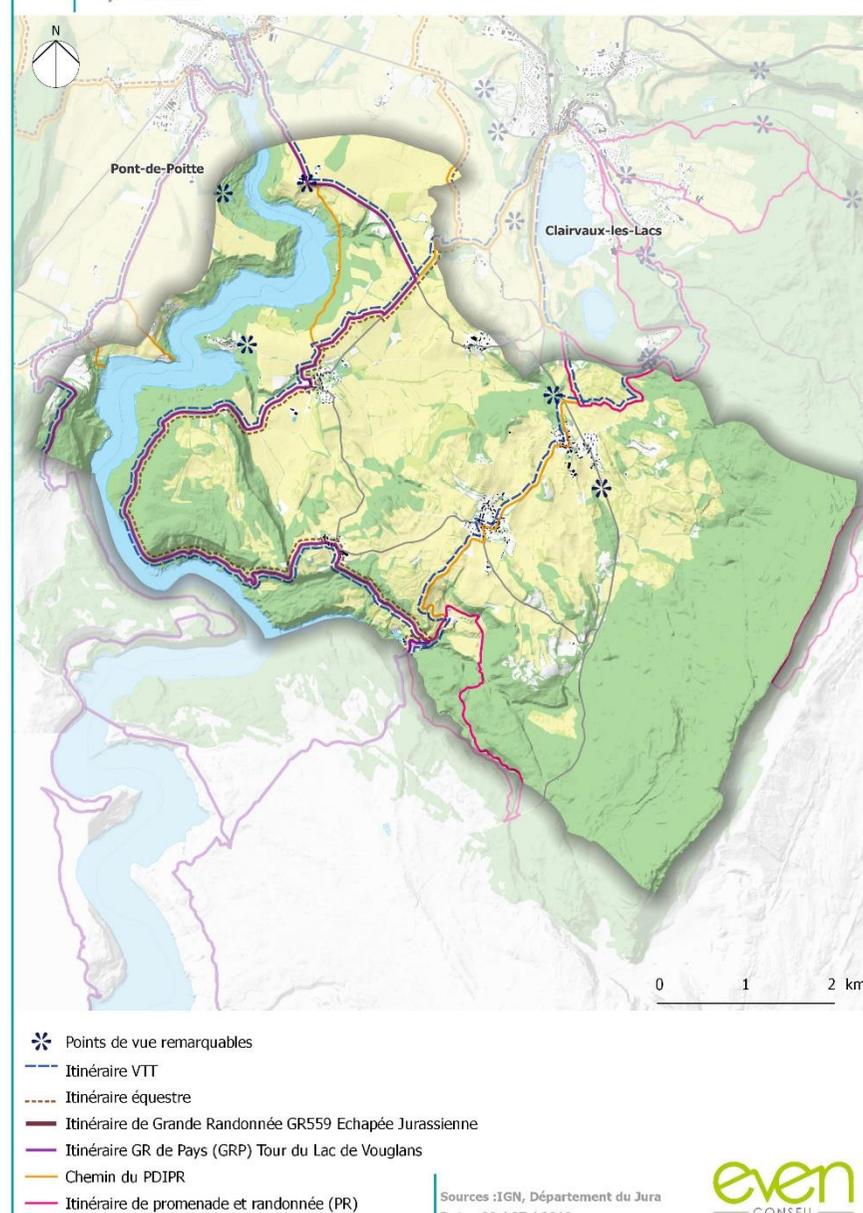
Visibilité des points de vue - Les Gorges de l'Ain

Pays des Lacs



Les richesses paysagères Les vecteurs de découverte

Une concentration des itinéraires de découvertes autour des lacs - Les Gorges de l'Ain Pays des Lacs



Les Gorges de l'Ain sont principalement marquées par la présence du GRP du Tour du Lac de Vouglans, itinéraire également identifié comme parcours VTT.

Cette entité relativement petite concentre des itinéraires qui traversent l'ensemble de son territoire, la rendant également particulièrement sensible à cette thématique.

Les richesses paysagères

Les paysages du quotidien

Maison de village caractéristique dont l'accompagnement végétal marque le seuil avec l'espace public et valorise l'ambiance rurale – Barésia-sur-l'Ain



Espace central commun de forme libre, large prairie arborée de fruitiers servant d'espace public – Barésia-sur-l'Ain



Les protections patrimoniales concernent essentiellement le patrimoine naturel. Cependant **l'intérêt patrimonial du Pays des Lacs ne réside pas seulement dans la qualité de ces sites d'exception mais également dans les paysages du quotidien** reliant ces sites entre eux, qui ne font pas mesure de protection particulière.

L'identification des caractéristiques locales et des qualités des espaces du quotidien est un levier important pour concourir à la qualité du cadre de vie et l'attractivité du Pays des Lacs.

Le Pays des Lacs peut notamment s'appuyer sur son histoire riche (agricole, industrielle autour de l'eau...), avec des architectures caractéristiques, ainsi que le patrimoine bâti vernaculaire ou « petit patrimoine » et les motifs paysagers.

● LES PRINCIPAUX MOTIFS ARCHITECTURAUX

Les fermes blocs à trois ou quatre travées, les maisons de polyculture, et les fruitières marquent le caractère rural du territoire.

Le patrimoine industriel lié à l'eau (barrage, centrale, forge, minoterie...) et à l'utilisation de cette ressource est un autre motif récurrent du territoire, de même que l'architecture traditionnelle de pierres et de voutes et la morphologie des villages.

● LES PRINCIPAUX MOTIFS PAYSAGERS

Les haies et bosquets donnant l'aspect d'une campagne jardinée, la présence de l'eau (ruisseaux, cascade, lacs...), les parcelles potagères en cœur de village, la présence du végétal dans les cœurs de bourgs (bandes enherbées, arbres fruitiers etc.).



Vergers et potagers en frange du village de Blye, participant à l'ambiance rurale et l'intégration du bâti dans son environnement naturel



Caractère bucolique autour de l'église de Denezières, participant à la qualité des lieux, dont la présence de vergers pâturés participe à l'aménité des lieux.

Les richesses paysagères Les paysages du quotidien



Ferme bloc à trois travées, Mesnois



Ferme bloc à quatre travées, Mesnois



• LES TYPOLOGIES BÂTIES TRADITIONNELLES

La ferme bloc à trois ou quatre travées de volume simple :

Cette maison paysanne est la plus répandue en Franche-Comté. Elle se caractérise par **trois (ou quatre) travées perpendiculaires au mur gouttereau**, lisibles en façade par la typologie des ouvertures : la porte et les fenêtres d'habitation, la porte de grange et la porte d'écurie. Le volume sous-toiture est important en lien avec la nécessité de stockage de fourrage notamment. **Le volume, de base rectangulaire, n'est ni évidé, ni agrémenté d'ajouts.** De nombreuses bâtisses ont été converties en logement.

Les constructions de pierres :

Une architecture de pierres se retrouve sur tout le territoire et sur une grande diversité d'édifices (murets, maisons, fermes, églises, écoles, presbytères...). **Une pierre calcaire** claire beige ou ocre claire dont **l'utilisation systématique forme l'unité et l'identité du territoire.** En ce sens ces architectures sont à préserver et valoriser. **Les façades sont généralement traitées de manière simple sans ornement, tandis que les ouvertures sont plus travaillées notamment avec des pierres taillées.**



Succession de bâtiments à trois travées groupés, avec le ménagement d'un frontage arboré participant à l'ambiance de la rue, La Frasnée



Bâtiment à trois travée converti en logement, Mesnois

Les richesses paysagères

Les paysages du quotidien



Construction en pierre apparente avec une voûte centrale, Mesnois



Encadrement empierré apparent de la voûte, Saint-Maurice-Crillat



Intervention sur une voûte : une ouverture de forme rectangulaire s'insère dans une voûte et sans occuper la totalité de l'ouverture, Denezières

L'architecture de voûtes :

Les voûtes sont une **caractéristique identitaire de l'architecture franc-comtoise**. Les portes de granges, de fermes, ou des maisons de villes anciennes suivent ce modèle. Elles font l'identité de l'architecture locale. **Le modèle se compose d'un encadrement en pierre de taille et d'une porte généralement en bois occupant toute l'ouverture. Une forme simple avec seulement un matériau.**

Des aménagements contemporains banalisent ces architectures en tentant d'adapter des matériaux standardisés à ces formes endémiques, dont le rendu en détériore généralement la qualité. Des portes rectangulaires, des fenêtres carrées viennent combler la voûte, murée par des parpaings.

Il faut préserver la voûte en encourageant l'utilisation d'un seul matériau principal (porte en bois, baie vitrée ...) afin de valoriser cette architecture vernaculaire dans un projet contemporain.

→ **La simplicité des constructions, notamment dans l'organisation de volumes simples doit guider les constructions neuves** pour préserver la cohérence du territoire, sans pour autant inhiber l'architecture contemporaine.



Fontaine à Largillay, dans son écrin de verdure



Fontaine de Pont-de-Poitte, aujourd'hui et hier... Un espace fédérateur aujourd'hui noyé au milieu des stationnements malgré une requalification récente

• LES FONTAINES, UN MOTIF RÉCURRENT

Les fontaines et lavoirs constituent un véritable motif sur le territoire. **La densité, au minimum une fontaine ou lavoir par village, leur répétition sur tout le territoire, leur qualité font de ces constructions un élément identitaire. Ils témoignent de la géologie du Jura** marquée par les « pertes » caractéristiques des milieux calcaires et ces nombreuses sources.

Les fontaines occupent une place particulière au sein de l'environnement bâti, elles trouvent généralement place au centre du village, devant l'église ou la mairie, à la croisée des chemins marquant le cœur du village ou du hameau.

L'état des fontaines est quant à lui variable. Si l'architecture originale est de qualité, **la valorisation de ces constructions et l'espace qui les entoure ne sont pas toujours à la hauteur.**

Plusieurs fontaines et lavoirs sont hors d'eau et parfois rebouchés. L'espace public historique qui se trouvait autour a été rogné au profit de la voiture.

De nombreuses fontaines et lavoirs ne dessinent plus l'espace public. Leur valorisation est un levier pour qualifier l'espace public et retrouver la vocation fédératrice de ces espaces.

LE PETIT PATRIMOINE

Dans le même registre, le territoire présente un grand nombre de statues ou constructions telles que les monuments aux morts, vierges, croix de chemin, calvaire... souvent implantées sur une place, une placette où à la croisée des chemins.

Cette localisation était autrefois stratégique, et ces éléments ponctuels constituaient des points de rassemblement, des lieux de sociabilité, etc.

Toutefois, le développement des mobilités individuelles a contribué à rétrograder ces espaces au rang d'espaces de stationnement et à banaliser les éléments de petit patrimoine.

Des dynamiques qui menacent la qualité des paysages



Traitement simple de qualité entre l'espace public et privé par un muret bas marquant la limite, l'espace jardiné privé participe à l'ambiance de la rue, Blye



Aménagement simple de la voirie permettant l'affirmation de la traversée du village dans le respect de l'identité rurale tout en sécurisant les cheminements piéton, Fontenu



Traitement peu qualitatif de la voirie, absence de ménagement de seuil entre l'espace public et le bâti, grande surface d'enrobé, ne permettant pas une valorisation du bâti pourtant intéressant, Chatillon



Bourg de Soucia préservé, implantation regroupée, dominance de l'église... mais aux extensions peu intégrées participant à un étalement urbain et une perte de lisibilité du paysage (photo de gauche)



Extension contemporaine sans relation à son contexte (forme, volume, matériaux, implantation...), Bonlieu



Camping du lac de Chalais fortement perceptible depuis les belvédères



Chemin de Langard, Clairvaux-les-Lacs

• LES ESPACES PUBLICS À CARACTÈRE ROUTIER

Les cœurs de villages sont marqués par une présence importante de la voiture, à la fois pour le stationnement comme pour la mobilité.

Cette présence a un impact négatif sur la qualité du cadre de vie en banalisant des éléments identitaires du territoire. Le **petit patrimoine se voit dissimulé au milieu des voitures** et peu de place est laissée pour le piéton.

Le traitement fonctionnel des voiries ne valorise pas les architectures et morphologies villageoises locales. La réponse souvent standardisée ne permet pas de mettre en avant les particularités et ambiances propres à chaque village ou hameau.

• LES EXTENSIONS URBAINES & ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE

Les extensions récentes présentent **parfois un manque de cohérence avec le territoire**. Les morphologies, les volumes, la matérialité, l'implantation sur la parcelle répondent à des standards importés. Les dynamiques de cloisonnement, notamment par l'apparition de haies taillées venant entourer la parcelle viennent fragmenter le paysage et créer un paysage extérieur au Pays des Lacs implanté sur un modèle urbain dans un secteur rural.

Les sites d'accueil touristique (camping, aire de camping-car) présentent également des difficultés d'intégration. La répétition d'un même motif très géométrique (haie délimitant la parcelle de camping, bungalow...) s'intègre difficilement dans le paysage. Leur position généralement proche des lacs, surmontée de relief en situation de belvédère renforce leur impact paysager.

Des entrées de village préservées, cadrées par les éléments végétaux, Barésia-sur-l'Ain →



Des dynamiques qui menacent la qualité des paysages

• LES ZONES D'ACTIVITÉ ET LES ENTRÉES DE VILLE

Les entrées de village **jouent un rôle déterminant dans la découverte du territoire. Ce sont les premières images perçues** du territoire communal, leur qualité est donc d'une importance particulière.

Le caractère rural du territoire offre des entrées de villages préservées. Les silhouettes villageoises sont lisibles au loin, les extensions urbaines sont limitées ; la présence de motifs paysagers (haies, arbres, alignement, vergers) limite l'effet frontal du bâti et accompagne la transition rural-urbain, **ces éléments sont autant de conditions pour la préservation de la qualité de ces espaces.**



← Entrée de village de Thoiria déstructurée par des extensions urbaines récentes sans cohérence entre-elles

Entrées de ville de Clairvaux-les-Lacs peu qualitative le long de la RD 27E2. Les équipements sportifs masquent la vue sur le bourg, la zone d'activité présente peu d'effort d'intégration paysagère (bâtiment standardisé, espace de stockage le long de l'axe, absence de traitement des limites...) ↓

Les points de vigilance à avoir sur ces espaces sont principalement **liés aux nouvelles constructions**, extension de l'habitat, zones d'activités et commerciales. L'implantation en entrée de ville n'est pas à privilégier, auquel cas la qualité architecturale des constructions et le traitement paysager doivent être soignés. **La disparition, ou la suppression d'éléments paysagers**, tels que les végétaux, est également sensible pour la qualité des entrées de ville.

Les bâtiments d'activité, par leur gabarit imposant et leurs matériaux généralement peu qualitatifs, revêtent particulièrement un enjeu d'intégration paysagère.



RD 27 E2 (Rue de la Garde, Clairvaux les Lacs)



RD 78, Clairvaux les Lacs

Les secteurs les plus urbains de Clairvaux-les-Lacs et Pont-de-Poitte présentent des entrées de ville à la qualité plus dégradée, du fait de constructions récentes plus importantes et de passage d'axe structurant à l'échelle du territoire renforçant la perception. La zone d'activité de Clairvaux-les-Lacs le long de la RD678 est également peu attrayante sur le plan paysager.

Des dynamiques qui menacent la qualité des paysages

● LA FERMETURE DES PAYSAGES

La fermeture des paysages est entraînée par un abandon progressif des terres les moins productives et les plus difficiles d'accès (par exemple les pentes qui sont des espaces plus difficilement mécanisables).

Cette dynamique est à l'origine d'une **mutation des milieux écologiques et des paysages**. En termes écologiques, des milieux ouverts disparaissent et sont remplacés par des milieux forestiers. En termes paysagers, **cette dynamique nuit à l'équilibre entre les milieux ouverts et les milieux forestiers entraînant une perte de lisibilité des paysages et une fermeture des vues.**



Dynamique d'enrichissement et de fermeture des vues, Bonlieu



Enrichissement des prairies en lisière de la forêt conduisant à l'avancée de la forêt, Largillay-Marsonnay.



La dynamique d'enrichissement : comparaison d'une photographie de 2017 (à gauche) avec une photographie de 1950-1965 (à droite), entre Chatillon et Doucier le long de la D39. Les terres les moins productives sont laissées à l'abandon et la forêt s'y établit.



Pâturage extensif (aurochs et bisons) pour lutter contre l'enrichissement des milieux humides, Ménetrux-en-Joux

Ce que dit le SCoT

- La valorisation et la préservation de la typicité des morphologies villageoises et des composantes bâties, notamment dans les communes labellisées au regard de leur attractivité touristique ;
- La lutte contre l'étalement urbain et la banalisation des paysages par une gestion qualitative des extensions urbaines (habitat, économique) mais aussi de la publicité en entrée de ville ;
- La prise en compte des composantes naturelles lors des projets de développement urbain afin de garantir un cadre de vie qualitatif ;
- La préservation et la valorisation des vues offertes (belvédères) sur les sites emblématiques du Pays lédonien.

Les constats issus du diagnostic du PLUi

- Une richesse paysagère et naturelle du territoire vecteur d'attractivité et de tourisme ;
- Une richesse patrimoniale dont les protections concernent essentiellement le patrimoine naturel ;
- Un petit patrimoine important et diversifié souvent peu valorisé ;
- Des dynamiques urbaines qui brouillent la qualité des paysages (extensions, site d'hébergement touristique, qualité des espaces publics...).
- La fermeture des paysages et la perte de lisibilité des paysages

Ce que dit le projet de territoire

- Rechercher la revalorisation paysagère des caractéristiques morphologiques (falaises, combes...) et des différents milieux humides ou aquatiques (tourbières, zones humides, rivières et ruisseaux, lacs et cascades...) par la lutte contre la fermeture des milieux
- Protéger et valoriser les paysages agraires contribuant à la diversité paysagère et écologique (haies, murgers, prairies fleuries...)
- Organiser l'accessibilité des sites, complexifiée par l'enfrichement (sentiers, belvédères)

Traduction en enjeux pour le PLUi

- La préservation des entités paysagères et de la diversité des paysages ;
- La préservation de l'identité rurale locale dans les futurs aménagements à l'appui des différentes morphologies villageoises/urbaines et marqueurs identitaires (pré-vergers...) ;
- La valorisation des espaces agricoles et forestiers, principaux motifs du territoire, en conciliant l'adéquation des enjeux d'exploitations avec les attentes des activités de loisirs et les sensibilités écologiques ;
- La protection de tous les patrimoines (naturels et bâtis) et leur mise en valeur ;
- Le maintien de la qualité du cadre de vie en s'appuyant sur la mise en valeur des espaces publics et du petit patrimoine ;
- La préservation de la qualité des entrées de ville et l'amélioration de celles dégradées. (→ RLPi)
- Le maintien et le renforcement des réseaux de découverte du territoire (itinéraires de découvertes, chemins et sentiers, cartels d'informations...) ;

Morphologie urbaine et villageoise

Le centre historique – exemples de Clairvaux-les-Lacs et de Saint-Maurice-Crillat

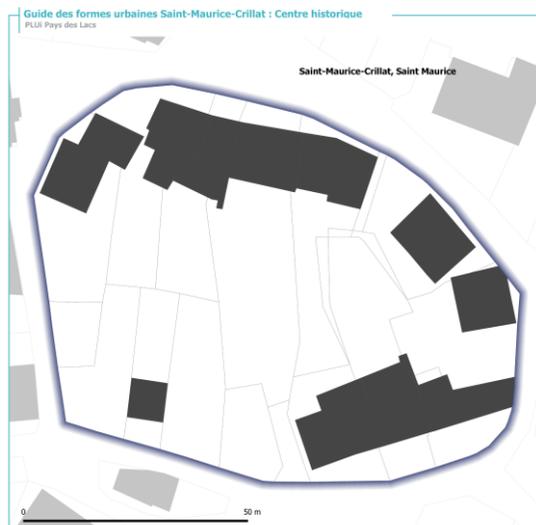
FORME URBAINE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES

 **A RETENIR**



Rue neuve, Clairvaux-les-Lacs



Chef-lieu, Saint-Maurice-Crillat

Le centre historique est un ensemble urbain ou rural qui correspond à la centralité fonctionnelle de la commune.

Caractérisé par une densité importante de construction et une mixité des fonctions urbaines, le bâti est majoritairement situé à l'alignement des voies et sur 2 limites séparatives latérales et est caractérisé par une densité marquée et des hauteurs plus importantes.

Les centres bourgs accueillent généralement les équipements municipaux (mairie, écoles, cimetières) et religieux (églises) et peuvent regrouper une ou plusieurs aménités urbaines de proximité (commerces et services).

Le centre historique de Clairvaux-les-Lacs concentre ces aménités, mais est également concerné par une problématique de vacance caractéristique des noyaux historiques (bâti anciens, qui peuvent ne plus correspondre aux besoins et attentes des ménages).

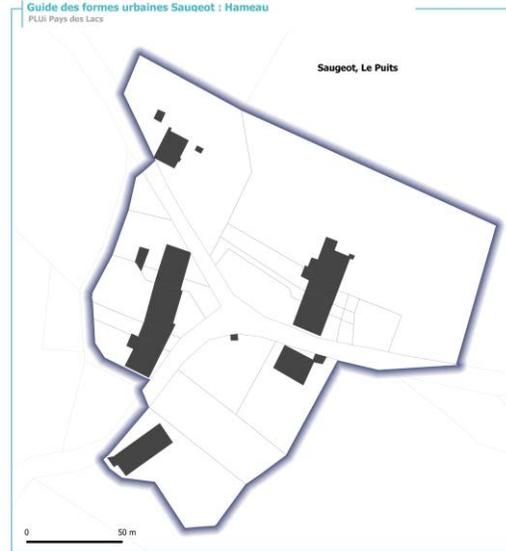
Les centres historiques des villages sont également concernés par ces aménités, même s'ils présentent une densité de logements et une hauteur de bâti moins élevée que dans le pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs.

| | Surface de l'îlot | Surface moyenne des parcelles (m ²) | Nombre de logements | Hauteur min du bâti | Hauteur max du bâti | Densité (logement/ha) | Emprise au sol du bâti | Nombre de logements vacants | Nombre de commerces |
|------------------------------------|-------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Clairvaux-les-Lacs Rue neuve | 0,6 ha | 196m ² | 42 | 7m | 14m | 67 | 60-70% | 9 | 8 |
| Saint-Maurice-Crillat Chef-lieu | 0,7 ha | 367m ² | 20 | 4m | 11m | 27 | 30% | 3 | 0 |

Source : Bd Topo IGN, fichiers fonciers Majic, Traitements Citadia.

Le hameau – exemples des hameaux de Soyria et du Puits

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES



Hameau de Soyria, Clairvaux-les-Lacs

Hameau du Puits, Saugeot

FORME URBAINE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI



Noyau d'habitat ancien caractérisé par des constructions historiques, une certaine densité de constructions, souvent implantées autour d'un bâtiment agricole, parfois d'un espace public ou collectif.

Le bâti y est souvent de grande dimension (anciennes bâtisses de grands volumes), situé à l'alignement sur voies et emprises publiques, mais la densité est généralement plus faible que dans les centres-bourgs. Les hameaux accueillent parfois des équipements publics de proximité (mairie, école, salle des fêtes, etc) ou religieux (églises, chapelles).

| | Surface de l'îlot | Surface moyenne des parcelles (m ²) | Nombre de logements | Hauteur min du bâti | Hauteur max du bâti | Densité (logement/ha) | Emprise au sol du bâti | Nombre de logements vacants | Nombre de commerces |
|--|-------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Clairvaux-les-Lacs Hameau de Soyria | 0,7 ha | 671m ² | 8 | 3m | 10m | 11 | 20-25% | 1 | 0 |
| Saugeot Hameau du Puits | 2,9 ha | 1 347m ² | 18 | 3 | 8 | 6 | 10% | 6 | 0 |

L'habitat collectif – exemple de Clairvaux-les-Lacs

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES

FORME URBAINE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI



- L'habitat collectif est globalement peu présent à l'échelle du Pays des Lacs. Le pôle de vie de Clairvaux comprend quelques constructions de collectif à vocation d'habitat, même si la majeure partie est soit à vocation d'équipements (Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes - EHPAD) ou touristique.
- L'habitat collectif se caractérise par une implantation **en rupture avec la morphologie des quartiers avoisinants** : parcellaire de grande taille, verticalité et densités plus élevées, emprises au sol globalement faibles (emprise du stationnement et espaces verts) ;



Rue des écoles, Clairvaux-les-Lacs

| | Surface de l'îlot | Surface moyenne des parcelles (m ²) | Nombre de logements | Hauteur min du bâti | Hauteur max du bâti | Densité (logement/ha) | Emprise au sol du bâti | Nombre de logements vacants | Nombre de commerces |
|--------------------------------------|---------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Clairvaux-les-Lacs Rue des écoles | 1 207m ² | 1 207m ² | 9 | 10m | 10m | 50 | 20-25% | 1 | 0 |

L'habitat pavillonnaire – exemple de Clairvaux-les-Lacs

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES

FORME URBAINE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI



Rue des sapins, Clairvaux-les-Lacs

 **A RETENIR**

Ce tissu d'habitat pavillonnaire se compose de maisons individuelles développées dans le cadre de procédures d'aménagement d'ensemble de type lotissement (habitat individuel groupé/dense) ou hors procédure.

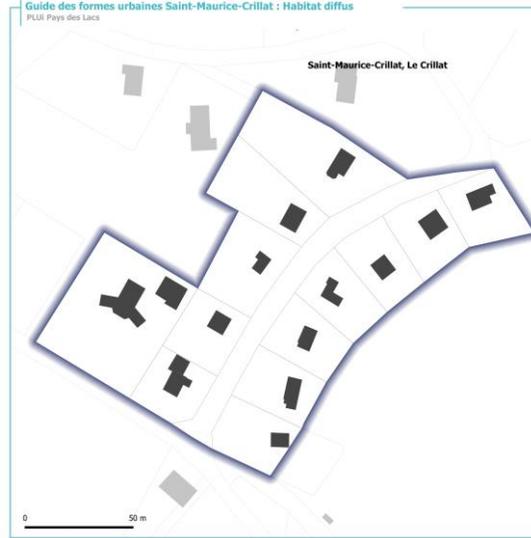
Ce type d'habitat correspond à des formes urbaines regroupées, standardisées et organisées autour d'une voie de desserte.

| | Surface de l'îlot | Surface moyenne des parcelles (m ²) | Nombre de logements | Hauteur min du bâti | Hauteur max du bâti | Densité (logement/ha) | Emprise au sol du bâti | Nombre de logements vacants | Nombre de commerces |
|--------------------------------------|-------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Clairvaux-les-Lacs Rue des sapins | 2,4 ha | 623m ² | 31 | 2m | 6m | 12 | 10-15% | 0 | 0 |

L'habitat diffus – exemples de Clairvaux-les-Lacs et de Saint-Maurice-Crillat

OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMBIANCES URBAINES

FORME URBAINE ET CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI



 **A RETENIR**

L'habitat diffus est caractérisé par un tissu d'habitat peu dense, particulièrement consommateur d'espaces : de grandes parcelles, peu de logements, une faible emprise au sol et une hauteur de bâti peu élevée.

Le Pays des Lacs étant un territoire touristique, ces typologies d'habitat peuvent comprendre des gîtes ou des activités à vocation du tourisme.

Chemin de la Combe au Prieur,
Clairvaux-les-Lacs

Crillat, Rue sous les Fourches
Saint-Maurice-Crillat

| | Surface de l'îlot | Surface moyenne des parcelles (m ²) | Nombre de logements | Hauteur min du bâti | Hauteur max du bâti | Densité (logement/ha) | Emprise au sol du bâti | Nombre de logements vacants | Nombre de commerces |
|--|-------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Clairvaux-les-Lacs Chemin de la Combe au Prieur | 1,8 ha | 1 281m ² | 10 | 3m | 8m | 6 | 5-10% | 0 | 0 |
| Saint-Maurice-Crillat Rue sous les fourches | 1,73 ha | 1 191 m ² | 15 | 4m | 7m | 8 | 8% | 0 | 0 |

Source : Bd Topo IGN, fichiers fonciers Majic, Traitements Citadia.

La Trame Verte et Bleue

Contexte général et définitions



Un espace agro-naturel fonctionnel sur le plan écologique,
Source : Even conseil

- **LE MORCELLEMENT DES ESPACES NATURELS, UNE MENACE POUR LA BIODIVERSITÉ**

La fragmentation et l'artificialisation des espaces naturels est l'une des principales causes de la diminution de la biodiversité en France. Pour y remédier, les documents de planification territoriale intègrent une réflexion permettant **la préservation et la restauration des continuités écologiques : la Trame Verte et Bleue (TVB)**.

- **UN RÉSEAU DE RÉSERVOIRS ET DE CORRIDORS IDENTIFIÉS À DIFFÉRENTES ÉCHELLES**

À l'échelle régionale (SRCE) ou intercommunale (SCoT, PLUi), la TVB identifie un maillage écologique permettant le développement et la circulation d'espèces animales et végétales. Pour ce faire, deux types d'espaces sont à préserver:

- **les « réservoirs de biodiversité »** : les zones remarquables pour leur intérêt écologique et leur état de conservation accueillant les espèces patrimoniales;
- **les « corridors écologiques »** : les espaces de connexion entre les réservoirs, dont la nature permet les déplacements journaliers, saisonniers ou annuels de la faune.

- **UN FONCTIONNEMENT PAR SOUS-TRAME DE MILIEUX NATURELS**

Tous ces éléments sont identifiés **par type de milieu (forestiers, ouverts, aquatiques)** constituant alors des sous-trames. Les sous-trames sont ensuite croisées avec les éléments fragmentants (zones urbaines, infrastructures routières et ferroviaires...) pour faire apparaître l'ensemble du réseau écologique (la Trame Verte et Bleue) et **ses enjeux de protection et/ou de restauration**.

• LES CORRIDORS ECOLOGIQUES

Les corridors sont élaborés par la méthode de **dilatation-érosion** en partant du principe que ces axes de déplacement doivent être maintenus en priorité pour les espèces dont la mobilité et l'utilisation de l'espace sont les moins vastes donc potentiellement les plus contraintes et menacées. L'analyse est effectuée **par sous trame**. Les corridors sont hiérarchisés en trois catégories :

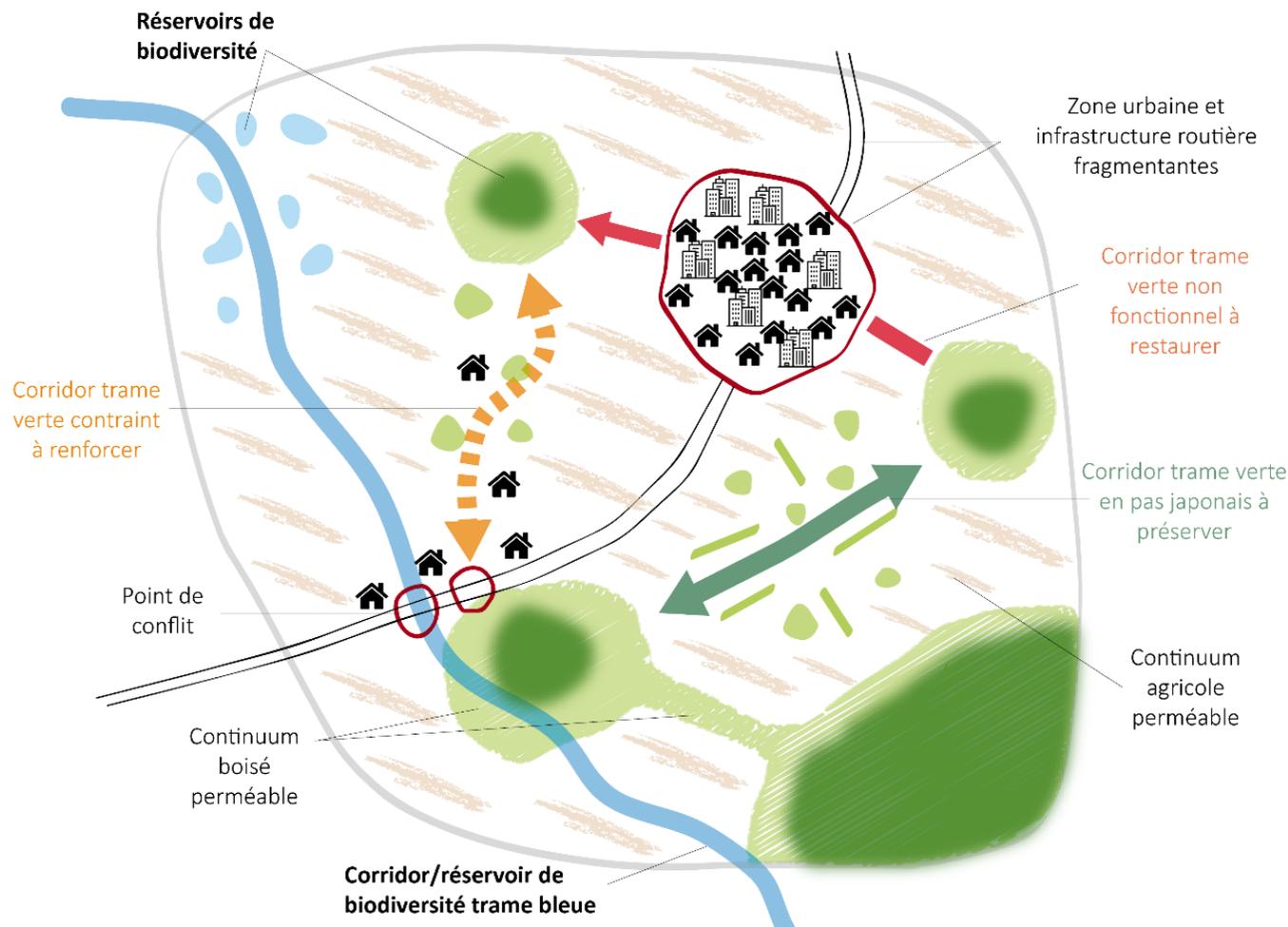
- à **préserver** : lorsqu'ils sont fonctionnels sur l'ensemble de leur tracé et permettent une liaison efficace entre les réservoirs de biodiversité
- à **renforcer** : lorsqu'ils sont fonctionnels sur une partie de leur tracé à cause notamment de pression urbaine trop importante ou d'obstacles. Leur visibilité doit être renforcée pour maintenir leur rôle
- à **restaurer** : lorsqu'ils ne sont plus fonctionnels mais qu'ils doivent être remis en état pour assurer une liaison entre les réservoirs de biodiversité.

• LES COURS D'EAU, RÉSERVOIRS ET CORRIDORS

Les **cours d'eau**, par leur propriété linéaire, sont considérés comme **corridors écologiques** pour la faune aquatique mais aussi comme **réservoirs de biodiversité**. Seuls les cours d'eau listés sont pris en compte au sein de cette deuxième catégorie.

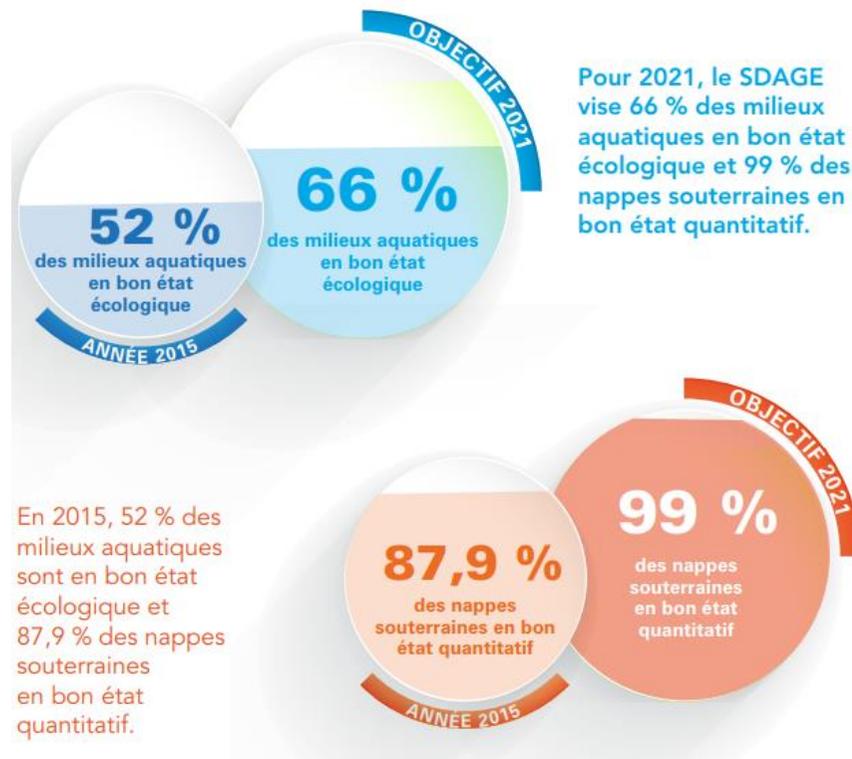
La hiérarchisation des corridors aquatiques est basée sur les objectifs d'atteinte de bon état écologique donnés par le SDAGE. Ainsi **les cours d'eau ayant déjà atteint leur objectif de bon état écologique en 2015 sont catégorisés en corridor à préserver**. A l'opposé, les cours d'eau qui ont un objectif de bon état écologique prévu **pour 2021 sont catégorisés en corridor à renforcer** et en **corridor à restaurer** pour des objectifs repoussés pour 2027.

Contexte général et définitions



Le territoire de du Pays des Lacs s'inscrit dans le périmètre du **SDAGE Rhône Méditerranée Corse 2016-2021** approuvé le **3 décembre 2015** par arrêté préfectoral.

Neuf orientations fondamentales traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à **économiser l'eau** et à **s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions** et **protéger notre santé, préserver la qualité de nos rivières et de la Méditerranée, restaurer les cours d'eau** en intégrant la **prévention des inondations, préserver les zones humides et la biodiversité.**



Source: SDAGE Rhône Méditerranée

• CADRE RÉGLEMENTAIRE

Afin de répondre aux enjeux de fragmentation des espaces naturels et de recréer des liens écologiques entre les entités du territoire, **les lois Grenelle 1 et 2** (d'août 2009 et juillet 2010) prévoient l'élaboration d'une **Trame Verte et Bleue** (TVB) à l'échelle nationale, régionale et locale. Ses éléments sont déclinés dans le Code de l'Urbanisme (articles L.110, L.121-1, L.122-1, L.123-1 et suivants) et le Code de l'Environnement (L.371-1 et suivants).

Au niveau national, l'État fixe le cadre de travail et veille à sa cohérence sur l'ensemble du territoire et réalise :

- Le document cadre « Orientations nationales » prévu par la loi Grenelle 2, élaboré en association avec le comité national trames verte et bleue et approuvé par décret en conseil d'État
- Les guides TVB

• LE SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX RHONE MÉDITERRANÉE 2016-2021

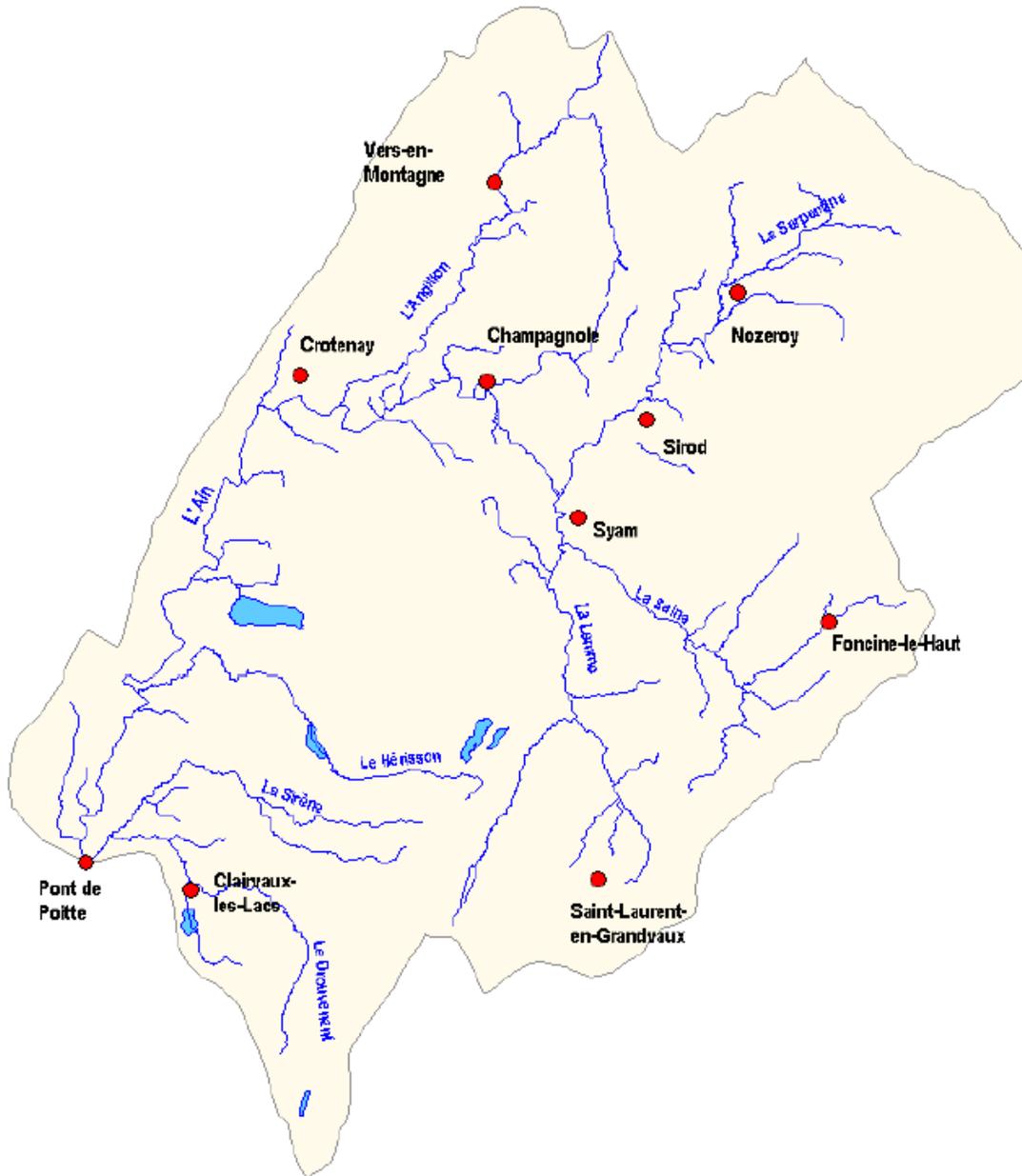
Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) est un document de planification décentralisé, instauré par la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992. Englobant les territoires du grand bassin hydrographique du Rhône, des autres fleuves côtiers méditerranéen et du littoral méditerranéen, il bénéficie à la fois d'une **légitimité politique et d'une portée juridique** et définit pour 6 ans les **grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau**, ainsi que les **objectifs de qualité des milieux aquatiques et de quantité des eaux à maintenir ou à atteindre dans le bassin.**

Les documents cadres

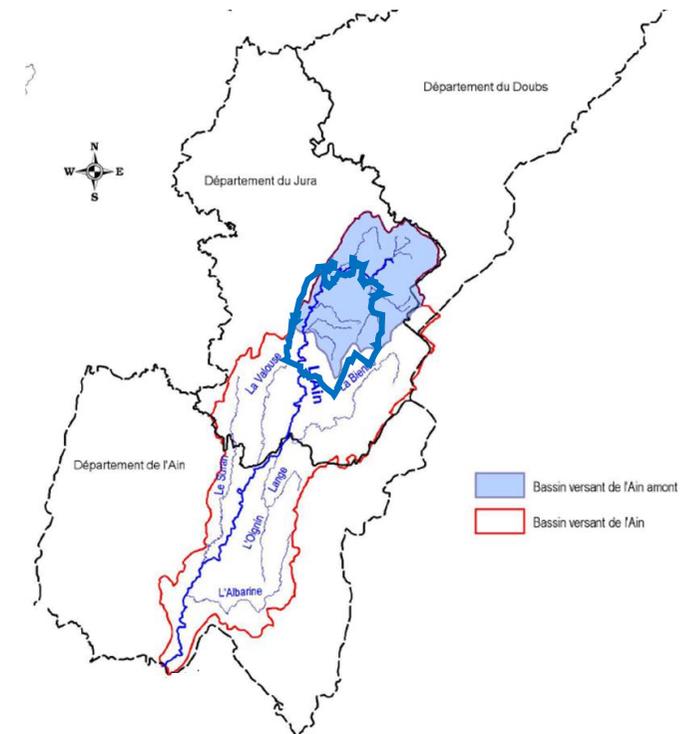
• LE CONTRAT DE RIVIERE DE L'AIN AMONT

Une démarche d'élaboration d'un contrat de rivière pour la partie amont de l'Ain est initiée depuis 2012 par le Conseil Départemental du Jura. Elle s'inscrit dans la continuité des territoires voisins afin d'engager **une gestion concertée des cours d'eau pour atteindre les objectifs de bon état masses d'eau fixés par le SDAGE.**

En outre, la situation du territoire, à l'amont du bassin versant en fait un **territoire clé pour l'atteinte des objectifs.**



Bassin versant de l'Ain Amont
Source : Contrat de rivière de l'Ain Amont (Conseil Départemental du Jura)



Bassin versant de l'Ain et de l'Ain amont.
Source : Contrat du rivière Ain amont

0 44,00
kilomètres

Trame Verte

Milieux forestier et ouverts herbacés

- Réserve de biodiversité
- Corridor à préserver
- Corridor à remettre en bon état

Milieux xériques ouverts

- Réserve de biodiversité
- Corridor

Éléments fragmentants

- Ouvrage infranchissable
- Ouvrage difficilement franchissable à infranchissable
- Ouvrage franchissable sous conditions
- Route

Autres

- Passage à faune

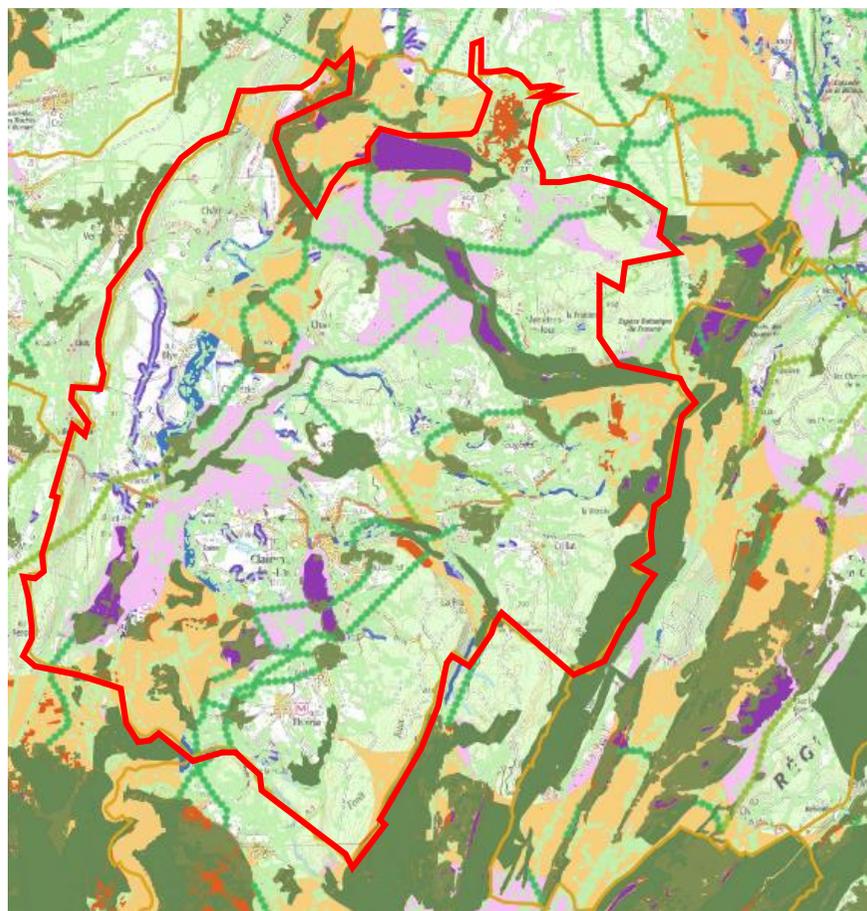
Trame Bleue

Milieux humides

- Réserve de biodiversité
- Corridor

Milieux aquatiques

- Réserve de biodiversité surfacique
- Réserve de biodiversité linéaire
- Corridor surfacique
- Corridor linéaire



Extrait du SRCE de Franche-Comté

Les documents cadres

● SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DE FRANCHE-COMTE

Prévu par l'article L. 371-3 du Code de l'Environnement pour déterminer les enjeux régionaux de préservation ou de restauration des continuités écologiques, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) doit être élaboré, mis à jour et suivi conjointement par la Région et l'Etat, en association avec un Comité régional de la biodiversité. Compatible avec les orientations nationales (article L. 371-2) ainsi qu'avec les éléments pertinents des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (article L. 212-1), **le SRCE doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme**. Ces documents devront alors identifier de manière cartographique les trames vertes et bleues présentes et indiquer les orientations et prescriptions visant à préserver ou remettre en état ces continuités écologiques.

Le SRCE a vocation à proposer deux types de mesures:

- Les mesures contractuelles à privilégier pour assurer la préservation, et la remise en bon état de la fonctionnalité des continuités
- Les mesures prévues pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques pour les communes concernées

Le SRCE Franche-Comté a été adopté le 2 décembre 2015 par arrêté préfectoral n° R43-2015-12-02-004. Il a pour objet principal la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques avec le maintien, l'amélioration ou le rétablissement de leur fonctionnalité. Il doit identifier les composantes de la trame verte et bleue et les obstacles au fonctionnement des continuités écologiques ; Identifier les enjeux régionaux de préservation et de restauration des continuités écologiques, et définir les priorités régionales à travers un plan d'action stratégique ; Proposer les outils adaptés pour la mise en œuvre de ce plan d'action.

Le territoire est un véritable « carrefour écologique » à l'échelle régionale. En effet, de nombreux corridors terrestres sont présents et globalement préservés. L'abondance de réservoirs de biodiversité et de corridors aquatiques renforcent cette importance. Toutefois, le SRCE identifie quelques corridors à remettre en bon état entre Pont de Poitte et le Mesnois ainsi que dans le secteur d'Uxelles. Enfin, le SRCE met en évidence la route départementale 678 comme élément de fragmentation.

Les documents cadres

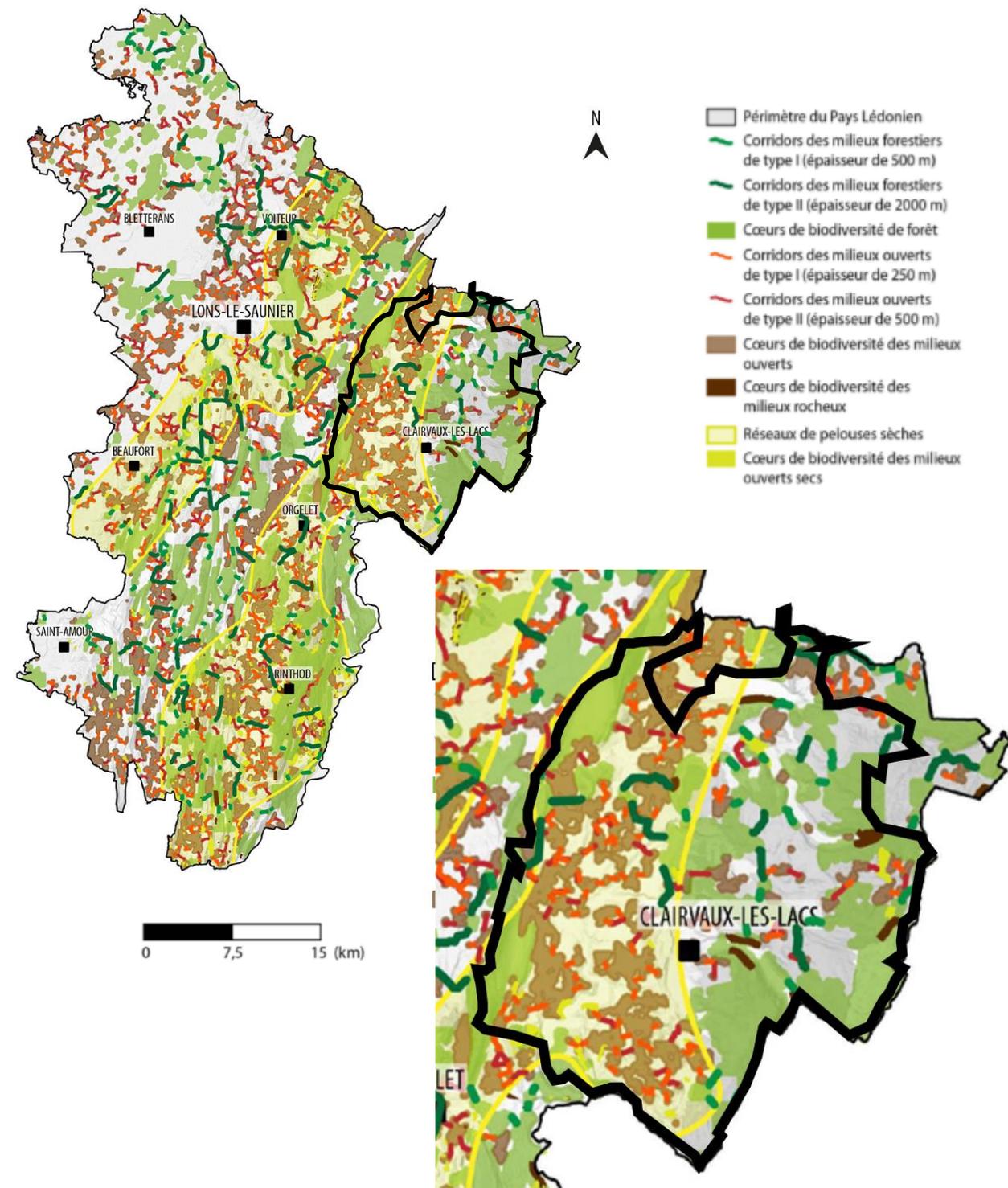
- **SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS LEDONNIEN**

La Trame Verte et Bleue définie dans le cadre de la révision du SCoT du Pays Lédonien démontre que le **territoire conserve une perméabilité écologique satisfaisante**, qu'elle soit terrestre ou aquatique.

Au sein de la TVB identifiée, les **cœurs de biodiversité aquatiques** sont constitués de l'intégralité des surfaces en eau (cours d'eau, lacs, étangs,...) ainsi que des zones humides recensées sur le territoire du SCoT qui **représentent 8 852 ha soit 5% du territoire**. Les cœurs de biodiversité terrestres comprennent quant à eux les espaces forestiers et agricoles extensifs à enjeux, les pelouses sèches dans leur intégralité ainsi que les milieux rocheux identifiés. Cette **trame verte couvre 49% du territoire du Pays Lédonien**.

Au **niveau du Pays des Lacs**, l'ouest du territoire est couvert par un **réseau de pelouses sèches et des cœurs de biodiversité des milieux ouverts** tandis que l'est est majoritairement concerné par des **cœurs de biodiversité forestier dont le continuum permet de limiter les contraintes aux déplacements** de la faune.

Au niveau des corridors identifiés et permettant de maintenir la fonctionnalité écologique du territoire, **des conflits ont été mis en exergue de façon ponctuelle**, principalement au niveau de Clairvaux-les-Lacs et de la RD 678. En outre, un point de conflit est identifié précisément au niveau de la zone d'activité de Patornay. Ce site très sensible a fait l'objet d'inventaires par le cabinet Jura Nature Environnement. Celui-ci a mis en évidence des espèces rares notamment sur le groupe des Amphibiens.



Les milieux remarquables

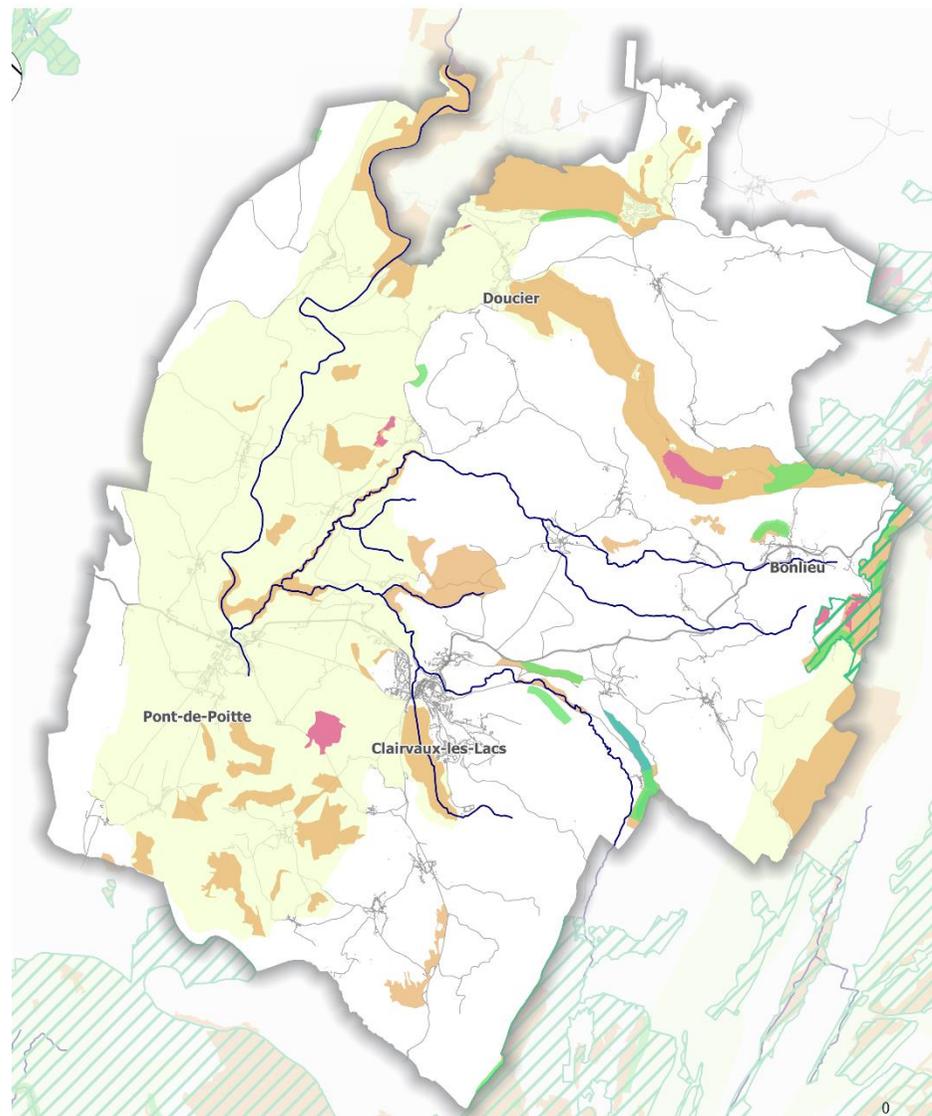
• DES MILIEUX D'INTERET ECOLOGIQUE BIEN IDENTIFIES ET NOMBREUX

Les sites d'intérêt majeur pour la biodiversité sont bien identifiés sur le territoire par des zonages environnementaux. Le territoire comporte ainsi :

- 35 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique) de type I
- 2 ZNIEFF de type II : « **La Combe d'Ain** » et « **Forêts de la Chaux du Dombief, des Piards et de Prénoval** ».
- 2 sites Natura 2000 : 1 zone de protection spéciale (ZPS) de la directive oiseau « **complexe des 7 lacs du Jura** » et 1 zones spéciales de conservation (ZSC) de la directive habitat « **Lac de Bonlieu, étang de Lautrey, forêt et falaises environnantes** ».
- 10 APB (Arrêté de Protection de Biotope).
- Les cours d'eau classés en Liste 1 et Liste 2 au titre de l'article L. 214-17 du Code de l' Environnement : les principaux sont **l'Ain, la Sirène et le Drouvenant**.
- Réserve Biologique Dirigée de la **Reculée de la Frasnée**.

Mis à part les ZNIEFF de type II, ces espaces remarquables sont identifiés comme réservoirs de biodiversité dans le SRCE et sont à considérer comme tels dans le PLUi.

Enfin, le **Conservatoire d'Espaces Naturels** de Franche Comté possède 5 sites exclusivement des milieux humides. Cela confirme la richesse et la diversité des écosystèmes présents sur le territoire. A noter que des conventions locales existent pour la préservation de certaines espèces comme l'Orchis punaise (*Anacamptis coriophora*).



- Cours d'eau remarquables (Listes 1 et 2)
- Périmètres d'APPB
- Réservoirs biologiques cours d'eau
- Sites du CEN Franche-Comté
- ▨ Site Natura 2000 (ZPS et ZSC)
- ZNIEFF type 1
- ZNIEFF type 2

Sources : IGN, DREAL
Date : 03 / 08 / 2018

even
CONSEIL

Les réservoirs de biodiversité des zonages environnementaux représentent près de **16%** de la superficie du territoire

La majorité de ces espaces se concentrent au nord du territoire : la reculée de la Frasnée, la vallée du Hérisson, le lac de Chalain, et sur l'Ain.

Les espèces associées

• UNE FAUNE ABONDANTE ET DIVERSIFIÉE

Les inventaires réalisés par les gestionnaires d'espaces remarquables et par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) Franche-Comté ont mis en évidence une faune diverse et abondante.

Les **milieux humides et cours d'eau** abritent notamment l'**Hirondelle des Rivage** (*Riparia riparia*), le **Martin pêcheur** (*Alcedo atthis*), le **Cincle Plongeur** (*Cinclus cinclus*) ou encore le **Triton alpestre** (*Triturus alpestris*).

Les **milieux forestiers** très présents sur le territoire, sont favorables au **Lynx** (*Lynx lynx*), au **Chat forestier** (*Felis silvestris*), au **Pic noir** (*Dryocopus martius*), **Chamois** (*Ripicapra rupicapra*) ou encore le **Cerf Elaphe** (*Cervus elaphus*) et le **Chevreuil** (*Capreolus capreolus*).

Les **milieux plus ouverts** tels que les prairies, bocages, pelouses sèches sont propices au **Bacchante** (*Lopinga achine*), et à l'**Azuré du Serpolet** (*Phengaris arion*) papillons protégés au niveau national qui apprécient les pelouses sèches et les zones de lisières. Ces habitats sont également propices la **Pie-grièche écorcheur** (*Lanius collurio*), au **Gobemouche gris** (*Muscicapa striata*) et à la **Gorgebleue à miroir**.

Enfin, la présence de **falaises calcaires** sont très favorables aux **rapaces rupestres** tels que le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) et également aux Milan royal (*Milvus milvus*) et noir (*Milvus migrans*).

Concernant les **espèces invasives**, le **Ragondin** (*Myocastor coypus*) a été observé dans le Sud du territoire tandis que la **Tortue de Floride** (*Trachemys scripta*) est présente en amont des gorges de l'Ain.



Crédit photos: LPO 39 et INPN.

De gauche à droite :
En haut: Lynx, Chat forestier.
Au centre: Cincle plongeur, Azuré du Serpolet.
En bas: Faucon pèlerin. Milan noir

• UNE FLORE RARE ET SPÉCIALISÉE

Les milieux très variés qui caractérisent la région des lacs abritent une biodiversité floristique importante.

Les **zones plus humides** et parfois tourbeuses des lacs, cours d'eau ou encore marais, abritent plusieurs espèces rares et menacées telles que le **Liparis de Loesel** (*Liparis loeseli*) protégé en France et inscrit dans l'annexe 1 de la convention de Berne et à l'annexe 2 et 4 de la directive habitat. Elle est présente sur le site des 5 lacs. Dans le Jura, sa présence est directement menacée (4 stations recensées à l'échelle du Jura). On retrouve également, la **Laïche de Davall** (*Carex davalliana*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) ou encore la **Drosera** (*Drosera rotundifolia*).

Les **sols superficiels sur calcaire** sont très favorables à la formation d'une végétation très spécialisée telle que l'Anémone pulsatile (*Pulsatilla vulgaris*) et notamment de diverses **orchidées** comme l' Orchis de Spitzel (*Orchis spitzelii*).

Les **massifs forestiers** tels que celui de la Joux permettent le développement d'une flore particulière à ces milieux telles que l'**Epipactis à petites feuilles** (*Epipactis microphylla*) que l'on retrouve dans les hétraies sèches et la **Circée intermédiaire** (*Circaea intermedia*) qui colonise davantage les forêts fraîches.

• DES ESPÈCES INVASIVES À INTÉGRER

Des **plantes invasives** sont ponctuellement présentes sur le territoire de Pays des Lacs : **Renouée du Japon, Berce du Caucase, Elodée du Canada** mais aussi le **Solidage géant**.

En outre, le territoire est également fortement concerné par l'Ambroisie (*ambrosia artemisiifolia*), en particulier dans la vallée de l'Ain. Cette plante affectionne particulièrement les terrains laissés à l'abandon, les chantiers ou les bords de route. Très allergisante, l'ambroisie a été décrétée en 2017 « **espèce dont la prolifération constitue une menace pour la santé humaine** » (article D. 1338-1 du Code de la santé publique).

Des mesures peuvent être prises par arrêté, afin de prévenir son apparition ou de lutter contre sa prolifération, comme la **destruction des pieds d'ambroisie** ou la **gestion des espaces** visant à limiter fortement leur capacité d'installation.



De gauche à droite : Ambroisie (source : santé.gouv.fr) et Renouée du Japon (source : Wikipédia.fr)

Les espèces associées



Crédit photos: INPN.

De gauche à droite :

En haut: Liparis de Loesel et Gentiane Pneumonanthe

En bas: Epipactis à petites feuilles et Circée intermédiaire .

• UNE SOUS TRAME FORESTIÈRE OMNIPRÉSENTE

Les milieux boisés sont la formation dominante sur le territoire. Les forêts de la Communauté de communes du Pays des Lacs sont rattachées à deux grandes régions forestières : la moitié Sud-Est est située sur "les pentes et plateaux intermédiaires" et la moitié Nord-Ouest sur "la Petite Montagne". Les massifs forestiers sont par ailleurs bien délimités en particulier dans l'Est du territoire avec notamment la Forêt de la Joux. Le diagnostic forestier a été réalisé sur l'ancien territoire du Pays des Lacs qui intégrait les communes de Marigny, Saffloz et Le Frasnois. Celui-ci permet cependant de se rendre compte des dynamiques actuelles.

Les milieux boisés s'étendent sur une superficie de **15 900 ha soit 55 %** du territoire intercommunal (source Chambre d'agriculture du Jura). La diversité de sols et d'altitudes amène une hétérogénéité des boisements forestiers, allant de la futaie résineuse (sapins ou épicéas) au taillis feuillu pauvre en passant par des futaies feuillues ou mixtes. Les boisements sont **majoritairement constituée de boisements de feuillus (70% de la surface forestière contre 30% pour les résineux) et de forêts mixtes. Les essences feuillues sont très diverses : Hêtre, Chêne, Tilleul,... Pour les résineux, on trouve principalement du Sapin pectiné puis de l'Epicéa, présent naturellement sur tout l'est du massif. et appartiennent à 60% à des privés avec un morcellement notable.**

Face à la déprise agricole, certains secteurs du Pays des Lacs connaissent une forte dynamique forestière et la proportion de zones « transitoires » de développement forestier est donc importante.



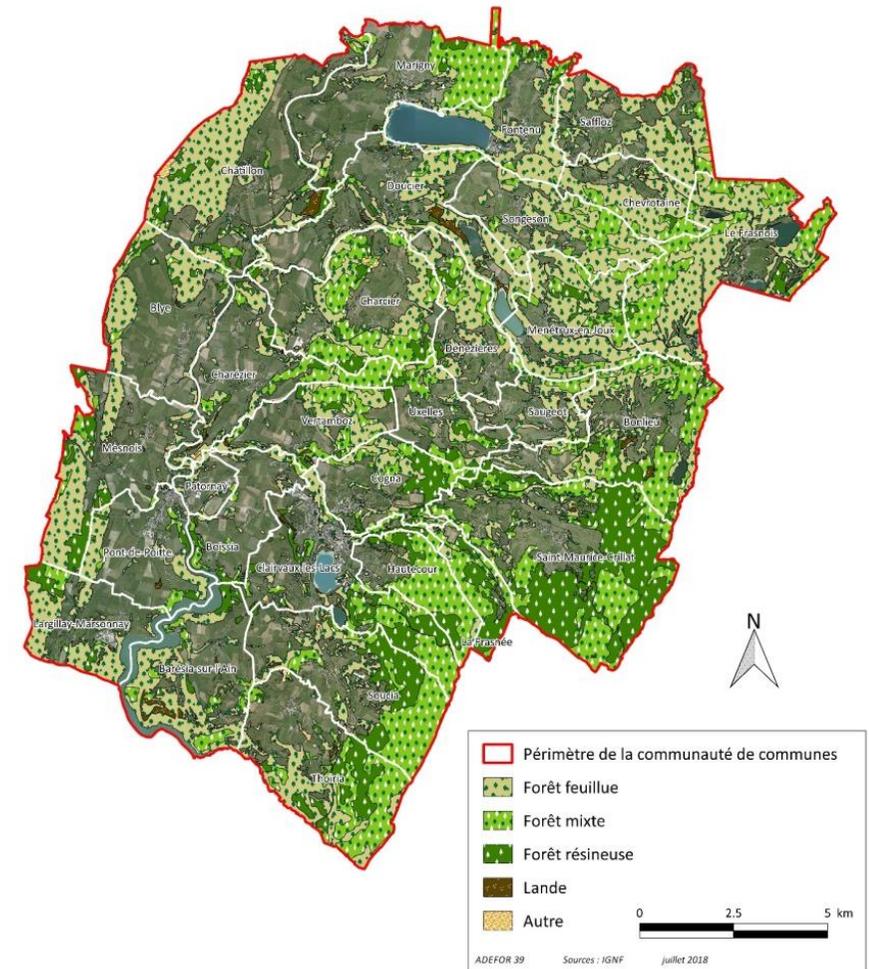
Exemples de boisement naturel suite à la déprise agricole (photographie de 1962 et 2017 – commune de Barésia-sur-l'Ain)

Source : Remonterletemps.IGN

La **présence de vergers et de nombreux arbres remarquables dans les villages** (marronniers, tilleuls,...) est observée. Ils ont un rôle important dans le maintien de la trame verte et bleue urbaine.

La diversité des milieux

La sous trame des milieux forestiers



● LES RIPISYLVES, DES HABITATS ESSENTIELS

Les **ripisylves** sont bien développées sur la plupart des cours d'eau du territoire. Ces milieux sont indispensables car outre leur intérêt dans le bon fonctionnement hydrologique des cours d'eau, elles ont un rôle écologique majeur. Elles sont en même temps **axes de déplacement mais aussi zones de refuge** pour une faune diversifiée, à la fois aquatique et terrestre mais également pour l'avifaune. **Ces formations doivent donc être préservées.**

● DES RISQUES ASSOCIES AU PEUPEMENT FORESTIER

La pluralité des essences forestières augmente le nombre potentiel de ravageurs spécifiques ou de problèmes rencontrés. Toutefois cette diversité limite dans le même temps leur expansion.

Les principaux ravageurs à signaler sur le territoire sont:

- la pyrale du buis depuis 2017,
- les scolytes attaquant les Epicéas fragilisés par les épisodes de sécheresse,
- un champignon menaçant la survie du Frêne sur le territoire.

La chasse contribue à la régulation des populations notamment de sangliers en forte augmentation, et de cerfs arrivant par le sud-est et causant des dégâts notamment sur les forêts en renouvellement (écorçage, frottis, abrutissement...).

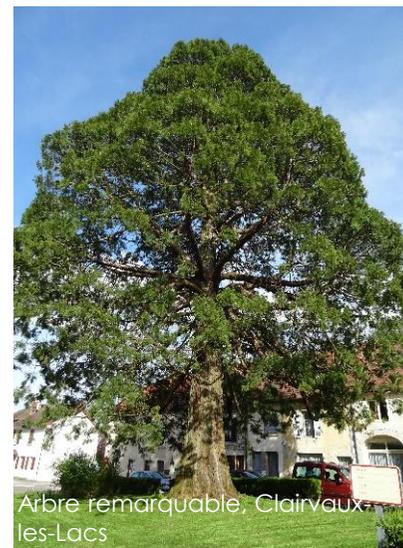
● UNE MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

Au-delà de sa fonction productive, la forêt joue également un rôle :

- environnemental : gestion de la faune sauvage (chasse), habitats de nombreuses espèces de faune et de flore.
- de protection : rôle protecteur (paysages et biotopes) sur les zones de fortes pentes ainsi que pour la qualité de l'eau (plus d'une quarantaine de captages dont les périmètres de protection sont situés au moins en partie en forêt, rôle protecteur des rivages du lac de Vouglans)
- social : activités de loisirs pour les habitants (promenades, sports de nature, cueillette de champignons, chasse,...), accentuées par la présence des nombreux lacs fréquentés.

La diversité des milieux

La sous trame des milieux forestiers



Arbre remarquable, Clairvaux-les-Lacs



Forêt de la reculée de la Frasnée

● UNE NECESSAIRE CONCILIATION DES ENJEUX FORESTIERS ET PAYSAGERS : LA REOUVERTURE DES PAYSAGES DANS LES MILIEUX FORESTIERS REMARQUABLES

Autrefois entretenus et utilisés par l'agriculture ou pour le pâturage, certains espaces du Pays des Lacs ont peu à peu été délaissés au cours des décennies précédentes entraînant un **boisement rapide et une fermeture des milieux**. **Au niveau de la vallée du Hérisson, les forêts de pentes ont progressivement fermé le paysage**, au détriment de milieux pelousaires alors qu'**à l'ouest du Lac de Chalain, la progression de la forêt et les plantations ligneuses menacent les vestiges archéologiques**. Par conséquent des **mesures conservatoires pourront s'avérer nécessaires** et les secteurs précédemment évoqués faire l'objet d'actions ponctuelles d'ouverture du paysage dans le respect des enjeux environnementaux.

● UN GISEMENT DE BOIS IMPORTANT

Le territoire dispose d'une **ressource en bois importante et de bonne qualité**. L'activité sylvicole y est donc bien ancrée (bois, d'œuvre, bois de feu, artisanat du jouet,...). La plupart des forêts appartiennent à des propriétaires privés et seuls 39 % des boisements relèvent du régime forestier.

L'Office National des Forêts qui gère les forêts publiques s'est engagé dans une gestion durable des forêts puisqu'il travaille avec les gestionnaires locaux d'espaces naturels (Natura 2000, Parc du Haut Jura). L'organisme est également gestionnaire de certains espaces forestiers protégés : le site Natura 2000 du Lac de Bonlieu, étang de Lautrey, forêts et falaises environnantes ainsi que la Réserve Biologique de la Reculée de la Frasnée.



Dépôt de bois, Saugeot
Source : EVEN Conseil



Morcellement du foncier forestier, massif du Rosnay, Saint-Maurice-Crillat
Source : Remonterletemps. IGN

● UNE FILIERE BOIS BIEN DEVELOPPEE MAIS DEVANT FAIRE FACE A DES CONTRAINTES DE GESTION

La **filière bois est déjà bien développée** sur le territoire. La majorité des communes du Pays des Lacs tirent un revenu conséquent de l'exploitation de leurs forêts communales, part importante de leur budget. **La forêt joue aussi un rôle important pour les administrés si les communes peuvent leur attribuer des affouages. Ces derniers sont de plus primordiaux pour la gestion forestière.** Certaines communes s'inquiètent néanmoins de la **diminution du nombre de personnes demandant des lots d'affouage**. Le territoire accueille **24 entreprises relevant de la filière forêt-bois (qui emploient au total 94 salariés)** ainsi que de nombreux exploitants forestiers. La **ressource est ainsi valorisée** notamment via les métiers de menuiserie, une scierie, la fabrications d'objets divers, la construction, la chaufferie-bois de Clairvaux-les-Lacs.

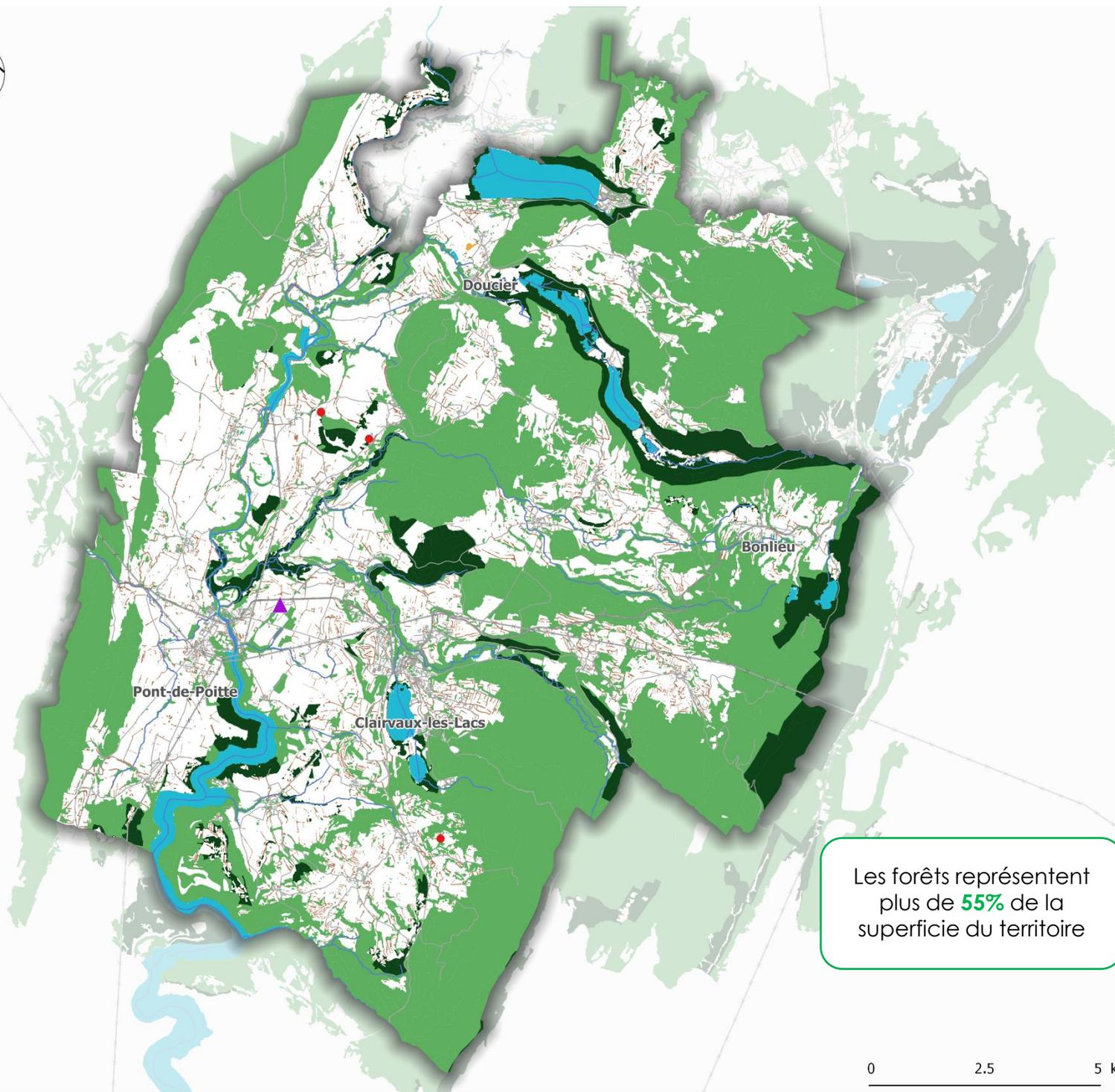
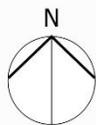
Toutefois, la **filière bois connaît aujourd'hui différents facteurs qui peuvent présenter des freins** à l'exploitation de la ressource.

Le foncier présente un **morcellement important**. Près de 65% des petits propriétaires possèdent moins d'1 ha de forêt sur le territoire. De telles superficies ne permettent pas d'assurer une rentabilité économique de l'exploitation des parcelles concernées. Aussi, nombre de micropropriétés ne peuvent être gérées que conjointement pour avoir une cohérence sylvicole et une rentabilité économique.

Au regard de la desserte forestière, la **forte progression de la forêt et la modernisation de l'exploitation forestière rendent certains équipements inadaptés voir manquants**. L'exemple le plus parlant est l'absence de dépôts de bois le long de certaines routes

forestières. Les tracteurs sont alors obligés de stocker les bois dans des talus ou les fossés et trainent les bois sur les routes empierrées ou revêtues, les dégradant petit à petit.

Enfin, les aléas climatiques de plus en plus fréquents ont des impacts sur la phénologie et le fonctionnement de l'arbre. Face à des épisodes plus fréquents de sécheresse à venir, la productivité forestière pourra pâtir du manque d'eau. Il convient ainsi d'**anticiper en adaptant les stocks et notamment en limitant la monospécificité forestière**. En associant des espèces avec des sensibilités différentes, la forêt augmentera sa résilience face à des événements climatiques extrêmes, diminuant ainsi le risque d'une chute brutale de productivité.



Réservoirs de biodiversité

Milieux forestiers remarquables

Continuums naturels supports

Milieux forestiers et boisements

Peupleraies

Réseau de haie

Éléments fragmentants

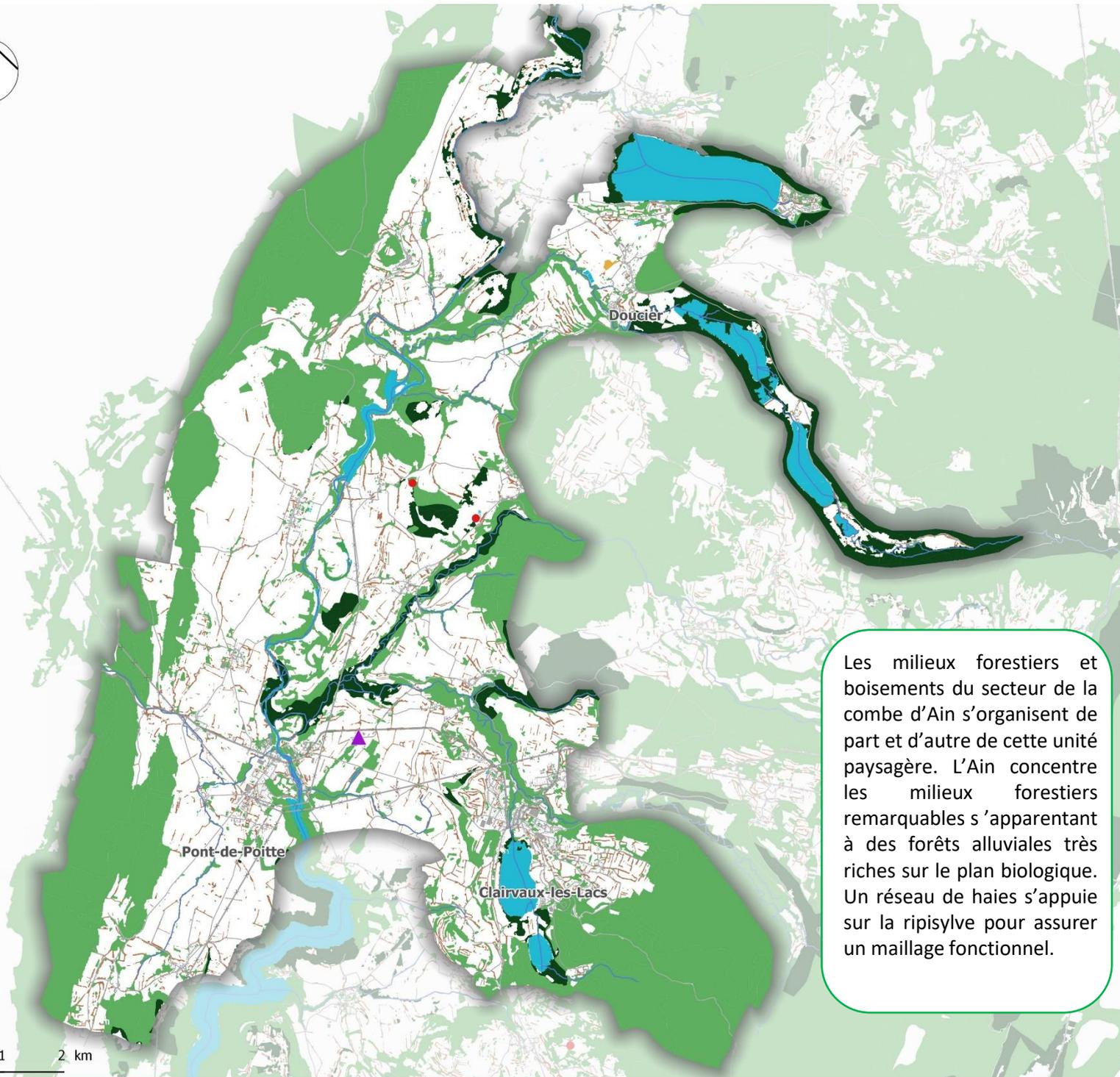
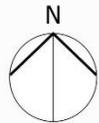
- Carrières
- Point de conflit identifié par le SCOT (Zone d'activités de Patornay)
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Lignes électriques

Réseau hydrographique

- Permanent
- Surface en eau

Les forêts représentent plus de **55%** de la superficie du territoire

0 2.5 5 km



Les milieux forestiers et boisements du secteur de la combe d'Ain s'organisent de part et d'autre de cette unité paysagère. L'Ain concentre les milieux forestiers remarquables s'apparentant à des forêts alluviales très riches sur le plan biologique. Un réseau de haies s'appuie sur la ripisylve pour assurer un maillage fonctionnel.

Réservoirs de biodiversité

Milieux forestiers remarquables

Continuums naturels supports

Milieux forestiers et boisements

Peupleraies

Réseau de haies

Éléments fragmentants

Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)

Carrières

Voies routières majeures

Voies routières secondaires

Bâti

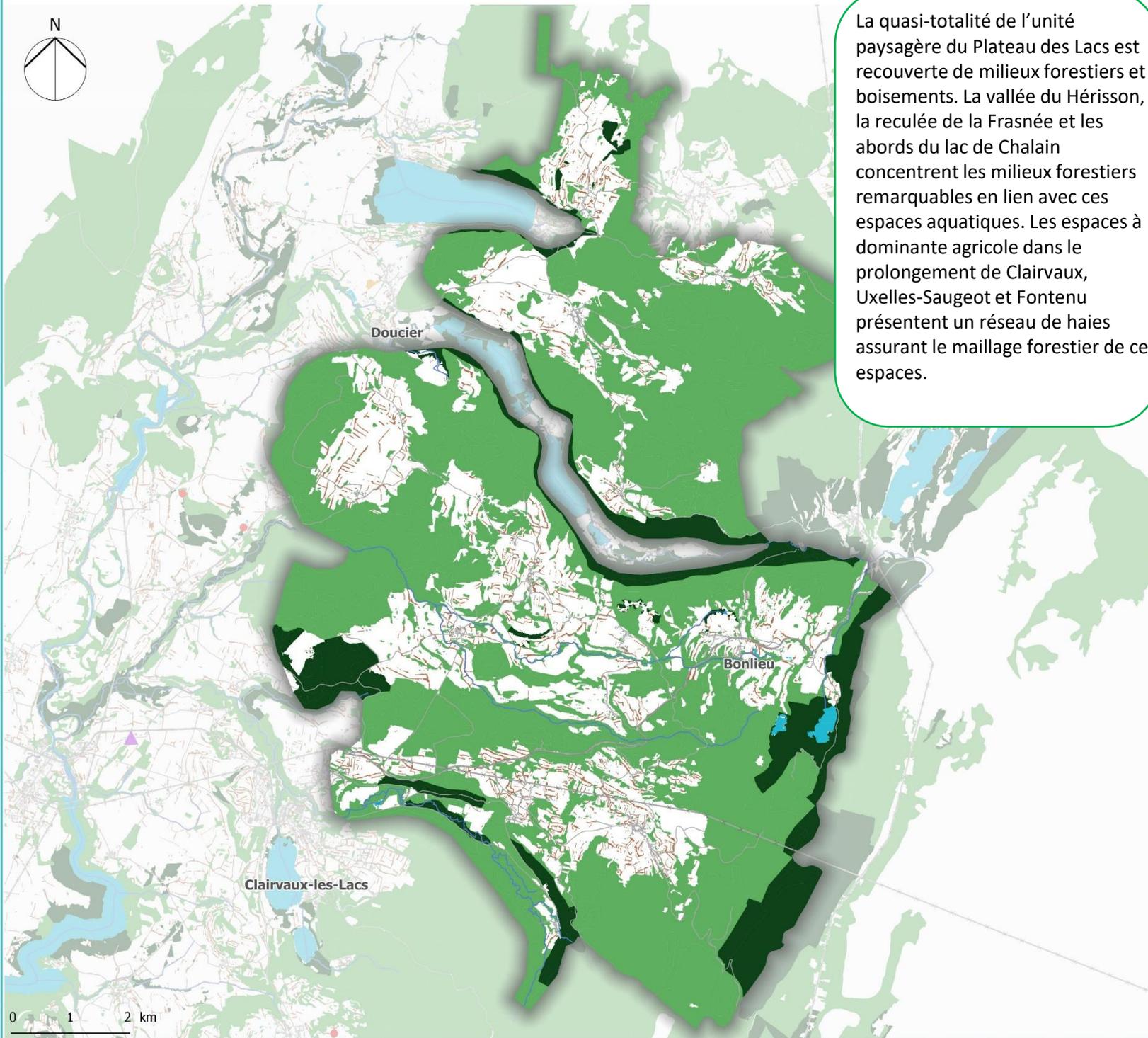
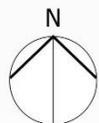
Lignes électriques

Réseaux hydrographiques

Permanents

Surfaces en eau





La quasi-totalité de l'unité paysagère du Plateau des Lacs est recouverte de milieux forestiers et boisements. La vallée du Hérisson, la reculée de la Frasnée et les abords du lac de Chalain concentrent les milieux forestiers remarquables en lien avec ces espaces aquatiques. Les espaces à dominante agricole dans le prolongement de Clairvaux, Uxelles-Saugeot et Fontenu présentent un réseau de haies assurant le maillage forestier de ces espaces.

Éléments de biodiversité

Milieux forestiers remarquables

Continuums naturels supports

Milieux forestiers et boisements

Peupleraies

Réseau de haies

Éléments fragmentants

Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)

Carrières

Voies routières majeures

Voies routières secondaires

Bâti

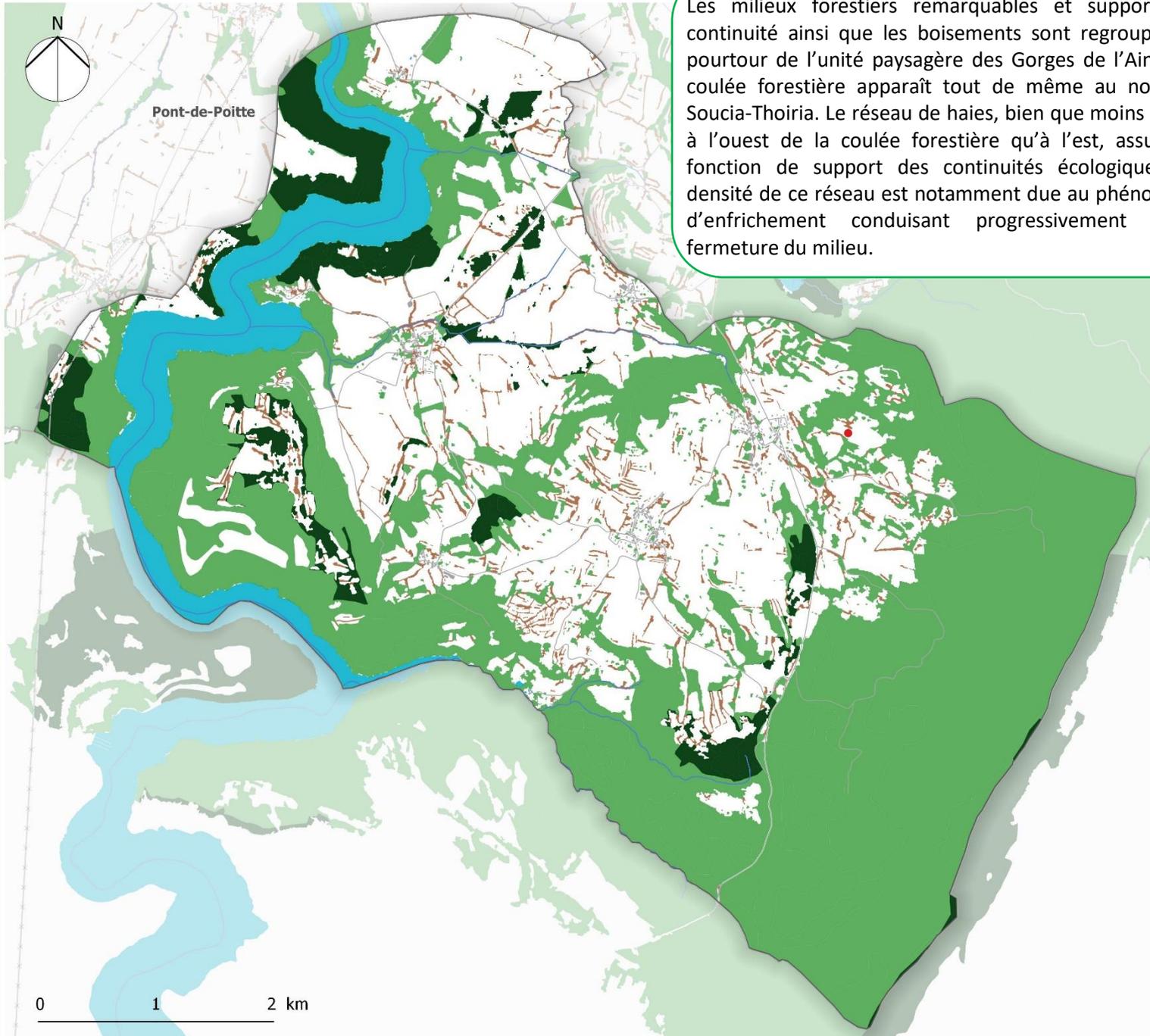
Lignes électriques

Réseaux hydrographiques

Permanents

Surfaces en eau





Les milieux forestiers remarquables et supports de continuité ainsi que les boisements sont regroupés en pourtour de l'unité paysagère des Gorges de l'Ain. Une coulée forestière apparaît tout de même au nord de Soucia-Thoiria. Le réseau de haies, bien que moins dense à l'ouest de la coulée forestière qu'à l'est, assure sa fonction de support des continuités écologiques. La densité de ce réseau est notamment due au phénomène d'enfrichement conduisant progressivement à la fermeture du milieu.

Réservoirs de biodiversité

■ Milieux forestiers remarquables

Continuums naturels supports

■ Milieux forestiers et boisements

■ Peupleraies

■ Réseau de haies

Éléments fragmentants

▲ Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)

● Carrières

— Voies routières majeures

— Voies routières secondaires

■ Bâti

— Lignes électriques

Réseaux hydrographiques

— Permanents

■ Surfaces en eau



Sources : CEN Franche-Comté, IGN, IFN, DREAL

Date : 02 / 10 / 2018

La diversité des milieux

La sous trame des milieux ouverts

- **UNE SOUS-TRAME DES MILIEUX OUVERTS DOMINÉE PAR LES PRAIRIES**

L'**agriculture est dynamique** sur le territoire. Les données du Registre parcellaire Graphique de 2016 (données issues des télédéclarations PAC) indiquent que près de **36% du territoire est consacré à l'agriculture**. Les **prairies sont majoritaires (90%)** et il s'agit surtout de prairies permanentes. Cela traduit une agriculture extensive basée sur l'élevage et un particulier l'élevage laitier avec la fabrication du lait pour l'AOP Comté. Ces **milieux sont très attractifs pour la biodiversité**, ils participent grandement à la fonctionnalité de la Trame Verte et Bleue en tant qu'espaces perméables. Les **cultures, théoriquement moins fonctionnelles sur le plan écologique, ne représentent près de 10% des surfaces agricoles**.

- **DES ESPACES AGRICOLES FONCTIONNELS**

Les milieux ouverts du territoire sont dominés par les **prairies pour la pâture des animaux d'élevage**. Les tènements agricoles pour les cultures sont de taille réduite, ce qui **limite leur impact écologique fragmentant**. De plus, les **pratiques agricoles de rotation des cultures engagent davantage le territoire dans la construction d'un réseau écologique fonctionnel** en diminuant le recours aux produits phytosanitaires (valorisation des précédents culturaux et changement régulier de culture propice au non établissement d'un éventuel ravageur ou maladie) et en favorisant la diversité biologique grâce à l'alternance régulière d'espèces cultivées ou de variétés différentes.



Les milieux agricoles représentatifs du territoire - Source : EVEN Conseil.

La diversité des milieux

La sous trame des milieux ouverts

- **DES PELOUSES SÈCHES ÉCOLOGIQUEMENT RICHES**

Caractéristiques des sols calcaires superficiels et des versants secs et chauds, les pelouses sèches abritent une **biodiversité exceptionnelle**. Ces écosystèmes sont des espaces privilégiés pour les orchidées ainsi que pour les papillons de jour dont 35% des espèces Franc-Comtoises fréquentent les pelouses sèches. **Menacés par l'embroussaillage** conséquent à la déprise agricole, ces espaces font l'objet de mesures de gestion luttant contre la fermeture des milieux.



Pelouses sèches – Sources : EVEN Conseil.

- **UNE TENDANCE À L'ENFRICHEMENT**

Certains secteurs agricoles sont **concernés par l'embroussaillage**, cette dynamique est surtout observable autour du **lac de Vouglans (secteur Barésia sur l'Ain)**. Il s'agit le plus souvent des **espaces agricoles les moins stratégiques** (faible qualité agronomique, pente, éloignement par rapport aux sièges d'exploitation,...). Des **possibilités de revalorisation** peuvent être envisagées : ovins ou bovins viande, centrales solaires,...



Fermeture des espaces agricole entre 1956 et 2016, lac de Vouglans, secteur de Barésia-sur-l'Ain
Source : Remonterletemps.IGN



Prairie dédiée à la production laitière pour le Comté
Source : cahier des charges AOP Comté



Réseau de haies sur Clairvaux-les-Lacs Source : Bing.com

La diversité des milieux *La sous trame des milieux ouverts*

- **UNE RESTRUCTURATION DE L'AOP COMTÉ INFLUENÇANT L'AGRICULTURE**

Une **révision du cahier des charges de l'AOP Comté** est en cours. Celle-ci prévoit notamment la **modification de la charge sur les pâtures à 50 ares minimum par vache accessible autour du point de traite**. Cela va nécessiter une **restructuration totale des espaces agricoles** à l'échelle du territoire avec pour effet un besoin de nouveaux espaces agricoles et une **possible intensification à proximité des sièges d'exploitation** et des lieux de traite. Il est donc important que ce changement de pratique **n'altère pas la fonctionnalité écologique du territoire**.

Le cahier des charges prévoit également des mesures intéressantes pour la **limitation des pollutions agricoles**. La réalisation d'un plan d'épandage sera rendu obligatoire et devrait conduire à maîtriser les effluents.

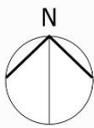
Le territoire est également couvert par l'AOP Morbier. La commune de Saint Maurice Crillat appartient également à l'AOP Bleu de Gex.

L'AOC Comté et l'AOC Morbier qui concernent le territoire du Pays des Lacs privilégient pour les milieux ouverts de pâture les prairies fleuries. De ce fait, en plus d'une qualité écologique accrue, les milieux ouverts du Pays des Lacs sont dotés d'une valeur esthétique non négligeable.

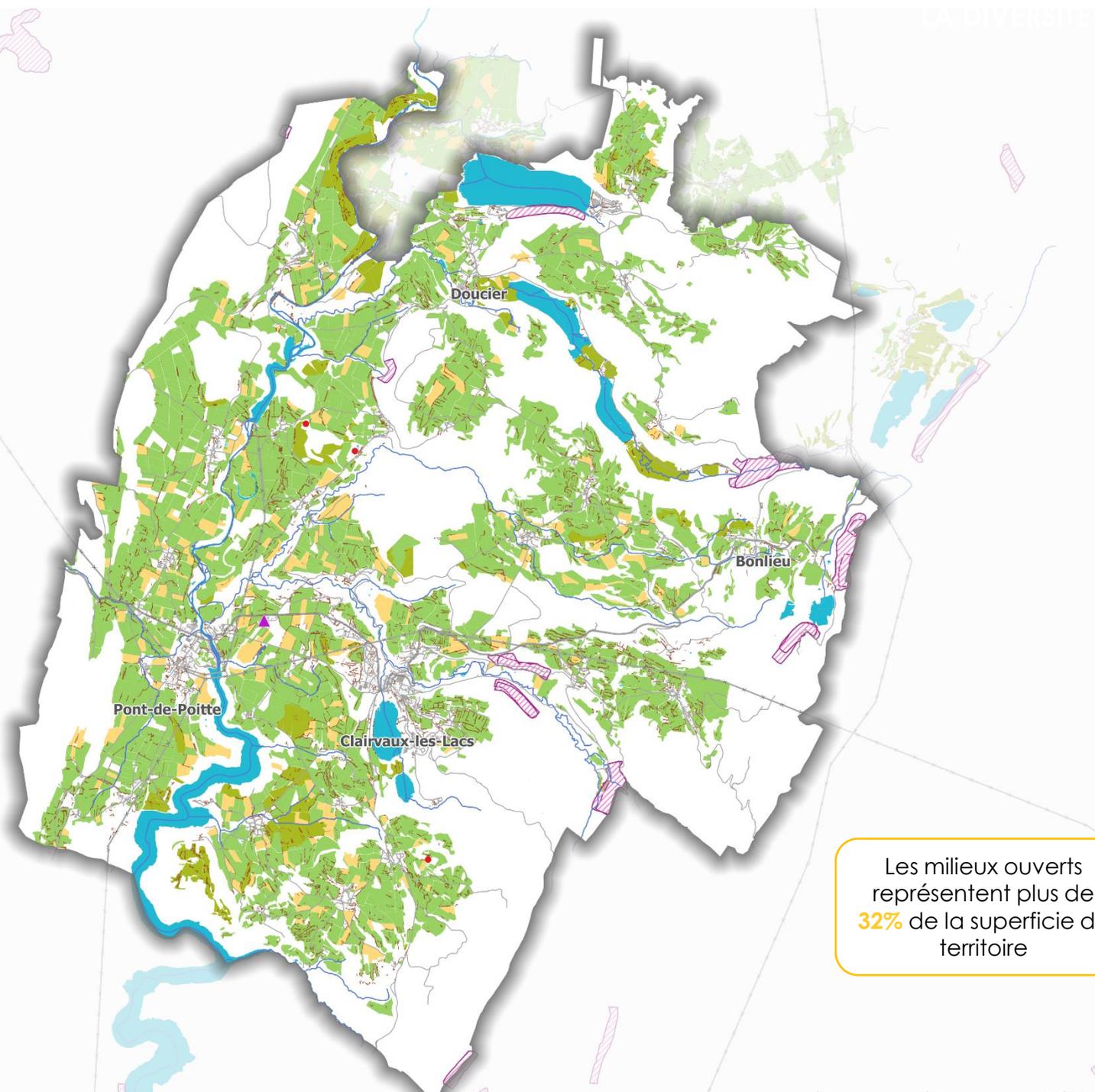
- **LE RÉSEAU DE HAIES**

Le **réseau de haies n'est pas uniformément développé à l'échelle du territoire**. Les haies sont particulièrement **marquantes sur les communes au centre du territoire** comme par exemple Denezières, Uxelles ou Hautecour. Tandis que les communes de **la plaine de l'Ain se caractérisent par une quasi absence de haies mais de grandes ripisylves de part et d'autre des cours d'eau**.

Le **réseau à un intérêt majeur**, ces éléments structurants participent à la TVB en tant que milieux supports pour les corridors écologiques puisqu'ils **facilitent les connexions entre les habitats**. Les haies constituent aussi des écosystèmes particuliers à valoriser et à gérer. De nombreuses espèces animales utilisent ces zones relais pour leur développement.



LA DIVERSITÉ



Réservoirs de biodiversité

- Milieux ouverts remarquables
- Milieux xériques du SRCE

Continuums naturels supports

- Milieux ouverts fonctionnels (prairies, landes...)
- Réseau de haies

Milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures (principalement céréalières, vergers)

Ides haies fragmentants

- Carrières
- Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)

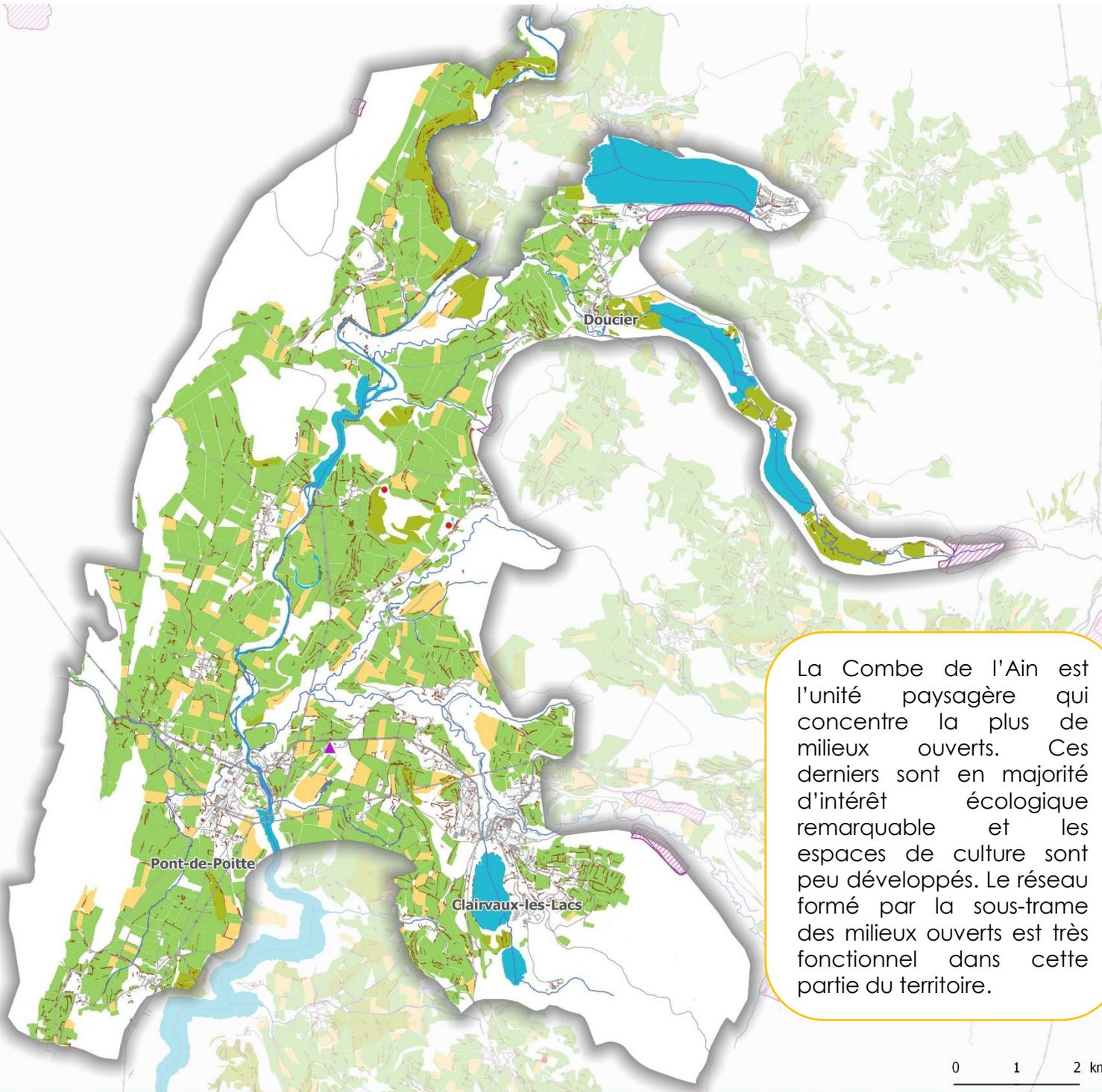
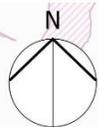
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Lignes électriques

Réseau hydrographique

- Permanent
- Surface en eau

Les milieux ouverts représentent plus de **32%** de la superficie du territoire





Réservoirs de biodiversité

- Milieux ouverts remarquables
- Pelouses sèches

Continuums naturels supports

- Milieux ouverts fonctionnels (prairies, landes...)
- Réseau de haies

Milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures (principalement céréalières, vergers)

Éléments fragmentants

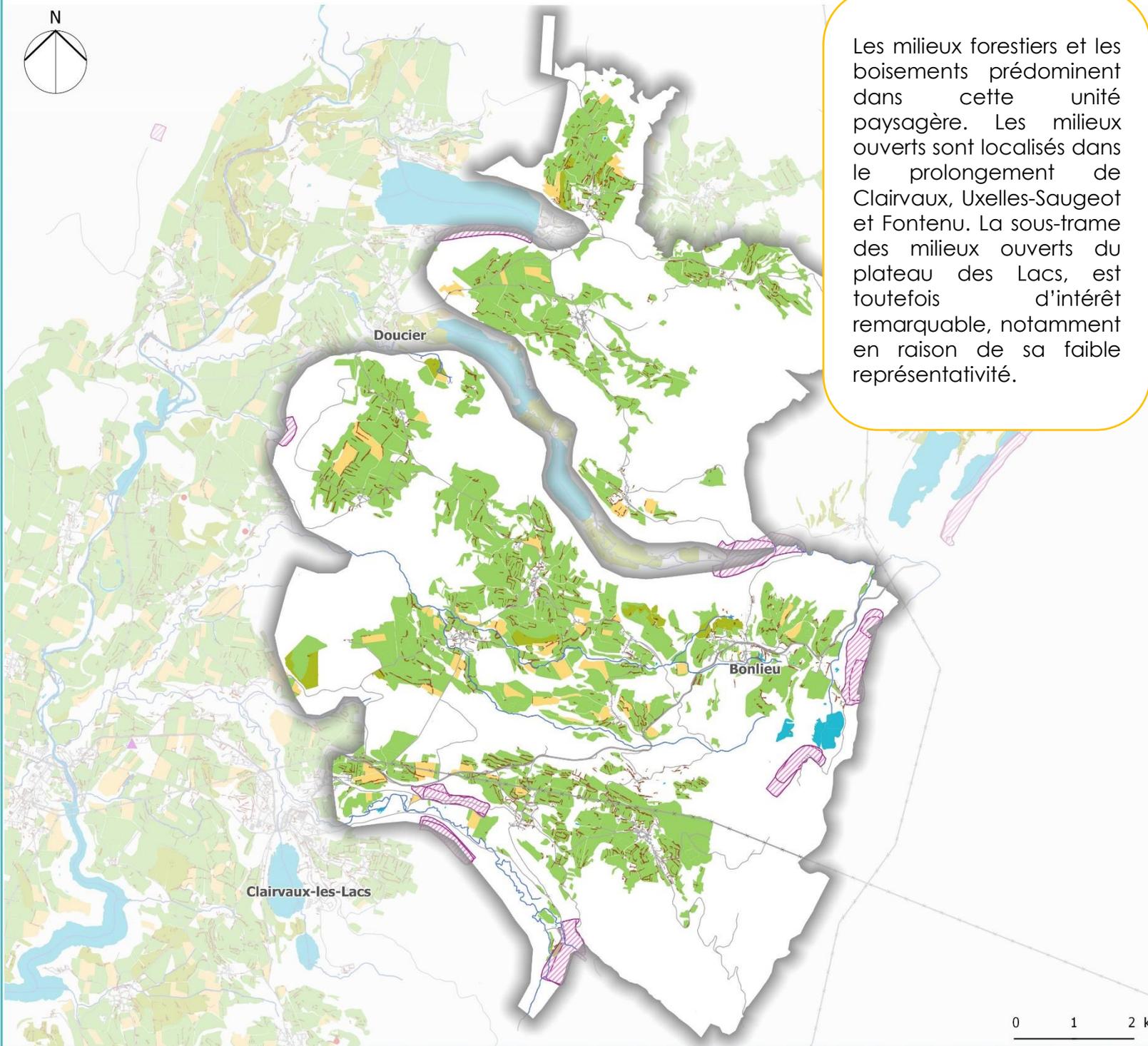
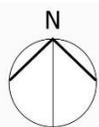
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Lignes électriques

Réseaux hydrographiques

- Permanents
- Surface en eau
- Carrières
- Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)

La Combe de l'Ain est l'unité paysagère qui concentre la plus de milieux ouverts. Ces derniers sont en majorité d'intérêt écologique remarquable et les espaces de culture sont peu développés. Le réseau formé par la sous-trame des milieux ouverts est très fonctionnel dans cette partie du territoire.





Les milieux forestiers et les boisements prédominent dans cette unité paysagère. Les milieux ouverts sont localisés dans le prolongement de Clairvaux, Uxelles-Saugeot et Fontenu. La sous-trame des milieux ouverts du plateau des Lacs, est toutefois d'intérêt remarquable, notamment en raison de sa faible représentativité.

Réservoirs de biodiversité

- Milieux ouverts remarquables
- Pelouses sèches

Continuums naturels supports

- Milieux ouverts fonctionnels (prairies, landes...)
- Réseau de haies

Milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures (principalement céréalières, vergers)

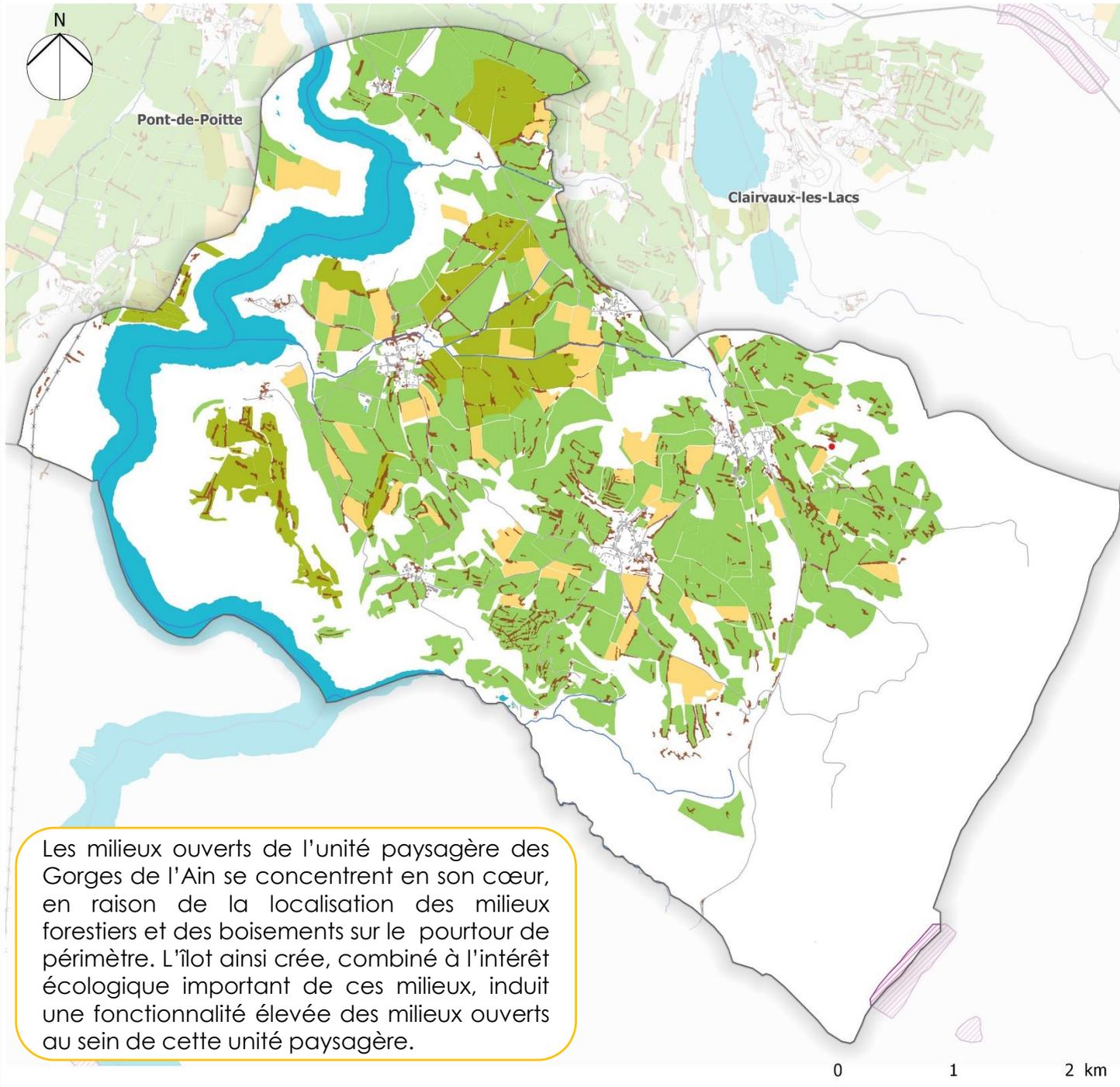
Éléments fragmentants

- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Lignes électriques

Réseaux hydrographiques

- Permanents
- Surface en eau
- Carrières
- Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)





Réservoirs de biodiversité

Milieux ouverts remarquables

Pelouses sèches

Continuums naturels supports

Milieux ouverts fonctionnels (prairies, landes...)

Réseau de haies

Milieux cultivés peu fonctionnels

Cultures (principalement céréalières, vergers)

Éléments fragmentants

Voies routières majeures

Voies routières secondaires

Bâti

Lignes électriques

Réseaux hydrographiques

Permanents

Surface en eau

Carrières

Point de conflit identifié par le SCoT
(Zone d'activités de Patornay)



Les milieux ouverts de l'unité paysagère des Gorges de l'Ain se concentrent en son cœur, en raison de la localisation des milieux forestiers et des boisements sur le pourtour de périmètre. L'îlot ainsi créé, combiné à l'intérêt écologique important de ces milieux, induit une fonctionnalité élevée des milieux ouverts au sein de cette unité paysagère.

Sources : CEN Franche-Comté,
IGN, IFN, DREAL

Date : 02 / 10 / 2018

even
CONSEIL

La diversité des milieux

La sous trame des milieux aquatiques

- **UNE SOUS-TRAME AQUATIQUE STRUCTURÉE AUTOUR DES LACS ET DE L'AIN, PRINCIPALES RICHESSES DU TERRITOIRE**

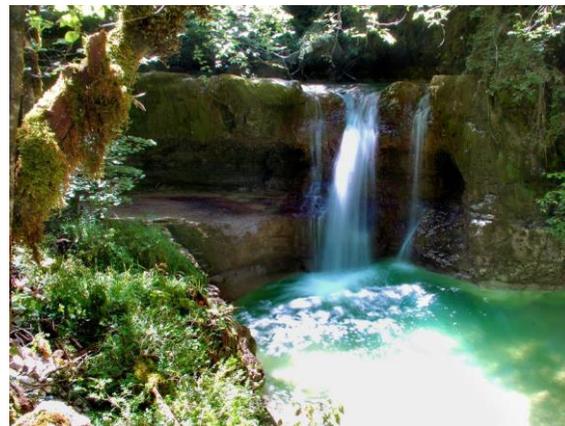
Le territoire s'articule fortement autour de ses cours d'eau, principalement l'Ain, véritable colonne vertébrale du territoire qui fait le lien entre les nombreux lacs. L'Ain et ses affluents seront bientôt concernés par un contrat de rivière, actuellement en cours d'élaboration afin d'en améliorer la gestion (le contrat de rivière de l'Ain-Amont).

Concernant les cours d'eau principaux (Ain, Sirène, Herrisson et Drouvenant), le SDAGE Rhône-Méditerranée donne les objectifs de bon état écologique et chimique. Ces objectifs ont été atteints en 2015. **Pour l'Ain amont ces objectifs de bon état sont repoussés à 2027 mais uniquement pour l'état chimique.** Concernant les lacs, les objectifs de bon état ont été atteints en 2015 hormis pour le lac de Chalain pour lequel les objectifs sont repoussés à 2027. Cela traduit **une richesse biologique importante mais parfois fragilisée par les obstacles (barrage et seuils notamment sur l'Ain)**. De plus, le reste du réseau hydrographique demeure le support d'une biodiversité importante soulignée par l'importance des mesures de protection règlementaire mise en place par ailleurs (Réserve biologique, Natura 2000, sites du CEN).

Enfin, le risque de pollution diffuse d'origine agricole devrait être restreint en raison du caractère essentiellement extensif des cultures du territoire et de la présence majoritaire de prairies. Néanmoins, le territoire présente une vulnérabilité du fait de la **nature géologique des sols (karst) qui est plus favorable au transfert des polluants dans le milieu récepteurs.**



De gauche à droite et de haut en bas, la cascade du Hérisson à Ménétrux-en-Joux, le Lac de Bonlieu, L'Ain à Pont-de-Poitte
Source EVEN Conseil.



De gauche à droite et de haut en bas : la Sirène à Saugeot, La Cimente à Thoiria, le Drouvenant à la Frasnée, le Hérisson en amont du Saut de la Forge - Source : EVEN Conseil et proxiti.info

ZOOM SUR LES OBSTACLES À L'ÉCOULEMENT

L'Ain est identifié en Liste 2 de classement des cours d'eau au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement.

Dans ce cadre, tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé pour permettre le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs dans les 5 ans qui suivent la publication de l'arrêté.

Le barrage de Blye-Charézier, plus important du territoire, ne dispose pas de passe à poissons et présente des enjeux au regard du transit sédimentaire. Il est classé par le SDAGE comme ouvrage prioritaire et fera ainsi l'objet du Programme de Mesures 2016-2021 afin de favoriser la restauration de la continuité écologique

La diversité des milieux La sous trame des milieux aquatiques

• UNE FONCTIONNALITÉ ÉCOLOGIQUE PRÉSERVÉE

De manière générale, **les cours d'eau du territoire sont peu fragmentés** et restent très fonctionnels sur le plan écologique. Néanmoins, quelques **ouvrages se concentrent sur l'Ain** (1 barrage hydroélectrique à Blye, 3 seuils au niveau de Pont-de-Poitte et Patornay). Ils ont un impact sur la dynamique des cours d'eau et le déplacement des espèces.

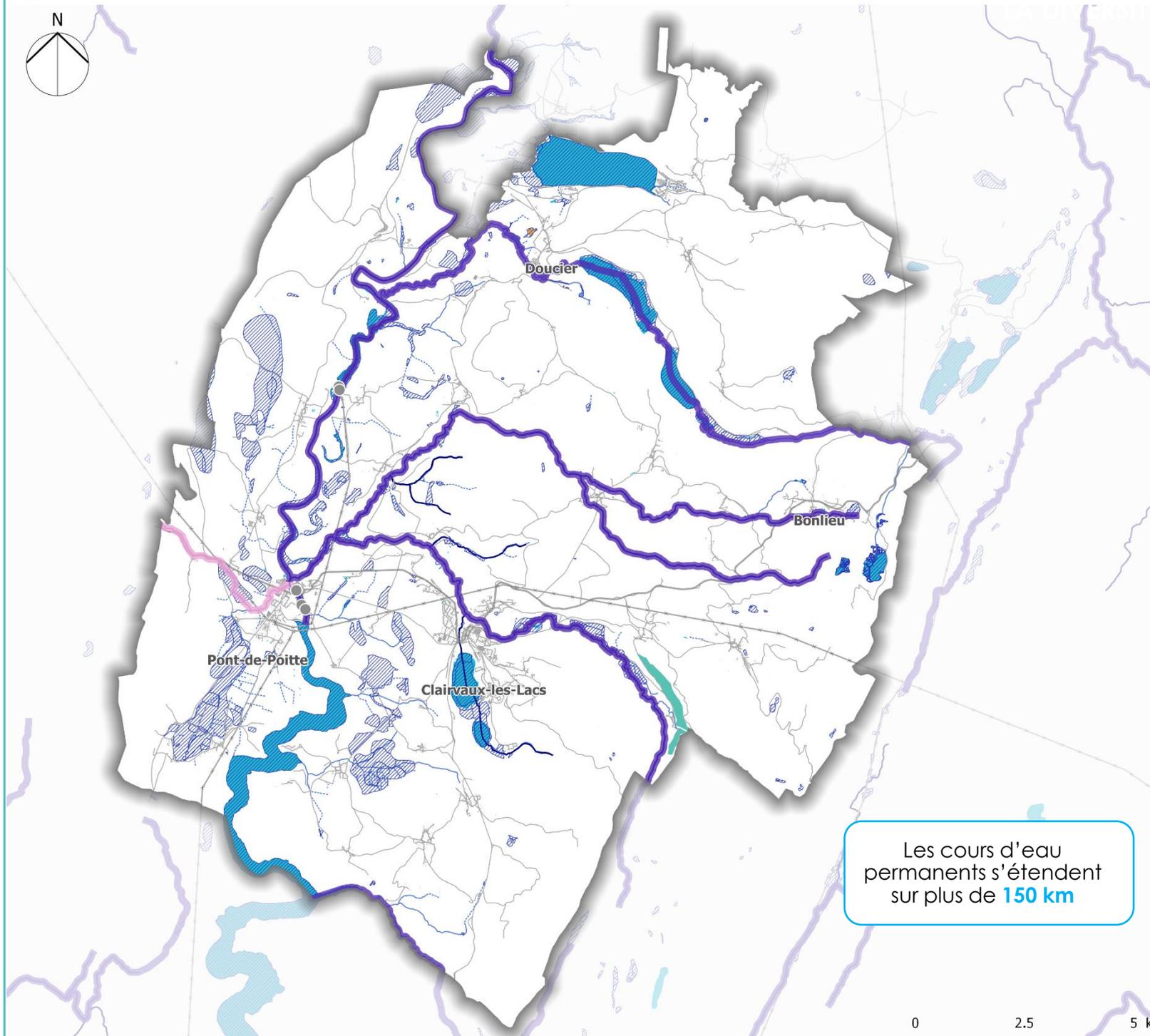
Les cours d'eau mineurs présentent des tracés continus, les nombreux canaux, méandres et bras permettent de maintenir des habitats diversifiés et connectés.

• LES LACS, UNE RESSOURCE IMPORTANTE MAIS MENACÉE

Le territoire comporte de nombreux lacs qui forment **l'identité même de Pays des Lacs**. Leur importance est reconnue en matière écologique, paysagère et contribue à l'attrait touristique du territoire intercommunal.

Cette **richesse est menacée en grande partie par le changement climatique** qui influence les écosystèmes aquatiques. En effet, les variations plus importantes des niveaux de précipitation et des températures vont avoir des effets sur la température et le niveau des eaux entraînant des **risques d'eutrophisation plus importants** notamment sur le lac de Chalain. Ce phénomène se traduit par la prolifération d'algues lorsque le milieu est trop riche en nutriments et peut conduire à son asphyxie et à la disparition de certaines espèces et habitats, ainsi qu'à l'apparition de composés toxiques dans l'eau provoquant des mauvaises odeurs.

La **préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques apparaît comme un enjeu stratégique majeur** face aux multiples atteintes dont elle est l'objet dans un contexte actuel de changement climatique. Ce patrimoine est particulièrement précieux pour le Pays des Lacs. Il assure la **satisfaction des besoins prioritaire et à la qualité du cadre de vie** pour les habitants mais il contribue également à la **valorisation touristique** du territoire.



Corridors milieux aquatiques

- A préserver
- A renforcer
- A restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Cours d'eau remarquables
- Réservoirs biologiques des cours d'eau
- Zones humides

Continuums supports

- Plans d'eau, lacs, étangs

Réseau hydrographique

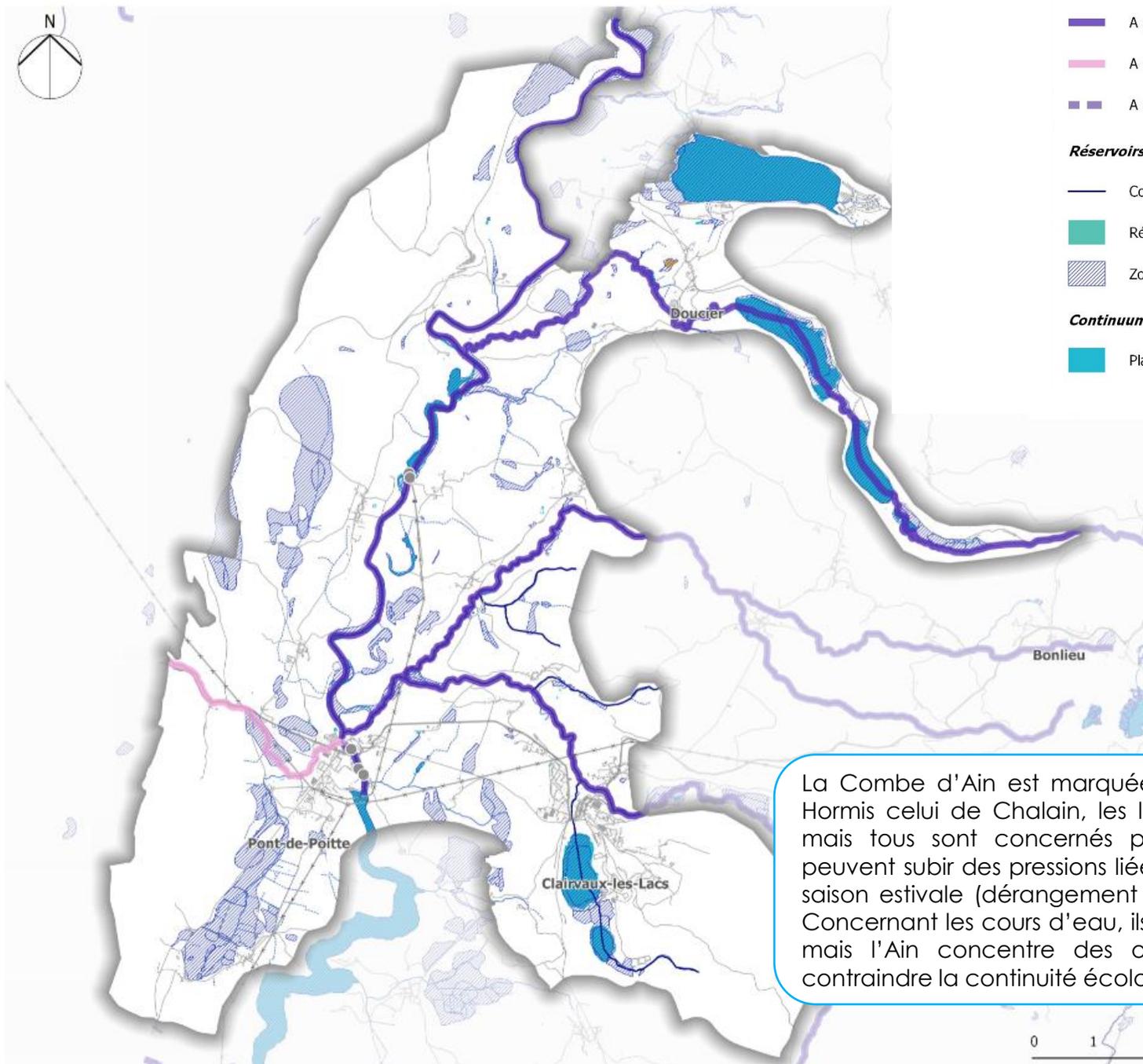
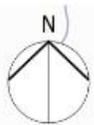
- Permanent
- Intermittent

Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Peupleraies
- Bâti
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques

Les cours d'eau permanents s'étendent sur plus de **150 km**

0 2.5 5 km



Corridors milieux aquatiques

- A préserver
- A renforcer
- A restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Cours d'eau remarquables
- Réservoirs biologiques cours d'eau
- Zones humides

Continuums supports

- Plans d'eau, lacs, étangs

Réseaux hydrographiques

- Permanents
- Intermittents

Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Peupleraies
- Bâti
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques

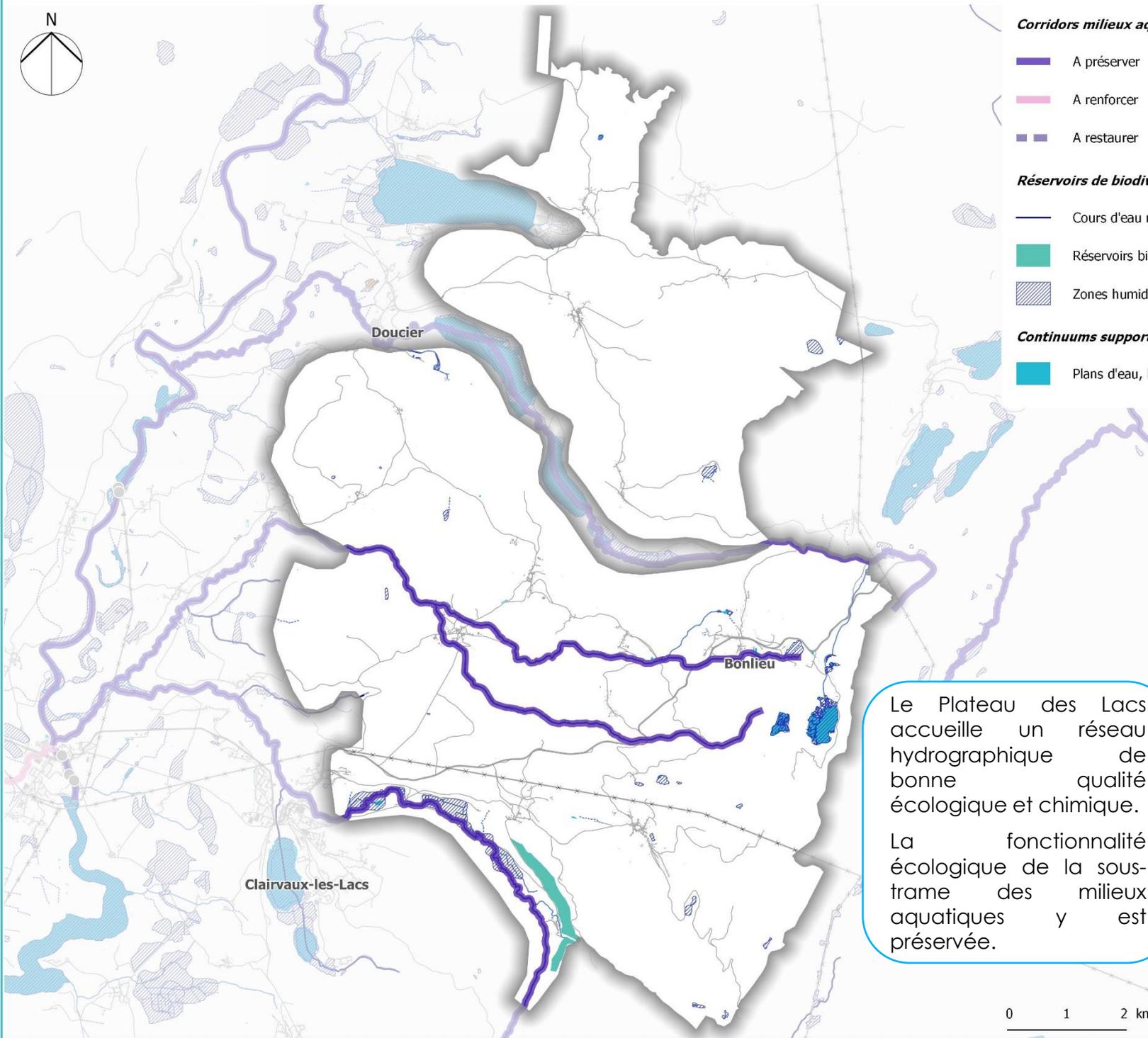
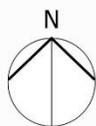


La Combe d'Ain est marquée par un réseau hydrographique dense. Hormis celui de Chalain, les lacs présentent un bon état écologique mais tous sont concernés par un phénomène d'eutrophisation et peuvent subir des pressions liées à la fréquentation touristique durant la saison estivale (dérangement de la faune et dégradation d'habitats). Concernant les cours d'eau, ils présentent tous un bon état écologique mais l'Ain concentre des obstacles à l'écoulement qui viennent contraindre la continuité écologique.



Sources : CEN Franche-Comté, IGN, DREAL, Fédération des Chasseurs du Jura
Date : 02 / 10 / 2018





Corridors milieux aquatiques

- A préserver
- A renforcer
- A restaurer

Réservoirs de biodiversité

- Cours d'eau remarquables
- Réservoirs biologiques cours d'eau
- Zones humides

Continuums supports

- Plans d'eau, lacs, étangs

Réseaux hydrographiques

- Permanents
- Intermittents

Éléments fragmentants

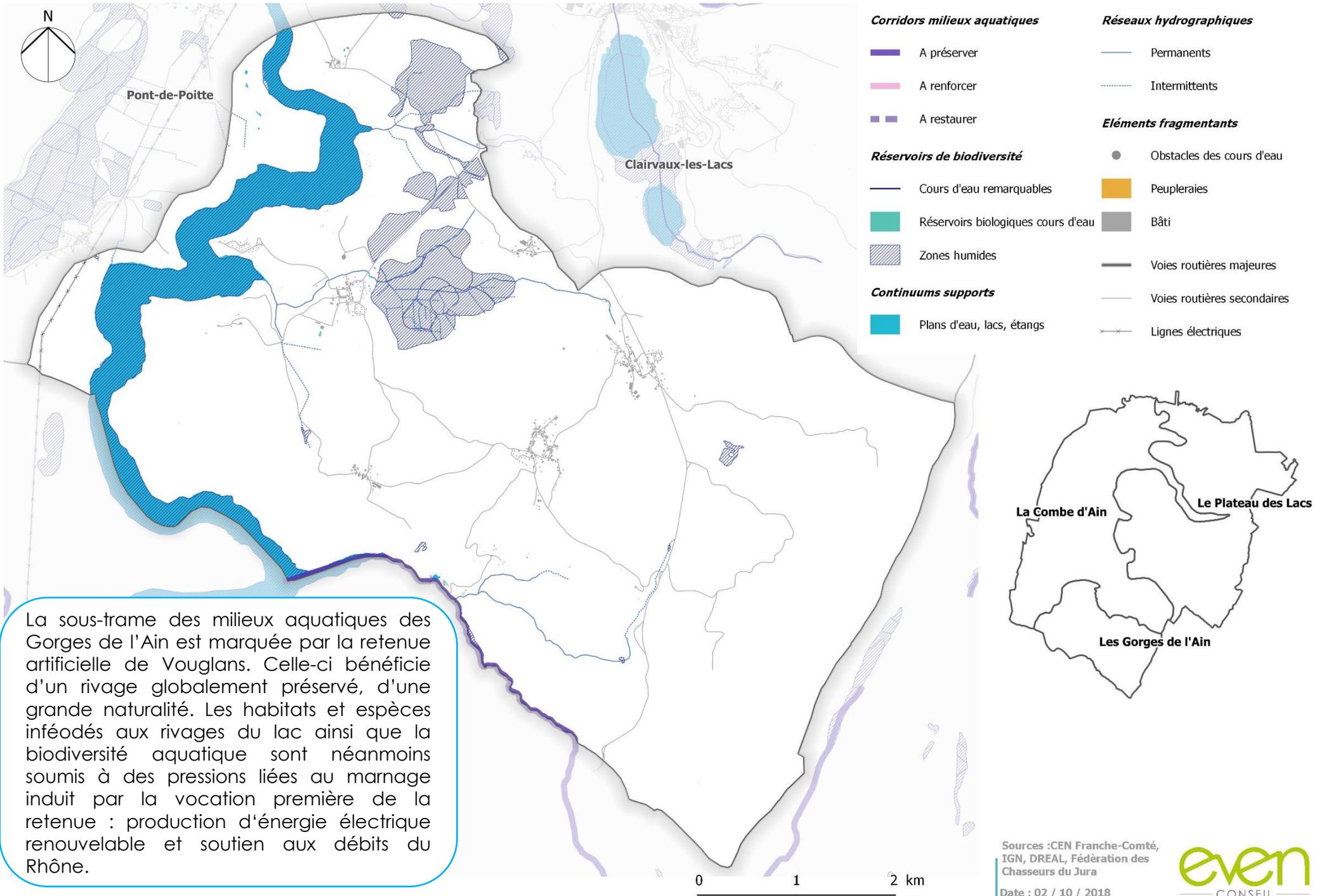
- Obstacles des cours d'eau
- Peupleraies
- Bâti
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques



Le Plateau des Lacs accueille un réseau hydrographique de bonne qualité écologique et chimique. La fonctionnalité écologique de la sous-trame des milieux aquatiques y est préservée.

0 1 2 km

Sources : CEN Franche-Comté, IGN, DREAL, Fédération des Chasseurs du Jura
Date : 29 / 07 / 2019



La sous-trame des milieux aquatiques des Gorges de l'Ain est marquée par la retenue artificielle de Vouglans. Celle-ci bénéficie d'un rivage globalement préservé, d'une grande naturalité. Les habitats et espèces inféodés aux rivages du lac ainsi que la biodiversité aquatique sont néanmoins soumis à des pressions liées au marnage induit par la vocation première de la retenue : production d'énergie électrique renouvelable et soutien aux débits du Rhône.

Sources : CEN Franche-Comté, IGN, DREAL, Fédération des Chasseurs du Jura
Date : 02 / 10 / 2018





Tourbière - Source : EVEN Conseil

ZONES HUMIDES : DÉFINITION

Les zones humides sont des «**terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année**»

(Article L. 211-1 du Code de l'Environnement).

La diversité des milieux

La sous trame des milieux humides

- **UNE SOUS TRAME DE MILIEUX HUMIDES STRUCTURANTE ET GÉRÉE**

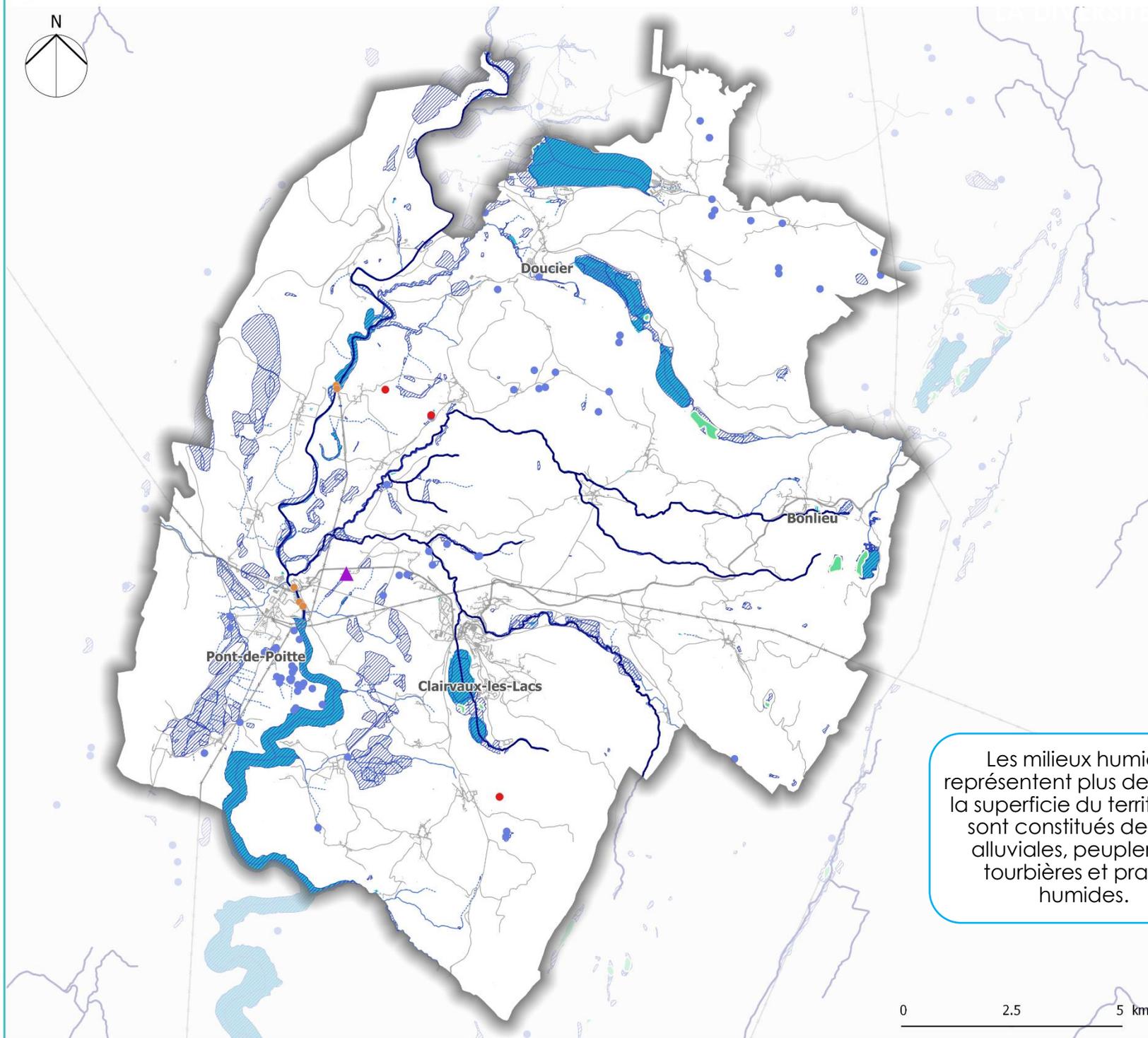
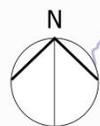
Ces milieux abritent une **richesse floristique et faunistique particulière et très spécialisée**. De nombreux odonates (libellules et demoiselles) occupent ces espaces souvent situés en marge des cours d'eau. **Ces habitats sont aussi fréquentés par de nombreuses espèces d'oiseaux et de chauves-souris** qui en font des zones de chasse privilégiées. Ainsi, les zones humides sont considérées comme des **réservoirs de biodiversité**.

Sur le territoire, elles sont bien connues grâce aux nombreux inventaires de la DREAL et de la Fédération des Chasseurs du Jura, qui a d'ailleurs des études de restauration de la zone humide du lac de Chambly.

- **DES MILIEUX HUMIDES PARTICULIERS : LES TOURBIÈRES**

Les tourbières se caractérisent par un sol constamment gorgé d'eau, où se forme et s'accumule de la tourbe, une sorte de litière constituée de la végétation morte mal décomposée du fait de l'absence d'oxygène. Ces milieux rendent des **services dits écosystémiques importants** tels que le stockage des eaux en cas de crue, l'épuration et le filtrage des polluants, le stockage du carbone,... En outre, elles abritent une biodiversité très particulière : les plantes carnivores... Du fait de **l'exploitation de la tourbe, de nombreuses tourbières ont disparu ou sont fortement dégradées, leur préservation est donc importante**.

Sur le territoire de Pays des Lacs, **9 tourbières sont actuellement identifiées**. Cet effectif est important notamment au regard de l'unité paysagère du Plateau des Lacs



Réservoirs de biodiversité

-  Zones humides
-  Tourbières

Continuums supports

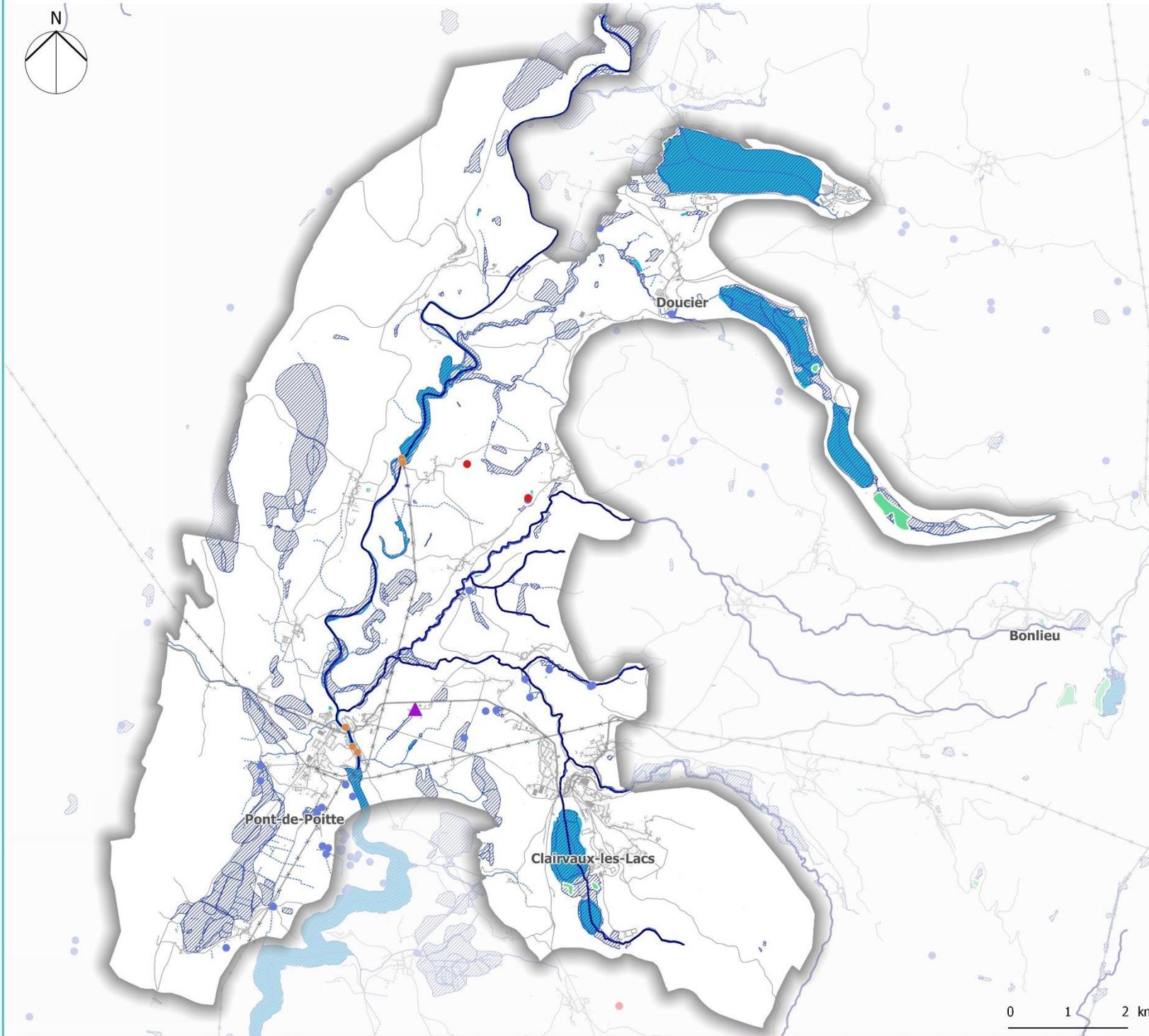
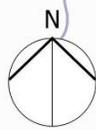
-  Mares
-  Plans d'eau, lacs, étangs
-  Réseau hydrographique permanent
-  Cours d'eau remarquables

Éléments fragmentants

-  Carrières
-  Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)
-  Obstacles des cours d'eau
-  Peupleraies
-  Bâti
-  Voies routières majeures
-  Voies routières secondaires
-  Lignes électriques

Les milieux humides représentent plus de **8 %** de la superficie du territoire. Ils sont constitués de forêt alluviales, peupleraies, tourbières et prairies humides.





Réservoirs de biodiversité

- Zones humides
- Tourbières

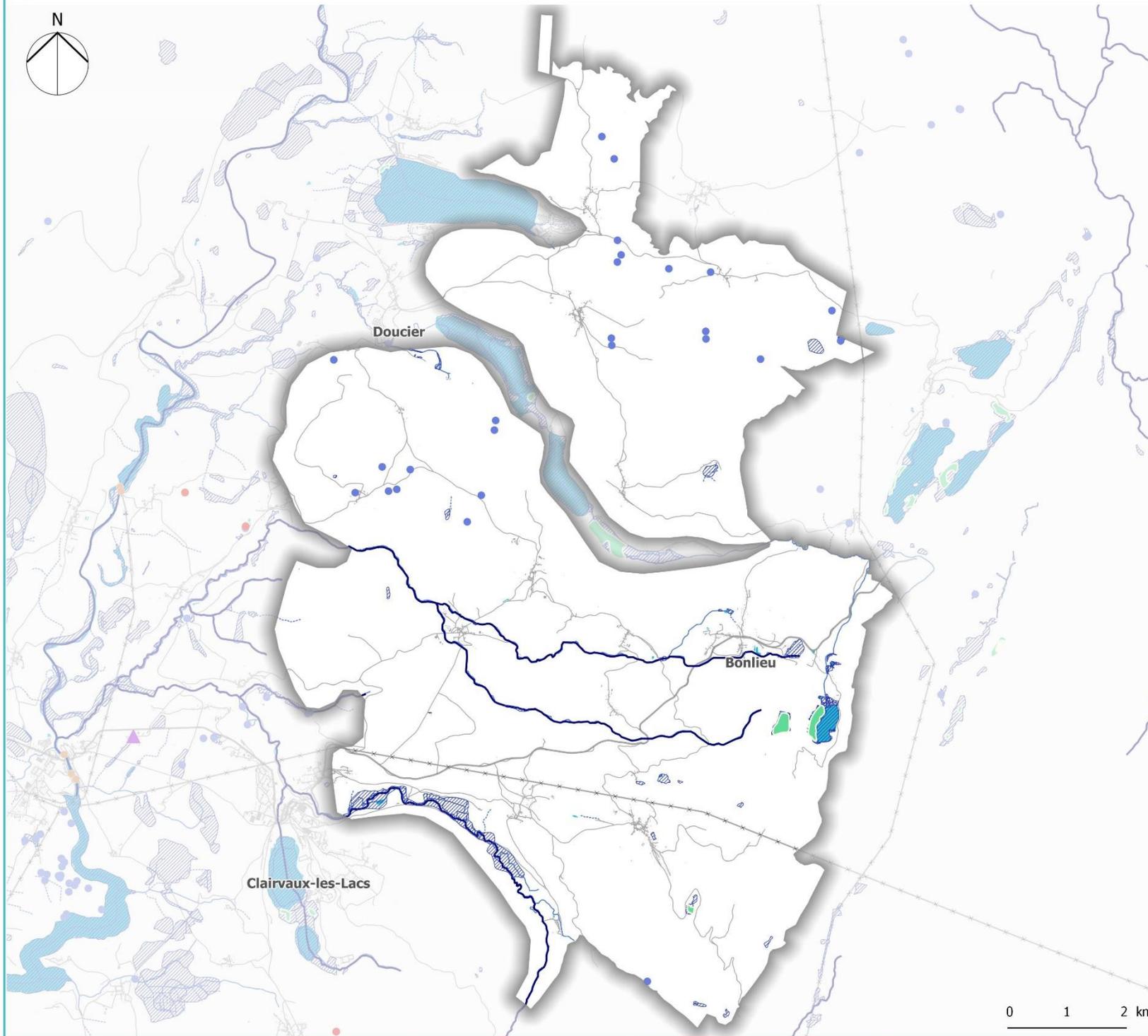
Continuums supports

- Mares
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent
- Cours d'eau remarquables

Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Peupleraies
- Bâti
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques
- Carrières
- Point de conflit identifié par le SCOT (Zone d'activités de Patornay)





Réservoirs de biodiversité

- Zones humides
- Tourbières

Continuums supports

- Mares
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent
- Cours d'eau remarquables

Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Peupleraies
- Bâti
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques
- Carrières
- Point de conflit identifié par le SCOT (Zone d'activités de Patornay)



Sous trame milieux humides - Les Gorges de l'Ain

Pays des Lacs



Réservoirs de biodiversité

- Zones humides
- Tourbières

Continuums supports

- Mares
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent
- Cours d'eau remarquables

Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Peupleraies
- Bâti
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Lignes électriques
- Carrières
- Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)

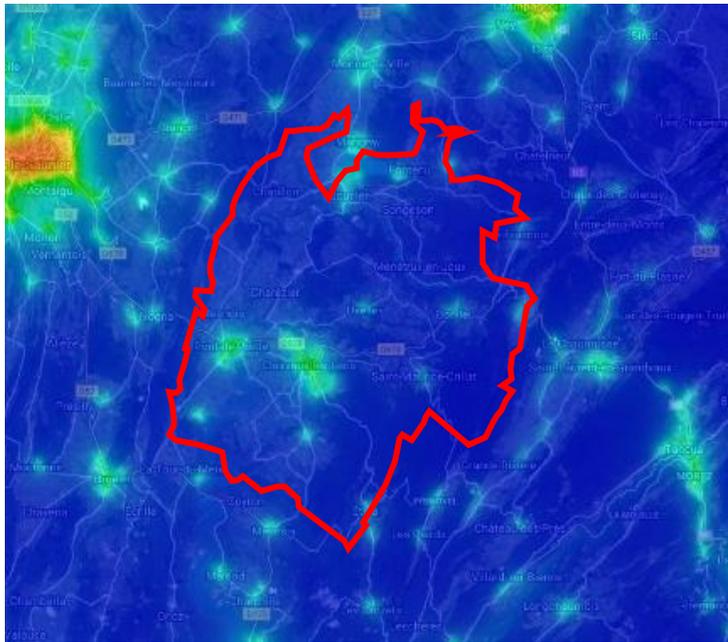


Sources : CEN Franche-Comté, IGN, DREAL, Fédération des Chasseurs d'Alsace
Date : 29 / 07 / 2019



0 1

Les éléments fragmentants



La pollution lumineuse sur le territoire
source AVEX 2018

Les tissus urbains couvrent moins de 1% du territoire mais sont essentiellement concentrés dans les espaces ouverts

L'urbanisation de Pays des Lacs ne génère néanmoins que peu d'imperméabilisation et de contrainte sur le territoire



• UN TERRITOIRE PRÉSERVÉ DE LA POLLUTION LUMINEUSE

Le territoire de Pays des Lacs est dans une zone rurale faiblement urbanisée à l'écart des grandes agglomérations. Il est par conséquent **épargné par la pollution lumineuse** d'autant plus que certaines communes font l'objet d'une extinction ou d'une baisse d'intensité de l'éclairage public de 22h30 à 4h00 (Doucier, et Clairvaux). Seuls quelques bourgs épars éclairés viennent fragmenter ponctuellement les zones noires mais sans continuités lumineuses.

• MAIS FRAGMENTÉ PAR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT...

Le territoire est **fragmenté par le réseau routier** et en particulier par la **RD678** qui traverse le territoire d'Est en Ouest en reliant Saint Laurent en Grandvaux et Lons le Saunier. Cet axe assez fréquenté à l'échelle du territoire constitue un obstacle pour la faune et les corridors biologiques.

Quelques axes secondaires présentent des problématiques analogues. Il s'agit en particulier de la route **RD27** qui traverse le territoire du Nord en Sud ce qui accentue les effets de la fragmentation.

De plus, la présence ponctuelle et concentrée sur l'Ain **d'ouvrages hydroélectriques et de seuils**, génère des ruptures de la continuité des cours d'eau en empêchant la remontée des poissons migrateurs. En outre, il y a **1 une ligne à très haute tension (225kV)** qui traverse la partie Nord Est de l'intercommunalité ainsi que **2 lignes à haute tension (63kV)**. Ces lignes électriques présentent des risques notamment pour l'avifaune.

Le territoire présente donc des éléments fragmentants sur les axes routiers Nord-Sud et Est-Ouest ainsi que sur la rivière Ain du fait de la présence d'ouvrages hydroélectriques.



RD27 à hauteur du lac de Chalain
Source : google



RD678 et ligne électrique 63kV à l'entrée Ouest de Clairvaux les Lac
Source : google

UN ENCADREMENT RÉGLEMENTAIRE DE L'EXPLOITATION DES CARRIÈRES

Le schéma départemental des carrières du Jura, approuvé par arrêté préfectoral le 14 juin 1999 puis actualisé en 2005 au vu des chantiers d'infrastructures programmés (LGV Rhin-Rhône), a pour objet de définir les conditions générales d'implantation des carrières, tenant compte à la fois des besoins en matériaux, des ressources disponibles et des divers enjeux environnementaux et intérêts existants sur le territoire.

Le schéma est actuellement en cours de révision et l'étude préalable menée à l'échelle de la Franche-Comté en 2011 a été un préalable à la révision et a permis de fixer les grandes orientations à décliner à l'échelon départemental.

Un des principaux enjeux sera de favoriser l'exploitation des gisements susceptibles, de générer le moins de nuisances environnementales possibles et d'anticiper le réaménagement des sites d'exploitation afin de reconstruire des écosystèmes similaires à des pelouses sèches. La gestion durable et économe de la ressource sera privilégiée en limitant la dispersion des sites et la réalisation d'une plateforme de stockage est souhaitée.

De même, le recyclage par la valorisation des déchets de démolition (béton, tuile, pierre, gravats, ...) sera privilégié notamment pour du remblaiement ou pour les couches de roulement des infrastructures routières.



Carrière de Charcier – Société des carrières des lacs
Source : Société des carrières des lacs (SCL)

Les éléments fragmentants

• ... ET DANS UNE MOINDRE MESURE PAR LES CARRIÈRES

Trois carrières d'exploitation de matériaux calcaires sont établies sur le territoire du Pays des Lacs :

→ Pour l'extraction de granulats roulés (alluvions) :

- à **Charcier**, l'exploitation « Sur Claie » (10,5 ha) dont l'autorisation d'exploitation couvre la période 1990-2023 ;
- à **Charézier**, la carrière « Sous Gourdain » (3 ha) dont l'autorisation d'exploitation couvre la période 1987-2023 ;

→ Pour l'exploitation de granulats concassés (roches calcaires) :

- à **Soucia** « Sur ChatChat » (5 ha) dont l'autorisation d'exploitation couvre la période 2008-2018.

Les incidences de l'exploitation des carrières sur l'environnement sont multiples. D'une part, les différentes carrières sont des exploitations à ciel ouvert hors d'eau, et présentent donc à ce titre un **impact paysager assez conséquent** et d'autre part, les carrières sont **génératrices de nuisances pour la faune** : bruits, poussières, vibrations,... et revêtent donc une capacité de fragmentation importante.

• LES IMPACTS DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

le **tourisme est potentiellement générateur de pressions sur l'environnement**. La hausse de la fréquentation des sites naturels remarquables peut conduire à des **impacts sur la biodiversité : piétinement des habitats, dérangement de la faune...** Toutefois, au droit du territoire, les itinéraires touristiques sont bien identifiés et balisés ce qui permet de limiter les incidences négatives sur la biodiversité en canalisant les flux et en présentant des opportunités de sensibilisation des usagers à la faune et à la flore environnante.

En sus des nuisances pour la faune, l'augmentation de population accroît également les **pressions sur les ressources naturelles, en particulier l'eau**, ce qui peut avoir des **incidences indirectes sur la biodiversité**.

• LES EFFETS DE FRAGMENTATION DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES A L'ÉCHELLE DES UNITÉS PAYSAGÈRES

L'ensemble des unités paysagères est impacté par les routes départementales structurantes que sont les RD 678 et RD 27. Néanmoins, en raison du passage des lignes électriques et de la présence de bourgs et villes plus conséquent, la Combe de l'Ain et le Plateau des Lacs présenteraient des enjeux plus forts en matière de maintien de la continuité écologique.

La Combe de l'Ain

Cette unité est marquée par une concentration d'obstacles à l'écoulement au niveau de l'Ain en aval de Pont-de-Poitte et au niveau de Blye-Charézier. Bien que les retenues créées puissent être favorables à la venue de l'avifaune notamment, ces ouvrages limitent les migrations de la faune et induisent de possibles modifications morphologiques du cours d'eau (afflux sédimentaire en amont des ouvrages).

Comme évoqué précédemment, les déplacements de la biodiversité sont contraints au niveau de la RD 678 et génèrent un effet de barrière sur un axe est-ouest. L'évacuation de l'énergie produite au barrage hydroélectrique de Blye sur le Réseau de Transport d'Électricité (RTE) par une ligne 63 Kv reliant la centrale au poste RTE de la Saisse à Pont-de-Poitte ainsi que les diverses lignes irriguant le territoire depuis cette même centrale sont également des vecteurs de fragmentation des corridors écologiques aériens. Les zones urbanisées de l'unité ne représentent pas plus de 1% de la surface de la Combe de l'Ain, aussi, il convient de souligner que les contraintes sont très localisées et que la nature de l'occupation des sols (principalement milieux prairiaux et peu de cultures) demeure favorable à une trame verte fonctionnelle.

Le Plateau des Lacs

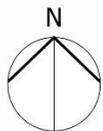
De même qu'au sein de la Combe de l'Ain, les déplacements de la biodiversité sont contraints dans cette unité paysagère par les

infrastructures routières sur un axe est-ouest (RD 678) mais également au nord-ouest de l'unité avec le passage de la RD 27. Bien que ces voies ne soient a priori pas pourvues de clôtures ou de barrières infranchissables, le trafic sur ces voies peut constituer des barrières physiques et comportementales du fait des nuisances générées (nuisances sonores et vibrations, écrasement...). Le plateau des Lacs est également traversé par des lignes électriques sur un axe est-ouest, traversant tout le centre du secteur de Clairvaux-Les-Lacs à Saint-Maurice-Crillat.

Enfin, les zones urbanisées de l'unité représentent moins de 1% de la surface du Plateau des Lacs. Hormis au niveau de Clairvaux où se concentrent les éléments fragmentants en raison de son rôle de polarité, l'espace demeure relativement perméable à la biodiversité en raison du continuum forestier et prairial fonctionnel.

Les Gorges de l'Ain

Cet espace est très peu contraint hormis au niveau de la RD 27. L'urbanisation peu dense (bâti représentant moins de 0,1% de la superficie de l'entité) couplée au continuum boisé à l'est et aux espaces agricoles perméables dont la fonctionnalité est encore renforcée par un réseau bocager structurant contribuent à maintenir une continuité écologique satisfaisante. Celle-ci est par ailleurs favorisée par l'absence d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau (recensés dans le Référentiel des Obstacles à l'Écoulement).

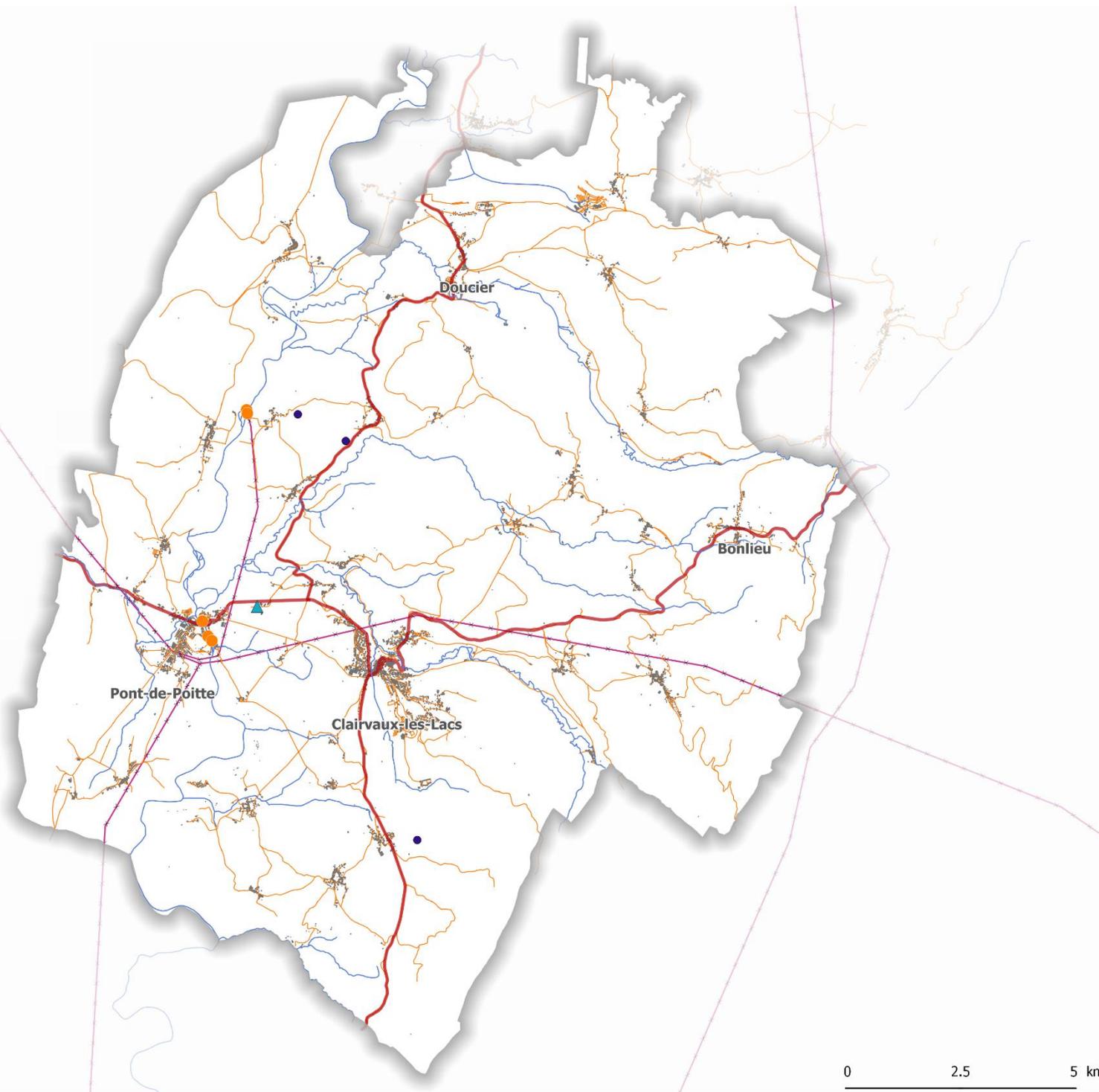


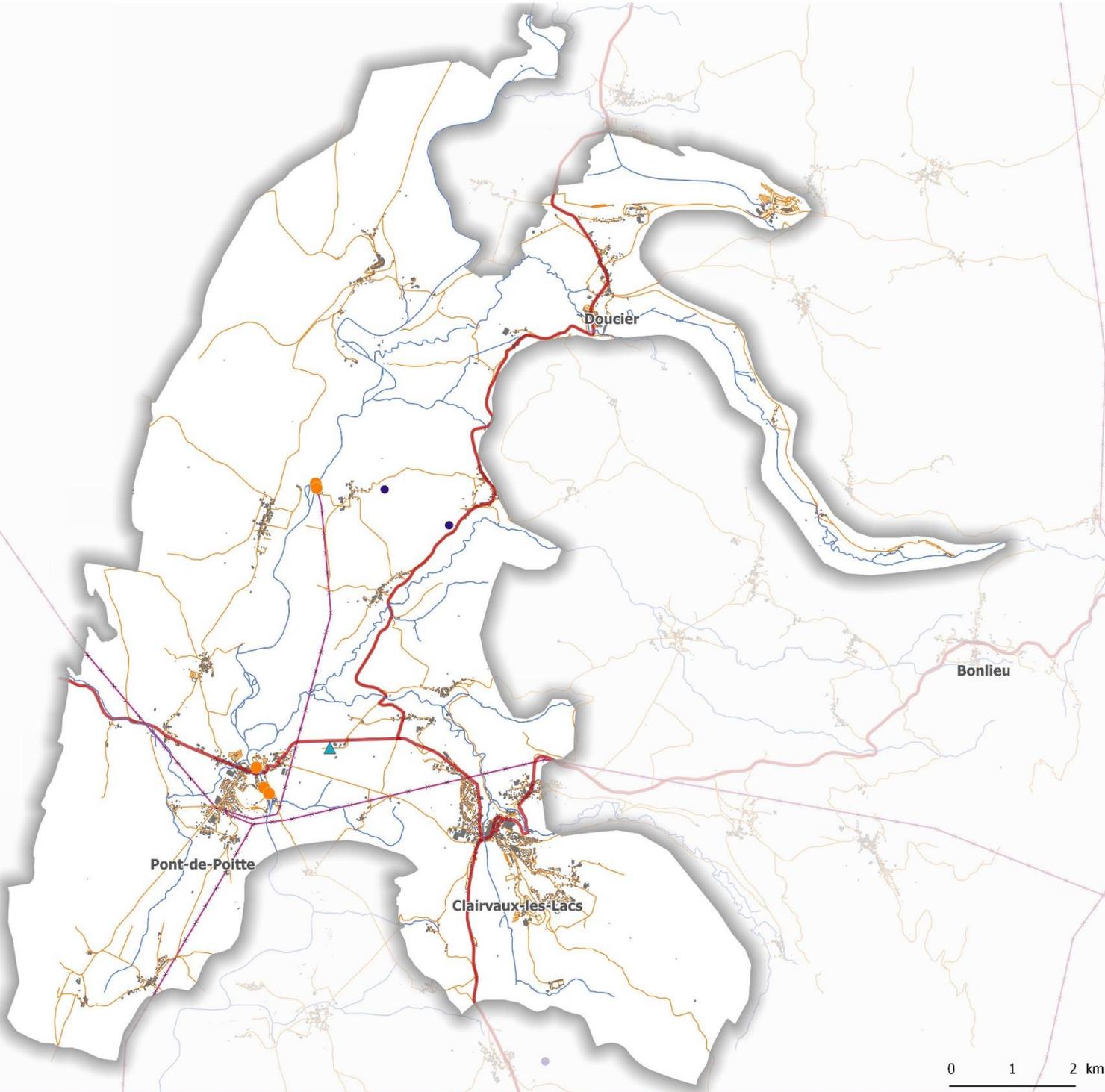
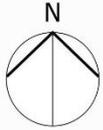
Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Carrières
- ▲ Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)
- Voies routières majeures (RD678, RD27)
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Lignes électriques

Réseau hydrographique

- Permanent





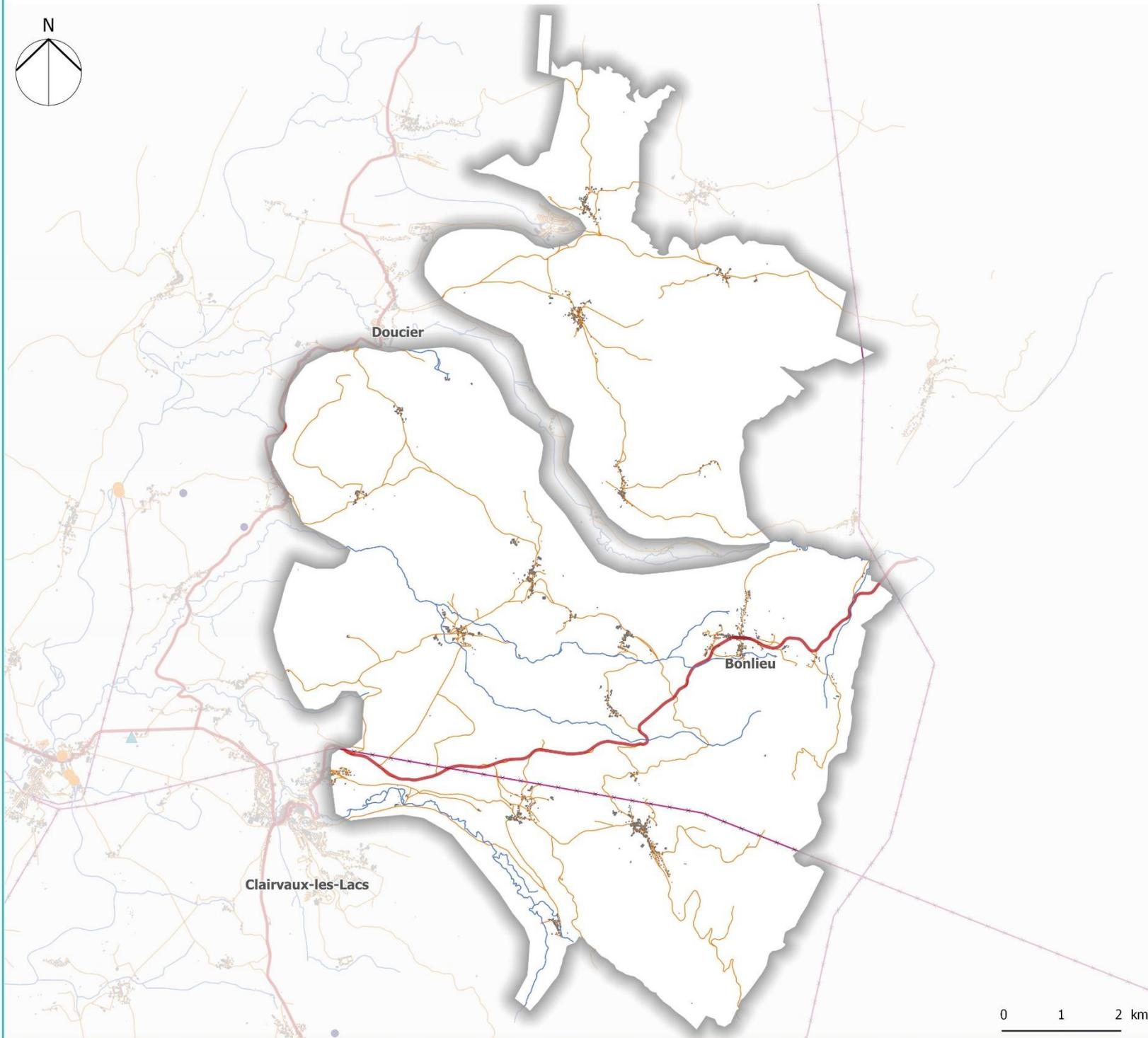
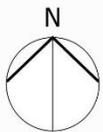
Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Carrières
- ▲ Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)
- Voies routières majeures (RD678, RD27)
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Lignes électriques

Réseau hydrographique

- Permanent





Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Carrières
- ▲ Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)
- Voies routières majeures (RD678, RD27)
- Voies routières secondaires
- Bâti
- ✕ Lignes électriques

Réseau hydrographique

- Permanent

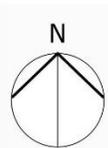


0 1 2 km

Sources : IGN, DREAL, CEN39
Date : 29 / 07 / 2019

Les éléments fragmentants - Les Gorges de l'Ain

Pays des Lacs



Pont-de-Poitte

Clairvaux-les-Lacs

Éléments fragmentants

- Obstacles des cours d'eau
- Carrières
- ▲ Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)
- Voies routières majeures (RD678, RD27)
- Voies routières secondaires
- Bâti
- ✕ Lignes électriques

Réseau hydrographique

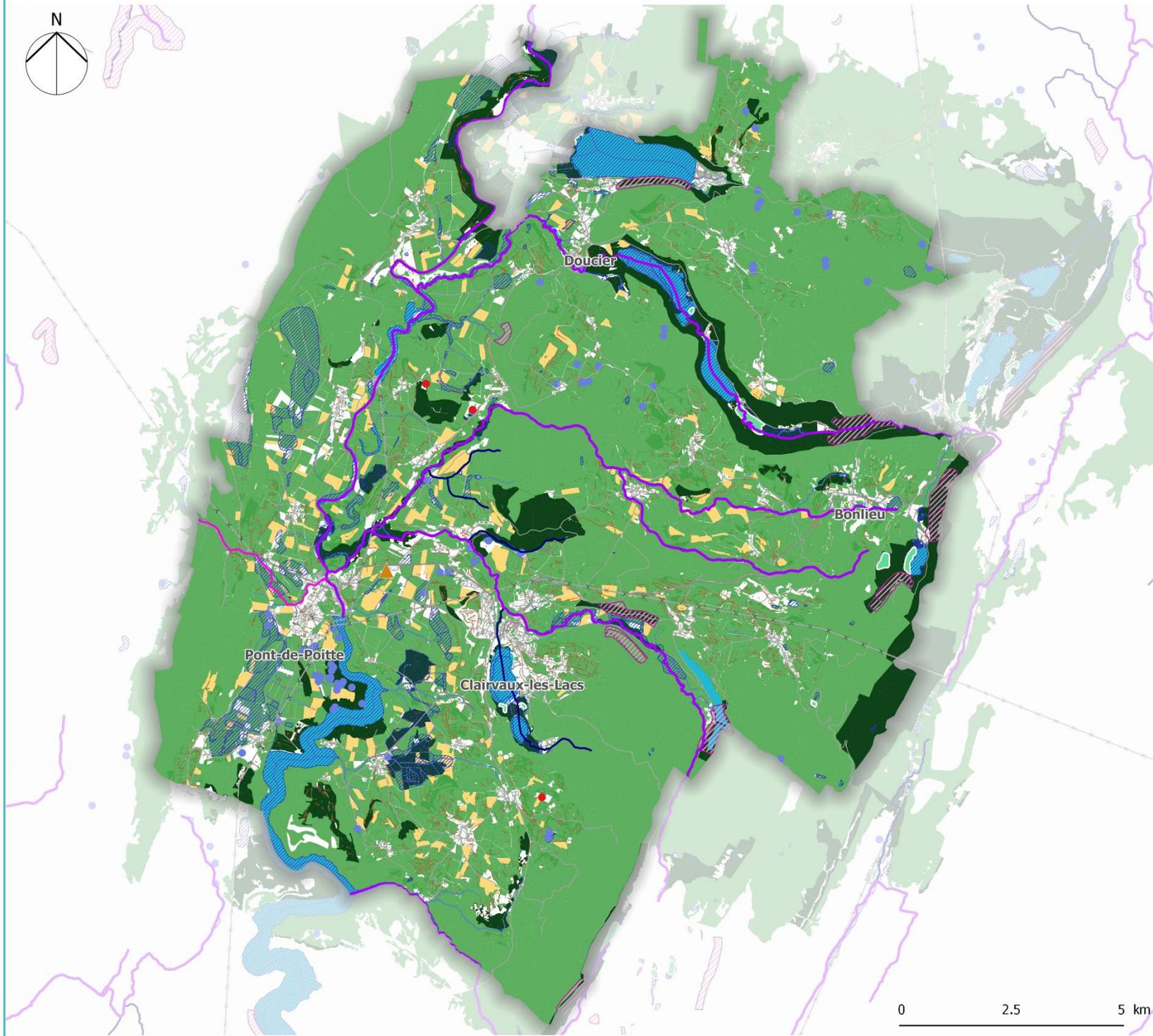
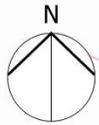
- Permanent



0 1

Sources : IGN, DREAL,
CEN 38
Date : 29 / 07 / 2019

even
CONSEIL



Corridors aquatiques

- A préserver
- A renforcer

Des réservoirs de biodiversité structurants à préserver

- Milieux ouverts et forestiers remarquables
- Zones humides
- Milieux xériques du SRCE
- Tourbières
- Cours d'eau remarquables

Un continuum naturel qui participe au réseau écologique

- Réseau de haie
- Milieux ouverts et forestiers fonctionnels
- Plans d'eau, lacs, étangs
- Réseau hydrographique permanent
- Mares

Des milieux cultivés peu fonctionnels

- Cultures
- Peupleraies

Une fragmentation issue des activités anthropiques

- Carrières
- ▲ Point de conflit identifié par le SCoT (Zone d'activités de Patornay)
- Voies routières majeures
- Voies routières secondaires
- Bâti
- Obstacles à l'écoulement des cours d'eau
- ✕ Lignes électriques

Ce que dit le SCoT

- La préservation des espaces naturels remarquables (Natura 2000, APPB, RNR, RNN, réserve biologique forestière).
- Le maintien des zones humides pour leur rôle plurifonctionnel (diversité biologique, régulation du débit des cours d'eau, épuration des eaux...).
- Pour les espaces agricoles et forestiers, un équilibre à trouver entre pérennité de l'activité économique, maintien d'une biodiversité diversifiée et développement du territoire.
- La prise en compte de la fonctionnalité de la trame verte et bleue lors du développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

Les constats issus du diagnostic

- De nombreux zonages environnementaux venant souligner et favoriser la gestion de la richesse naturelle du territoire ;
- Une trame forestière omniprésente avec des continuum forestiers conséquents (en particulier à l'est) ;
- Une culture forestière locale avec une filière bois existante devant faire face à des contraintes de gestion, mais présentant un potentiel à développer ;
- Une agriculture dynamique et fonctionnelle sur le plan écologique du fait de la prédominance de pâtures ;
- Un territoire qui s'inscrit dans un réseau de pelouses sèches écologiquement riches mais menacé de fermeture en raison de la déprise agricole ;
- Un réseau aquatique structuré autour de l'Ain et des lacs mais exposé à des risques de pollutions diffuses et d'eutrophisation remettant en question la ressource touristique « lacs et cascades ».

Ce que dit le projet de territoire

- Gérer et protéger les milieux à forte valeur écologique (tourbières, zones humides, lacs...) participant au bon fonctionnement du cycle de l'eau.
- Gérer la ressource en eau potable (en quantité et en qualité), protection des captages, maîtrise des pollutions
- Adapter les systèmes d'assainissement pour faire face aux fréquentations estivales.
- Valoriser le potentiel économique des milieux aquatiques (tourisme, formation, activités...).
- Préserver la ressource en eau.
- Lutter contre l'enrichissement et les fermetures paysagères.

Traduction en enjeux pour le PLUi

- La protection des réservoirs de biodiversité et l'encadrement des activités impactantes situées à proximité (carrières, agriculture, sylviculture) ;
- L'anticipation des impacts liés au changement climatique sur les écosystèmes aquatiques et les activités et usages qui y sont liés (tourisme, hydroélectricité...) ;
- La préservation des zones humides, tourbières et ripisylves pour leur intérêt écologique, hydraulique et paysager ;
- Le renforcement de la continuité des cours d'eau et de la qualité chimique et écologique des écosystèmes qu'ils constituent ;
- La protection des pelouses sèches face à l'embroussaillage et à la déprise agricole ;
- La préservation des prairies, espaces agricoles et naturels fonctionnels et le maintien de pratiques extensives participant à la bonne fonctionnalité de la trame verte.

Ce que dit le SCoT

- La préservation des espaces naturels remarquables (Natura 2000, APPB, RNR, RNN, réserve biologique forestière).
- Le maintien des zones humides pour leur rôle plurifonctionnel (diversité biologique, régulation du débit des cours d'eau, épuration des eaux...).
- Pour les espaces agricoles et forestiers, un équilibre à trouver entre pérennité de l'activité économique, maintien d'une biodiversité diversifiée et développement du territoire.
- La prise en compte de la fonctionnalité de la trame verte et bleue lors du développement de l'urbanisation et des infrastructures de transport.

Les constats issus du diagnostic

- Des milieux humides abondants et écologiquement riches mais sensibles : pollution de l'eau, exploitation de la tourbe, assèchement, artificialisation,...
- Une fragmentation relativement restreinte : bâti représentant moins de 1% du territoire mais rôle impactant des RD et des ouvrages hydrauliques sur les continuités écologiques.

Ce que dit le projet de territoire

- Gérer et protéger les milieux à forte valeur écologique (tourbières, zones humides, lacs...) participant au bon fonctionnement du cycle de l'eau.
- Gérer la ressource en eau potable (en quantité et en qualité), protection des captages, maîtrise des pollutions.
- Adapter les systèmes d'assainissement pour faire face aux fréquentations estivales;
- Valoriser le potentiel économique des milieux aquatiques (tourisme, formation, activités...)
- Préserver la ressource en eau.
- Lutter contre l'enrichissement et les fermetures paysagères.

Traduction en enjeux pour le PLUi

- Le renforcement du réseau de haies pour assurer les continuités écologiques notamment dans les zones de cultures ;
- Le maintien des axes de passage de la faune à travers les infrastructures de transport par la mise en place d'aménagements TVB permettant une réduction de la fragmentation ;
- La prise en compte systématique de la TVB dans les projets d'urbanisation ;
- Le maintien d'un territoire préservé de la pollution lumineuse ;
- Anticiper les impacts du tourisme sur les milieux naturels et promouvoir un développement durable du tourisme ;
- Bien évaluer les enjeux forestiers et les conditions de maintien durable de la forêt, développer le potentiel de la filière.

Diagnostic foncier

Au titre de l'article **L,151-4 du Code de l'Urbanisme**, le rapport de présentation du PLUi doit « *analyser la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années précédant l'arrêt du projet de plan ou depuis la dernière révision du document d'urbanisme et la capacité de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis en tenant compte des formes urbaines et architecturales* ».

Travail réalisé à l'appui de la méthodologie automatisée suivante :

1. Définition des limites de l'enveloppe urbaine du territoire à la fin 2014 ;
2. Consolidation et mise à jour de l'enveloppe urbaine de 2014 et définition de l'emprise de l'enveloppe urbaine de 2004 ;
3. Identification des parcelles bâties entre 2004 et 2014 en fonction de leur vocation dominante : habitat, activités économiques et commerciales, tourisme ;
4. Identification des parcelles bâties entre 2004 et 2014 en fonction de leur localisation : parcelles bâties en dents creuses ou parcelles bâties en extension de l'enveloppe urbaine ;
5. Vérification de la consommation d'espaces par les communes, avec l'ajout des parcelles construites ou faisant l'objet d'un permis de construire sur la période 2014/2018. Cette vérification permet d'avoir un état le plus précis de la consommation d'espaces à horizon 2018.

L'enveloppe urbaine : l'ensemble des **espaces actuellement urbanisés** des 27 communes qui présentent une certaine continuité / compacité.

C'est la **photographie actuelle de l'urbanisation** sur le territoire, qui regroupe les espaces d'habitat, d'équipements, et services, les activités économiques et commerciales, les infrastructures...

⇒ Les zones urbanisées (U) et les zones à urbaniser (AU) prévues dans les documents d'urbanisme actuellement en vigueur non bâtis à la fin 2014 **ne sont pas intégrés dans l'enveloppe urbaine**.

Constructions en dents creuses : terrains nus situés au sein de **l'enveloppe urbaine existante** et qui ne nécessitent pas de nouvelle artificialisation d'espaces agricoles ou naturels.

| | Enveloppe urbaine 2004 (en ha) | Enveloppe urbaine 2014 (en ha) | Evolution enveloppe urbaine 2004-2014 (en ha) | Moyenne / commune/an (ha) |
|-------------------------|--------------------------------|--------------------------------|---|---------------------------|
| CC Pays des Lacs | 646 ha | 710,7 ha | 64,7 ha | 0,24 ha |
| Pôle de vie | 109,5 | 119,8 | 10,3 ha | 1,03 ha |
| Pôles relais | 139,7 | 154,2 | 14,4 ha | 0,48 ha |
| Villages | 397,4 | 437 | 39,6 ha | 0,17 ha |

Evolution de l'enveloppe urbaine du territoire

Entre 2004 et 2014, l'enveloppe urbaine a progressé de 64,7 hectares, avec un rythme de 0,24 hectares en moyenne par an et par commune.

Le pôle de vie et les pôles relais affichent une moyenne par an et par commune plus élevée que celle des villages, phénomène qui s'explique par le poids et les objectifs de développement plus importants dans les pôles.

Sur la période allant de 1975 à 1982, la consommation d'espace a été la plus importante, avec un rythme annuel moyen d'artificialisation de + 2,7%. La consommation d'espace a également été importante au cours des périodes de 2000 à 2006 et de 2006 à 2014. (+1,3%).

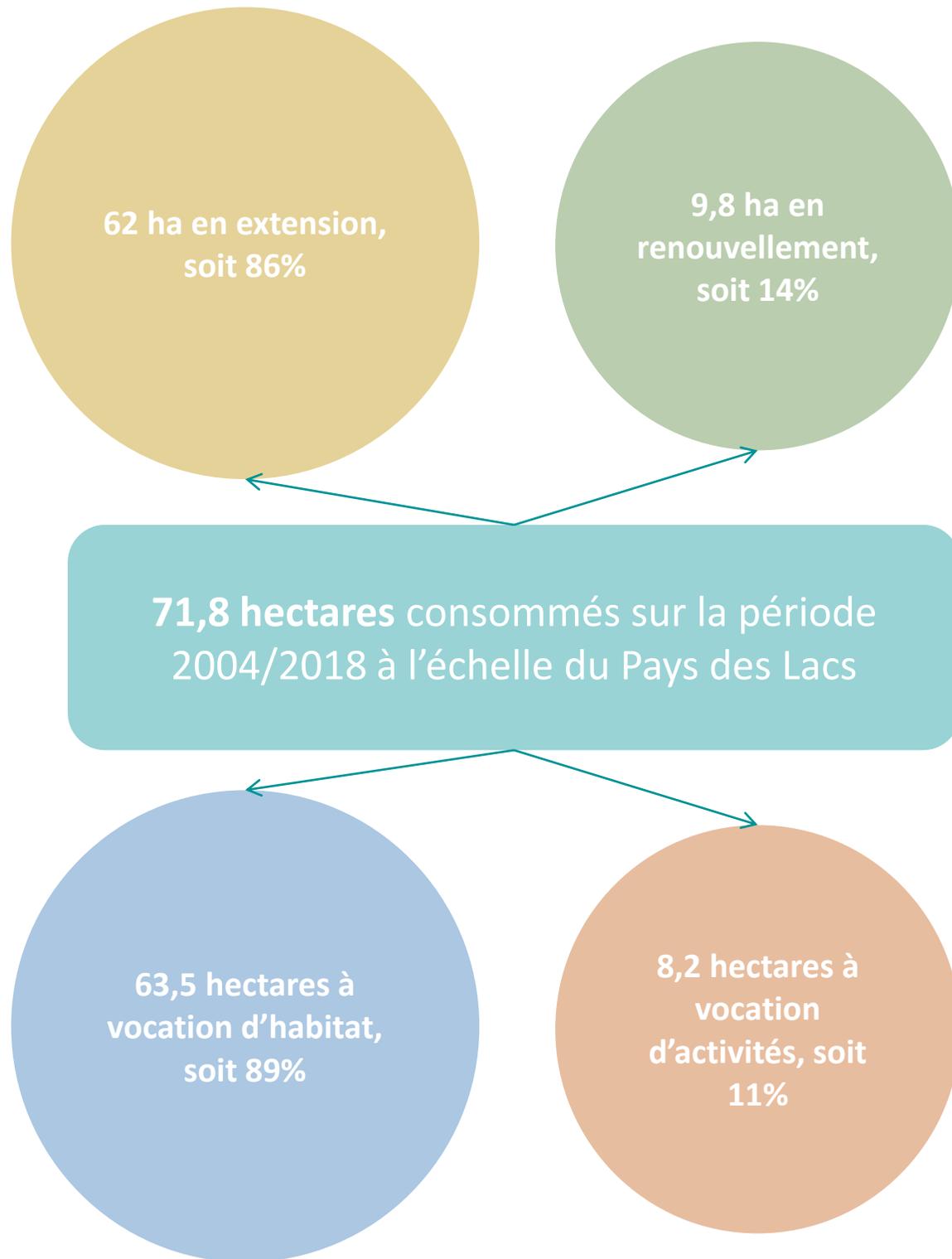
Précision méthodologique

Les enveloppes urbaines de 2004 et 2018 intègrent les emprises d'infrastructures et de voirie, qui représentent environ 20% de la surface totale cumulée des enveloppes urbaines des 27 communes du territoire.

La consommation d'espaces 2004/2014 est réalisée à partir de l'enveloppe urbaine, alors que l'évolution de la tache urbaine comprend toutes les parcelles bâties sur la période, ce qui explique le différentiel entre la période 2004/2014 et 2006/2014

⇒ Une consommation d'espaces caractéristiques des territoires ruraux.

| | 1945-1968 | 1968-1975 | 1975-1982 | 1982-1990 | 1990-2000 | 2000-2006 | 2006-2014 |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Evolution de la surface bâtie (ha) | 93 | 39 | 93 | 36 | 54 | 52 | 73 |
| Evolution moyenne par an (ha) | 4 | 5,6 | | 4,5 | 5,4 | 8,7 | 9,1 |
| Evolution moyenne par an par commune (ha) | 0,15 | 0,21 | 0,49 | 0,17 | 0,20 | 0,32 | 0,34 |
| Rythme annuel moyen | +1,1% | +1,3% | +2,7% | +0,8% | +0,9% | +1,3% | +1,3% |



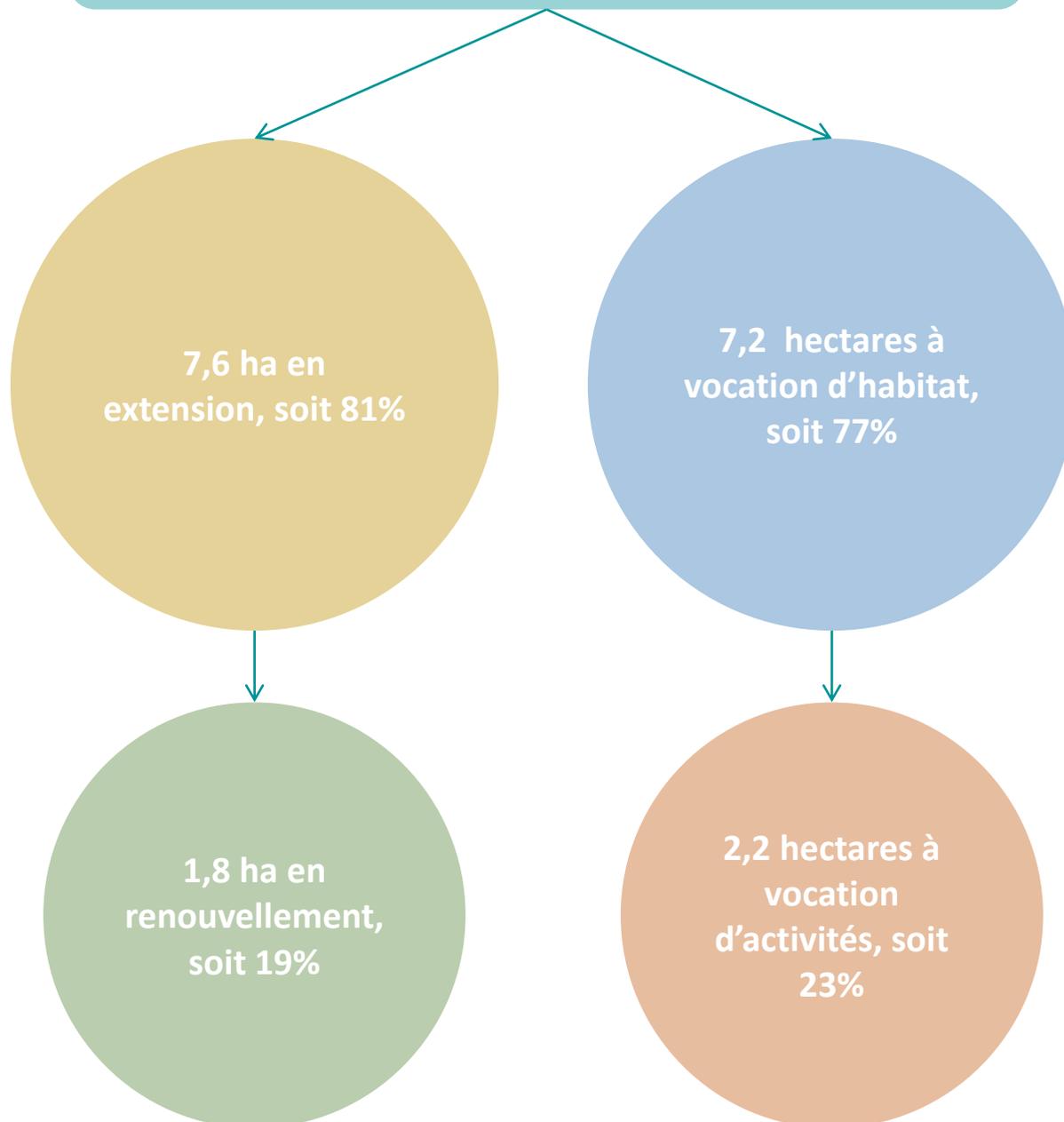
Consommation d'espaces par typologies entre 2004 et 2018

- Une consommation d'espaces réalisée très majoritairement **en extension** de l'enveloppe urbaine existante (86%) ;
- Une consommation d'espaces réalisée très majoritairement pour **de l'habitat** (89%) ;

Répartition de la consommation d'espaces par typologies :

- **Le pôle de vie** : 9,4 hectares, soit **13,1%** de la consommation d'espaces totale et 0,9 hectare par an ;
- **Le pôle relais** : 15,1 hectares, soit **21,1%** de la consommation d'espaces totale, 3,25 hectares par commune sur les 10 ans et 0,33 hectare par commune et par an ;
- **Les villages** : 47,3 hectares, soit **65,9%** de la consommation d'espaces totale, 1,7 hectares par commune sur les 10 ans et 0,17 hectare par commune et par an.

9,4 hectares consommés dans le pôle de vie,
soit 13% de la consommation totale



Consommation d'espaces par typologies entre 2004 et 2018

- Le pôle de vie représente 13% de la **consommation totale** du territoire, pour un total de 9,4 hectares, soit 0,7 hectare consommé par an ;
- Une consommation d'espaces réalisée très majoritairement **en extension** de l'enveloppe urbaine existante (81%) ;
- Mais **un renouvellement plus marqué** que sur les autres armatures ;
- Une consommation d'espaces réalisée très majoritairement pour **de l'habitat** (77%) ;
- Mais une **artificialisation liée à l'activité** plus importante que sur les autres armatures, notamment les villages. (au regard du nombre de communes)

15,1 hectares consommés dans les pôles relais, soit 19,8% de la consommation totale

13,3 ha en extension, soit 88%

12,9 hectares à vocation d'habitat, soit 85,3%

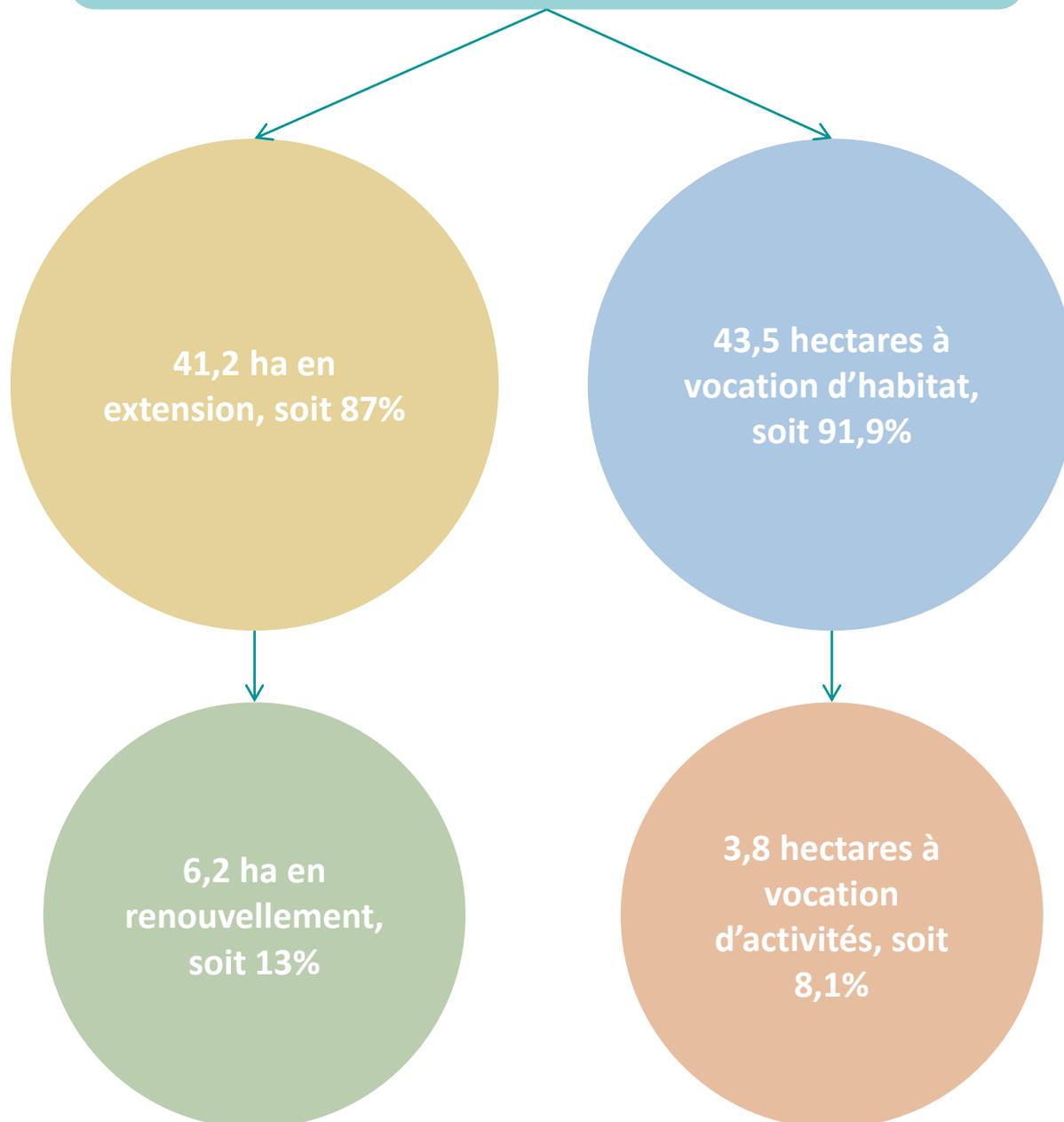
1,9 ha en renouvellement, soit 12%

2,2 hectares à vocation d'activités, soit 14,7%

Consommation d'espaces par typologies entre 2004 et 2018

- Les pôles relais représentent 21,1% de la **consommation totale** du territoire pour une total de 15,1 hectares, soit 0,36 hectares consommés par commune et par an ;
- Une consommation d'espaces réalisée très majoritairement **en extension** de l'enveloppe urbaine existante (88%) ;
- Un renouvellement **similaire** à celui du pôle de vie ;
- Une consommation d'espaces réalisée très majoritairement pour **de l'habitat** (85,3%) ;
- Mais une **artificialisation liée à l'activité** qui est présente sur les pôles de vie ;

47,3 hectares consommés dans les villages,
soit 65,9% de la consommation totale

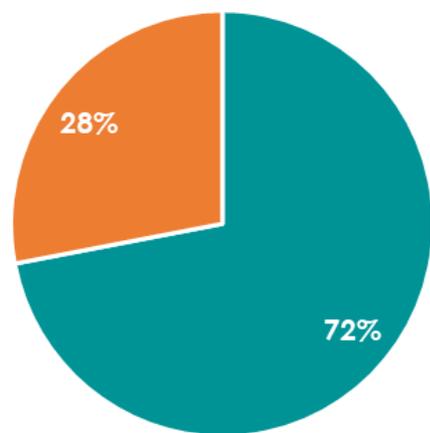


Consommation d'espaces par typologies entre 2004 et 2018

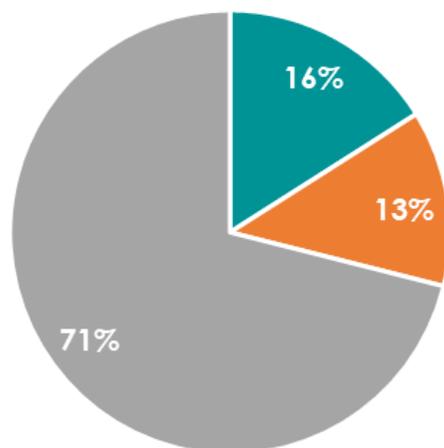
- Les villages représentent **65,9% de la consommation totale** du territoire pour un total de 47,3 hectares, soit 0,13 hectares consommés par commune et par an ;
- Une consommation d'espaces par commune qui est **moins importante dans les villages** que dans le pôle de vie et les pôles relais ;
- Une consommation d'espaces réalisée très majoritairement **en extension** de l'enveloppe urbaine existante (87%) ;
- Un renouvellement nettement **moins marqué** que dans le pôle de vie ;
- Une consommation d'espaces réalisée quasi exclusivement pour **de l'habitat** (91,9%) ;
- Une **artificialisation liée à l'activité** qui est également marquée sur les communes villageoises.

Artificialisation des espaces naturels, agricoles ou forestiers entre 2009 et 2019

| | Activités | Habitat | Mixte | Industriel | Commerce | TOTAL |
|-------------------|-----------|---------|-------|------------|----------|--------------|
| Ha artificialisés | 11,08 | 28,64 | 0,56 | 0,27 | 0,00 | 40,55 |



■ Habitat / mixte ■ Activités / industriel



■ Pôle de vie ■ Pôles relais ■ Villages

Les données issues de l'Observatoire de l'Artificialisation

- Selon l'Observatoire de l'Artificialisation, un peu plus de 40 hectares ont été artificialisés entre 2009 et 2019, toutes vocations confondues
- L'habitat et le mixte représente près des $\frac{3}{4}$ du développement enregistré
- Cela représente un rythme de 4 hectares par an
- Au regard de l'armature territoriale, un peu plus de 70% du développement s'est réalisé dans les villages
- Mais, au regard du nombre de communes qui constituent chaque niveau de l'armature, on retrouve une « gradation » de l'artificialisation :
 - **6,5 hectares** ont été artificialisés à Clairvaux les Lacs ;
 - 5,2 hectares ont été artificialisés au sein des 3 pôles relais, soit **1,7 hectares** par commune en moyenne ;
 - Et 28,8 hectares ont été artificialisés au sein des villages, ce qui représente en moyenne **1,25 hectares** par commune.

Potentiel de densification des espaces actuellement urbanisés

Le potentiel foncier a ensuite été retravaillé avec les élus selon les réalités de terrain (topographie, accès, localisation...) et selon le découpage de la zone U tout au long du projet, dont voici les résultats, pour les zones mixtes (donc à vocation principalement résidentielle) :

| Résidentiel / mixte | Parcelles divisibles | Dents creuses | Potentiel foncier total | Part |
|---------------------|----------------------|---------------|-------------------------|------|
| Pôle de vie | 0,00 | 1,20 | 1,20 | 7% |
| Pôle relais | 0,12 | 3,27 | 3,39 | 20% |
| Village | 0,23 | 11,78 | 12,01 | 72% |
| Total PDL | 0,35 | 16,25 | 16,60 | 100% |

Un coefficient de mobilisation de 29,6% des dents creuses sur les 10 dernières années

Plus de 70% du potentiel foncier se situe au sein des villages de Pays des Lacs, à mobiliser prioritairement pour le développement prévu au sein du projet.

Evaluer le **potentiel de construction** qui pourrait se faire sur le territoire **sans consommer de nouveaux espaces naturels et agricoles**.

Deux leviers de densification sont mobilisables :

1. Les constructions **en dents creuses**, qui correspondent à une **optimisation du tissu urbanisé** sur des parcelles non bâties au sein de l'enveloppe urbaine, en adaptant les critères à l'armature territoriale :
 - Des parcelles de plus de 500 m² au sein du pôle de vie ;
 - Des parcelles de plus de 700 m² au sein des pôles relais ;
 - Des parcelles de plus de 1 000 m² au sein des villages.
2. Les parcelles potentiellement divisibles

Une analyse « filtrée au regard des contraintes du territoire » :

- **Des filtres « excluants »** correspondant aux dents creuses et parcelles divisibles inconstructibles ;
- **Des filtres « limitants »** correspondant aux dents creuses et aux parcelles divisibles constructibles sous conditions ;

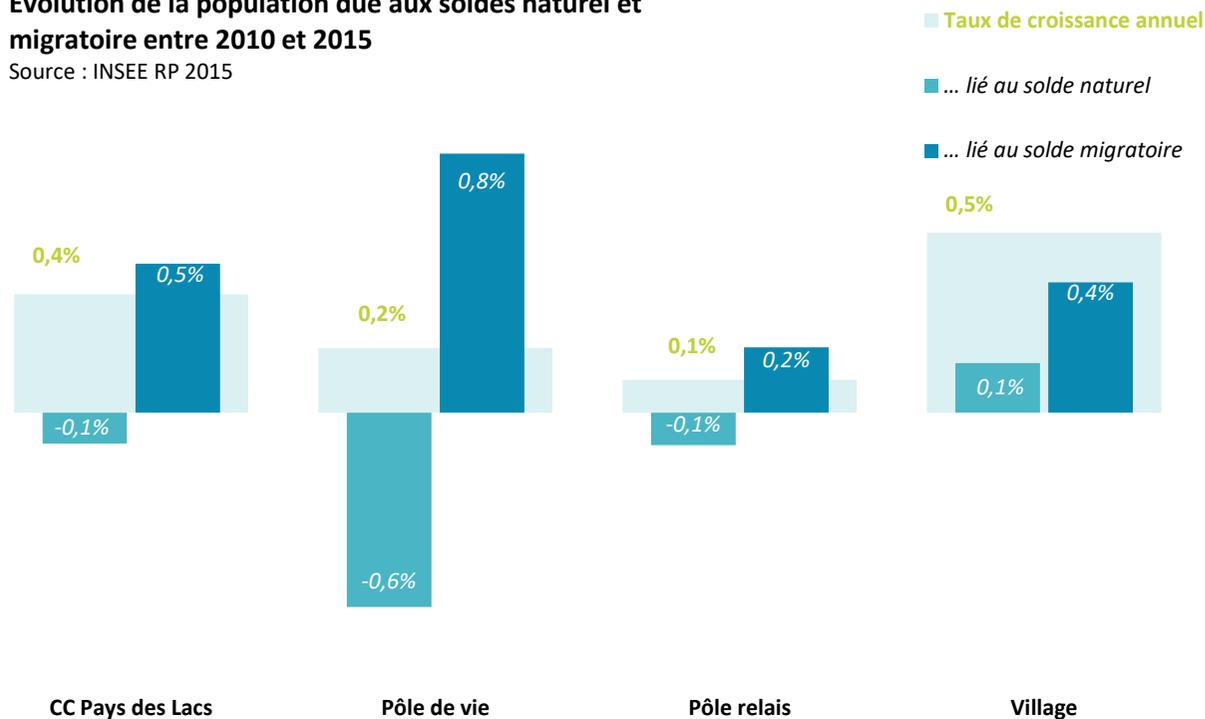
Partie 2

Le profil social des ménages et l'organisation fonctionnelle du territoire

Les dynamiques socio- démographiques

Evolution de la population due aux soldes naturel et migratoire entre 2010 et 2015

Source : INSEE RP 2015



Des dynamiques démographiques positives

Les 27 communes du territoire rassemblent **5 648 habitants en 2015**.

Caractérisée par un **taux d'évolution annuel positif (+0,4%)**, notamment sur les **villages (+0,5%)**, la Communauté de Communes du Pays des Lacs connaît une **dynamique démographique positive** depuis 1990, malgré un **ralentissement de la tendance** depuis 2010 (+100 habitants depuis 2010).

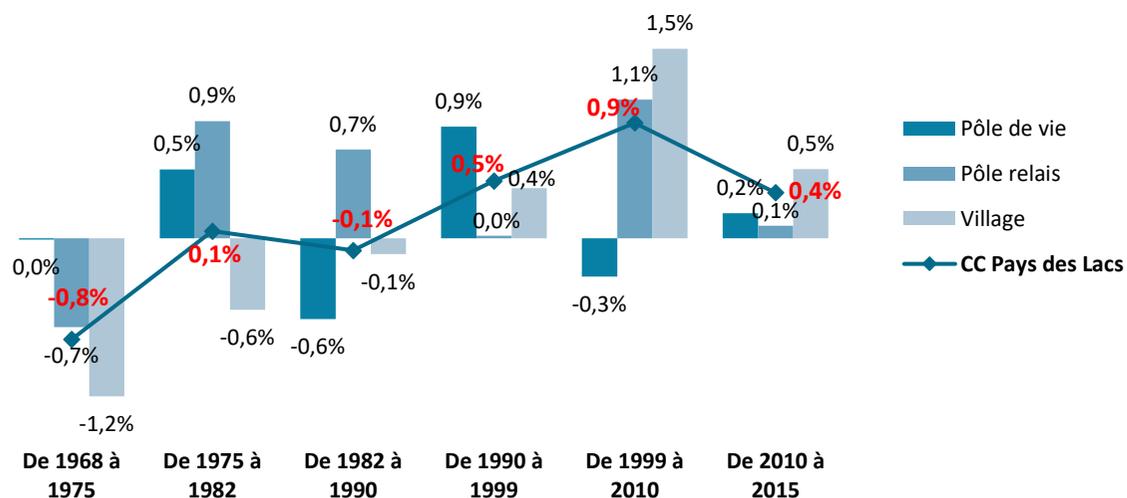
Cette croissance démographique est portée par **l'attractivité résidentielle** de l'intercommunalité, avec une évolution **positive du solde migratoire** de 0,5% sur la période 2010/2015.

Alors que **les territoires voisins** (CC Orgelet, CC Petite Montagne et CC Jura Sud) **connaissent une tendance à la diminution démographique entre 2010 et 2015**, la population de Pays des Lacs connaît ainsi une évolution positive. A l'échelle du Pays Lédonien, une légère croissance de l'ordre de 0,1% par an est observée sur la même période. De manière générale, **l'ensemble de ces territoires observent un net ralentissement démographique par rapport à la période 1999 – 2010**.

Le territoire connaît par ailleurs des **fluctuations de population** sur l'ensemble de l'année en raison d'importants **flux touristiques en haute saison**.

Evolution du taux de croissance démographique depuis 1968

Source : INSEE RP 2015

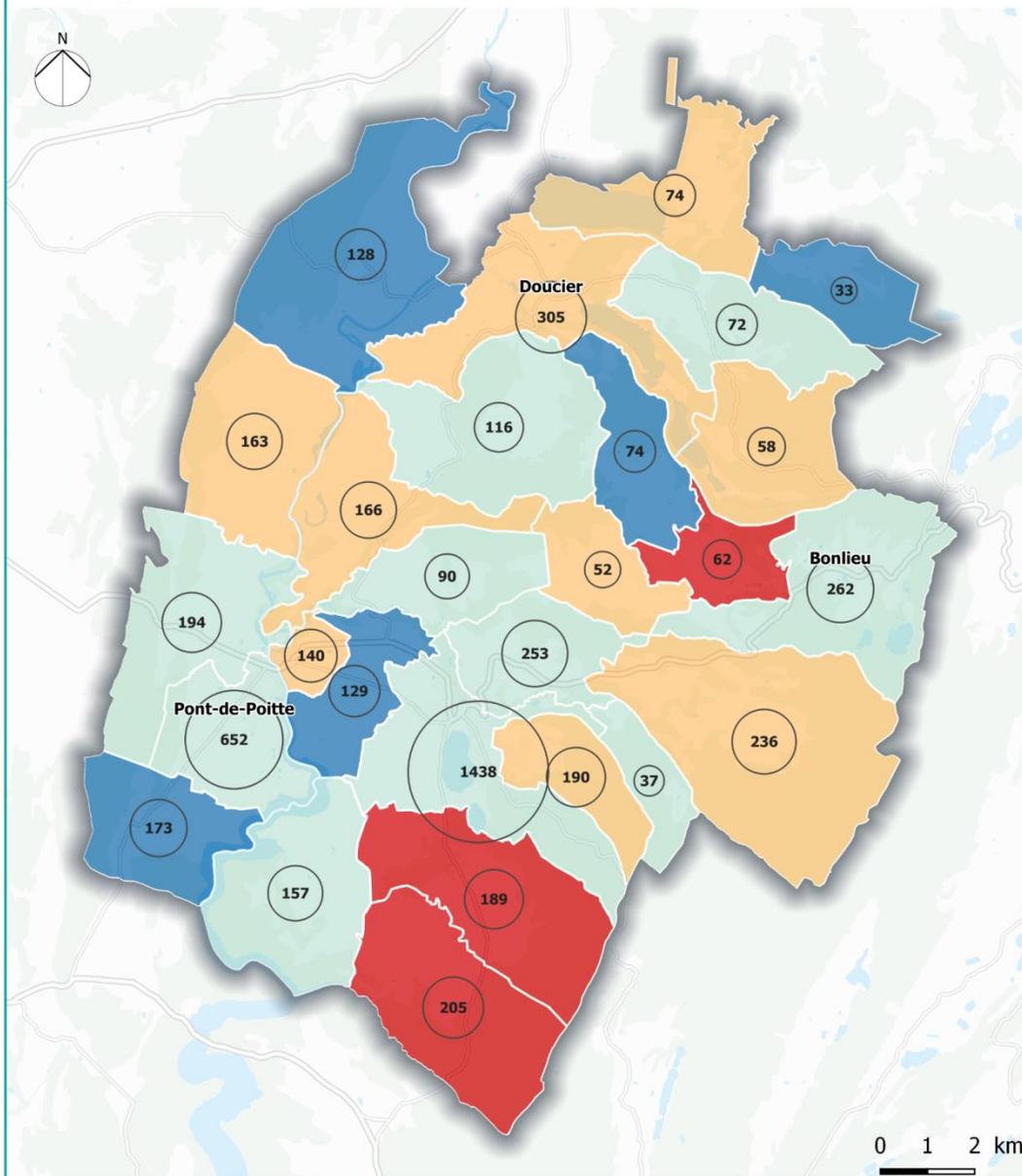


CC Orgelet : - 0,1%/an entre 2010/2015
⇒ 1,1%/an sur la période 1999/2010

CC Petite Montagne : -0,05%/an entre 2010/2015
⇒ 0,86%/an sur la période 1999/2010

CC Jura Sud : -0,6%/an entre 2010 et 2015
⇒ 0,7%/an entre 1999 et 2010

SCoT Pays Lédonien : + 0,1%/an 2010/2015
⇒ 0,5% sur la période 1999/2010



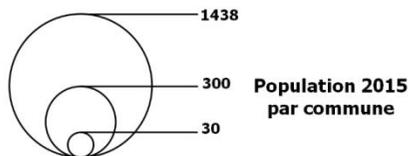
Taux d'évolution annuel moyen de la population entre 2010 et 2015

Inférieur à la moyenne du territoire

De -2.73% à -1.75 %
De -1.75% à -0.40%

Supérieur à la moyenne du territoire

De 0.40% à 2.50%
De 2.50% à 4.56%



Sources : IGN, INSEE 2015
Date : 01 / 07 / 2019

Une évolution démographique hétérogène à l'échelle du territoire

A l'échelle de l'armature urbaine, **le pôle de vie** représente 1 438 habitants, soit **25%** de la population, **les pôles relais** représentent 1 219 habitants, soit **22%** de la population et **les villages** représentent 2 991 habitants, soit **53%** de la population.

Les dynamiques démographiques du Pays des Lacs comportent cependant **des disparités** en fonction des secteurs du territoire :

- **Un léger regain d'attractivité du pôle de vie**, qui du fait d'un **solde migratoire** positif (+0,8% par an sur la période 2010/2015) et **malgré un solde naturel en déclin** (-0,6% par an), connaît une **augmentation de sa population** (+0,2% par an). On assiste donc à une inversion de la tendance au regard de la période 1999/2000 (-0,3% par an). Le projet de revitalisation du cœur de bourg de **Clairvaux-Lacs**, actuellement en cours d'élaboration, mène une réflexion sur les tendances d'évolution du pôle de vie ;
- **Un ralentissement démographique au sein des pôles relais** (0,1% entre 2010 et 2015), lié à un solde naturel en baisse et un solde migratoire légèrement positif. Sur la période 1999/2010, les pôles relais observaient encore une croissance de l'ordre de 1,1% par an.
- Une dynamique démographique **plus marquée dans les villages** avec un taux d'évolution annuel moyen de 0,5% sur la période 2010/2015 **liée à l'attractivité des villages** (un solde migratoire porté à + 0,4%) ;

Pôles de vie: **+0,2%/an**

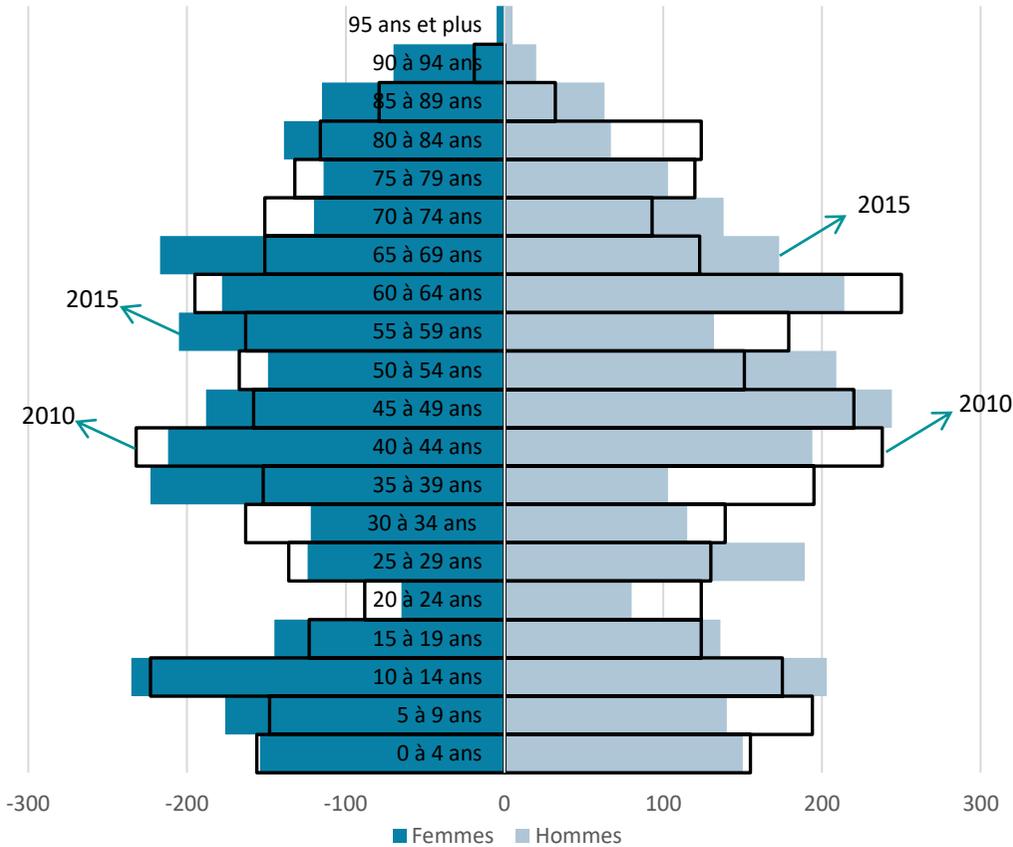
Pôles relais : **+0,1%/an**

Villages : **+0,5% an**

PLUi Pays des Lacs : +0,4%/an

Evolution de la pyramide des âges entre 2010 et 2015

Source : INSEE RP 2015



Une structure de la population par âge dynamique

A l'échelle de la Communauté de Communes, **les moins de 20 ans représentent 23,8%** de la population totale en 2015 (contre 23,5% en 2010). La légère augmentation des moins de 20 ans témoigne d'une **dynamique démographique positive du territoire**. Or, les plus de 60 ans passent de 29% de la population en 2010 à 31% en 2015. Cette catégorie de la population augmente donc plus rapidement que les jeunes. Cela explique la diminution de l'indice de jeunesse entre 2010 et 2015. Les 0-14 ans représentent 18% de la population, contre 6,1% en 2009. Cette diminution est un point important à prendre en compte dans le développement des équipements du territoire.

L'indice de jeunesse du Pays des Lacs se situe au dessus de celui du SCoT du Pays Lédonien, synonyme d'attractivité pour les ménages avec enfants au niveau du territoire.

Le pôle de vie présente l'indice de jeunesse **le moins élevé** (0,69) et une augmentation de la part des plus de 60 ans la plus significative qui peut s'expliquer par l'offre en logements et services plus adaptée.

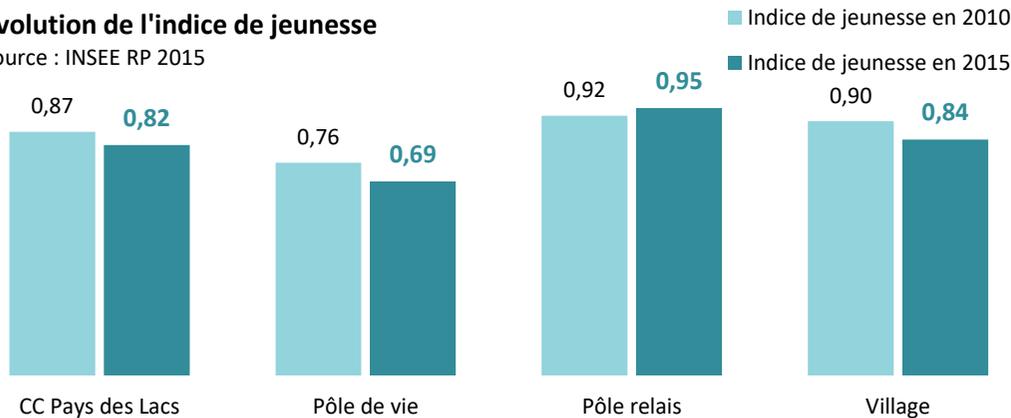
Les pôles relais sont les seuls à présenter une augmentation de l'indice de jeunesse. Ce niveau d'armature est donc attractif pour les ménages avec enfants.

La catégorie des 20-24 ans est la moins représentée sur le territoire (sans compter les classes de plus de 89 ans). Cela peut s'expliquer en partie par la **décohabitation** des jeunes au moment des études supérieures.

On constate également sur le territoire une **augmentation importante des actifs en fin de parcours professionnel** et des jeunes retraités, phénomène lié au cadre de vie attractif du territoire.

Evolution de l'indice de jeunesse

Source : INSEE RP 2015



ÉVOLUTION DE L'INDICE DE JEUNESSE DONNÉES INSEE

| | Indice de jeunesse en 2010 | Indice de jeunesse en 2015 | Evolution |
|-----------------------|----------------------------|----------------------------|-----------|
| CC Pays des Lacs | 0,87 | 0,82 | -0,05 |
| Pôle de vie | 0,76 | 0,69 | -0,07 |
| Pôle relais | 0,92 | 0,95 | +0,03 |
| Village | 0,90 | 0,84 | -0,06 |
| SCoT du Pays Lédonien | 0,83 | 0,72 | -0,11 |

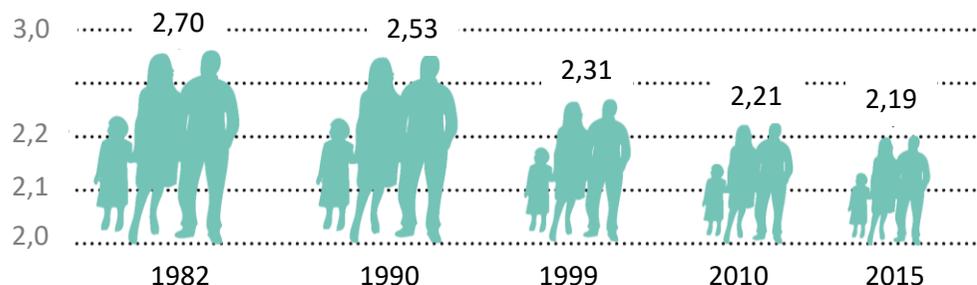
Répartition des ménages selon leur composition familiale

Source : INSEE RP 2015



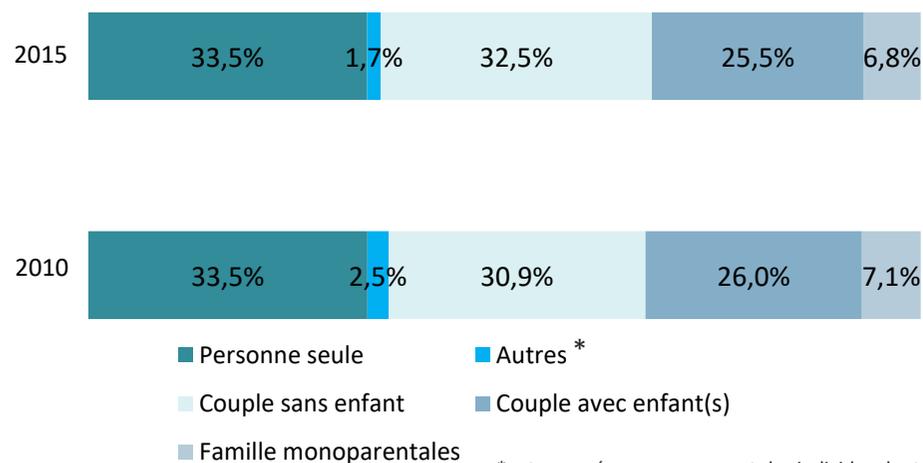
Évolution de la taille des ménages entre 1982 et 2015

Source : INSEE



Evolution de la composition des ménages entre 2005 et 2015

Source : INSEE



*autres : ménages regroupant des individus dont le type de lien les unissant est variable : cohabitation de plusieurs générations, colocation...

Une structure des ménages caractérisée par un desserrement marqué

La taille des ménages du Pays des Lacs connaît une **diminution marquée** depuis le début des années 1980. Cette tendance tend à se stabiliser sur la période récente, puisque les ménages sont passés de **2,21** personnes par ménage en 2010 à **2,19** personnes par ménages en 2015.

Ce phénomène, appelé **deserrement des ménages**, est une tendance observée à l'échelle nationale, ce qui explique que la plupart des territoires connaissent une diminution de la taille des ménages. Les **changements de mode de vie** (décohabitation des jeunes, séparations et divorces, couples qui restent plus longtemps sans enfants, etc) et le **vieillesse amorcé de la population** sont les principaux facteurs explicatifs de ces évolutions.

La composition des ménages est caractérisée par une **part importante des personnes seules** (33,5%), qui représentent plus **d'un ménage sur 3** en 2015. Cette part est d'autant plus élevée dans **le pôle de vie** (41%), phénomène qui peut s'expliquer notamment par la part plus importante **de personnes âgées** sur ce secteur (32% de la population a plus de 60 ans dans le pôle de vie).

A l'inverse, **les villages** concentrent la part la plus importante de **familles** (34% de couples et 26% de couples avec enfants).

CC Orgelet : 2,26 personnes/ménages

CC Petite Montagne : 2,21 personnes/ménages

CC Jura Sud : 2,36 personnes/ménages

SCoT Pays Lédonien : 2,1 personnes/ménages

Ce que dit le SCoT

- Le maintien de l'attractivité démographique à un niveau similaire aux années 2000 ;
- Une meilleure maîtrise des grands équilibres de population dans le territoire au regard du contraste observé entre l'agglomération lédonienne (perte d'habitants) et les autres intercommunalités (solde migratoire positif).

Ce que dit le projet de territoire

- Le maintien d'une dynamique démographique équilibrée et positive sur le territoire, comme vecteur de développement ;
- Permettre l'accueil de nouvelles populations en réunissant les conditions d'une meilleure attractivité.

Les constats issus du diagnostic du PLUi

- Malgré un léger ralentissement de la tendance démographique, un territoire qui fait l'objet d'une dynamique démographique positive, du fait de sa forte attractivité, contrairement aux intercommunalités voisines ;
- Le pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs connaît un récent regain d'attractivité avec un taux d'évolution annuel moyen positif du fait d'un solde migratoire positif ;
- Une représentation marquée des moins de 20 ans, mais un vieillissement de la population qui s'accélère sur le territoire ;
- Un desserrement marqué des ménages malgré une stabilisation du phénomène sur les dernières années ;
- Des villages concentrant à l'inverse une part encore importante de familles

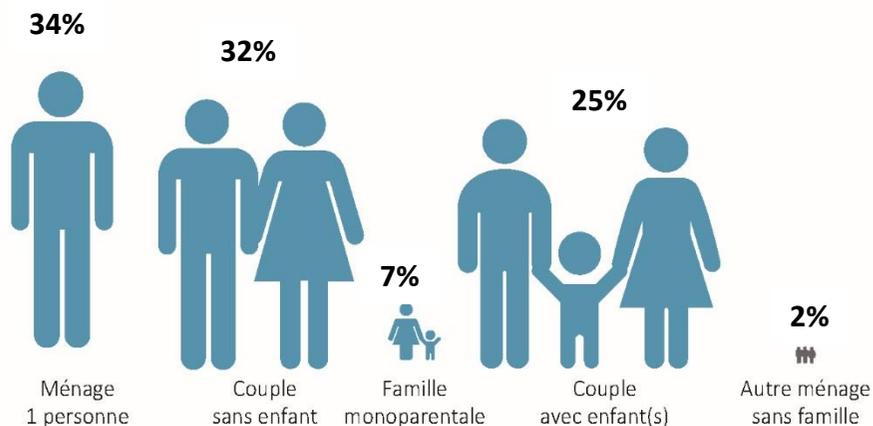
Taux d'évolution annuel moyen : variation de la population sur une période donnée, rapportée à une moyenne annuelle.

Traduction en enjeux pour le PLUi

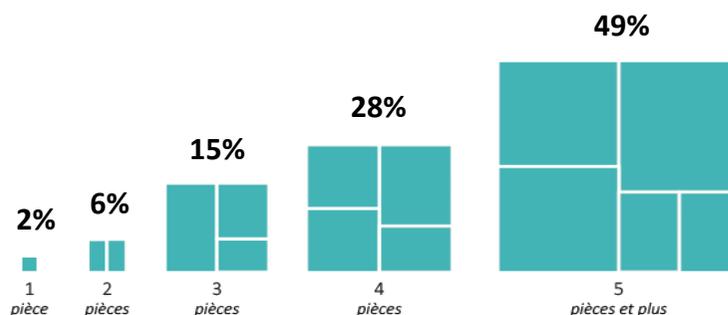
- Conforter le développement actuel du Pays des Lacs et conforter une dynamique démographique positive, basée tant sur l'attractivité de nouveaux ménages que sur un solde naturel qui repasse positif ;
- La redynamisation de Clairvaux-les-Lacs pour relancer une dynamique démographique positive (AMI Bourg Centre) ;
- Renforcer l'attractivité des familles pour conforter les populations jeunes du territoire, tout en répondant aux besoins liés au vieillissement de la population ;
- Prendre en compte l'augmentation des petits ménages dans les choix d'aménagement et de développement du territoire ;
- Favoriser le développement du pôle de vie et des pôles relais tout en conservant l'attractivité des villages.

Le parc de logements et les dynamiques de construction

65% des ménages sont composés de maximum 2 personnes en 2015 (contre 57% en 2010)



23% des logements sont composés de 3 pièces maximum en 2015



Taux du nombre de personnes par ménage en fonction de la typologie de logement à Pays des Lacs

| | 1 personne | 2 personnes | 3 personnes | 4 personnes | 5 personnes | 6 personnes ou plus | Total en % |
|-----------|------------|-------------|-------------|-------------|-------------|---------------------|------------|
| T1 | 93,5% | 6,5% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 0,0% | 100% |
| T2 | 78,5% | 20,1% | 0,7% | 0,0% | 0,7% | 0,0% | 100% |
| T3 | 54,8% | 31,5% | 8,9% | 4,3% | 0,3% | 0,3% | 100% |
| T4 | 32,6% | 39,5% | 15,8% | 9,3% | 2,2% | 0,6% | 100% |
| T5 | 21,6% | 40,1% | 16,6% | 14,0% | 6,8% | 0,9% | 100% |
| T6 | 22,7% | 33,1% | 17,1% | 14,6% | 9,2% | 3,3% | 100% |

Une inadéquation entre les besoins des ménages et le parc de logements

Face à la diminution marquée de la taille des ménages sur le territoire et à une augmentation des petits ménages, le parc de logements existants sur le territoire affiche **une offre peu adaptée aux besoins**.

En effet, le Pays des Lacs présente une inadéquation entre la taille des ménages et son parc de logements, avec la représentation de **66%** de ménages composés de **deux personnes maximum**, contre **23% d'offre en petits logements** (T1, T2, T3).

On constate une surreprésentation des grands logements, avec un parc composé de 77% de T4 et plus, posant un réel **enjeu de diversification de l'offre** pour le Pays des Lacs, notamment pour répondre aux besoins de tous les ménages et aux différentes étapes du parcours résidentiel.

Cette **inadéquation entre l'offre et les besoins** génère par ailleurs **une sous-occupation nette** du parc de logements.

En effet, plus de la moitié des logements de trois pièces sont occupés par des ménages d'une seule personne. De la même façon, 55,6% des logements de 6 pièces et plus (soit plus de la moitié) sont occupés par des ménages de deux personnes maximum.

Part des résidences principales en 2015

Pôles de vie: 77% de résidences principales

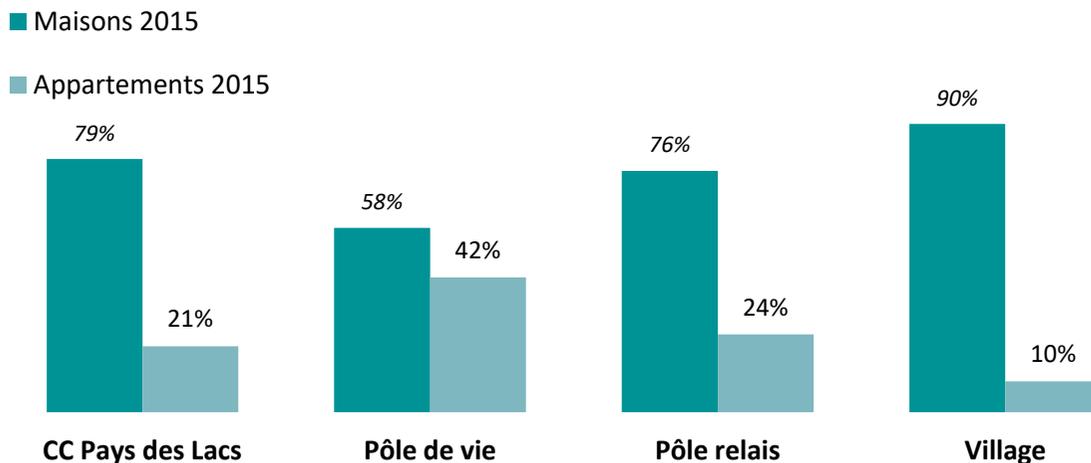
Pôles relais : 59% de résidences principales

Villages : 64% de résidences principales

Ensemble Pays des Lacs : 66% de résidences principales

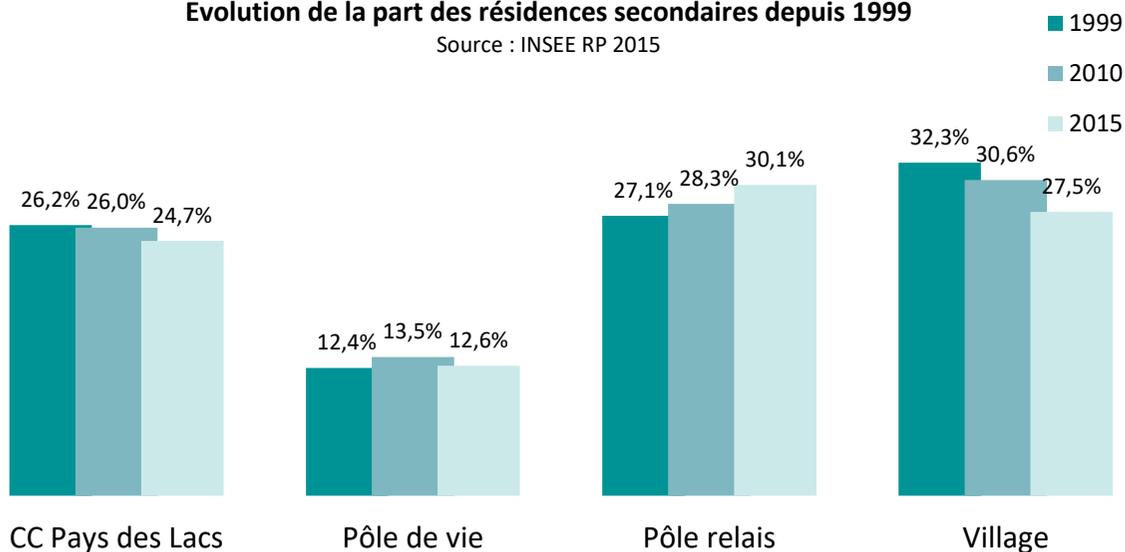
Répartition du parc par type de logement

Source : INSEE RP 2015



Evolution de la part des résidences secondaires depuis 1999

Source : INSEE RP 2015



Un parc de logements homogène

La Communauté de Communes du Pays des Lacs, est composée aux deux tiers de **résidences principales (66%)** et est très majoritairement occupée par des propriétaires (72%).

Le territoire se caractérise par un parc de logements homogène. Il se compose en grande partie **d'habitat individuel (79%)**, phénomène particulièrement marqué dans les **villages (90%)**.

Le Pays des Lacs comprend en outre une part importante de **résidences secondaires (24,7%)**. Si cette part tend à diminuer depuis les années 1990, témoignant d'une perte de dynamique des résidences secondaires, qui se constate à l'échelle nationale, elle occupe encore une part importante du parc de logements, témoignant du caractère touristique du territoire.

On constate sur les dernières années un réinvestissement du parc de résidences secondaires au profit des résidences principales, témoin d'une **dynamique résidentielle** qui se renforce sur le territoire.

Part des résidences secondaires en 2015

CC Orgelet : 15% de résidences secondaires

CC Petite Montagne : 21,6% de résidences secondaires

CC Jura Sud : 11,7% de résidences secondaires

SCoT Pays Lédonien : 10,3% de résidences secondaires

Une augmentation des logements vacants

Le territoire du Pays des Lacs abrite une part importante de **logements vacants** (9,4%), en particulier au sein du **pôle de vie** (9,9%) et des **pôles relais** (10,6%).

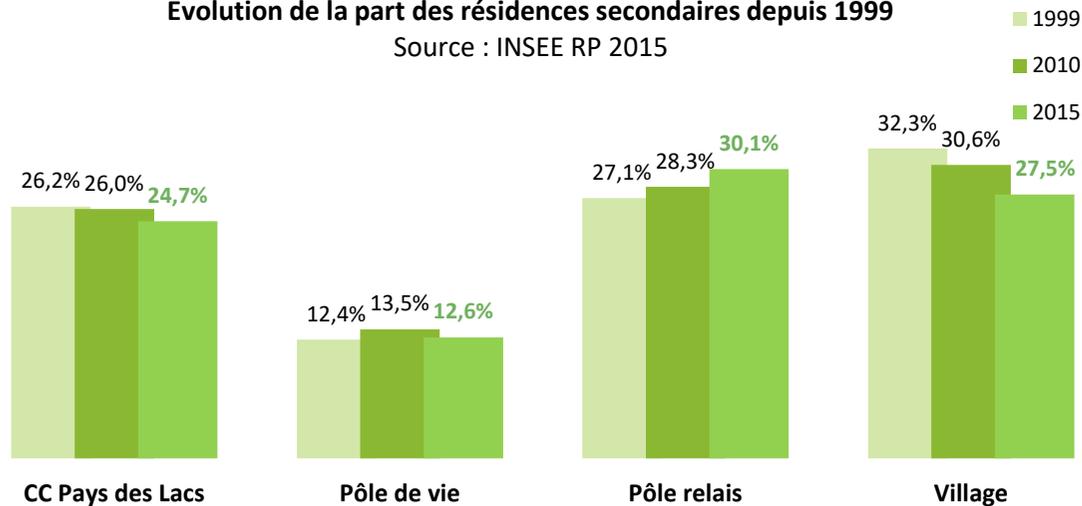
Ce phénomène s'est **accentué depuis les années 2000** (5,7% de logements vacants en 1999, +184 logements depuis).

La vacance du parc de logements est à croiser avec **l'âge du parc** et la date de construction des habitations. En effet, des logements anciens et vétustes, touchés par la précarité énergétique et qui ne correspondent pas aux besoins actuels des ménages contribuent à l'accélération du phénomène de vacance sur le territoire.

29% des logements du territoire ont été construits **avant 1945** et au total, **46%** des logements ont été construits **avant les années 1970**, témoignant d'un **parc de logement relativement ancien**.

Evolution de la part des résidences secondaires depuis 1999

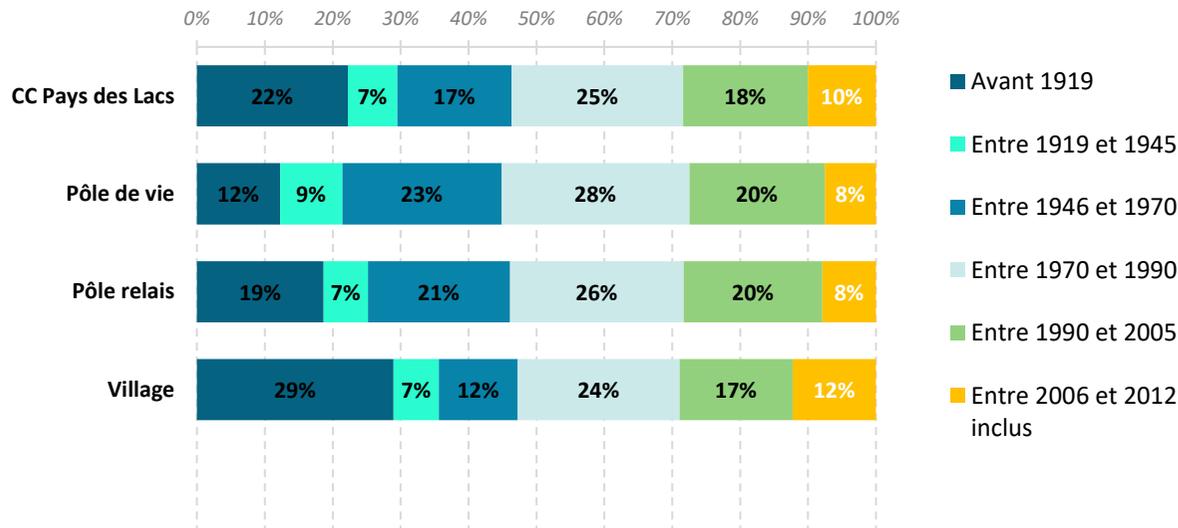
Source : INSEE RP 2015



Ancienneté de construction des résidences principales

Parmi les résidences principales construites avant 2013

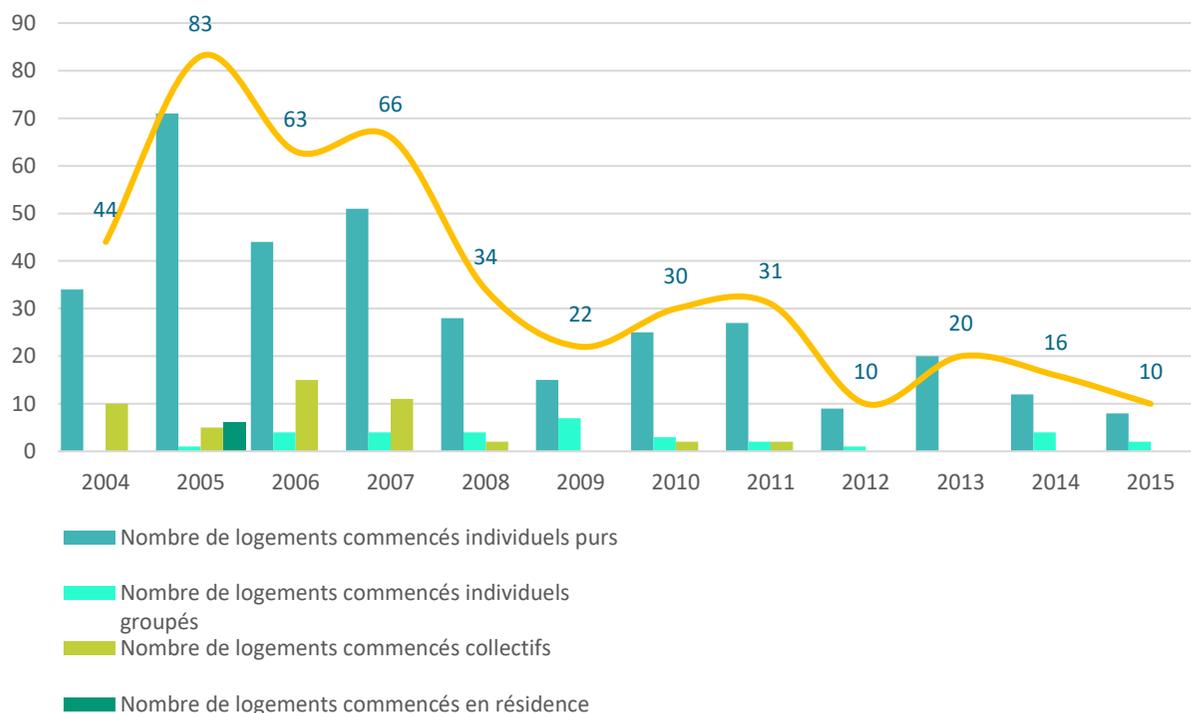
Source : INSEE RP 2015



Logements vacants à Pont-de-Poitte et Saugeot

Source : Citadia Conseil, Avril 2018

TYPOLOGIE DES LOGEMENTS MIS EN CHANTIER ENTRE 2004 ET 2015 – DONNÉES SIT@DEL2



L'évolution de la production de logements

Le territoire du Pays des Lacs connaît **un ralentissement du rythme de constructions** au cours des dernières années (10 logements commencés en 2015, contre 83 logements en 2005).

La dynamique de construction est portée quasi exclusivement par **la création de logements individuels**. En effet, sur la période 2004/2015, près de 80% des logements commencés sont à destination d'habitat individuel pur.

La dynamique de construction est en grande majorité **portée par les villages** (58,5% de la production). Cette tendance s'explique en partie par la surreprésentation des villages dans la structuration de l'armature urbaine (23 communes sur 27).

Le pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs concentre près de **17% de la production** de logements sur la période.

Pôles de vie: 74 logements

Soit 6,7 logements/an/communes

Pôles relais : 104 logements

Soit 3,1 logements/an/communes

Villages : 251 logements

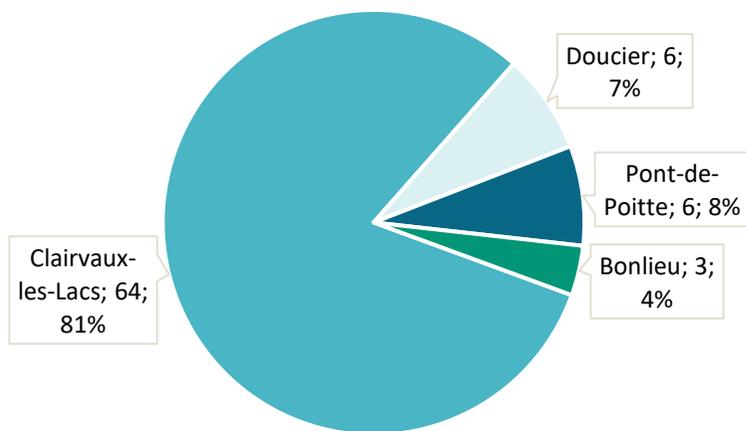
Soit 0,9 logements/an/communes

Total logements commencés sur la période 2004/2015 : 429 logements

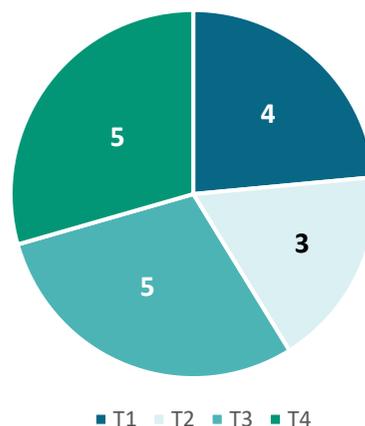


Nouvelles constructions – Fontenu et Mesnois - Source : Citadia Conseil, Avril 2018

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LOGEMENTS DU PARC SOCIAL EN
2017 - *Données RPLS*



RÉPARTITION DES DEMANDES EN COURS AU 31/12/2016 SELON LE
TYPE DE LOGEMENT RECHERCHÉ -
Données Ministère du Logement



La demande en logements sociaux sur le territoire :

- 17 demandes actives au 01/01/2018, dont 15 pour Clairvaux-les-Lacs, réparties équitablement entre les T1, T2, T3 et T4 ;
- Âge moyen des demandeurs : 46 ans ;
- 9 logements attribués sur l'année 2016, dont 4 T3 et 2 T4 ;



Logements sociaux à Clairvaux-les-Lacs - Source : Citadia Conseil, Avril 2018

Le parc de logements sociaux du territoire

L'offre de logement social est essentiellement concentrée au sein des bourgs principaux (pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs et pôles relais)

- **Clairvaux-les-Lacs** : 3 résidences construites dans les années 1965-1975, 1 résidence issue de la réhabilitation d'un bâtiment de 1925, 9 logements individuels construits dans le milieu et la fin des années 1990.
- **Pont-de-Poitte** : 6 logements individuels qui datent de la fin des années 1990 ;
- **Doucier** : 4 logements individuels qui datent de la fin des années 1990 ;
- **Bonlieu** : 3 logements individuels qui datent du début des années 1990 ;

=> Un enjeu de réhabilitation du parc peut se poser sur le territoire ;

Le parc social de la Communauté de Communes du Pays des Lacs connaît **une diminution** de son nombre de logements (de 86 logements à 79 en 2017).

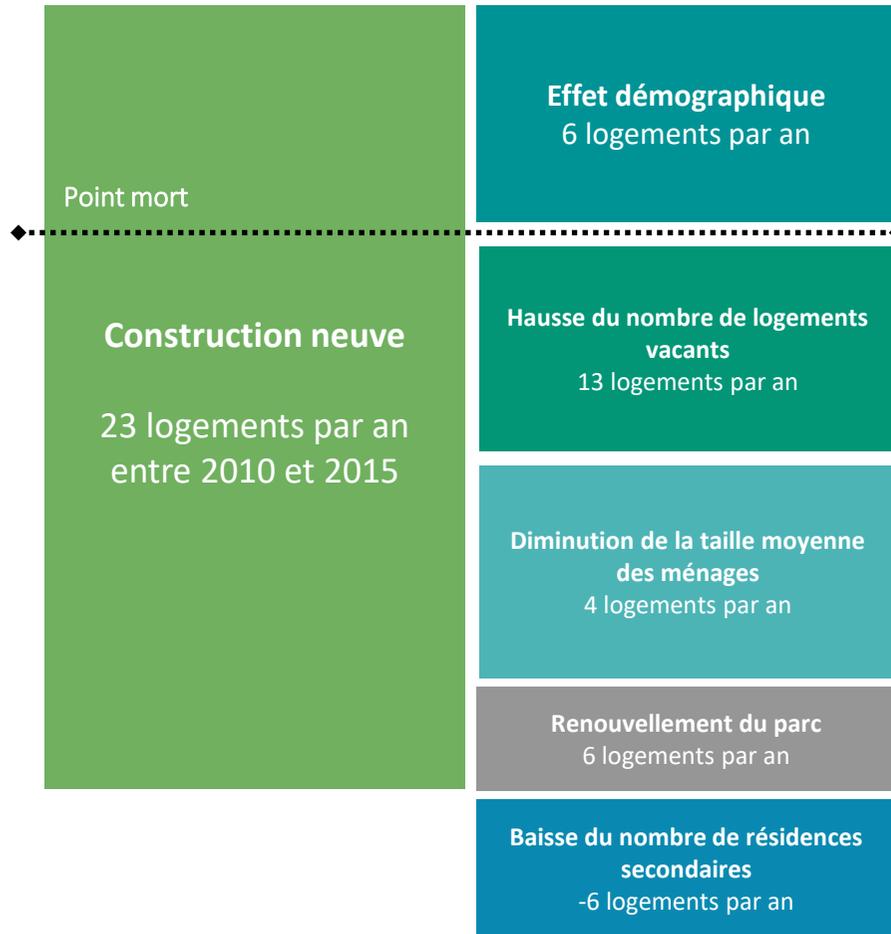
Qu'est-ce-que le point mort ?

La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population. Elle doit également répondre aux besoins endogènes du territoire. La somme de ces besoins est appelée « point mort ». Il s'agit du nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population sur une période et un territoire donné.

Point mort et évolutions endogènes du parc

Le point mort définit le nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population.

LE POINT MORT SUR LA PÉRIODE 2010-2015



Point mort : 17 logements par an ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire

Deux phénomènes font varier le point mort :

- **Le renouvellement du parc de logements** : parallèlement à la construction de nouveaux logements permettant d'accueillir de nouveaux habitants, certains sont démolis, abandonnés ou affectés à une autre destination (commerces, bureaux, activités, etc). A l'inverse, des locaux d'activités ou des cellules commerciales peuvent être transformés en logements. Le nombre de logements consommés par le phénomène de renouvellement du parc est donc évalué en calculant la différence entre le nombre de logements construits et la variation du parc de logements au cours d'une même période.
- **La diminution de la taille des ménages** : phénomène lié au nombre moyen de personnes par ménage, en baisse sur le territoire.

Deux autres phénomènes font varier le nombre de logements:

- **La variation de la part de logements vacants** : la question des logements vacants est souvent difficile à appréhender. En effet, un trop gros volume démontre la faible attractivité du parc et/ou révèle un phénomène de logements potentiellement indignes. Par ailleurs, une trop faible part de logements vacants entraîne une pression sur le marché du logement qui ne permet pas un « turn over » suffisant et entraîne une augmentation des valeurs foncières et immobilières ;
- **La variation de la part de résidences secondaires** : plus cette part est importante, plus le territoire peut être considéré comme attractif d'un point de vue touristique et voit sa population augmenter lors de la haute saison touristique.

Qu'est-ce-que le point mort ?

La construction de logements neufs ne contribue pas seulement à la croissance de la population. Elle doit également répondre aux besoins endogènes du territoire. La somme de ces besoins est appelée « point mort ». Il s'agit du nombre de logements à construire pour permettre le maintien de la population sur une période et un territoire donné.

LE POINT MORT SUR LA PÉRIODE 1999-2014

| 1999-2014 | | TOTAL | Par an |
|--|--------------------------------------|-------|--------|
| Construction (données Sitadel) | | 657 | 43,8 |
| Point mort | | 395 | 26,3 |
| | Desserrement | 117 | 7,8 |
| | Renouvellement | -13 | -0,9 |
| | Evolution des logements vacants | 166 | 11 |
| | Evolution des résidences secondaires | 125 | 8,3 |
| Marge pour accueillir de nouvelles populations | | 262 | 17,5 |

Point mort : 26 logements par an ont uniquement permis de maintenir la population sur le territoire

Source : INSEE, Sitadel logements livrés, traitement Citadia

Point mort et évolutions endogènes du parc

Sur le long terme, une analyse menée à l'échelle des différents niveaux de polarités de l'armature territoriale :

Pour le pôle de vie :

- Un point mort de **156 logements** entre 1999 et 2014 (10 par an), et un niveau de construction de 129 unités (données Sitadel), qui n'a pas été suffisant sur la période pour maintenir la population en présence.
 - La population de Clairvaux-les-Lacs a d'ailleurs accusé une légère baisse sur ce pas de temps (-33 habitants).

Pour les pôles relais :

- Un niveau de construction (**182 logements**) suffisant pour maintenir le niveau de population (point mort de 121 logements), et même accueillir de nouveaux ménages.
 - C'est d'ailleurs la dynamique qui a été observée puisque les 3 pôles relais ont gagné plus de 130 habitants sur la période.

Pour les villages :

- Un niveau de construction (**346 logements**) largement suffisant pour maintenir le niveau de population (point mort de 118 logements).
 - De nouveaux ménages ont ainsi pu s'installer au sein des villages, qui ont connu une hausse de 525 habitants sur les 15 ans observés.

Ce que dit le SCoT

- La prise en compte du vieillissement de la population en travaillant l'offre de logements et en proposant une production adaptée ;
- La diversification du parc de logements pour favoriser les parcours résidentiels et accompagner le desserrement des ménages ;
- Le réinvestissement urbain (résorption de la vacance) et la diversification des formes urbaines pour limiter l'impact de la croissance du parc de logements sur la consommation d'espaces ;
- Une meilleure performance énergétique des logements, en particulier par la réhabilitation du parc existant.

Ce que dit le projet de territoire

- L'adaptation de l'offre de logements par rapport aux besoins des ménages constitue un enjeu majeur pour les prochaines années ;
- Diversifier l'offre de logements, avec la création de petits logements et de logements locatifs, en vue de répondre aux besoins des parcours résidentiels ;
- Assurer l'adaptation énergétique du parc de logements ;
- Revitaliser les centralités : adapter l'offre de logements, lutter contre la vacance.

Les constats issus du diagnostic du PLUi

- Une inadéquation entre la taille et les besoins des ménages avec l'offre du parc de logements existante ;
- Une part largement majoritaire de propriétaires et une offre locatives peu développée ;
- Un parc de logement composé très majoritairement d'habitat individuel ;
- Une majorité de propriétaires ;
- Une part importante des résidences secondaires dans le parc de logements du Pays des Lacs ;
- Une augmentation de la part des logements vacants sur les dernières années ;
- Un parc de logement ancien ;
- Un rythme de construction en cours de ralentissement sur le territoire ;
- Une diminution de l'offre en logements sociaux sur les dernières années, concentrée sur Clairvaux-les-Lacs ;

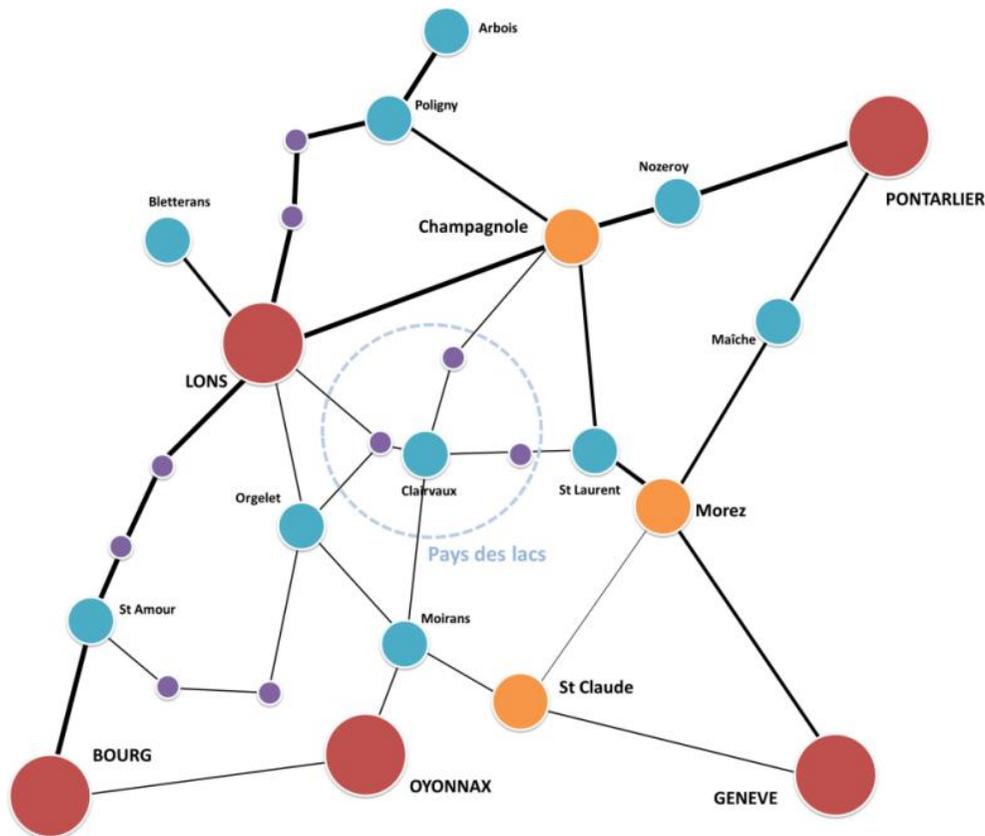
Traduction en enjeux pour le PLUi

- Assurer une diversification de l'offre de logements du territoire, notamment par la production de petits logements, afin de répondre aux besoins de toutes les catégories de ménages et de fluidifier le parcours résidentiel ;
- Mener une réflexion sur le devenir des grands logements et envisager une potentielle reconversion d'une partie du parc ;
- Diversifier les formes d'habitat pour répondre aux besoins des habitants et limiter la consommation d'espaces en favorisant une densification raisonnée et maîtrisée ;
- Mener une politique de la résorption de la vacance sur le territoire afin de redynamiser les centres-bourgs et limiter la consommation d'espaces agricoles et naturels ;
- Assurer une production de logements qui permet le maintien de la dynamique démographique du territoire ;
- Réhabiliter le parc ancien ;
- Répondre aux besoins des ménages fragiles du territoire par une offre en logements sociaux qui répond à la demande ;
- Répondre aux besoins en logements au secteur touristique ; 118

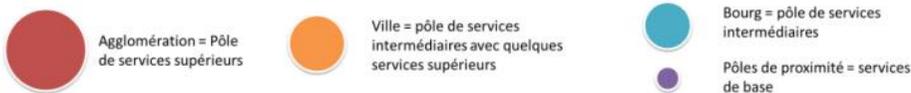
Les équipements, commerces et services

LE RÉSEAU DES PÔLES DE SERVICES ET LES PRINCIPALES VOIES DE COMMUNICATION

Carte projet de territoire



Le réseau des pôles de services et les principales voies de communication



Une armature de territoire qui structure l'offre de proximité

Le territoire du Pays des Lacs définit **une armature fonctionnelle** à l'échelle de ses 27 communes, qui s'appuie en partie sur l'offre de services et d'équipements proposés dans les communes :

- **Le pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs** : secteur de centralité caractérisé par une offre en commerces, équipements et services et qui répond aux besoins de la vie quotidienne des habitants du territoire.
- **Les pôles relais** de Pont-de-Poitte, Doucier et Bonlieu : secteurs qui répondent à une logique de relais et de complémentarité avec le pôle de vie. Ils assurent une offre en commerces, équipements et services de proximité.
- **Les villages** : communes rurales qui caractérisent l'identité du territoire et dont il convient de conserver la **dynamique locale** et la **morphologie**.

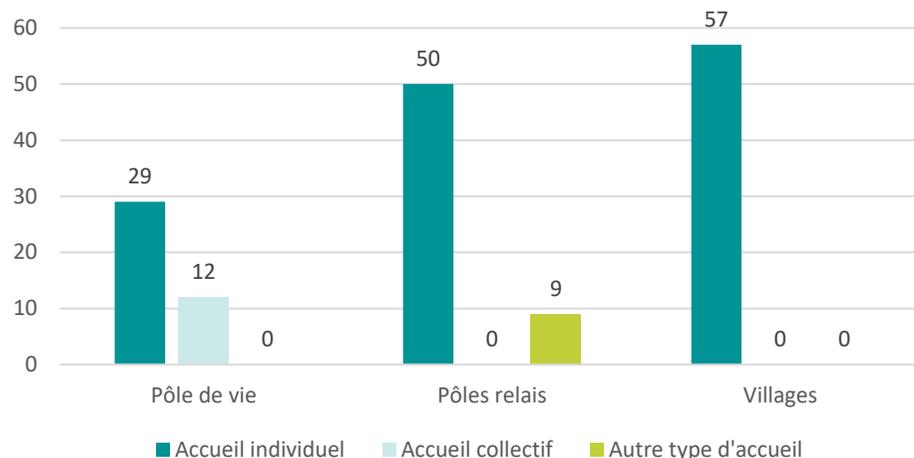
Le territoire du Pays des Lacs est également sous **l'influence de l'agglomération** de Lons-le-Saunier et des villes de Champagnole et de Saint-Laurent-en-Grandvaux qui proposent une offre en équipements, commerces et services élargie.

Pour autant, malgré sa proximité avec des pôles voisins influents, l'absence **d'un réseau de transports** en commun performant peut **limiter l'attractivité** du territoire et générer **des difficultés d'accès** à certains services à l'échelle du territoire.



Mairie de Bonlieu et stade de Clairvaux-les-Lacs - Source : Citadia Conseil, Avril 2018

RÉPARTITION DES CAPACITÉS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE SELON
L'ARMATURE TERRITORIALE – DONNÉES CAF 2019



Collège de Clairvaux-les-Lacs et groupe scolaire de Doucier - Source : Citadia Conseil, Avril 2018

| Commune | Type | Effectif 2018/2019 | Effectif 2017/2018 | Evolution |
|--------------------|------------------------|--------------------|--------------------|-----------|
| Clairvaux-les-Lacs | Maternelle élémentaire | NR | NR | NR |
| Bonlieu | Maternelle élémentaire | 62 | 72 | -13,8% |
| Doucier | Maternelle élémentaire | 91 | 87 | +4,6% |
| Pont-de-Poitte | Primaire élémentaire | 103 | 121 | -14,8% |

Source : service enfance, CCPL, Juillet 2018

Des infrastructures dédiées à l'enfance et à la petite enfance

L'offre à destination de la petite enfance

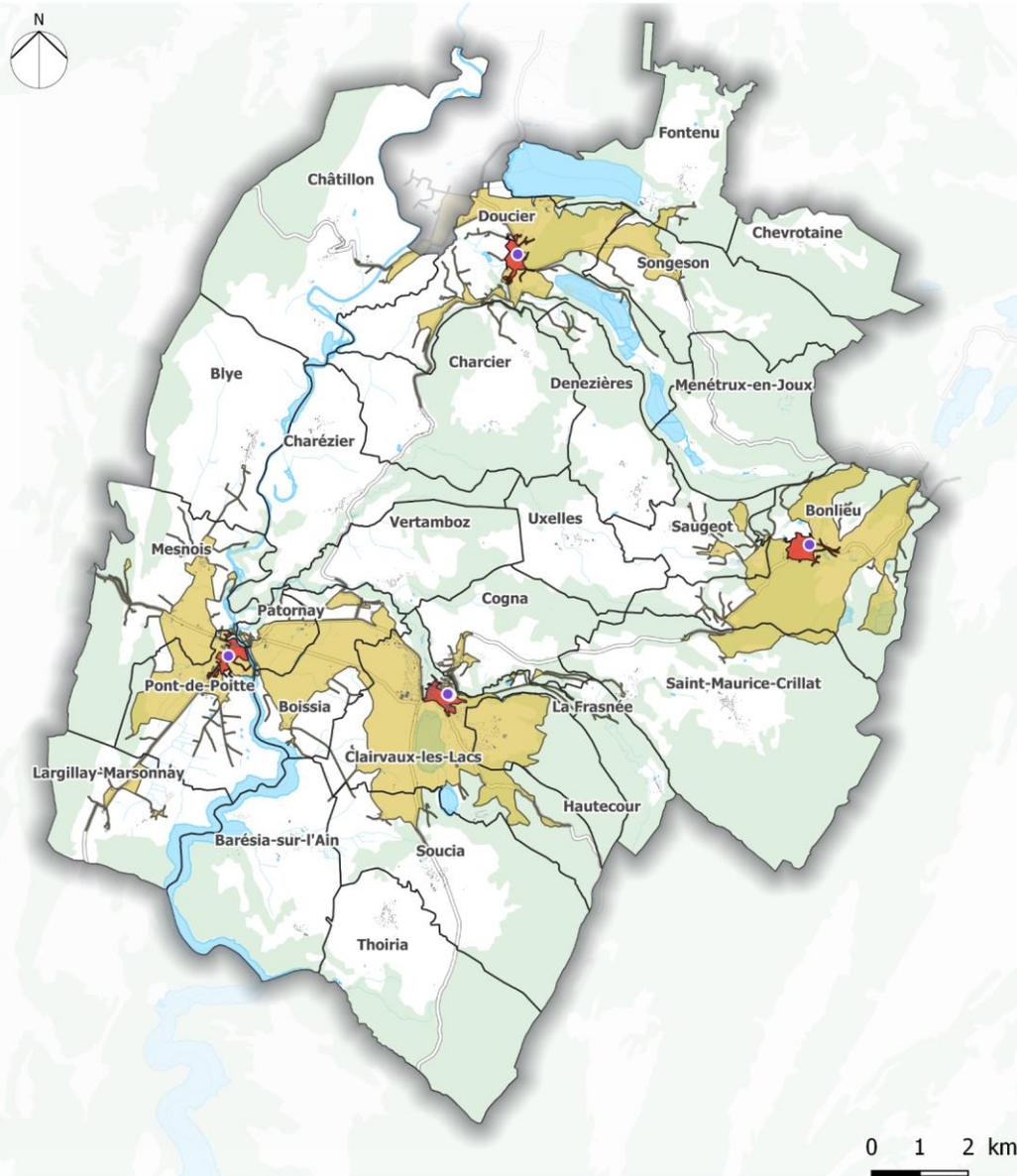
Le territoire fait l'objet d'un **taux de couverture en accueil petite enfance stable depuis 2013** mais inférieur à celui du département (64,1 places / 100 enfants de moins de 3 ans contre 67,8 places pour 100 enfants à l'échelle du département). Il bénéficie d'un certain nombre d'infrastructures à destination de la petite enfance

- Une crèche intercommunale qui dispose de 12 places et 1 place d'urgence, mais qui demeure **complète** et fait l'objet **d'une commission d'admission. Un besoin de création** d'une micro-crèche se fait ressentir sur le territoire.
- **Un relai Assistants Maternels itinérant** : lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistantes maternelles et des professionnels de la petite enfance ;
- Un **Accueil de Loisirs Sans Hébergement** permet d'accueillir les enfants de la communauté de communes âgés de 2 à 12 ans, sur les sites scolaires de Clairvaux-les-Lacs, Doucier, Bonlieu et Pont-de-Poitte.

L'offre en équipement scolaire et périscolaire

La Communauté de Communes du Pays des Lacs bénéficie de différents équipements scolaires :

- **4 groupes scolaires (SIVOS)** répartis sur le pôle de vie et les pôles relais ;
- **Chaque école est dotée d'un service périscolaire** et la Communauté de Communes propose deux accueils extrascolaires pendant les vacances scolaires ;
- Un collège à Clairvaux-les-Lacs, qui recense 258 élèves en 2017 (**données INSEE**) ;
- Les trois lycées les plus proches du territoire sont situés à **Champagnole, Lons-le-Saunier et Morez.**



- Enseignement primaire
- 26% des 4-10 ans à 10 min à pied d'un établissement d'enseignement primaire
- 69% des 4-10 ans à 5 min en voiture d'un établissement d'enseignement primaire

Sources : IGN, INSEE 2015
Date : 02 / 07 / 2019

Accessibilité des équipements

L'accès aux équipements d'enseignement primaire du territoire est **relativement inégal** à l'échelle de la Communauté de Communes.

En effet, si le pôle de vie et les pôles secondaires sont bien équipés, un certain nombre de villages se situent **à plus de 10 minutes** en voiture d'un équipement structurant.

Au total, **26% des enfants de 4 à 10 ans** sont situés à **10 minutes maximum à pied** d'un équipement scolaire d'enseignement primaire implanté sur le territoire.

Par ailleurs **69% des 4-10 ans** habitent à **10 minutes maximum** en voiture d'une école à l'échelle de la Communauté de Communes.

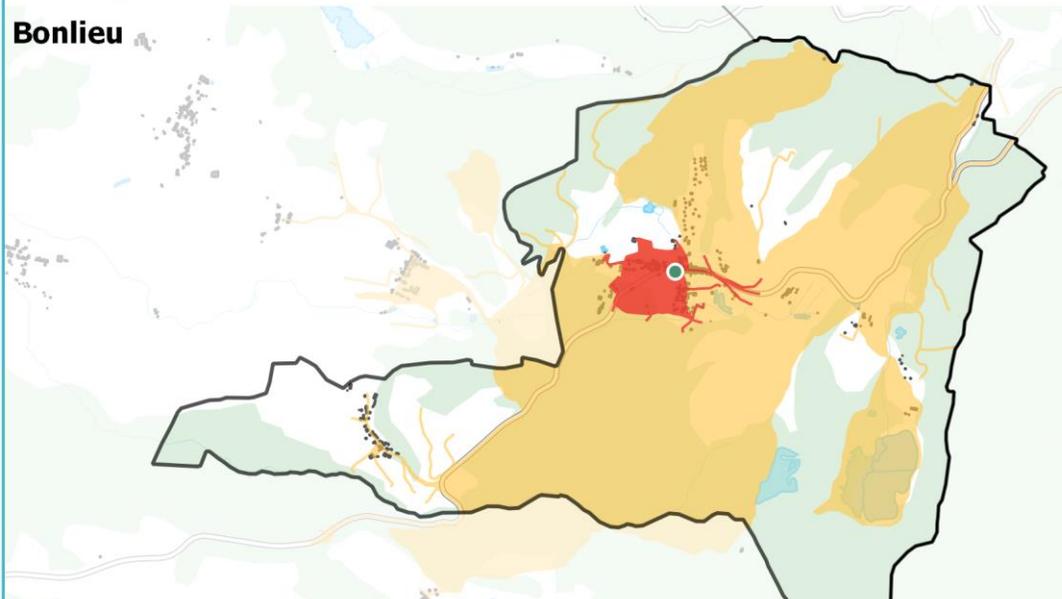
Si l'accès piéton aux équipements est bien développé dans les pôles de vie et relais (cf. zooms page suivante), il est moins important à l'échelle de la Communauté de Communes.

On constate une inégalité d'accès aux équipements sportifs. En effet, seuls le pôle de vie et les pôles relais ont accès en 5 minutes en voiture maximum à un équipement de sport et que seuls Clairvaux-les-Lacs, Doucier et Bonlieu y ont accès en moins de 10 minutes à pied.

L'accès aux équipements d'enseignement primaire

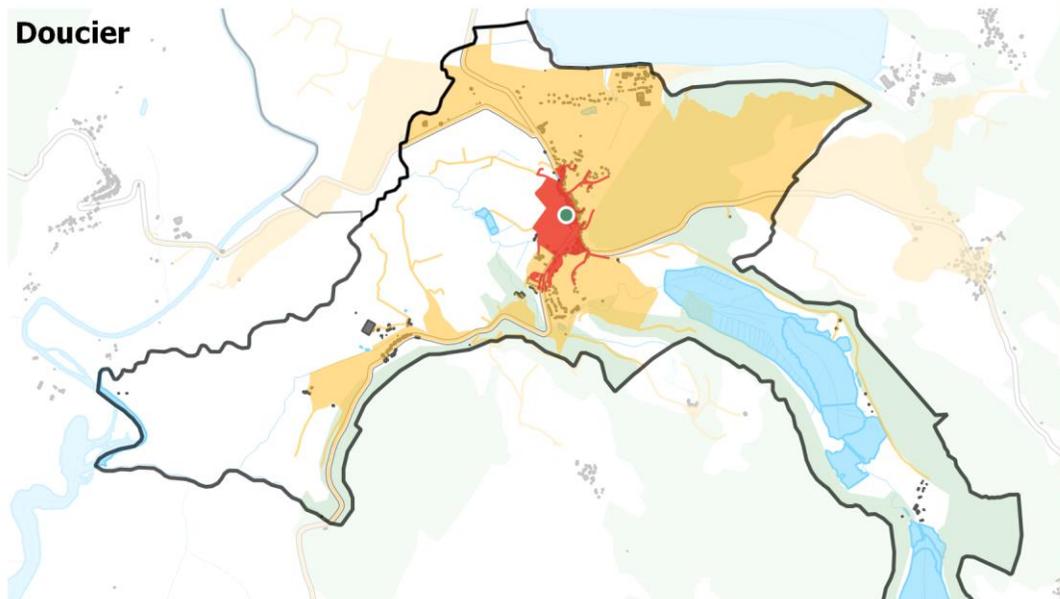
Pays des Lacs

Bonlieu



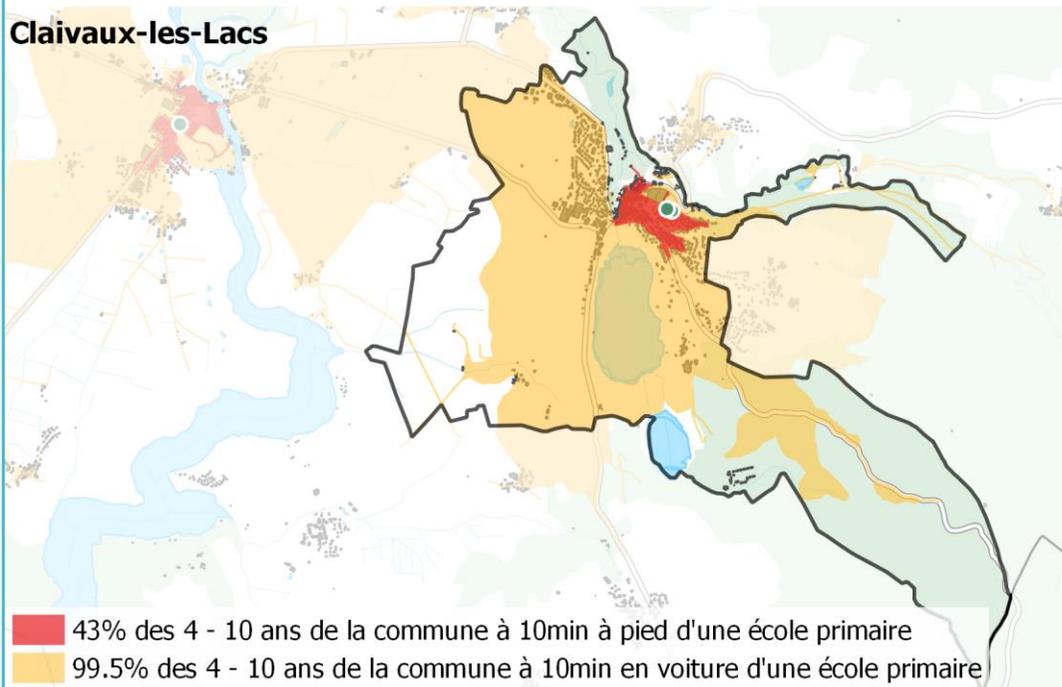
- 69% des 4 - 10 ans de la commune à 10min à pied d'une école primaire
- 100% des 4 - 10 ans de la commune à 10min en voiture d'une école primaire

Doucier



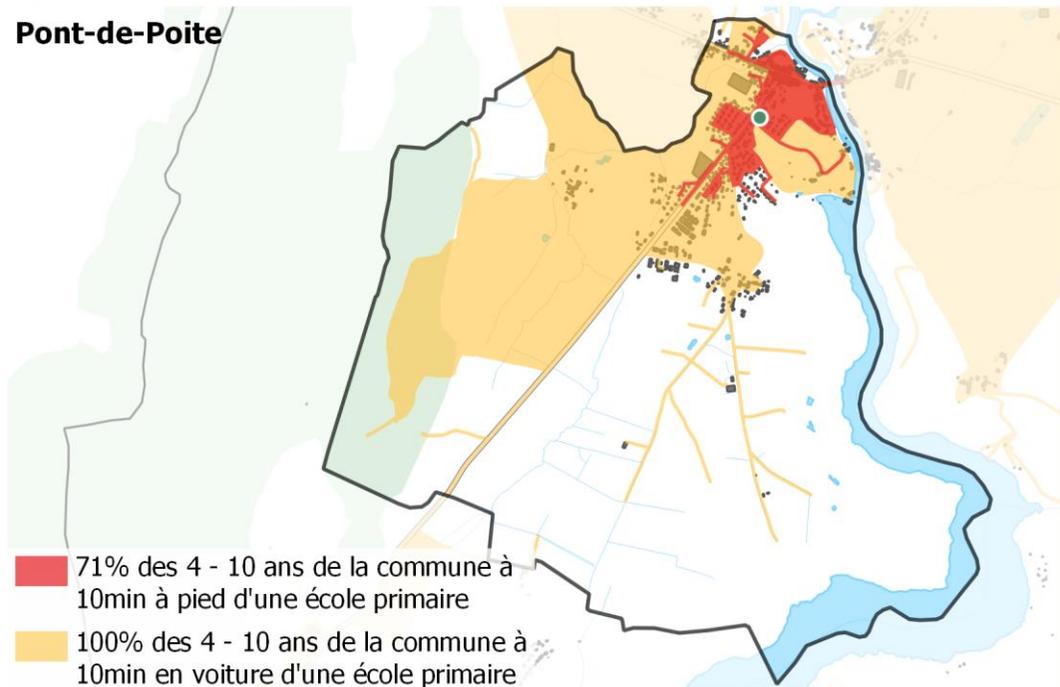
- 66% des 4 - 10 ans de la commune à 10min à pied d'une école primaire
- 99% des 4 - 10 ans de la commune à 10min en voiture d'une école primaire

Claivaux-les-Lacs



- 43% des 4 - 10 ans de la commune à 10min à pied d'une école primaire
- 99.5% des 4 - 10 ans de la commune à 10min en voiture d'une école primaire

Pont-de-Poite



- 71% des 4 - 10 ans de la commune à 10min à pied d'une école primaire
- 100% des 4 - 10 ans de la commune à 10min en voiture d'une école primaire

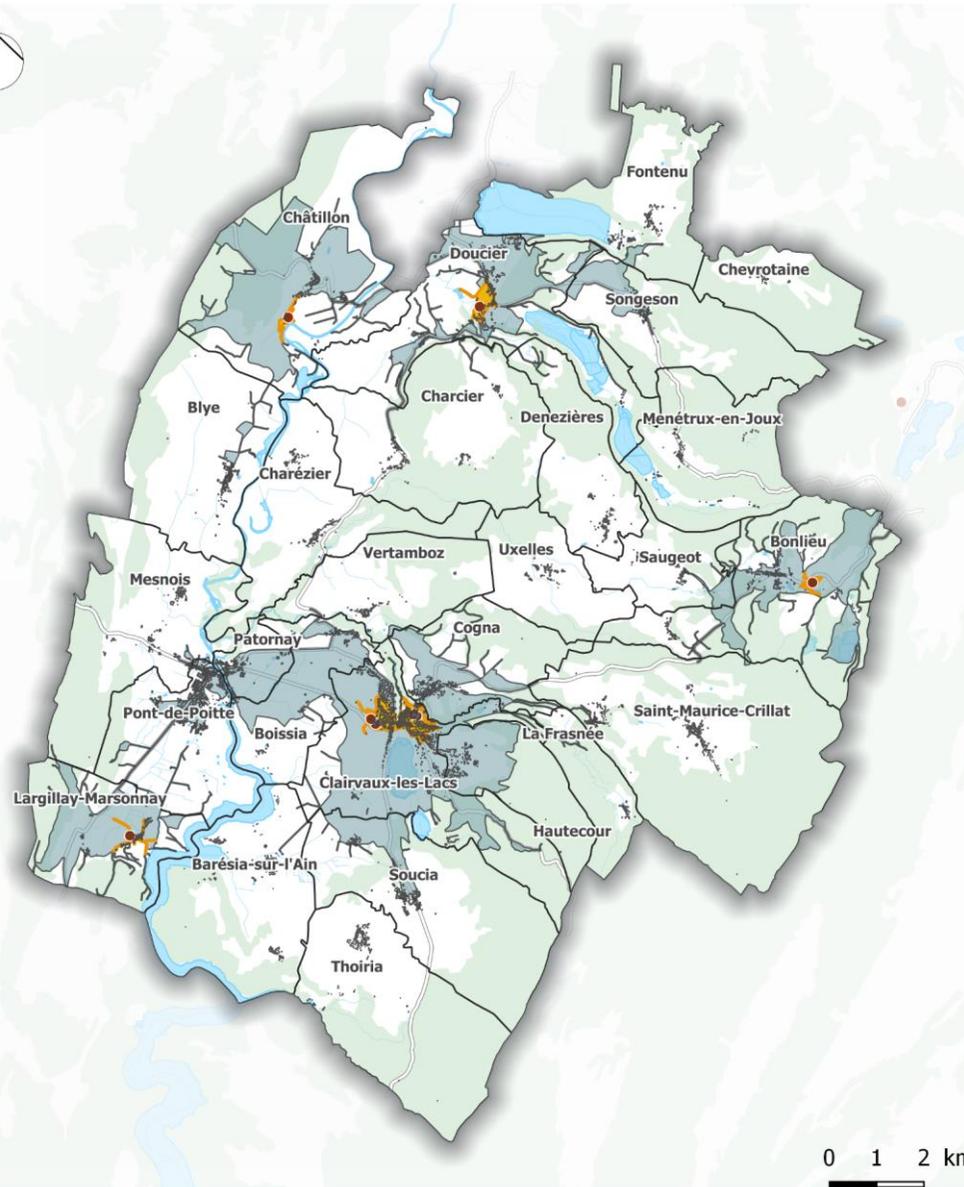
● Ecole primaire



Source : IGN, INSEE
2015, CITADIA
Date : 17 / 09 / 2019

L'accès aux équipements sportifs

Pays des Lacs



0 1 2 km

- Etablissements sportifs
- 25% de la population à 10 min à pied d'un équipement sportif
- 73% de la population à 5 min en voiture d'un équipement sportif

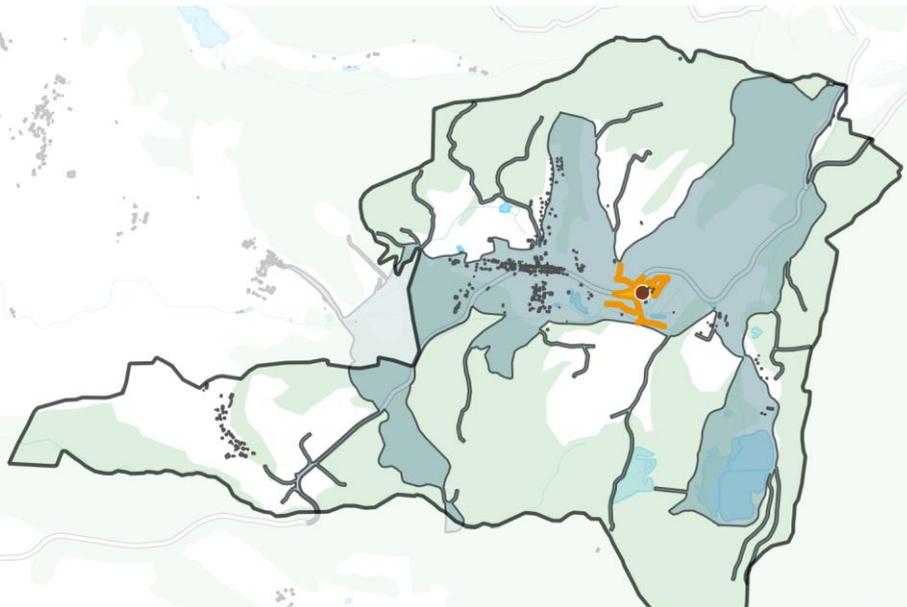
Sources : IGN, INSEE 2015
Date : 02 / 07 / 2019



L'accès aux équipements sportifs

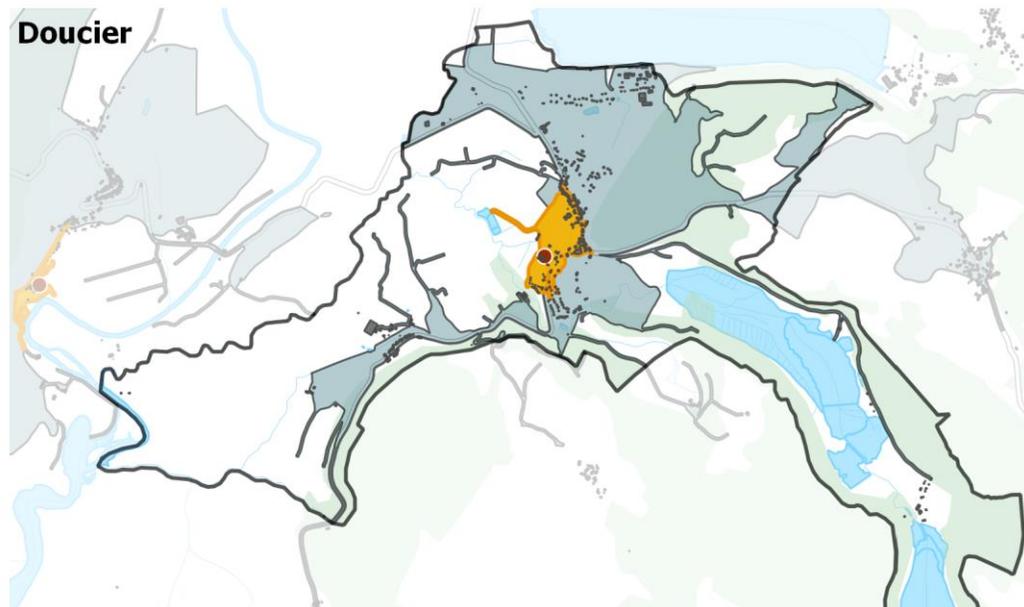
Pays des Lacs

Bonlieu



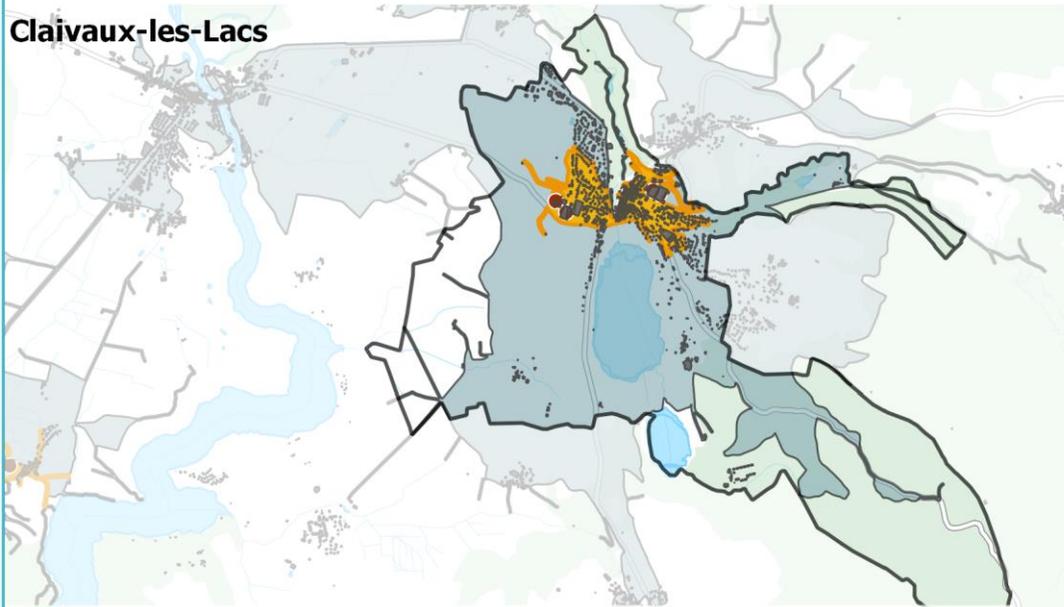
6% de la population de la commune à 10min à pied d'un équipement sportif
83% de la population de la commune à 5min en voiture d'un équipement sportif

Doucier



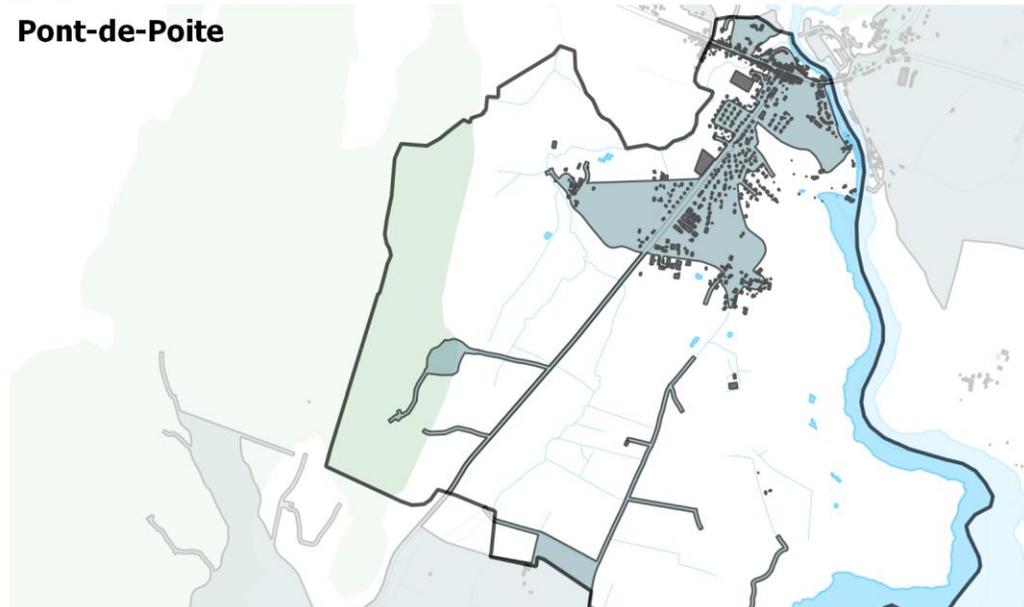
52% de la population de la commune à 10min à pied d'un équipement sportif
99% de la population à 5min de la commune en voiture d'un équipement sportif

Claivaux-les-Lacs



74% de la population de la commune à 10min à pied d'un équipement sportif
98% de la population de la commune à 5min en voiture d'un équipement sportif

Pont-de-Poite



99% de la population de la commune à 5min en voiture d'un équipement sportif



Source : IGN, INSEE
2015, CITADIA
Date : 02 / 07 / 2019



EHPAD de Clairvaux-les-Lacs - Source : service enfance, CCPL, Avril 2018



SSIAD/ADMR de Clairvaux-les-Lacs - Source : service enfance, CCPL, Avril 2018

Les équipements de santé, et à destination des seniors

SANTÉ ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le territoire du Pays des Lacs est classé « Zone d'Action complémentaire » par l'Agence Régionale de Santé au 01/01/2018. Cela permet la mise en œuvre de moyens permettant d'éviter une détérioration de la couverture en médecins généralistes.

Il existe également **une structure d'hébergement des jeunes confiée à l'Aide Sociale à l'Enfance** à Boissia composée de 7 places

Le territoire est par ailleurs doté de plusieurs cabinets médicaux, de cabinets d'infirmières libérales (Pont-de-Poitte, Doucier, Clairvaux-les-Lacs) et de cabinets de dentistes, d'orthophonistes et de kinés/ostéopathes (Clairvaux-les-Lacs et Pont-de-Poitte) ;

Le territoire connaît la même problématique que les équipements sportifs en matière d'accès aux équipements de santé, puisque seuls **Clairvaux-les-Lacs et Pont-de-Poitte** ont accès en **10 minutes en voiture** maximum à un équipement de santé sur le territoire,

SÉNIORS

Le pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs propose des services et équipements à destination des populations seniors :

- **Un Etablissement d'Hébergement, situé à Clairvaux-les-Lacs** : Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) (37 places) et des personnes âgées autonomes (43 places) ;
- **Un SSIAD** (Service de Soins Infirmiers à Domicile) présent sur la commune de Clairvaux-les-Lacs ;
- **Un Centre Intercommunal d'Action Social** (CIAS) qui travaille entre autre au maintien de l'autonomie des personnes âgées ;
- **Deux structures d'aide ménagère à domicile**, à Clairvaux-les-Lacs et Pont-de-Poitte (ADMR) ;

L'accès aux équipements santé

Pays des Lacs

Clairvaux-les-Lacs

Patornay

Boissia

Cogna

Clairvaux-les-Lacs

Hautecour

La Frasnée

Barésia-sur-l'Ain

Soucia

-  46% de la population de la commune est à 10 min à pied d'un établissement de santé
-  99.6% de la population de la commune est à 5 min en voiture d'un établissement de santé



Source : IGN, INSEE
2015, CITADIA
Date : 02 / 07 / 2019

Ce que dit le SCoT

- Le maintien des équipements structurants pour le territoire en matière de santé, de culture, de sports, loisirs et scolaires ;
- L'appui sur les bourgs-centres pour compléter l'offre en équipements et services ;
- Le développement de l'offre d'équipements de loisirs à destination des touristes.

Les constats issus du diagnostic du PLUi

- Des problématiques d'isolement de certains villages, notamment au regard de l'accès aux équipements pour les populations non motorisées.
- Une bonne couverture des services dans le pôle de vie et les pôles relais ;
- Une offre à destination de la petite enfance qui est sous-dimensionnée au regard de la demande ;
- Des services et équipements dédiés aux seniors concentrés sur Clairvaux-les-Lacs et Pont-de-Poitte, mais un déficit de observé sur le reste du territoire ;
- Une dynamique de fermetures de classes au sein des équipements scolaires présents sur le territoire ;

Ce que dit le projet de territoire

- Une nécessaire adaptation des services (nature, horaires, accès) à des besoins qui évoluent, en particulier dans un contexte de vieillissement de la population ;
- Redynamiser les commerces du territoire face à un manque de liens et de communication entre les commerçants, l'instabilité des horaires et les variations saisonnières ;
- Renforcer l'offre d'activités périscolaires et extrascolaires pour les jeunes (enfants et adolescents) ;
- Revitaliser les centralités : adaptation de l'offre en logements, aménagements des espaces publics et des déplacements doux, traitement des traversées de bourgs et de villages ;

Traduction en enjeux issus pour le PLUi

- Mener une réflexion sur les liens entre les différents services et équipements présents sur le territoire pour rationaliser leur fonctionnalité ;
- Envisager le développement de transports en commun ou de transport à de la demande pour améliorer l'accès au territoire, notamment pour les personnes en situation de perte de mobilité ;
- Renforcer le rôle du pôle de vie et des pôles secondaires en tant que communes structurantes en matière d'offre en commerces, équipements et services ;
- Assurer une offre de soins et d'hébergement qui répondent aux besoins des personnes âgées ;
- Renforcer l'offre et les structures d'accueil à destination de la petite enfance ;
- Conforter l'attractivité des ménages familiaux sur le territoire pour assurer le maintien des équipements scolaires de la Communauté de Communes ;

La mobilité et les déplacements



Part modale : répartition des transports utilisés par les actifs pour réaliser leurs déplacements domicile-travail.



- N5
- D678
- D39
- D27
- D75
- D49
- Voie secondaire
- Voie locale

Sources : IGN
Date : 24 / 06 / 2019



Hiérarchisation du réseau routier

Le territoire du Pays des Lacs traversé par de nombreuses dessertes **locales** et de **routes communales**. Un accès à l'autoroute A39 est situé au niveau de **Lons-le-Saunier** et l'autoroute **A40** au niveau d'**Oyonnax** en 30 et 50 minutes depuis Clairvaux-les-Lacs ;

Deux axes de desserte routière principaux maillent le territoire :

- **La départementale 678** qui relie Lons-le-Saunier à Saint-Laurent-en-Grandvaux par un axe de desserte Est/Ouest ;
- **La départementale 27** qui relie Champagnole à Moirans-en-Montagne par un axe de desserte Nord/Sud ;

La Communauté de Communes est caractérisée par des déplacements réalisés en grande majorité **en voiture** (à 83%), phénomène particulièrement visible **dans les villages** (85%), contre 81% **dans le pôle de vie et les pôles relais**. Si l'usage des autres modes de transport demeure aujourd'hui anecdotique, la marche à pied est le deuxième mode de déplacement le plus pratiqué (6,4%), notamment dans le pôle de vie (9,6%). Les transports en commun sont peu utilisés. Malgré l'existence de lignes quotidiennes (liaison bus vers Lons-le-Saunier chaque jour), les transports en commun sont très peu employés sur le territoire.

Part modale des trajets domicile – travail

Source : INSEE RP 2015



| Pays des Lacs | 7% | 6% | 1% | 84% | 1% |
|---------------------------|----|----|----|-----|----|
| CC Petite Montagne | 6% | 6% | 2% | 84% | 2% |
| CC Orgelet | 6% | 7% | 1% | 85% | 1% |



0 1 2 km

- Offre de stationnement signalée
- Offre de stationnement non signalée (estimation)
- Nombre de places

L'offre de stationnement du territoire

Le territoire **est bien équipé** en matière de stationnement, même si le nombre de places varie en fonction des communes.

En période **de haute saison et d'une importante fréquentation touristique**, le nombre de places de stationnement peut s'avérer insuffisant dans les communes les plus fréquentées, **générant des problématiques de saturation**.

Par ailleurs, on constate des problématiques de stationnement dans certains villages.

En saison touristique, le **manque d'offre de stationnement dédiés aux camping-cars et caravanes** génère d'importantes problématiques et nuisances sur les communes observant les plus fortes fréquentations.

Par ailleurs, plusieurs projets sont envisagés sur le territoire pour la réalisation d'un réseau d'aires de camping car (aires de service et aires de stationnement).

Les réseaux de transports en commun

La ligne de bus 601 du département permet de relier le territoire d'est en ouest, entre la gare de Morez et Lons-le-Saunier. Elle dessert **huit communes** du territoire :

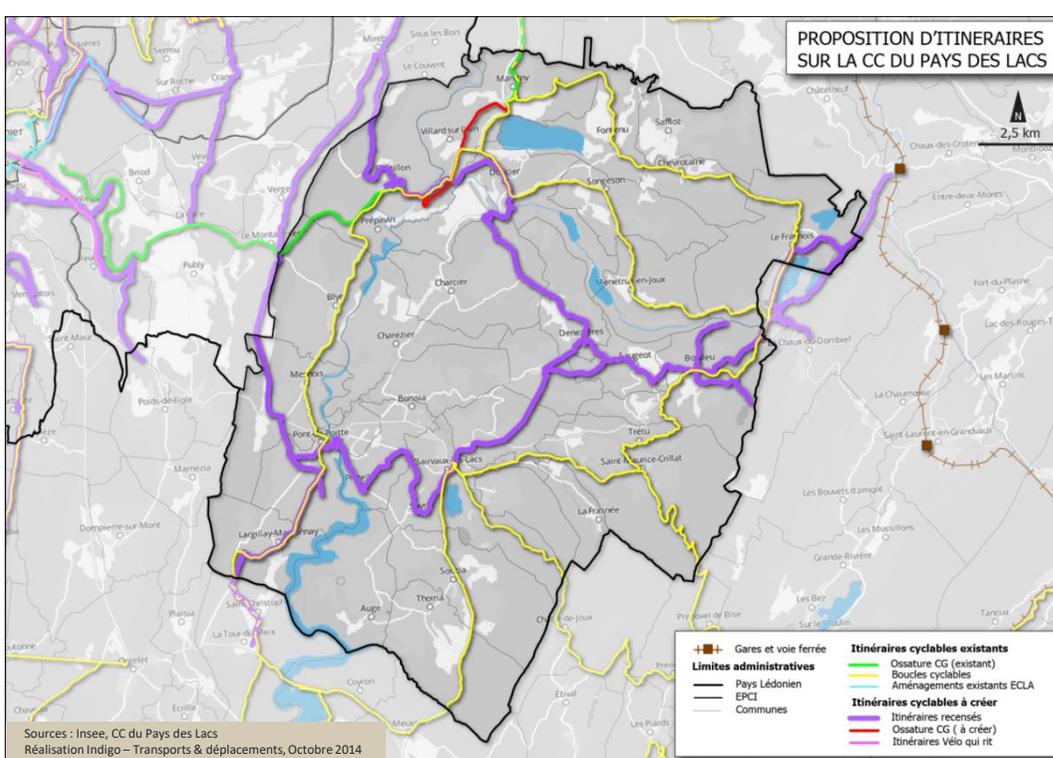
- Bonlieu ;
- Cognia ;
- Saint-Maurice-Crillat ;
- Clairvaux-les-Lacs ;
- Boissia ;
- Patornay ;
- Pont-de-Poitte ;
- Mesnois.

L'amplitude horaire permet une desserte de Clairvaux-les-Lacs à plusieurs reprises en heure de pointe, mais ces horaires ne correspondent pas toujours aux besoins des actifs.

Par ailleurs **les services scolaires** sont accessibles pour les déplacements des autres usagers, même si c'est un mode de déplacement très peu emprunté par les habitants du Pays des Lacs car peu **adapté en matière d'horaires, de circuits et de temps de trajet**.

Par ailleurs, l'absence de liaisons de transports en commun nord/sud est à déplorer.

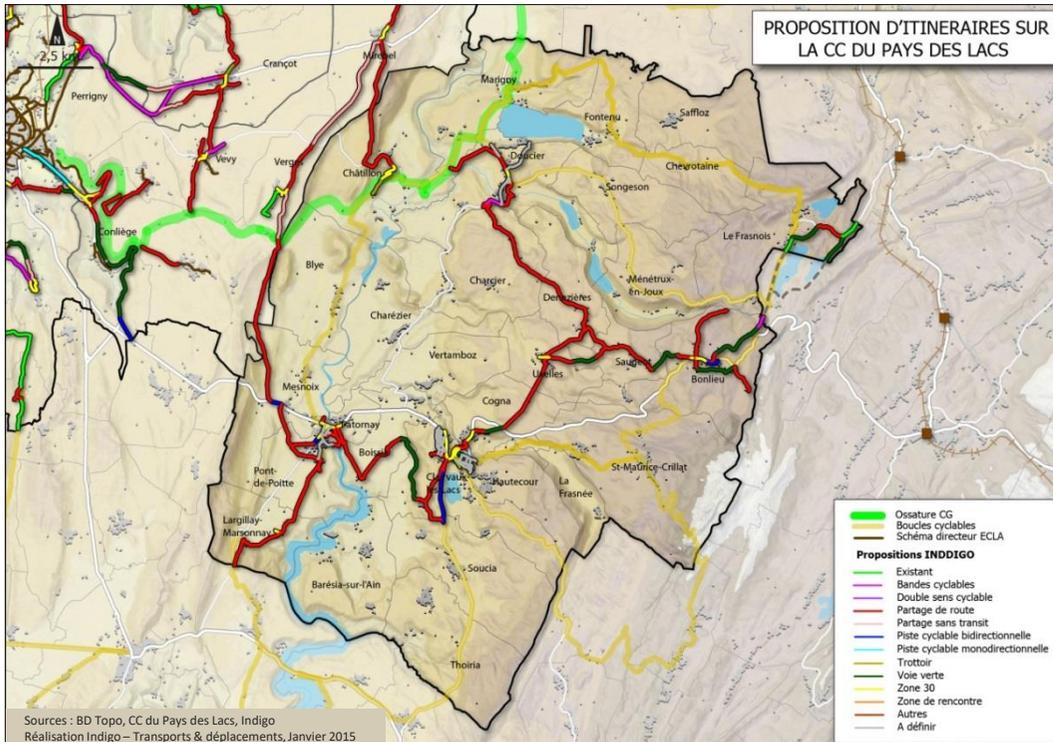




Les déplacements modes doux

Suite l'étude réalisée dans le cadre du SCOT du Pays Lédonien sur les Transports et Déplacements par Indigo en 2015, le territoire **a mis en place un réseau d'itinéraires modes doux** :

- 1,1 kilomètre de bandes cyclables ;
- 200 mètres de doubles sens cyclable ;
- 48 kilomètres de partage de route ;
- 10 kilomètres de voies vertes.

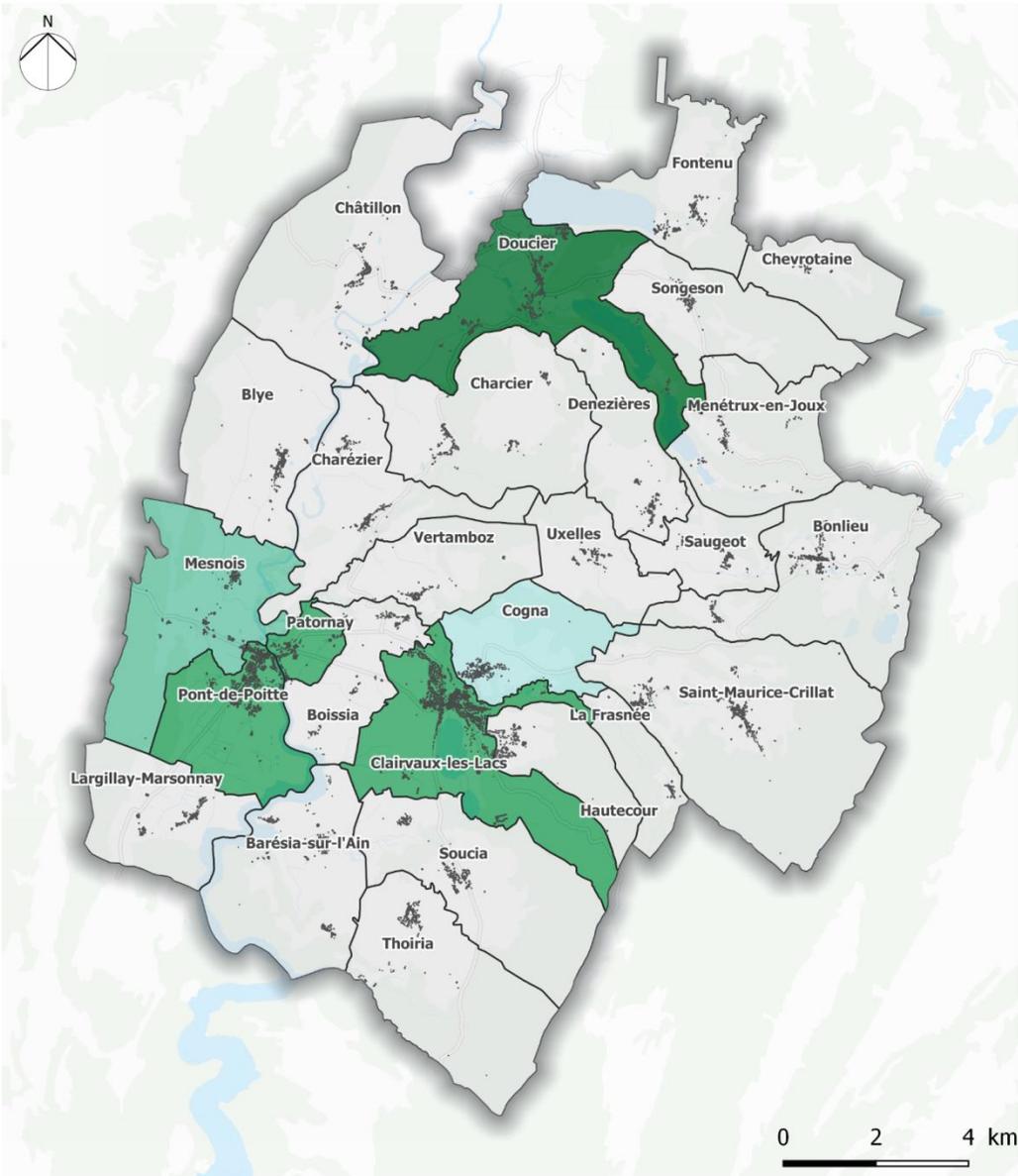


A travers cette étude, le Pays des Lacs marque la volonté **d'encourager les déplacements doux à l'échelle de la Communauté de Communes** ainsi que de développer les itinéraires sur le territoire (cf carte de propositions d'itinéraires).

Sur les 83 kilomètres d'aménagements proposés sur le territoire, 18 kilomètres concernent la réalisation d'itinéraires à vocation communale, assurant la desserte des pôles générateurs de centres-bourgs. Ces infrastructures se destinent tant à des usages récréatifs qu'à des mobilités pendulaires, pour les visiteurs comme pour les résidents.

Les cartes ci-contre ont été réalisées sur une période antérieure à l'évolution de la géométrie de la communauté de communes, comprenant ainsi 30 communes au lieu de 27.

Source : Schéma intercommunal des itinéraires cyclables – Mars 2015, Indigo



l'accès au Très Haut Débit

- Non éligible
- De 0% à 20%
- De 20% à 40%
- De 40% à 60%
- De 60% à 70%

Sources : IGN, INSEE
Date : 24 / 06 / 2019

Aménagement numérique et couverture en Très haut Débit

L'accès au très haut débit **est limité** à l'échelle du territoire du Pays des Lacs et s'avère être **très hétérogène** à l'échelle communale ;

- **23 communes** ne sont pas éligibles au très haut débit ;
- 4 communes recensent plus de 50% de locaux éligibles au très haut débit supérieure. Ces communes appartiennent à l'ensemble de l'armature urbaine : **Clairvaux les Lacs, Doucier, Pont-de-Poitte et Patornay**).

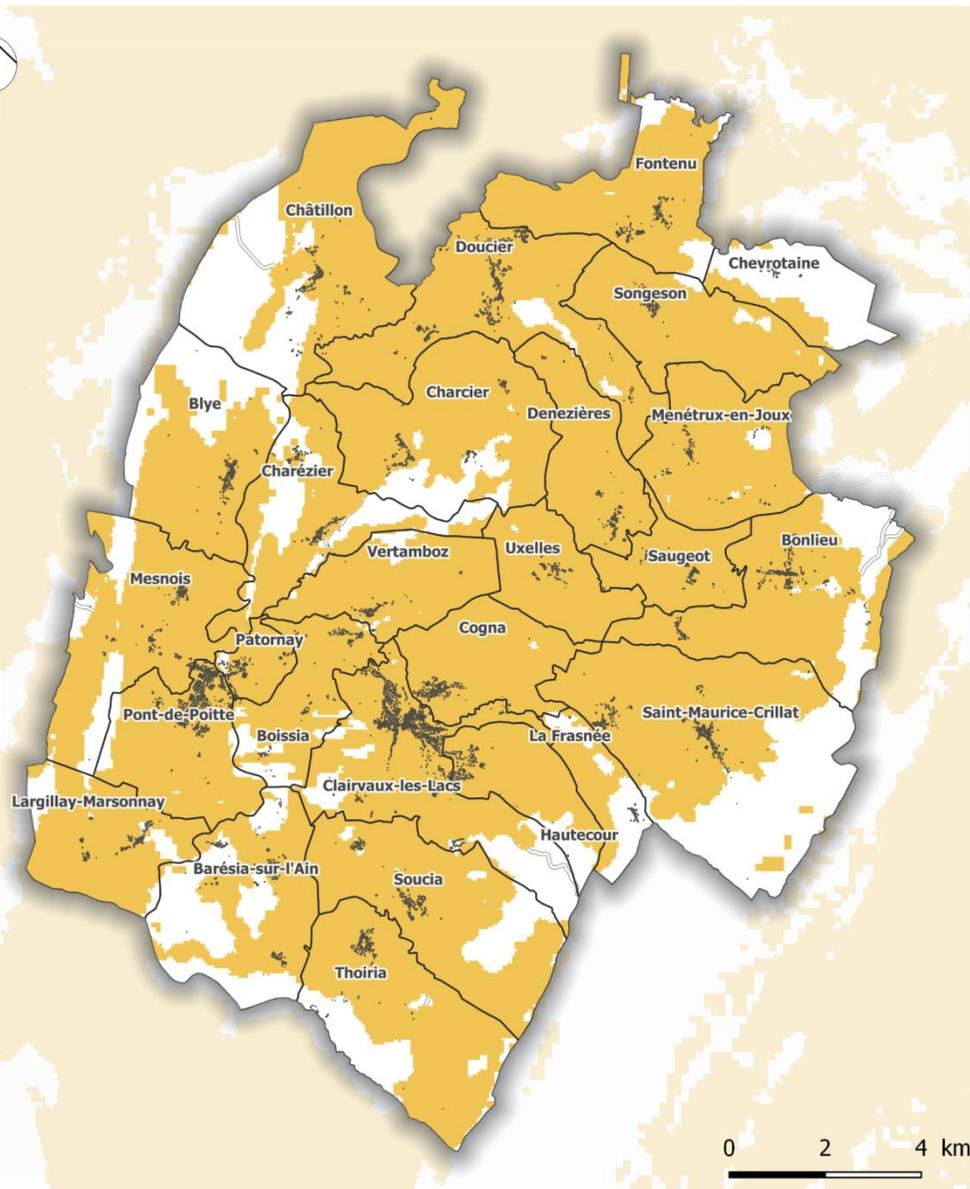
Une **action cofinancée par le département et la Communauté de communes Pays des Lacs** est cependant en cours afin d'équiper la Communauté de Communes du Pays des Lacs en deux phases de 5 ans :

- Phase 1 : déploiement du FTTH sur les communes les moins connectées actuellement
- Phase 2 : le déploiement du FTTH sur le reste du territoire

Définition

L'accès à **Internet** est considéré à « **très haut débit** » dès que le débit est supérieur à 30 Mégabits par seconde.

Source : <http://francethd.fr/>



- Réseau 4G sur le territoire
(Free mobile, Orange, Bouygues, SFR)
- Bâti

Couverture mobile 4G

Le territoire du Pays des Lacs fait l'objet d'une couverture 4G **qui semble satisfaisante** au regard de la couverture du réseau. En effet, la majeure partie **des espaces urbanisés** de la Communauté de Communes est couverte par le réseau 4G mobile, ce qui **est un atout d'attractivité** et de qualité de vie pour le territoire.

Pour autant, cette couverture est **à pondérer** par le fait que le **débit varie** en fonction des opérateurs, que la **couverture n'est pas homogène** dans toutes les communes et que **l'instabilité du débit** est marquée, notamment en période touristique.

Ce que dit le SCoT

- Le maillage du territoire en aménagements pour la mobilité douce (mise en œuvre des schémas cyclables) ;
- Le développement de nouveaux modèles de mobilité pour une stratégie de développement de l'intermodalité avec un équilibre équitable en termes de solutions de mobilité ;
- Le déploiement du numérique pour de nouvelles alternatives aux déplacements liés au travail, mais également pour le développement de nouvelles formes de ventes ou d'accès aux services ;

Les constats issus du diagnostic du PLUi

- Des déplacements réalisés quasi-exclusivement via la voiture individuelle à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Lacs ;
- Des problématiques de stationnement qui peuvent se poser en haute saison touristique sur les lieux fréquentés ;
- Un aménagement de la couverture numérique en cours d'évolution et d'amélioration sur le territoire ;
- Une couverture 4G inégale et instable sur la Communauté de Communes ;

Ce que dit le projet de territoire

- Développer la piste du Transport à la Demande sur le territoire ;
- Encourager les démarches liées au covoiturage, notamment pour inciter à cette pratique sur les trajets pendulaires ;
- Déployer et renforcer la couverture numérique ;
- Organiser et renforcer l'offre de déplacements doux ;

Traduction en enjeux pour le PLUi

- Favoriser le développement des mobilités alternatives sur le territoire, particulièrement le covoiturage et les infrastructures destinées aux véhicules électriques ;
- Conforter le développement des mobilités douces à l'échelle intercommunale et maintenir les projets de création d'itinéraires cyclables ;
- Repenser la question de l'intermodalité, notamment en lien avec les gares situées à proximité ;
- Optimiser les transports en commun ;
- Renforcer le covoiturage à l'échelle de la Communauté de Communes, mais également en lien avec les territoires voisins, notamment les bassins d'emplois ;
- Assurer l'aménagement de la couverture numérique du territoire et la couverture en très haut débit du Pays des Lacs ;
- Renforcer la couverture 4G de la Communauté de Communes ;
- Optimiser l'offre de stationnement

Le tissu économique du territoire

Pôle de vie
643 emplois
42%
+ 29 emplois

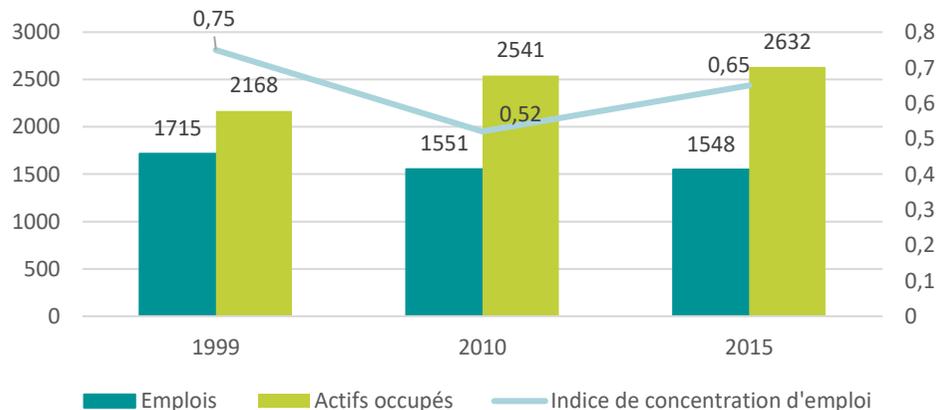
Villages
484 emplois
31%
- 41 emplois

Pôles relais
421
27%
+ 8 emplois

Nom du secteur
Nombre d'emplois en 2015
Part des emplois au sein du PLUi
Différentiel entre 2010 et 2015

Source : INSEE 2010 et 2015

Evolution du nombre d'emplois, d'actifs occupés et de l'indice de concentration de l'emploi entre 1999 et 2015



Un territoire dynamique, mais qui affiche une diminution du nombre d'emplois

Le territoire du Pays des Lacs est un territoire **au caractère résidentiel**, qui comporte plus d'actifs (2 632 actifs en 2015) que d'emplois (1 548 emplois en 2015). Pour autant, il présente une **dynamique en matière d'emplois** particulièrement marquée pour un territoire rural.

En effet, malgré **une très légère baisse** du nombre d'emplois sur la période 2010/2015, avec **une perte de 4 emplois**, il présente un **indice de concentration de l'emploi relativement élevé et qui de plus se stabilise depuis 2010 (0,65)**.

Les emplois du territoire sont majoritairement concentrés géographiquement dans quelques communes **dans le pôle de vie et les pôles relais** (68% des emplois de la Communauté de Communes). Les 32 % d'emplois restants sont plus dispersés au sein des villages.

De plus, le pôle de vie de Clairvaux-les-Lacs, affiche une **dynamique positive** de création d'emplois, **avec une augmentation de 29 emplois entre 2010 et 2015**.

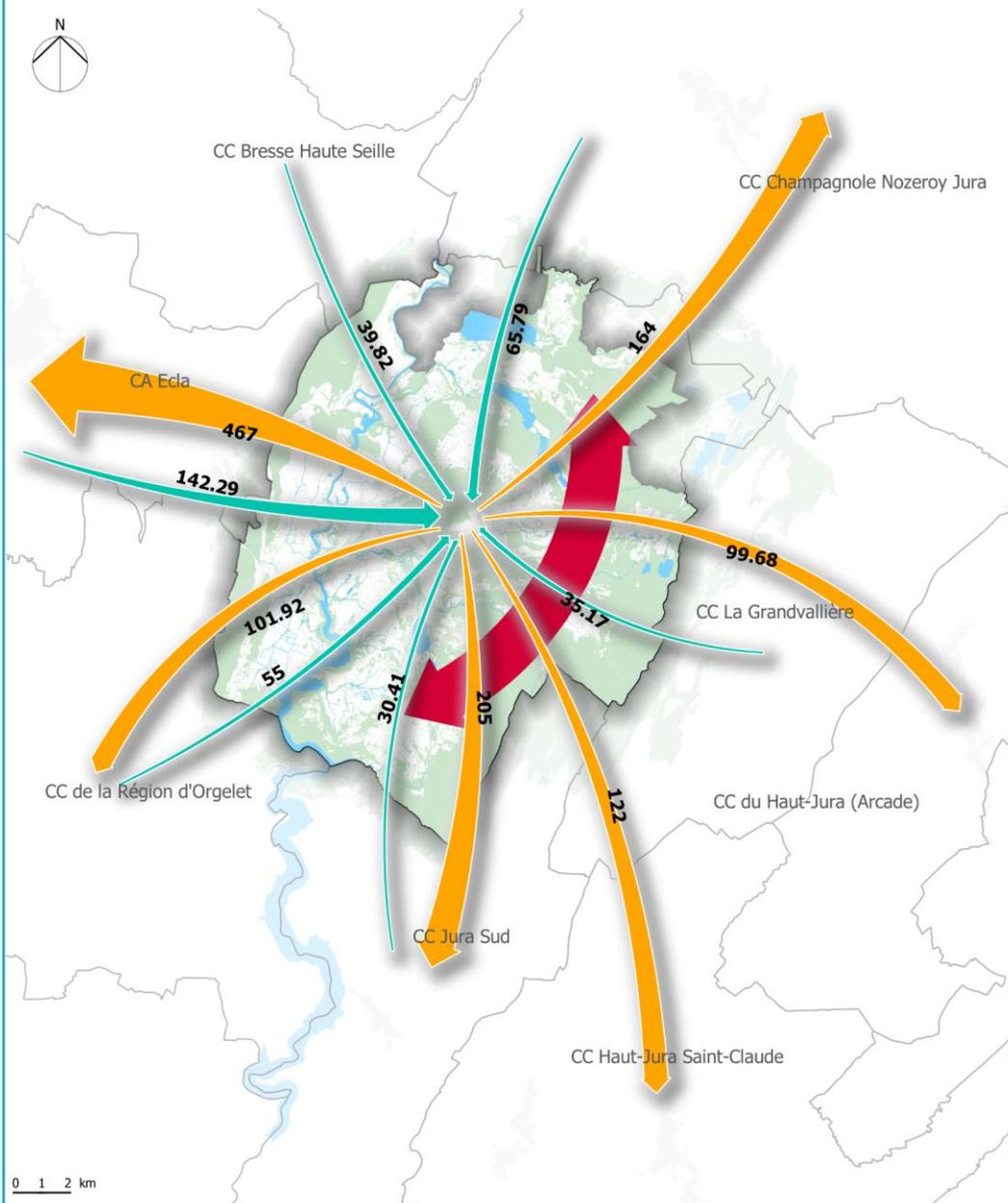
Indice de concentration de l'emploi en 2015

CC Orgelet : 0,69

CC Petite Montagne : 0,64

CC Jura Sud : 0,81

SCoT Pays Lédonien : 1,01



Mobilités professionnelles :

Flux sortant : 1422 au total (seuls les flux supérieur à 41 sont représentés)

Flux entrant : 502 au total (seuls les flux supérieur à 30 sont représentés)

Flux interne : 1067

Sources : IGN, INSEE 2016, CITADIA
Date : 18 / 09 / 2019

Des flux domicile-travail tournés vers les territoires voisins

Le territoire du Pays des Lacs est un territoire influencé par les **grands bassins d'emplois voisins, notamment celui de Lons-le-Saunier**.

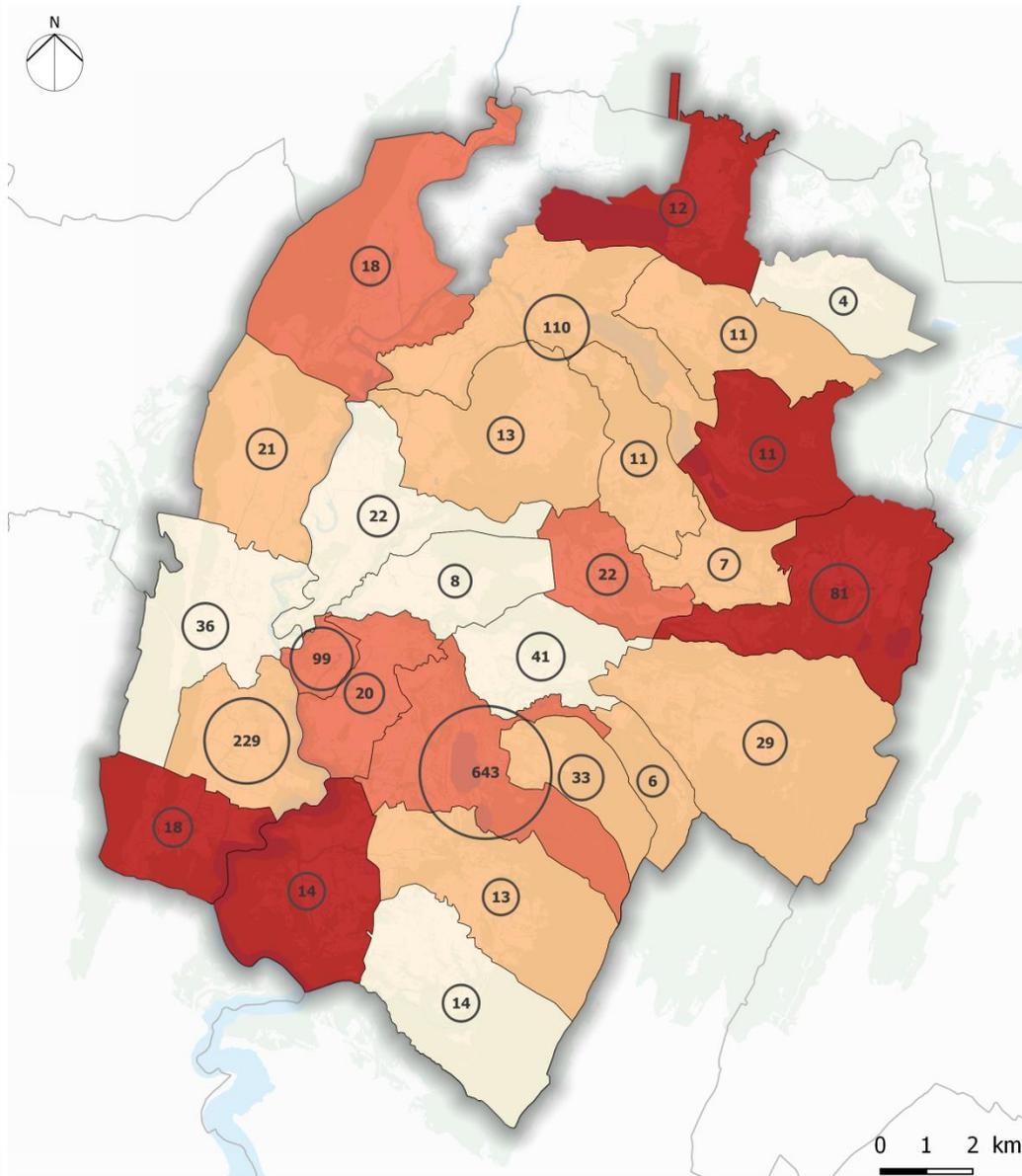
On constate en effet qu'une grande majorité des flux domicile-travail sont en direction **de territoires extérieurs à celui du Pays des Lacs** (48% des flux sont des flux sortants).

Le territoire de la **Communauté d'Agglomération de l'Espace Communautaire de Lons Agglomération** concentre **33% des flux sortants** du territoire et **16% de la totalité des déplacements** domicile-travail de la Communauté de Communes.

Les Communautés de Communes de **Jura Sud Champagnole et Haut-Jura** accueillent également une part importante des flux sortants du Pays des Lacs.

Pour autant, **les flux internes** à la Communauté de Communes **constituent une part importante des déplacements domicile-travail du territoire (36% des déplacements)**. Une majeure partie de ces flux sont, soit internes aux communes, soit en direction du pôle de vie et des pôles relais.

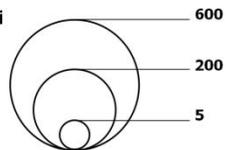
Les flux entrants sont nettement moins conséquents, puisqu'ils représentent **17% de la totalité des déplacements domicile-travail** de la Communauté de Communes.



Taux d'évolution de l'emploi entre 2010 et 2015 :

- < -20%
- De -20 à 0%
- De 0 à 20 %
- > à 20%

Nombre d'emploi en 2015 :



Sources : IGN, INSEE 2015
Date : 04 / 07 / 2019

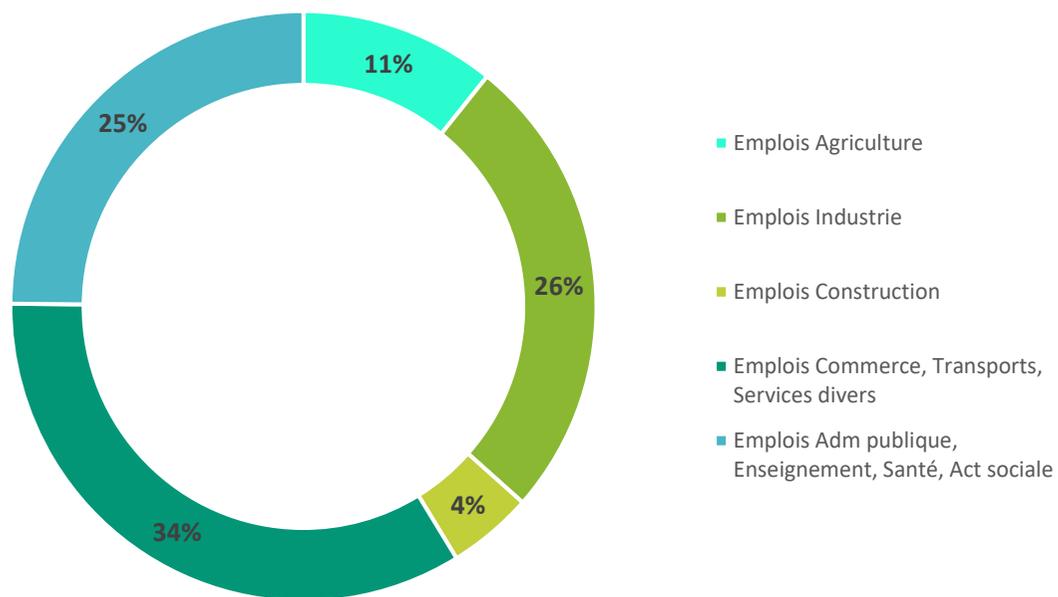
Des emplois concentrés dans le pôle de vie et les pôles relais

Ce sont les communes de **Clairvaux-les-Lacs** (643 emplois), **Pont-de-Poitte** (229 emplois), **Doucier** (110 emplois) et **Patornay** (99 emplois) qui comportent le plus grand nombre d'emplois à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Lacs.

Les Communes de **Largillay-Marsonnay (+59% d'emplois)**, **Menétrux-en-Joux (+48% d'emplois)**, **Barésia-sur-Ain (+35% d'emplois)** et **Bonlieu (31% d'emplois)** présentent la plus forte augmentation d'emplois sur la période 2010/2015.

Sur la même période, les communes subissant la perte d'emplois la plus importante sont celles de **Chevrotaine (-35% d'emplois)**, **Vertamboz (-34% d'emplois)**, **Charézier (-32% d'emplois)** et **Cogna (-32% d'emplois)**.

Répartition des emplois en 2016
Communauté de Communes de Pays des Lacs
Source : INSEE RP 2016



Une répartition des emplois par activités dominée par le secteur tertiaire

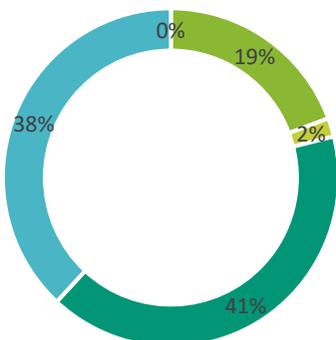
Les commerces, transports et services représentent la majeure partie des emplois du territoire (34%), suivis de l'industrie (26%), qui présente une part plus élevée qu'à l'échelle du département du Jura (21,1%), talonnée par l'administration, l'enseignement, la santé et l'action sociale (25%).

Cette part est notamment plus importante dans le pôle de vie et dans les pôles relais, s'expliquant par la présence des commerces, équipements et services majeurs du territoire.

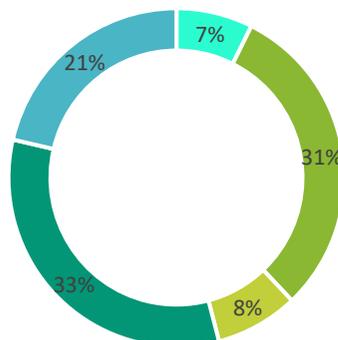
L'économie du Pays des Lacs est donc caractérisée par une **prédominance du secteur tertiaire**.

L'agriculture occupe par ailleurs une part importante des emplois du territoire, 11%, contre 4,5% à l'échelle du département du Jura, traduisant ainsi **la place de l'agriculture** dans l'économie du Pays des Lacs. Cette part est nettement plus élevée dans **les villages**, puisqu'elle occupe **27% des emplois**.

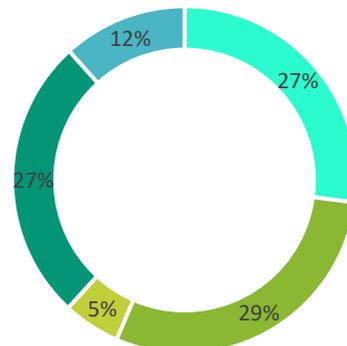
Pôle de vie



Pôle relais



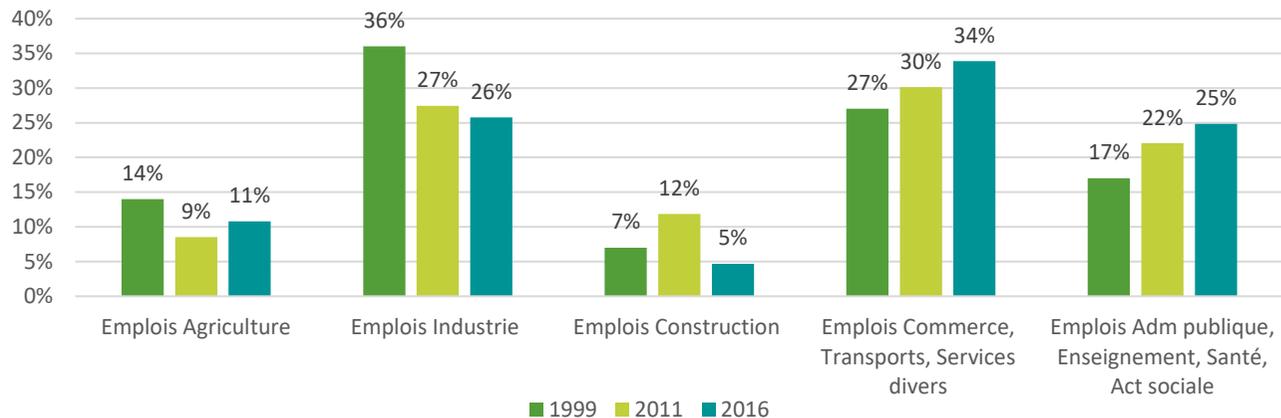
Villages



- Emplois Agriculture
- Emplois Industrie
- Emplois Construction
- Emplois Commerce, Transports, Services divers
- Emplois Adm publique, Enseignement, Santé, Act sociale

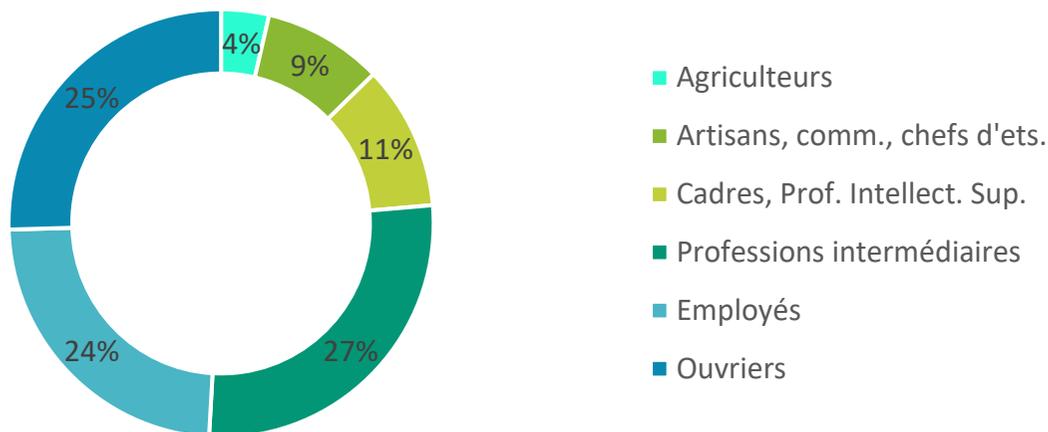
Evolution de la répartition des emplois entre 1999 et 2016 selon le secteur d'activités

Source : INSEE



Les catégories socio-professionnelles en 2015

Source : INSEE RP 2015



Evolution annuelle moyenne de la répartition des actifs par CSP entre 1999 et 2015

Source : INSEE

| | Agriculteurs exploitants | Artisans, Comm., Chefs entr. | Cadres, Prof. intel. sup. | Prof. intermédiaires | Employés | Ouvriers |
|-----------|--------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------|----------|----------|
| 1999-2009 | -8,15% | -1,84% | 4,59% | 3,79% | 2,82% | 0,92 |
| 2010-2015 | 2,59% | 4,61% | 3% | 2,89% | 0,72% | -3,64% |

Source : INSEE 2015

Structuration des entreprises

Si la part des emplois agricoles tend à diminuer depuis plusieurs décennies sur le territoire de Pays des Lacs, **on assiste à une légère augmentation de la part des emplois agricoles** entre 2011 et 2016, passant de 9 à 11% de l'ensemble des emplois.

Le territoire observe par ailleurs une **augmentation** des emplois dans le domaine des **commerces, transports et administrations publiques** (qui intègre notamment les emplois liés au tourisme), **enseignement, santé et action sociale**.

Les catégories socio-professionnelles (CSP) les plus représentées sont celles **des ouvriers, employés et professions intermédiaires** (76% au total).

La part des cadres et professions intellectuelles supérieures **représente 11% des emplois**, part supérieure à la moyenne du département du Jura (10%) et qui traduit **l'attractivité grandissante du territoire** pour les catégories des cadres.

La catégorie socio-professionnelle des agriculteurs connaît une diminution significative sur la période 1999/2009, mais cette dernière augmente de près de 2,6% par an sur la période 2010-2015. On assiste à une augmentation marquée des cadres et professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires sur l'ensemble de la période 1999-2015.

Définition

Secteurs tertiaire : Ce secteur d'activités comprend les commerces, les transports, les services divers, l'administration publique, l'enseignement, le domaine de la santé et l'action sociale.

Parc d'activités économiques du territoire



Zone d'Activités en Béria à Clairvaux les Lacs



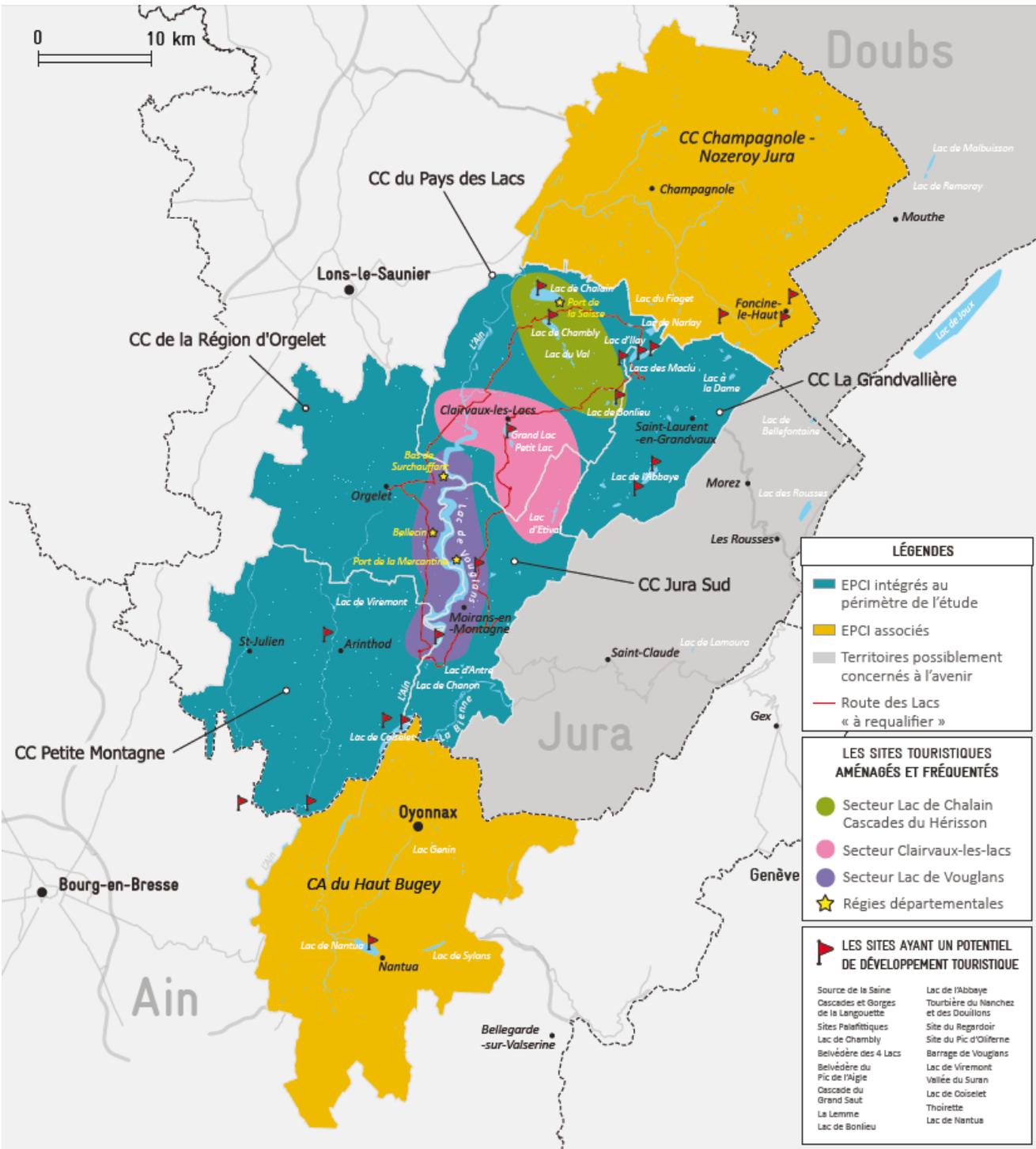
Zone d'Activités Aux Voissières / Le Moncelot à Doucier

Lors du passage en Fiscalité Professionnelle Unique accompagnant la prise de compétence économique, le Pays des Lacs a réalisé un important travail de stratégie pour définir 4 zones prioritaires sur les 13 présentes ou envisagées à l'échelle du territoire, ainsi qu'une zone située sur la commune de Pont-de-Poitte.

Dans le cadre de l'élaboration du SCoT et avec la nouvelle compétence économie, la Communauté de Communes du Pays des Lacs a défini les zones d'activité qu'elle entendait développer en priorité. Elles sont au nombre de cinq :

- **La zone d'activité en Béria, à Clairvaux-les-Lacs** : enjeu de permettre la densification de cette zone d'activité et éventuellement un agrandissement sur le Sud-Ouest (PLU actuel);
- **La zone d'activité de Patornay** : volonté de réinvestir la zone existante par une requalification et une densification, avant d'envisager un potentiel agrandissement au sud de la zone ;
- **La zone d'activité des Pontets à Bonlieu** : objectif de développement à l'ouest du site pour permettre l'implantation de petites activités artisanales ;
- **La zone d'activité Aux Voissières / Le Moncelot à Doucier** : renforcement de la zone existante pour l'implantation d'activités artisanales, mais avec un réel enjeu d'insertion paysagère et de gestion des activités nuisantes. ;
- La zone d'activité Au Pas à Pont-de-Poitte est également identifiée, avec notamment un enjeu de maîtrise foncière par une **densification et une requalification de l'existant**.

Globalement, les zones d'activités du territoire doivent faire l'objet d'une réflexion autour de leur **lisibilité et de leur insertion paysagère et de leur attractivité** pour les entreprises. Le territoire du Pays des Lacs se caractérise aussi par de **petites activités économiques**, essentiellement artisanales, qui contribuent **au dynamisme** du territoire et à l'économie du Pays des Lacs. Leur diffusion sur le territoire, parfois à l'intérieur du tissu résidentiel, interroge sur les possibilités de leur relocalisation au sein des zones d'activité dédiées. 143



Extrait de l'étude « filière lacs, cascades et rivières du Jura, Mai 2018

Une richesse patrimoniale, naturelle et architecturale qui participe à l'attractivité touristique du territoire

Le patrimoine naturel et paysager du territoire du Pays des Lacs, marqueur identitaire fort, constitue un support indéniable de l'économie touristique.

Allant bien au-delà des frontières de la Communauté de Communes, le rayonnement touristique du Pays des Lacs bénéficie d'une **envergure régionale, nationale voire internationale.**

Le tourisme lié à l'eau confère au Pays des Lacs une part importante de sa notoriété, à travers notamment les lacs de Clairvaux-les-Lacs, de Chalain, de Bonlieu et une partie du lac de Vouglans. Par ailleurs, la cascade du hérisson constitue le 1^{er} site naturel régional.

Le territoire fait également l'objet de **points d'intérêts touristiques majeurs** et réputés : les cascades, les marmites, les reculées et les belvédères.

La « **filière lacs, cascades et rivières du Jura** », en cours de structuration, a pour but de mettre en œuvre une stratégie touristique à horizon 2022 à l'échelle du Jura, et identifie notamment le secteur de Clairvaux-les-Lacs comme ayant un potentiel de développement touristique, notamment autour de la requalification de la route des lacs.



Lac de Chalain: Doucier
Source: <http://www.lac-chalain.com/>



La Vallée et les cascades du Hérisson – Menétrux-en-Joux
Source: Jura Tourisme



Les activités nautiques sur le territoire de Pays des Lacs
Source : Communauté de Communes de Pays des Lacs

Une richesse patrimoniale, naturelle et architecturale qui participe à l'attractivité touristique du territoire

Une enquête clientèle réalisée durant l'année 2015 par le Comité Départemental du Tourisme du Jura révèle « que le désir de découvrir le patrimoine naturel jurassien constitue la motivation première de 76% des touristes en séjours ».

Afin de préserver le patrimoine naturel du Pays des Lacs, **une opération Grand Site est mise en œuvre** sur la Vallée du Hérisson et le Plateau des 7 lacs.

252 kilomètres d'itinéraires pédestres sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Par ailleurs, l'offre de randonnées pédestres et de cyclotourisme, ainsi que la route des lacs (itinéraire routier de 150 kilomètres autour des lacs) participent à la notoriété du territoire.

Le Pays des Lacs fait l'objet d'une **richesse patrimoniale et paysagère diversifiée** qui participe à l'attractivité touristique :

- 6 sites, dont 2 classés et 3 inscrits soit 36 % du territoire ;
- 6 monuments historiques, dont 3 classés et 3 inscrits ;
- 1 Site Patrimonial Remarquable remplaçant la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) (Clairvaux-les-Lacs);

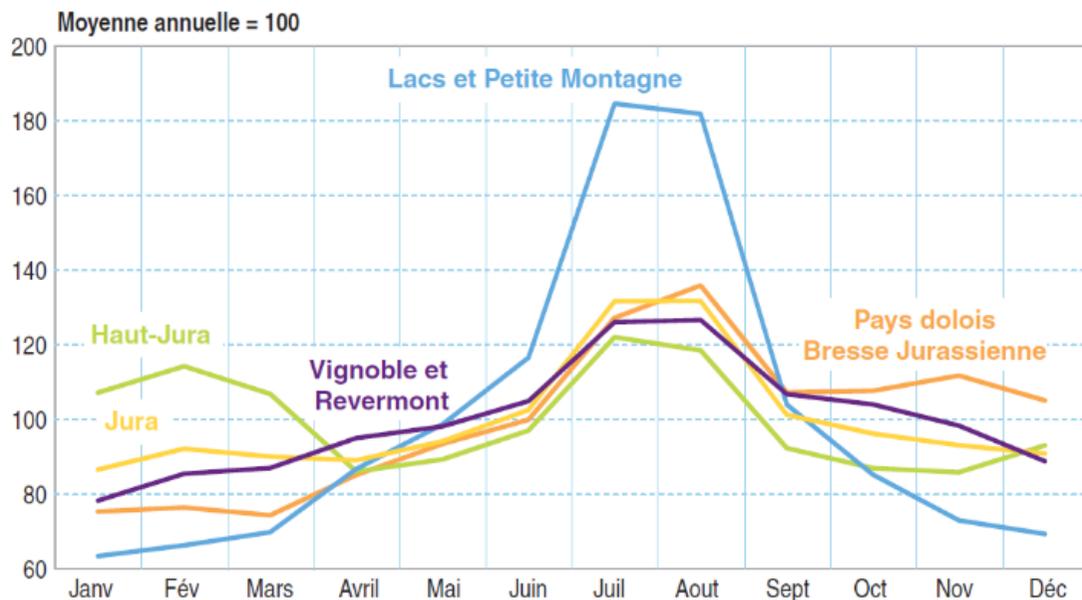
Le Château de Boissia
(Monument Historique inscrit) ↓



L'Eglise de Songeson (Monument Historique inscrit) ↑

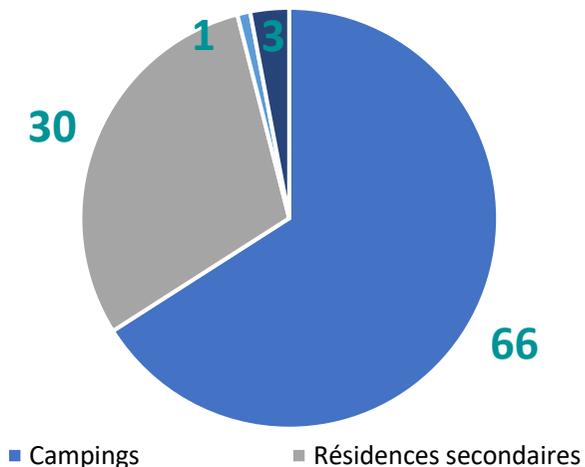
Saisonnalité de l'emploi par zones touristiques

Source: *Projet de Territoire*



Répartition des lits touristiques sur le territoire (en %)

Source: *Extrait du projet de territoire*



Une offre d'hébergement touristique peu diversifiée

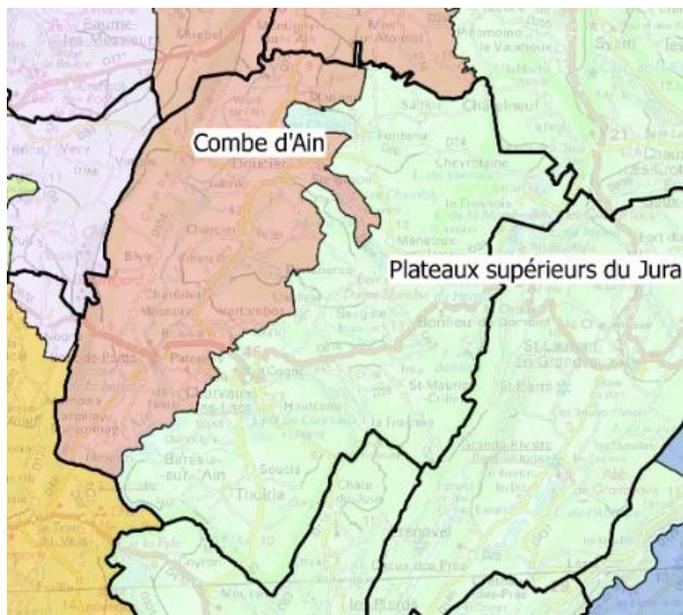
L'offre touristique du territoire se traduit par une **saisonnalité marquée** et par des fréquentations intensives durant **la période de l'été** (trois séjours sur quatre se concentrent sur la période estivale).

De plus, si certaines communes font l'objet d'une **fréquentation touristique élevée**, ce n'est pas le cas pour tout le territoire du Pays des Lacs, avec des communes moins attractives touristiquement.

L'offre d'hébergements du territoire se compose d'une **offre majoritairement d'hébergement de plein air** (campings à 66%), marquée par la saisonnalité. On constate peu d'offres d'hôtellerie classique et une émergence des hébergements insolites (cabanes, tipis...). Par ailleurs, le Pays des Lacs manque d'hébergements adaptés aux groupes.

Les nombreux flux touristiques sur les sites les plus fréquentés peuvent poser un certain nombre de **problématiques de gestion**, notamment sur la question du stationnement (en moyenne, 384 véhicules ont été accueillis par jour sur le parking de l'entrée basse des cascades). Par ailleurs, la surfréquentation des sites pose des problèmes de sécurité, voire d'altération de la qualité des visites touristiques.

Petites régions agricoles (source : DDT39 d'après DRAAF, fond IGN)



L'agriculture : état des lieux de l'activité agricole

● LE CONTEXTE AGRICOLE LOCAL

Le territoire étudié se situe à l'Est / Sud-Est de Lons-le-Saunier, et se répartit entre deux petites régions agricoles (cf. carte ci-contre) :

- la Combe d'Ain à l'Ouest, caractérisée par des altitudes moindres (430 à 600m environ) et des espaces agricoles plus ouverts,
- les Plateaux supérieurs du Jura (région également appelée « second plateau ») à l'Est / Sud-Est, présentant un relief plus marqué (altitudes de 500 à 1 100m) et une plus forte présence de la forêt, étroitement imbriquée avec les espaces agricoles.

La superficie agricole du territoire représente 35 % de la superficie totale du territoire, et comporte 90% de prairies (permanentes ou temporaires).

● LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

63 exploitations agricoles professionnelles ont été recensées sur le territoire en 2018 et enquêtées, 37 d'entre elles ont répondu à l'enquête (soit 59 %).

Le RA (Recensement Agricole) réalisé tous les 10 ans permet de voir l'évolution des exploitations agricoles entre 2000 et 2010. Le secteur comptait 84 exploitations en 2010 (contre 107 en 2000 soit une diminution de 21,5 %). Leur superficie moyenne était de 100,7 ha.

Evolution des exploitations agricoles sur le territoire

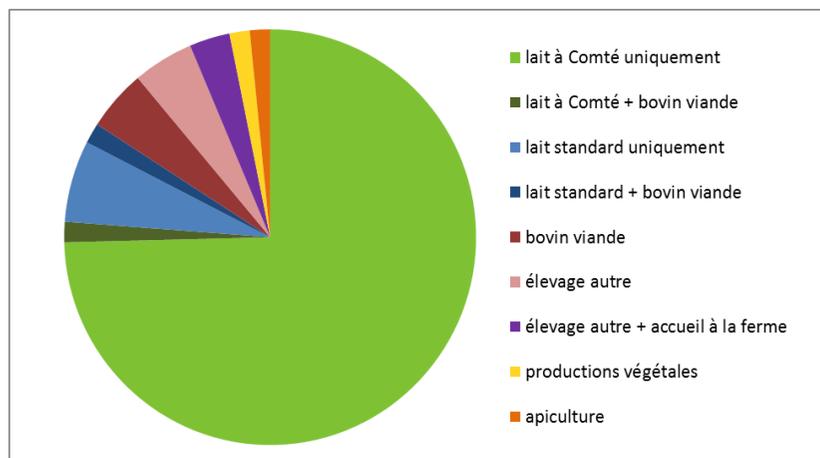
Source : RGA, enquêtes 2018

| | Recensement Agricole | | | | Enquêtes |
|------------------------------------|----------------------|------|---------------------|-----------------|----------|
| | 2010 | 2000 | Variation 2000-2010 | Moyenne dépt 39 | 2018 |
| Nombre d'exploitations | 84 | 107 | - 21,5 % | - 26,1 % | 63 |
| Superficie moy. exploitations (ha) | 100,7 | 80,9 | | 59,7 en 2010 | 142* |
| Evolution superf. moy. expl. | | | + 24,5 % | + 35 % | |
| Nb expl cultures (végétales) | 5 | 5 | +/- 0% | | |
| Nb expl polyculture élevage | 4 | 7 | - 43 % | | |
| Nb expl élevage | 75 | 95 | - 21 % | | |
| - dont bovins lait | 57 | 71 | -20 % | | |

* moyenne calculée par rapport aux exploitations ayant répondu à l'enquête

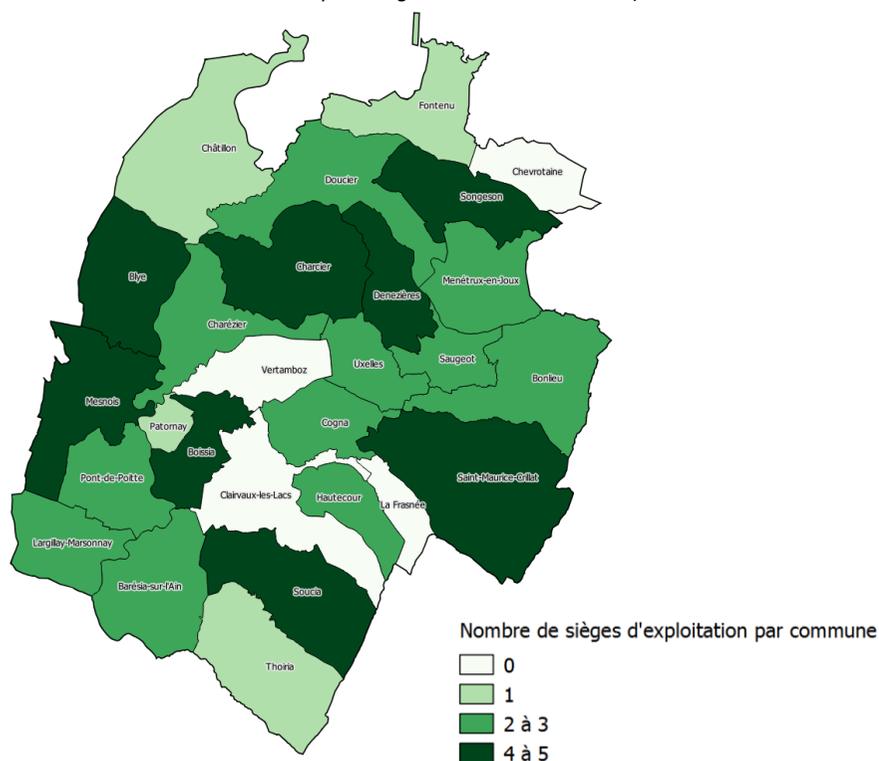
Orientation technico-économique des exploitations professionnelles de la CCPL

Source : enquêtes agriculteurs 2018 et CA39)



Nombre d'exploitations agricoles par commune

Source : enquêtes agriculteurs 2018 et CA39)



L'agriculture : état des lieux de l'activité agricole

En 2000, la superficie moyenne des exploitations était de 80,9 ha. La diminution du nombre d'exploitations s'accompagne d'une augmentation notable de leur superficie moyenne. Toutefois, cette tendance est moins marquée qu'à l'échelon départemental. Ce territoire majoritairement orienté vers la production de lait à Comté semble ainsi avoir atteint une sorte d'« équilibre », les statistiques agricoles s'avèrent moins fluctuantes que la moyenne départementale.

L'orientation technico-économique (OTEX) de l'ensemble des exploitations professionnelles en 2018 a pu être déterminée à partir des enquêtes et des données de la Chambre d'agriculture.

Le lait à Comté est la production majoritaire : 75% des exploitations du territoire produisent uniquement du lait destiné à la fabrication de Comté (ainsi que de Morbier et d'autres fromages dans certains cas). Une seule exploitation de lait à Comté possède quelques bovins à l'engrais en complément.

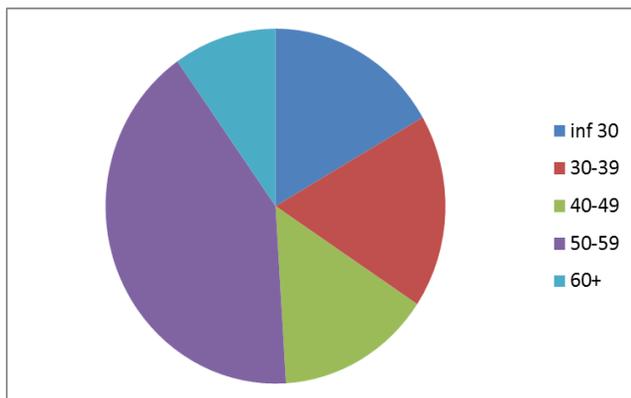
5 exploitations produisent du lait non destiné à la production de Comté, l'une d'entre elles possède un atelier « viande » adossé à sa production laitière (vaches allaitantes et bovins à l'engrais).

3 exploitations recensées produisent des bovins pour la viande, tandis que 3 autres élèvent d'autres espèces animales : volailles bio, porcs plein air, chevaux Comtois.

Deux structures situées à Menetrix-en-Joux, la Ferme du Hérisson et la Ferme des 20 lacs, pratiquent également l'élevage, mais adossé à une activité d'accueil à la ferme.

Age des chefs d'exploitation et co-exploitants en 2018

(selon exploitants ayant répondu à l'enquête)



L'agriculture : état des lieux de l'activité agricole

Les exploitations agricoles sont réparties de manière relativement homogène sur le territoire, même si l'on constate que certaines communes n'hébergent plus de siège d'exploitation. Peu de variabilité géographique est observable concernant les OTEX des exploitations : aussi bien les producteurs de lait à Comté, que les autres, sont bien répartis sur le territoire.

● ORGANISATION DES EXPLOITATIONS ET POPULATION AGRICOLE ACTIVE :

Selon les résultats d'enquête auprès des agriculteurs en 2018 :

- la part des exploitations individuelles s'élève à 25%, contre 75% pour les formes sociétaires (le développement des formes sociétaires est confirmé par le RA : elles représentaient 56% en 2010 et 41% en 2000),
- 73 % des exploitations produisant du lait à Comté sont en GAEC, comptant de 2 à 4 associés. Le restant se partage entre exploitations individuelles et EARL.

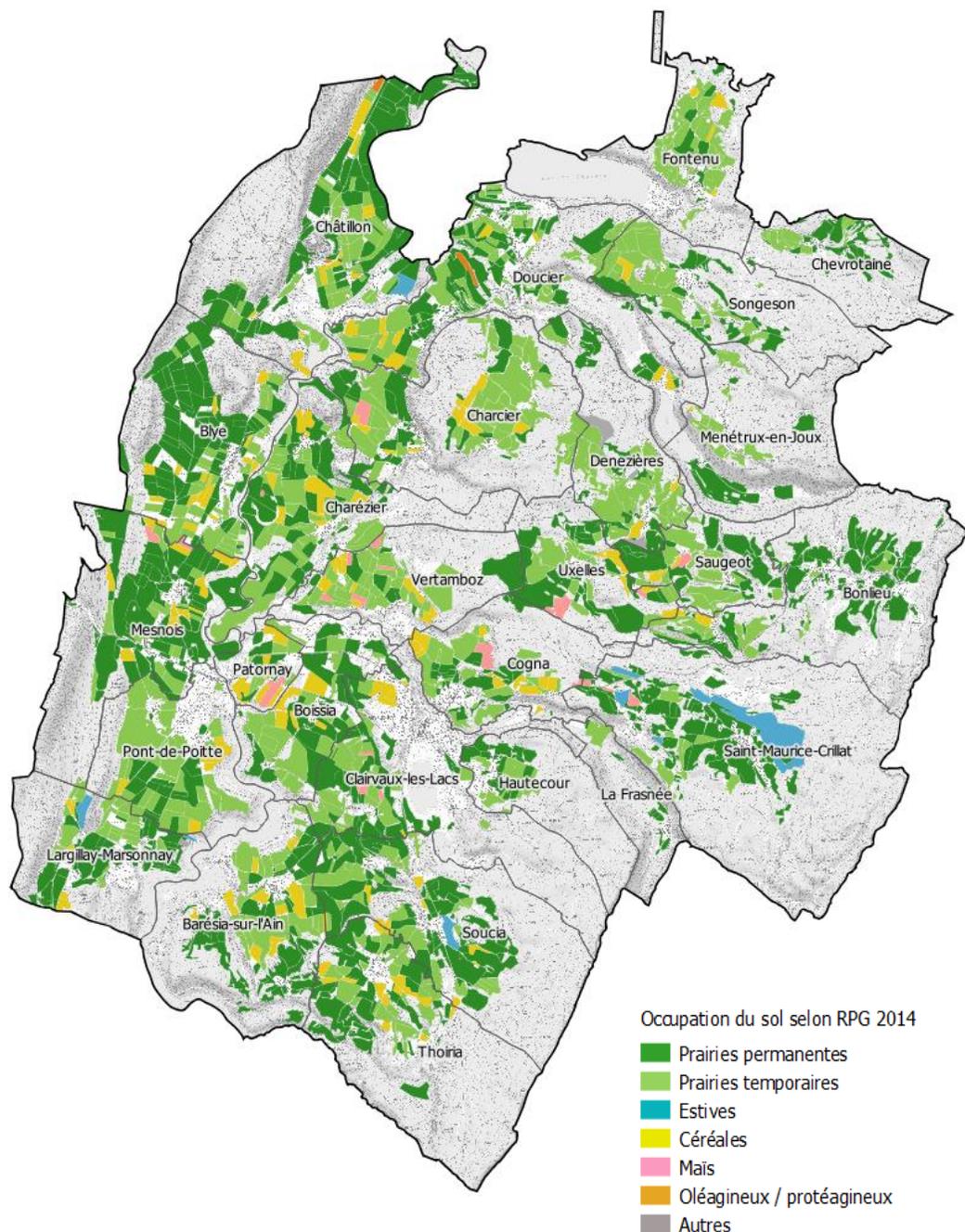
Selon le RA, la population agricole active a diminué de 16% entre 2000 et 2010, surtout en lien avec le recul de la main d'œuvre familiale. A contrario, l'emploi salarié tend à se développer. En moyenne sur le territoire en 2010, 1 UTA met en valeur 54,9 ha (contre 43,6 ha en moyenne dans le Jura).

La **répartition des chefs d'exploitation par tranche d'âge** évolue de manière assez marquée entre 2000, 2010 (source RA) et 2018 (source enquêtes agriculteurs), avec un vieillissement global. La moitié des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans en 2018, mais en parallèle la tranche d'âge « moins de 30 ans » tend à se développer, traduisant un nouveau cycle de renouvellement des générations agricoles. Les acteurs locaux confirment la bonne dynamique agricole locale avec des jeunes récemment installés ou prêts à s'installer, notamment pour remplacer les départs en retraite dans les exploitations sous forme sociétaire

Avec une production agricole majoritairement structurée autour du lait à Comté, ce territoire possède un historique de coopération forte entre les agriculteurs : coopératives laitières, CUMA, groupe de développement agricole...

Occupation du sol selon la PAC 2014

Source : RPG 2014 – fond IGN Scan25



L'agriculture : état des lieux de l'activité agricole

Le **parcellaire agricole** semble bien structuré avec une mosaïque de prairies permanentes et temporaires entrecoupées de quelques parcelles de culture dans la Combe d'Ain. Il paraît plus « diffus », imbriqué dans la forêt, dans la PRA des Plateaux supérieurs du Jura, où l'on note également la présence de quelques estives. 99 exploitations² ont déclaré au total 1 821 îlots à la PAC en 2014³ sur le territoire de la CCPL pour une surface totale de 9 027 ha.

Les prairies permanentes représentent 52% de la superficie déclarée, et les prairies temporaires : 38 %. Selon le RA, la part de surface occupée par les cultures (céréales, oléagineux, maïs) sur le territoire est stable entre 2000 et 2010. On note en revanche un développement assez marqué des prairies temporaires et surfaces fourragères : + 12 % soit près de 400 ha supplémentaires, au détriment des prairies permanentes (ou STH : Surfaces Toujours en Herbe).

² Ce nombre est supérieur au nombre d'exploitations recensées comme ayant leur siège sur le territoire de la CCPL : certaines exploitations peuvent avoir leur siège en-dehors du territoire mais y exploiter néanmoins des parcelles, et des personnes non considérées comme des agriculteurs en activité (retraités...) peuvent également déclarer des parcelles.

³ Année la plus récente disponible

| Coopérative | Commune | Nombre de producteurs |
|--|--------------------------|-----------------------|
| Fruitière de la St Christophe | Largillay | 9 |
| Fruitière Vallée du Hérisson | Doucier | 7 |
| SCAF St Maurice en Montagne (bio) | Saint Maurice Crillat | 3 |
| Jura Terroir | Saffloz | 1 |
| Monts et Terroirs | Vevy | 5 |
| Jura Terroir / Fruitière du massif jurassien | Pont du Navoy | 5 |

La **filière majoritairement présente** sur le territoire est celle du **lait à Comté**. Dynamique et rémunératrice pour les producteurs, elle est adossée à un système coopératif sur lequel les agriculteurs ont « gardé la main ». Elle permet à des agriculteurs ayant des exploitations familiales, de taille parfois modeste, de bien vivre de leur métier. Toutefois, la rentabilité de l'activité peut encourager l'agrandissement, l'investissement dans du matériel et des bâtiments plus importants, conduisant à une typologie assez variée des exploitations sur le territoire. En se basant sur les exploitations ayant répondu à l'enquête en 2018, le portrait de l'exploitation « moyenne » du territoire est le suivant :

- GAEC à 2 associés,
- superficie moyenne de 151 ha,
- nombre moyen de vaches laitières : 63.

Les 30 producteurs de lait à Comté ayant répondu à l'enquête livrent leur lait aux coopératives suivantes (cf. tableau ci-contre, **en gras** les coopératives implantées sur le territoire) :

4 exploitations produisent du lait non destiné à la production de Comté. Pour l'une d'entre elles le lait est néanmoins valorisé pour partie en Morbier, et pour une autre une conversion à la production de lait à Comté est prévue au 1er janvier 2019. Il n'y a donc plus réellement que deux exploitations produisant uniquement du **lait dit « standard »** sur le territoire.

3 exploitations⁴ sur les 63 enquêtées pratiquent l'élevage de bovins pour la viande, en tant que naisseurs et/ou engraisseurs, il s'agit d'exploitations de taille plutôt modeste, qui vendent leur production à des négociants locaux. Le maintien d'une production de viande sur le territoire passera probablement par des solutions innovantes permettant de dégager une plus forte valeur ajoutée.

Trois autres éleveurs sont recensés sur le territoire : volailles bio, porcs plein air et faisans, avec recherche d'une bonne valeur ajoutée (vente directe, voire transformation sur place) sur des superficies restreintes. S'y ajoutent deux éleveurs de chevaux Comtois à Mesnois.

Certains agriculteurs, peu nombreux, ont fait le choix de s'appuyer sur le potentiel touristique du territoire et notamment son lieu phare : les cascades du Hérisson. Ainsi, deux structures situées à Menetrux-en-Joux pratiquent l'élevage, mais adossé à une activité d'accueil à la ferme. Signalons enfin la présence d'un apiculteur professionnel et de 3 centres équestres sur le territoire.

10 producteurs certifiés « agriculture biologique » (dont 8 producteurs de lait à Comté) ont été identifiés sur le territoire, à partir des enquêtes et des données CA39 et Agence Bio. 4 exploitants sur les 37 ayant répondu à l'enquête signalent pratiquer la vente directe, tandis qu'aucune AMAP n'est recensée sur le territoire.

⁴ s'y ajoute une exploitation en lait à Comté ayant également un atelier bovin viande

• LE BÂTI AGRICOLE

Les bâtiments agricoles suivent un modèle homogène assez classique : celui de la ferme bloc de polyculture à trois travées. Sur le territoire il est encore assez fréquent de trouver des bâtiments agricoles « historiques » dans les villages ; les bâtiments agricoles plus récents et plus grands ont en revanche souvent été construits en dehors des zones urbanisées.

Les bâtiments agricoles, leurs périmètres de protection et les zones de projets ont été recensés et cartographiés sur le territoire grâce aux enquêtes individuelles auprès des exploitants agricoles. Des périmètres de protection strictement réglementaires ont été définis lorsque les informations collectées étaient suffisantes, sur la base suivante :

| | Périmètres de protection pour des bâtiments relevant du régime des ICPE | Périmètres de protection pour des bâtiments relevant du régime du RSD |
|---|---|---|
| Bâtiment d'élevage (hébergeant des animaux) | 100 m | 50 m |
| Bâtiment de stockage (paille et fourrage) | 15 m | 0 m |
| Hangar (matériel) | 0 m | 0 m |
| Fosses et fumières | 100 m | 50 m |
| Silos (ensilage) | 100 m | 25 m |

Règles retenues pour l'application des périmètres de protection sur les bâtiments agricoles

(application simplifiée du règlement dont le détail figure en annexe du diagnostic)

• CONTRAINTE ET PROBLÉMATIQUES DE L'ACTIVITÉ AGRICOLE

Sur les 37 exploitations ayant répondu à l'enquête :

- 14% n'ont déclaré rencontrer aucune difficulté,
- 70% ont signalé rencontrer une ou plusieurs difficultés dans leur activité :

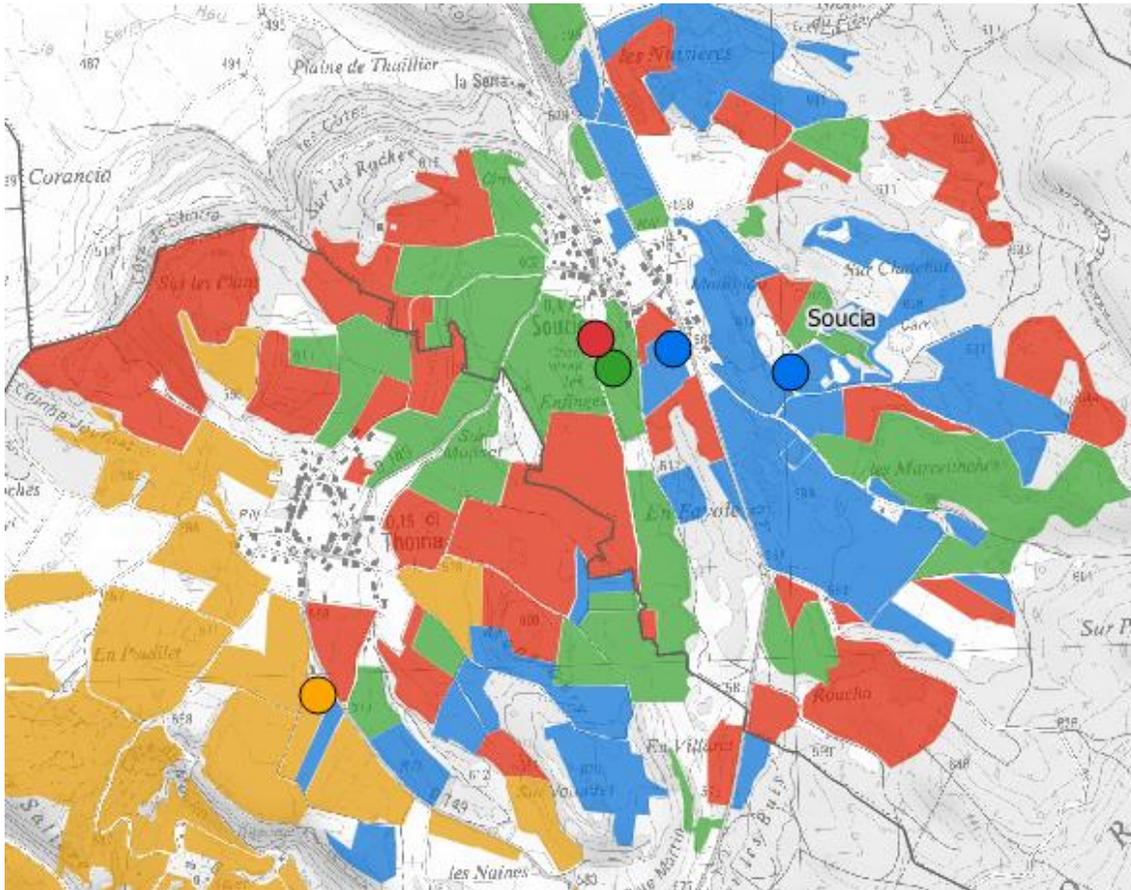
| Type de difficulté rencontrée | % des exploitations ayant répondu | Remarques |
|-------------------------------|-----------------------------------|---|
| Perte de foncier | 41 % | Pertes de foncier liées à des projets urbains ou des aménagements divers Entraîne des pertes de production en AOP Comté (+ risque de ne plus satisfaire au nouveau cahier des charges), des pertes de droits à produire, de surface épandable, ou encore des allongements de parcours Difficulté à retrouver du foncier dans un contexte de forte pression, ou alors éloigné / de moins bonne qualité |
| Pression foncière | 41 % | Pression foncière entre agriculteurs eux-mêmes (dans un contexte de forte dynamique de l'activité agricole locale), ou parfois liée au contexte (développement urbain, touristique) |
| Difficulté de circulation | 32 % | Difficulté de circulation des troupeaux et des engins agricoles, traversées de villages, de routes |
| Difficultés de voisinage | 24 % | Dues aux nuisances générées (bruit, odeur, salissement routes...), cohabitation parfois difficile avec les néo-ruraux |
| Contraintes environnementales | 2 % | Peu citées mais vigilance par rapport à un éventuel renforcement des contraintes qui pourraient entraîner le délaissement de certains secteurs, et craintes par rapport à l'épandage |

L'agriculture : état des lieux de l'activité agricole

L'ensemble de ces problématiques semblent en réalité liées : le fort dynamisme de l'AOP Comté a entraîné un agrandissement des structures, avec des reprises de foncier de plus en plus éloignées, favorisant l'éloignement et le morcellement parcellaire, et ayant pour corollaire une forte concurrence entre agriculteurs pour l'accès au foncier. Tout cela entraîne des difficultés de circulation, des troupeaux comme des engins agricoles, et participe aux incompréhensions et difficultés de voisinage. Les recommandations suivantes peuvent donc être émises dans le cadre de l'élaboration du PLUi :

- gestion raisonnée du foncier, n'ouvrir à l'urbanisation que les terrains dont la nécessité est avérée,
- préserver les circulations agricoles et les accès aux parcelles,
- limiter les interfaces entre zones habitées et parcellaire agricole pour ne pas accentuer les difficultés de voisinage.

L'exemple ci-contre illustre l'enjeu de la restructuration parcellaire : 4 exploitations principales se partagent le secteur agricole à cheval sur Thoiria et Soucia (cf. les 4 couleurs de parcelles), les bâtiments de chacun étant représentés par un disque de la même couleur. Une restructuration parcellaire permettrait un meilleur regroupement des parcelles de chacun, facilitant le travail au quotidien et limitant les déplacements d'engins et de troupeaux notamment à travers les villages.



| | Cadre familial | Hors cadre familial |
|--------------------------------|----------------|---------------------|
| Installation en société (GAEC) | 12 | 7 |
| Installation en individuel | 2 | 0 |

• LES DYNAMIQUES AGRICOLES

D'après les données disponibles à la Chambre d'Agriculture, on dénombre 22 installations aidées sur le territoire au cours des 5 dernières années (de 2012 à 2017), dont 21 en production laitière, et une en élevage de volailles. Les installations laitières se répartissent comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Cette information n'est pas exhaustive, d'autres installations ont pu être réalisées de manière non aidée sur cette période. Le nombre d'installations sur 5 ans démontre toutefois une activité extrêmement dynamique au regard du nombre d'exploitations professionnelles identifiées sur le territoire.

D'après les résultats de l'enquête menée en 2018, sur les 37 exploitations ayant répondu :

- 50 % des chefs d'exploitation ont plus de 50 ans,
- 2 envisagent une cession d'exploitation à court terme,
- 8 envisagent d'installer un jeune prochainement, soit pour reprendre l'exploitation individuelle, soit en association au sein d'un GAEC.

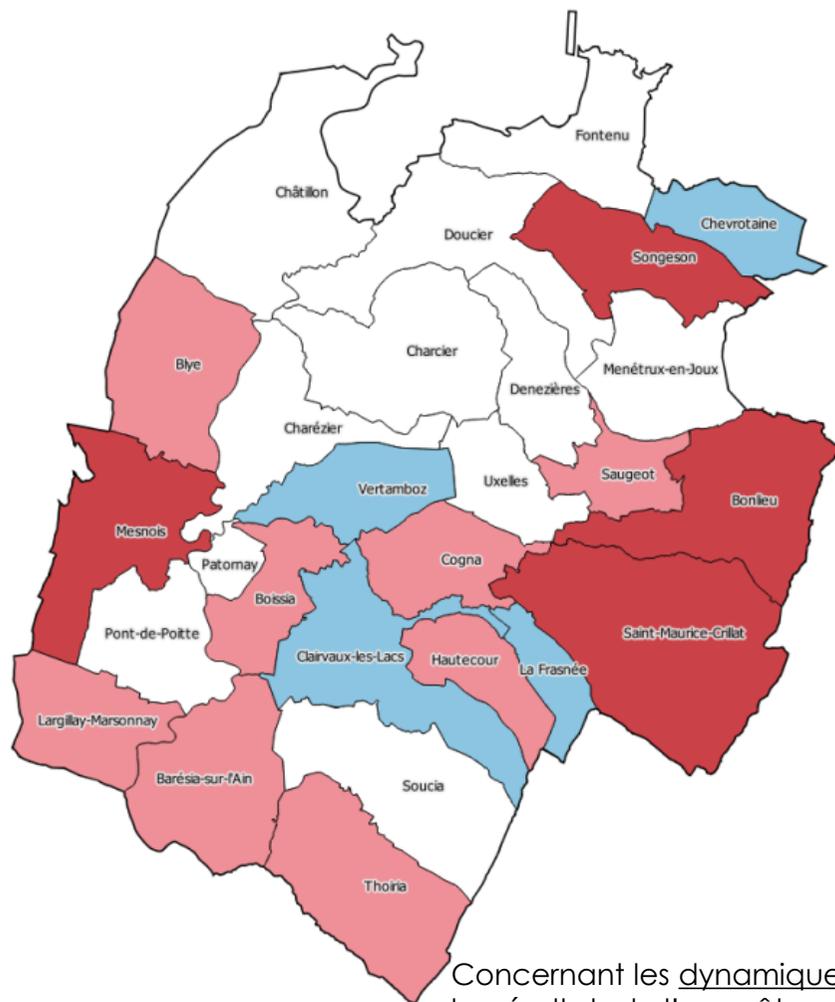
Le groupe d'agriculteurs référents du territoire a jugé la dynamique agricole bonne dans le secteur, avec notamment une AOP Comté attractive, entraînant un « cercle vertueux pour l'installation et le renouvellement des générations ».

Toutefois, il apparaît que quelques grosses structures sociétaires peuvent peiner à trouver de nouveaux associés pour remplacer les départs en retraite, tant l'investissement financier de départ est important.

Exploitations avec chef(s) d'exploitation âgés de plus de 50 ans

Pour les sociétés : seules ont été comptabilisées les exploitations dont tous les co-exploitants ont plus de 50 ans

Source : CA39 – enquêtes 2018



Nombre d'exploitations avec chef(s) d'exploitation de plus de 50 ans

- deux et plus
- une
- aucune
- pas d'exploitation basée sur la commune

Concernant les dynamiques des exploitations : selon les résultats de l'enquête menée en 2018

- 16 exploitations considèrent qu'elles ont atteint leur vitesse de croisière,
- 18 estiment être en phase de développement,
- 3 sont en phase de désinvestissement, notamment en prévision d'une cession.

L'agriculture : état des lieux de l'activité agricole

Concernant leurs souhaits d'évolution :

- 11 exploitations souhaiteraient s'agrandir
- 14 souhaitent rester en l'état,
- 10 souhaiteraient une restructuration parcellaire.

70 % des 37 exploitants ayant répondu à l'enquête ont signalé avoir des **projets relatifs à leurs bâtiments** à plus ou moins long terme. La localisation de ces projets a été cartographiée ; ils devront être pris en compte dans l'élaboration du PLUi afin, autant que possible, de ne pas être bloqués par le développement de l'urbanisation ou les réglementations qui s'appliqueront.

- 15 projets de construction⁵ sont dénombrés et concernent tous types de bâtiments : bâtiment d'élevage, hangar de stockage, nouvelle salle de traite, séchage en grange...
- 7 projets d'extension de bâtiments (là encore pour tout type de bâtiment),
- 9 projets de rénovation / aménagement de bâtiment (par exemple passage de stabulation aire paillée en logettes paillées, rénovation de toiture...),

Les autres projets recensés sont :

- Développement des énergies renouvelables sur l'exploitation : 7 exploitations,
- Evolution des productions : 3 exploitations.

⁵ Plusieurs réponses étaient possibles : construction, extension, rénovation/aménagement ...

L'agriculture : état des lieux de l'activité agricole

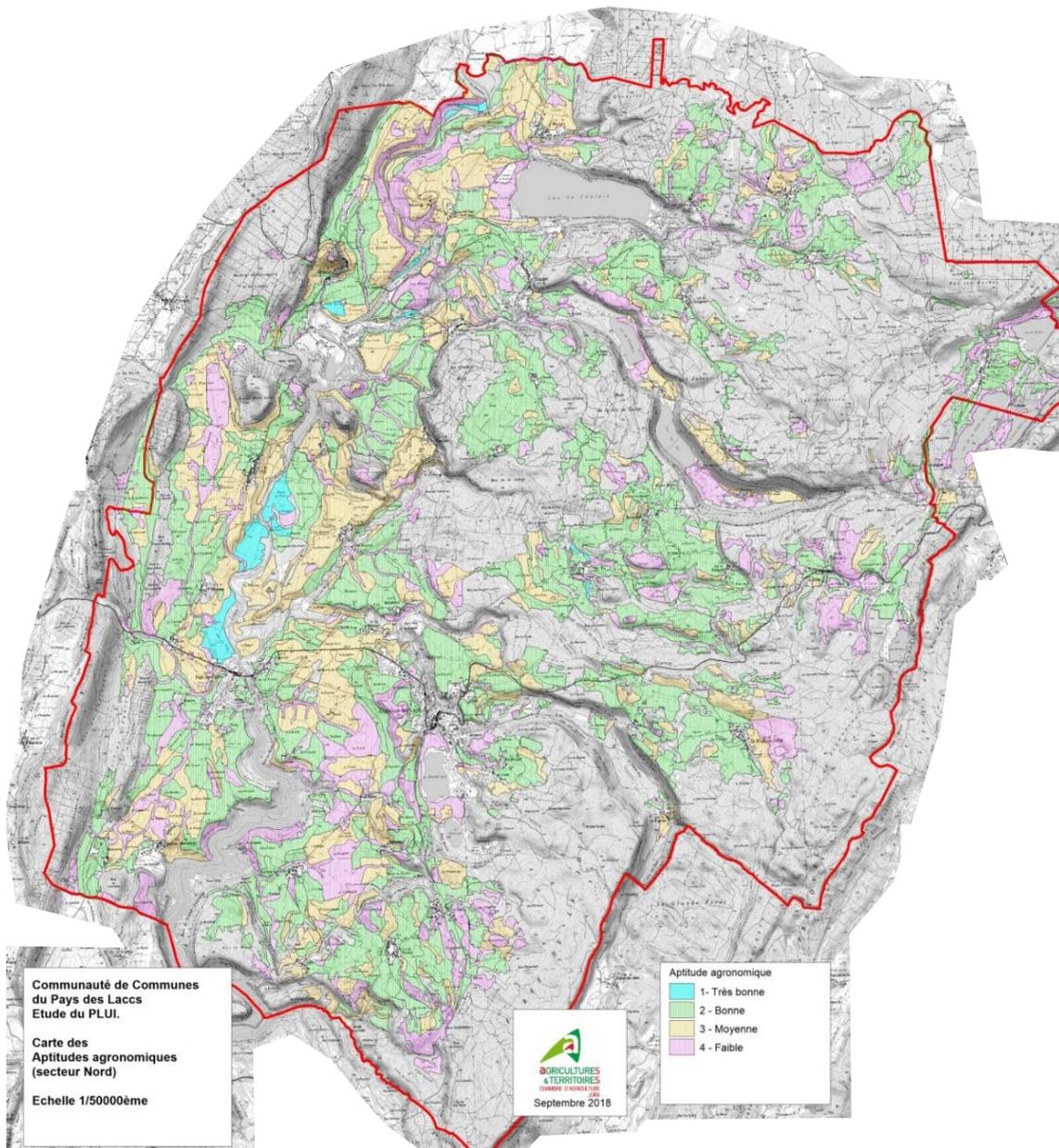
• VALEUR AGRONOMIQUE DES SOLS ET ESPACES AGRICOLES STRATÉGIQUES

Des critères géologiques, géographiques, climatiques... influent sur le type de sols rencontrés sur le territoire, et sur la valorisation agricole qui peut en être faite. La carte ci-contre présente les aptitudes agronomiques des sols (donc leur qualité au regard de la valorisation agricole qui peut en être faite). Cette aptitude agronomique dépend :

- de la nature et la qualité des sols,
- des données climatiques locales,
- des productions agricoles du secteur,
- des contraintes de reliefs, inondations...

Dans le cadre d'une gestion raisonnée du foncier et de sa consommation, les espaces agricoles devront autant que possible être protégés dans le cadre du PLUi, plus particulièrement :

- Les bâtiments agricoles et périmètres de protection associés : au-delà des périmètres réglementaires, une attention particulière devra être portée aux sites agricoles ayant déjà été délocalisés et aujourd'hui rattrapés par l'urbanisation, ainsi qu'à la préservation du potentiel de développement des exploitations agricoles,



L'agriculture : état des lieux de l'activité agricole



*Bâtiments agricoles
(photographies Even et CA39 – Blye)*

- Certaines parcelles présentent un enjeu fort :
 - terres de bonne qualité agronomique (cf. carte de valeur agronomique des sols), ainsi que terres ayant fait l'objet d'un aménagement visant à améliorer leur valeur (ex : drainage),
 - pâturages de proximité notamment pour l'AOP Comté, dont le nouveau cahier des charges prévoit des exigences de surfaces pâturables par vache laitière,
 - surfaces fourragères, qui sont également importantes au regard du cahier des charges de l'AOP Comté,
 - surfaces aptes à l'épandage des effluents,
 - surfaces certifiées en agriculture biologique,
- Les autres points de vigilance concernent la préservation des circulations et des accès aux parcelles et aux bâtiments agricoles, aussi bien pour les troupeaux que pour les engins agricoles

Une agriculture forte qui doit préserver son dynamisme...

- L'agriculture, activité pérenne et non délocalisable, joue un rôle majeur dans l'économie locale, tirée par la locomotive qu'est l'AOP Comté. Elle façonne également le paysage et contribue au cadre de vie ; un agrandissement des structures d'exploitation ainsi qu'une intensification de cette activité seraient de nature à appauvrir le paysage.
- L'enjeu pour la filière Comté est de préserver son image et sa qualité auprès du consommateur, et de maintenir le tissu coopératif actuel avec un bon maillage d'exploitations et de coopératives « à taille humaine » sur le territoire, grâce à son cahier des charges exigeant.
- Poursuivre la dynamique actuelle de transmission des exploitations et de renouvellement des générations implique de réfléchir à l'attractivité du métier pour les jeunes, et à conserver des structures facilement transmissibles (pas trop importantes).
- Des réorganisations foncières permettraient de lutter contre le morcellement parcellaire, de faciliter le travail des agriculteurs et de réduire les déplacements, ainsi que de répondre aux nouvelles exigences du cahier des charges de l'AOP Comté. L'enfrichement de certains secteurs peut être combattu, sous réserve d'identifier des valorisations, agricoles ou autres, économiquement viables pour garantir leur ouverture à long terme.
- L'omniprésence de la filière Comté laisse peu de place aux autres productions, qui pourtant répondraient à la demande des consommateurs en termes de produits locaux et circuits courts : porc plein air, volailles fermières... avec valorisation en vente directe, maraîchage dans certains secteurs sous réserve que le type de sol et le climat le permette...
- L'agriculture biologique semble pouvoir se développer sur les productions de diversification, mais présenter un potentiel moindre pour les exploitations en lait à Comté du fait d'un faible gain de rentabilité au regard des charges de production plus importantes.

... et s'emparer d'enjeux majeurs pour renforcer son ancrage territorial !

- Les enjeux environnementaux sont bien présents sur le territoire. Souvent vus comme des contraintes par les agriculteurs, ces enjeux sont en réalité assez bien pris en compte sur le terrain, grâce notamment à des productions locales exerçant des pressions modérées sur le milieu (AOP Comté). Une sensibilisation plus marquée des agriculteurs sur ces aspects environnementaux, avec une approche pédagogique, permettrait probablement d'améliorer encore les choses, et de faire aussi percevoir l'environnement comme une opportunité.
- De manière générale, l'agriculture sera amenée à renforcer ses liens avec le territoire qui en est le support. Un renforcement de la communication par les agriculteurs auprès des riverains, des touristes, peut permettre d'atténuer les conflits de voisinage souvent mentionnés : il s'agit de montrer l'activité, de valoriser la production locale. La piste d'une charte de bon voisinage a également été évoquée par le groupe d'agriculteurs référents.
- Enfin, l'adaptation au changement climatique est une réalité, et un enjeu fort soulevé par les agriculteurs. Les principales évolutions attendues sont la nécessité de gérer l'eau, d'affourager l'été, ou encore d'adapter les bâtiments hébergeant des animaux pour lutter contre la chaleur.

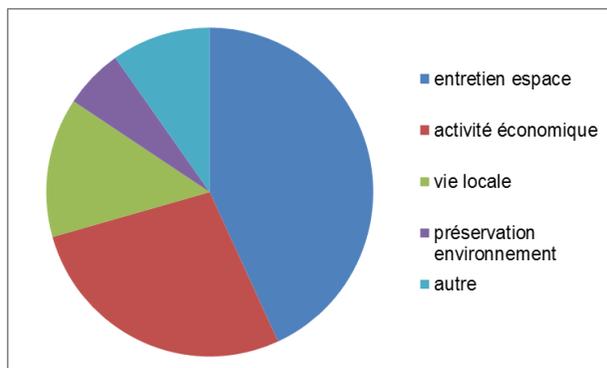
Quelles attentes, quels leviers d'actions pour la collectivité ?

Les communes composant la Communauté de Communes ont été enquêtées sur leur vision et leurs attentes par rapport à l'agriculture du territoire ; elles ont toutes apporté une réponse :

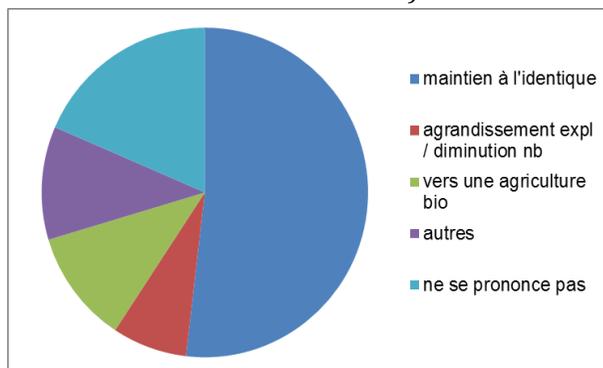
Par différents leviers d'intervention, la collectivité peut contribuer au maintien et au développement de l'activité agricole sur son territoire :

- préserver les espaces agricoles stratégiques de l'urbanisation, préserver les circulations et accès aux parcelles,
- agir sur le foncier pour faciliter les conditions d'exercice de l'activité agricole pour les exploitations déjà en place : restructuration foncière, réouverture et valorisation de foncier enfriché ,
- contribuer au maintien et à l'accroissement de la diversité des productions et des systèmes de production sur le territoire : faciliter l'accès au foncier pour les productions diversifiées, accompagner le développement des circuits courts et la structuration de filières locales.

Quel rôle joue l'agriculture sur votre territoire ? (source : enquêtes communes 2018)



Comment voyez-vous l'agriculture dans 10 ans sur votre territoire ? (source : enquêtes communes 2018)



Synthèse : analyse AFOM pour l'agriculture sur le territoire intercommunal

| Atouts | Faiblesses |
|---|---|
| Agriculture = activité pérenne non délocalisable Filière Comté dynamique et structurante Bon renouvellement des générations Accueil hors cadre familiaux | Faible diversité des productions Pression foncière / accès au foncier Parcellaire morcelé Difficultés de voisinage |
| Opportunités | Menaces |
| Tourisme développé et dynamique Qualité de l'environnement et des paysages Systèmes agricoles globalement peu agressifs pour le milieu Croissance verte Bassin de consommation de proximité (Pays Lédonien) | Intensification de l'activité agricole Déprise sur certains secteurs Dynamisme agricole très dépendant de l'AOP Comté Difficultés transmissions « grosses » structures |

Enjeux et perspectives de l'activité agricole

Quelles attentes, quels leviers d'actions pour la collectivité ?

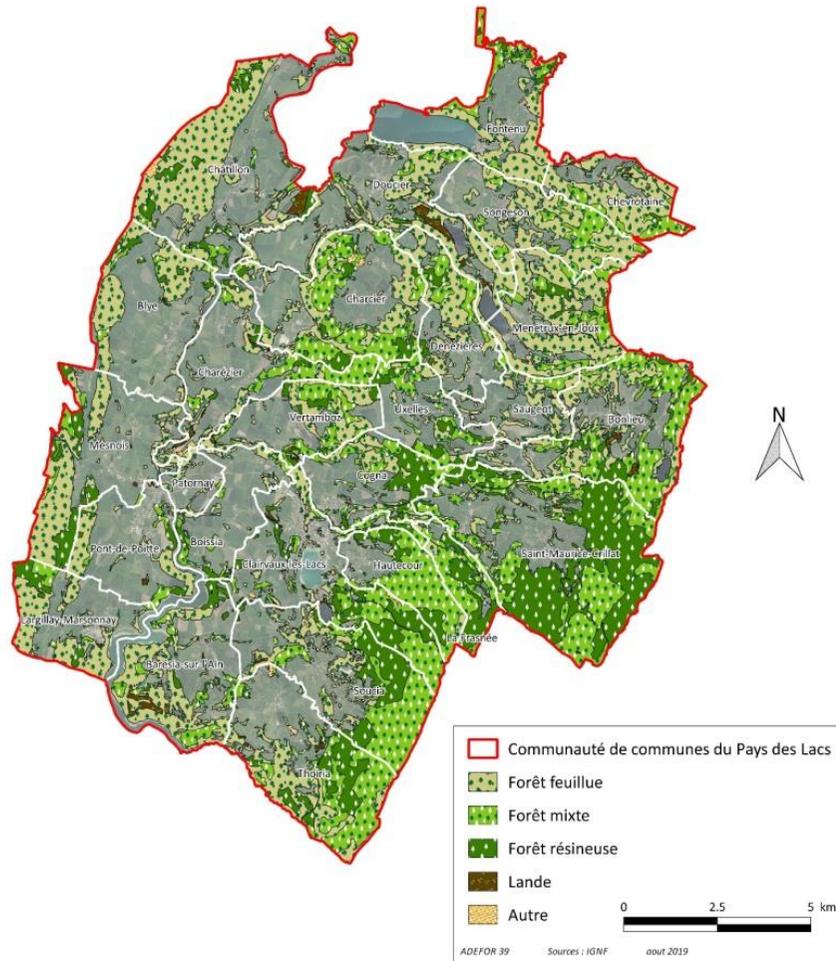
Les communes composant la Communauté de Communes ont été enquêtées sur leur vision et leurs attentes par rapport à l'agriculture du territoire ; elles ont toutes apporté une réponse :

Par différents leviers d'intervention, la collectivité peut contribuer au maintien et au développement de l'activité agricole sur son territoire :

- préserver les espaces agricoles stratégiques de l'urbanisation, préserver les circulations et accès aux parcelles,
- agir sur le foncier pour faciliter les conditions d'exercice de l'activité agricole pour les exploitations déjà en place : restructuration foncière, réouverture et valorisation de foncier enfriché ,
- contribuer au maintien et à l'accroissement de la diversité des productions et des systèmes de production sur le territoire : faciliter l'accès au foncier pour les productions diversifiées, accompagner le développement des circuits courts et la structuration de filières locales.

De manière générale, le dialogue entre les agriculteurs et la collectivité pourra également être renforcé. La co-construction de projets locaux serait ainsi facilitée, sur des thématiques transversales à enjeu majeur pour la collectivité telles que la croissance verte (ex : projets de développement d'énergies renouvelables...) ou encore le tourisme.

Typologie forestière - CCPL



● LA FORÊT SUR LE TERRITOIRE

Généralités

Les forêts de la Communauté de communes du Pays des Lacs sont rattachées à deux grandes régions forestières : la moitié Sud-Est est située sur "les pentes et plateaux intermédiaires" et la moitié Nord-Ouest sur "la Petite Montagne". La forêt représente 55% du territoire soit 13 850 ha.

La diversité de sols et d'altitudes amène une hétérogénéité des boisements forestiers, allant de la futaie résineuse (sapins ou épicéas) au taillis feuillu pauvre en passant par des futaies feuillues ou mixtes. Les feuillus sont les plus représentés en surface (70% contre 30% pour les résineux). Les essences feuillues présentes sont très diverses: Hêtre, Chêne, Tilleul, Merisier, Frênes, Erables, Frênes, Charme, Saules,... Pour les résineux, on trouve principalement du Sapin pectiné puis de l'Epicéa et de manière plus anecdotique, du Douglas, du Mélèze, et des Pins noirs ou sylvestres. Seul le Sapin est présent naturellement sur tout l'est du massif ainsi que l'Epicéa sur une zone très restreinte à l'extrême est. Les autres résineux ont été implantés artificiellement.

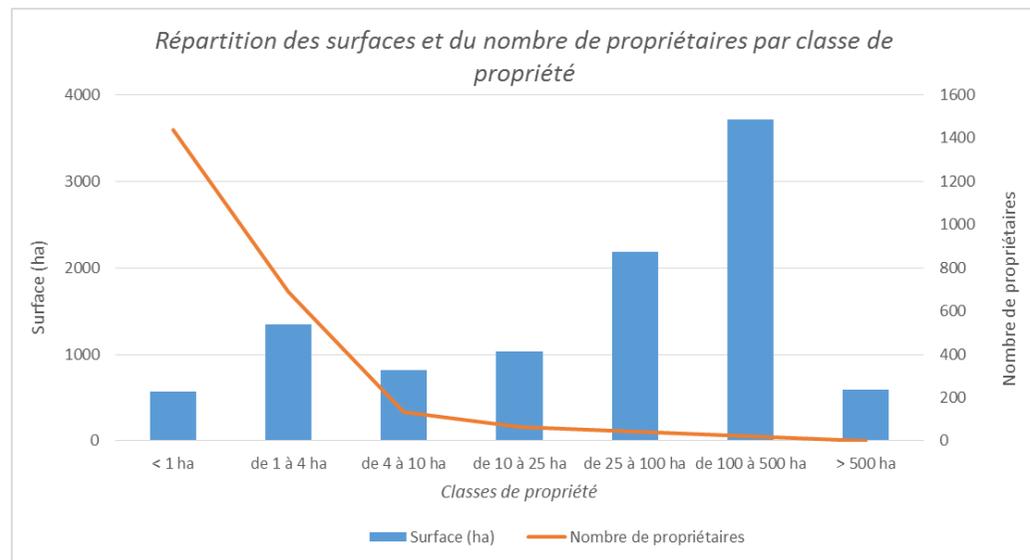
Les résineux ont vocation à produire du bois d'œuvre principalement pour la construction. 95% du volume est transformé dans le Jura ou les départements limitrophes. Les feuillus ont quant à eux deux débouchés bien distincts. Lorsqu'ils sont de qualité et de diamètre suffisants, ils fournissent du bois d'œuvre pour l'ameublement. Lorsqu'ils sont de petit diamètre ou dans les secteurs d'altitude, ils ont comme principale valorisation le bois de chauffage. La majorité des feuillus est transformée dans le Jura ou les départements limitrophes. Une petite partie du bois d'œuvre est exporté en Europe ou à l'international sans que la proportion puisse être quantifiée.

Les potentiels de productions en bois d'œuvre sont variables, allant de 5m³/ha/an pour les forêts feuillues et les forêts résineuses naturelles les moins productives, à 20m³/ha/an pour les forêts résineuses issues des plantations les plus productives.

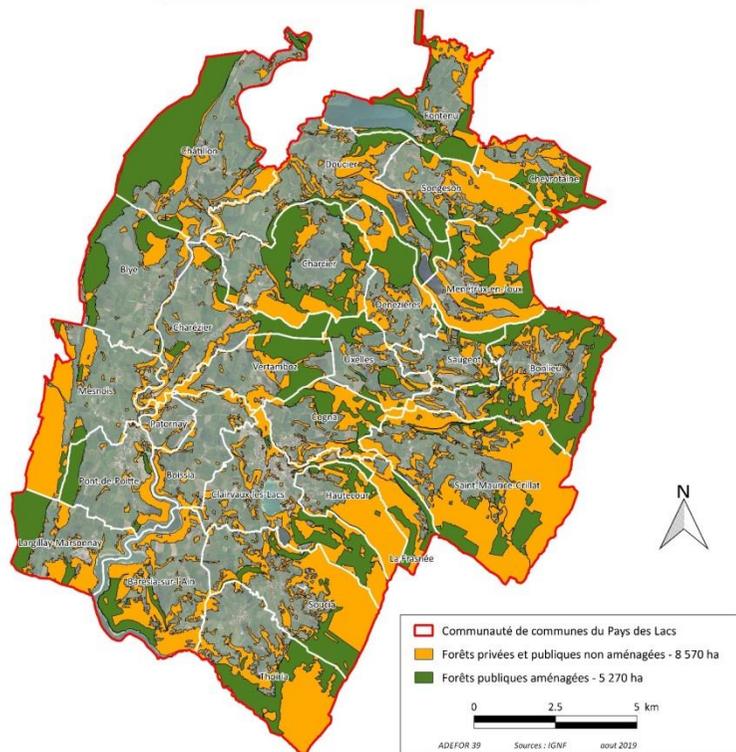
Risques rencontrés

La pluralité des essences augmente le nombre potentiel de ravageurs spécifiques ou de problèmes rencontrés mais limite dans le même temps leur expansion. Les principaux ravageurs à signaler sont la pyrale du buis depuis 2017, les scolytes attaquant les Epicéas fragilisés par les épisodes de sécheresse, et un champignon menaçant la survie du Frêne sur le territoire. La chasse contribue à la régulation des populations notamment de sangliers en forte augmentation, et de cerfs arrivant par le sud-est et causant des dégâts notamment sur les forêts en renouvellement (écorçage, frottis, abrutissement...).

Source : cadastre



Propriété forestière - CCPL



La Forêt

La structure de la propriété forestière

La forêt est majoritairement privée⁶ avec 8 570 ha (62%) contre 5 270 ha de forêts publiques, communales ou domaniales (38%). La seule forêt domaniale située dans le périmètre de la Communauté de communes est la forêt domaniale de Bonlieu (environ 200 ha).

Malgré l'existence de grandes propriétés privées et publiques (25 forêts privées et 28 forêts communales de plus de 25 ha), la présence de nombreux petits propriétaires est à noter : plus de 1 400 d'entre eux possèdent moins d'1 ha de forêt sur le territoire, soit plus de 60 %.

Le foncier présente donc un morcellement important.

⁶ La surface de forêt privée intègre aussi les forêts communales ne relevant pas du régime forestier (anciens communaux, parcelles issues de dons...)

Environnement

Plusieurs zonages ou sites environnementaux peuvent avoir un impact sur la forêt du territoire et sur sa gestion. Les arrêtés préfectoraux de protection de biotope interdisent par exemple l'utilisation de moteurs thermiques entre le 15 février et le 15 juin, mais portent sur des forêts globalement peu productives ou difficilement exploitables. Le site Natura 2000 permet notamment la mise en place de mesures en faveur de la biodiversité forestière, tandis que la création de dessertes forestières est soumise à étude d'incidence.

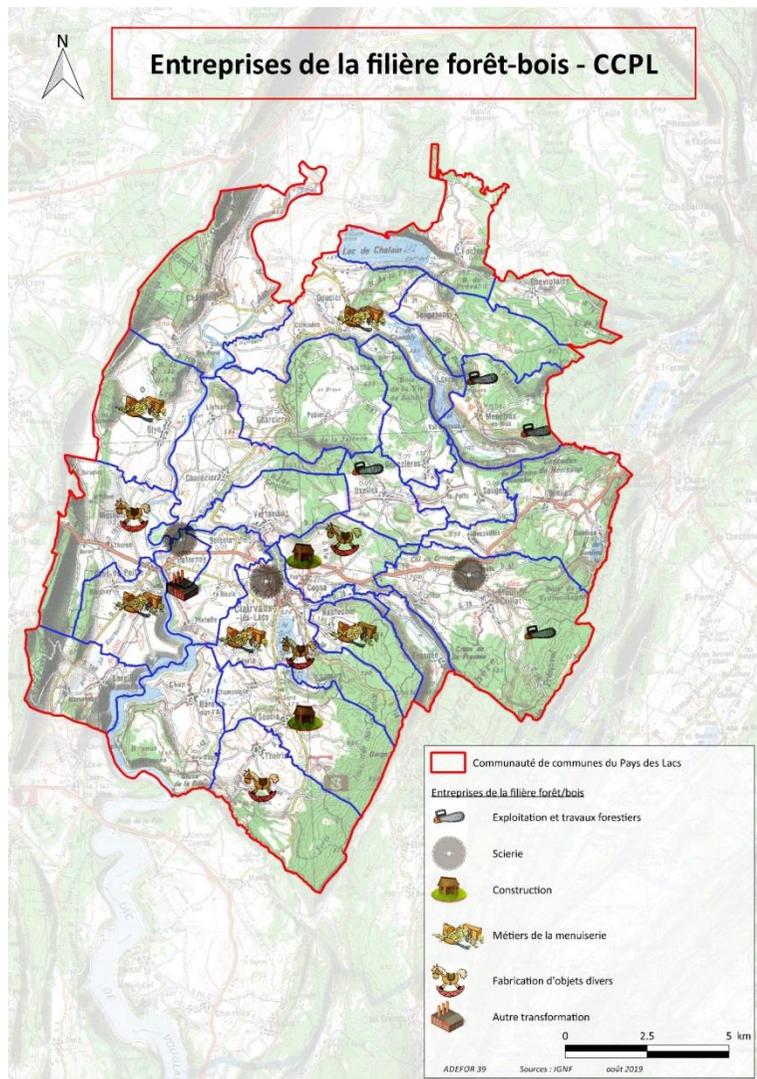
Multifonctionnalité

Au-delà de sa fonction productive, la forêt joue également un rôle :

- environnemental : gestion de la faune sauvage (chasse), habitats de nombreuses espèces de faune et de flore.
- de protection : rôle protecteur (paysages et biotopes) sur les zones de fortes pentes ainsi que pour la qualité de l'eau (plus d'une quarantaine de captages dont les périmètres de protection sont situés au moins en partie en forêt, rôle protecteur des rivages du lac de Vouglans)
- social : activités de loisirs pour les habitants (promenades, sports de nature, cueillette de champignons, chasse,...), accentuées par la présence des nombreux lacs fréquentés.

Une source d'emplois (source : FIBOIS)

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des Lacs, il y a 19 entreprises de la filière forêt-bois qui emploient 86 salariés. Si le territoire n'est doté que d'une scierie résineuse d'importance (Scierie MARTINE à Clairvaux-les-lacs) et d'une scierie mobile, il accueille de nombreux exploitants forestiers et présente une part importante de 2ème transformation.



La Forêt

Infrastructures existantes

Sur le territoire de la communauté de communes du Pays des Lacs, on dénombre 6 Associations Syndicales Autorisées de desserte forestière (ASA). Ces associations de propriétaires, réputées d'intérêt général, et localisées sur un massif, ont vocation à créer et entretenir un réseau de voirie forestière (routes, pistes, zones de dépôt-retournement,...) sur un périmètre forestier jusqu'alors déficitaire en desserte. L'absence de dépôts de bois le long de certaines routes forestières est pointée.

Perspectives face au changement climatique

Les manifestations de ce changement climatique dans notre région se traduisent par une augmentation des températures moyennes, une diminution ou une répartition différente de la pluviométrie, et une augmentation de la fréquence des phénomènes extrêmes (sécheresse, canicule, fortes précipitations...). Certaines essences introduites artificiellement à des altitudes basses, telles que l'Epicéa, souffriront de la sécheresse et seront moins bien adaptées localement. Le mélange d'espèces ainsi qu'une sylviculture irrégulière rend la forêt plus résistante et plus résiliente face à ces aléas climatiques.

- **CONTRAINTES DE GESTION**

Desserte et exploitation forestière

L'accessibilité aux massifs forestiers est bien souvent l'une des premières contraintes rencontrées quand on parle de gestion et d'exploitation forestières. Cette accessibilité doit être pensée, maintenue (ou créée) et prise en compte dans les considérations d'aménagement territorial. Les contraintes de desserte peuvent être de plusieurs ordres :

-contraintes liées à la ruralité et au « déficit de services » : limitations de tonnage, voirie étroites, manque d'aménagements spécifiques...

-contraintes liées à l'habitation : passages dans les villages et lotissements, aménagements non compatibles...

-contraintes liées aux activités et aux usages : partage du territoire et des infrastructures avec l'agriculture, la chasse, le tourisme...

Morcellement

Les micropropriétés ne peuvent être gérées que conjointement pour avoir une cohérence sylvicole et une rentabilité économique dans la gestion. Ceci requiert un regroupement des propriétaires riverains dans les actes de gestion et de travaux, ponctuel ou plus pérenne sous forme associative. Ce regroupement est parfois source de conflit et demande un effort d'animation.

Atouts

Malgré ces contraintes de gestion, la forêt du territoire présente des atouts, facilitant sa gestion :

- l'existence de Documents de Gestion : Documents d'Aménagement en forêt publique, Plans Simples de Gestion (PSG), Règlement Type de Gestion (RTG) ou Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) en forêt privée,

- des infrastructures de desserte existantes,

- une culture forestière et rurale, et une filière bois présente (avec des marges de progression),

- une hétérogénéité des essences et des contextes permettant d'optimiser l'ensemble du territoire.

● PRECONISATIONS ET PERSPECTIVES

Le respect de quelques préconisations doit permettre de mieux intégrer la forêt, notamment dans sa fonction productive, dans le projet de développement territorial :

- utiliser les documents d'analyse et de programmation forestiers (Plan d'Approvisionnement Territorial, Schémas Directeurs de Desserte Forestière...),
- utiliser les outils déjà en place (associations foncières), ASA,... et veiller à leur entretien et à leur maintien,
- veiller à limiter les conflits urbanisation-agriculture-forêt et ne pas accentuer les difficultés actuelles,
- évaluer les enjeux forestiers (bois d'œuvre, bois énergie, loisirs, ...) et les conditions de leur maintien durable sur le territoire,
- consulter les gestionnaires forestiers du secteur concerné, pour élaborer un projet adapté aux multifonctions du territoire.

Ce que dit le SCoT

- Conforter l'identité industrielle du territoire en s'appuyant sur ses spécificités et le développement de synergies entre certaines filières ;
- Le développement des emplois à forte valeur ajoutée pour renforcer ainsi l'attractivité du territoire vis-à-vis des cadres supérieurs ;
- L'organisation d'une offre qualitative de foncier économique au regard des besoins réels ;
- La valorisation des paysages remarquables en tant que vitrine touristique du territoire ;
- Le développement de l'offre touristique pour en faire un pilier majeur du développement économique ;

Les constats issus du diagnostic du PLUi

- Une Communauté de Communes au caractère résidentiel, influencée par les grands pôles voisins, notamment Lons-le-Saunier ;
- Un territoire dynamique en matière d'emplois, malgré une légère diminution du nombre depuis 2009 ;
- Des emplois concentrés dans le pôle de vie et dans les pôles relais ;
- Une activité agricole joue un rôle majeur dans l'économie locale, tirée par la locomotive qu'est l'AOP Comté, devant préserver son dynamisme ;
- Des zones d'activités qui manquent de qualité ;
- Un territoire doté d'une importante richesse paysagère et patrimoniale qui génère une activité touristique importante, notamment un tourisme lié à l'eau ;
- Une économie touristique qui participe à une offre en équipements, commerces et services importante au vu du poids de population de la Communauté de Communes ;
- Une économie et une fréquentation touristique marquées par la saisonnalité.

Ce que dit le projet de territoire

- Maintenir les emplois industriels et artisanaux, via des politiques de filières et d'aménagement (foncier, immobilier) ;
- Dynamiser l'accueil d'entreprises d'artisanat ;
- Adapter l'offre foncière et immobilière et la rendre plus visible ;
- Maîtriser la qualité paysagère du développement économique ;
- Accompagner les projets d'entreprises et les ancrer au territoire ;
- Adapter et diversifier l'offre d'hébergement
- Diversifier l'offre touristique sur tout le territoire
- Organiser les flux en favorisant les itinéraires de découverte ;
- Renforcer qualitativement les sites phares et assurer l'irrigation du territoire ;

Traduction en enjeux pour le PLUi

- Conforter le tissu d'emplois local pour demeurer un territoire dynamique face aux bassins d'emplois voisins concurrentiels ;
- Maintenir l'économie agricole et industrielle du territoire, leviers de diversification face à l'importance de l'économie touristique à l'échelle du Pays des Lacs ;
- Revaloriser les zones d'activités existantes par une densification, une requalification et une meilleure insertion paysagère des sites afin de les rendre plus attractives pour les entreprises ;
- Diversifier et améliorer la qualité de l'offre touristique, en recherchant la mise en réseau des sites, afin de tendre vers un tourisme quatre saisons ;
- Renforcer l'offre d'hébergement touristique pour l'accueil de groupes.

Partie 3

Les performances et nuisances environnementales du territoire

L'exposition du territoire aux risques et nuisances environnementales

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

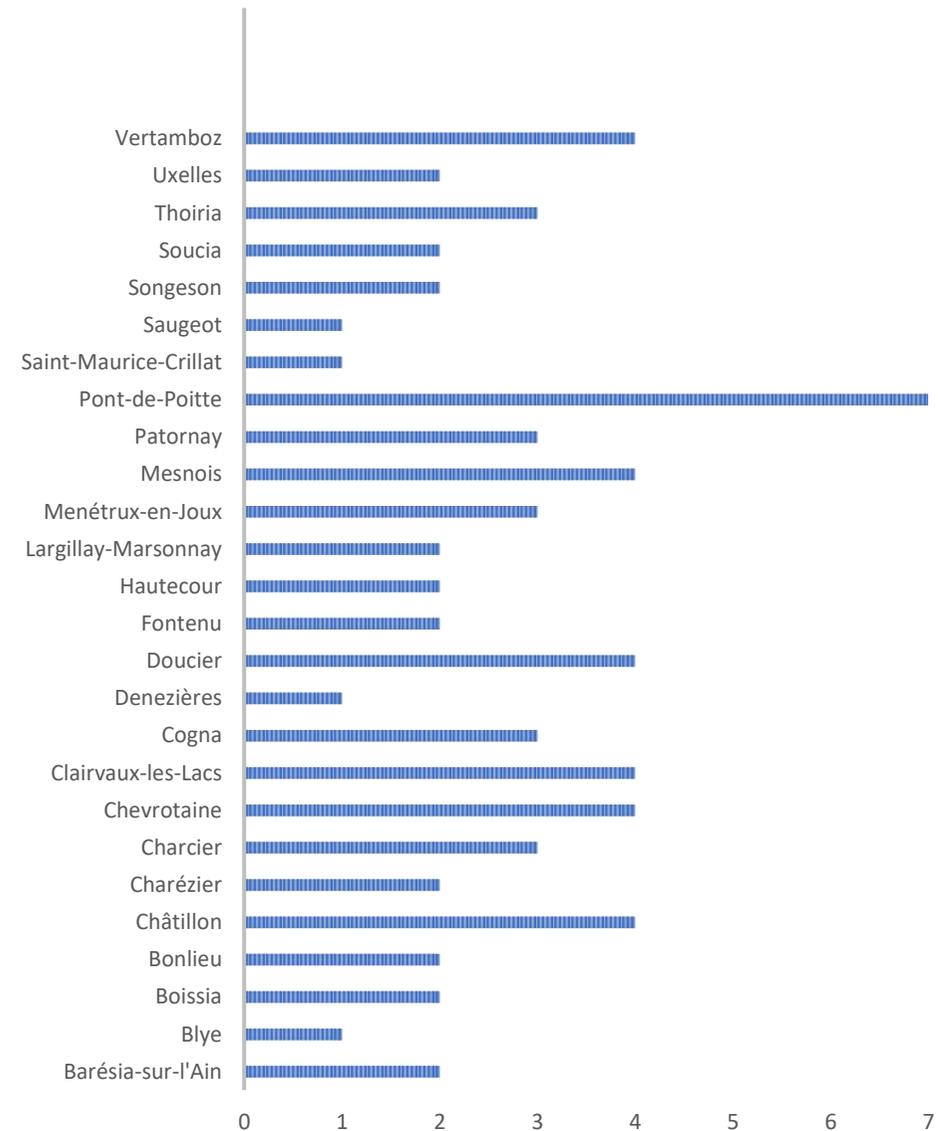
Le risque majeur est la possibilité d'un événement d'origine naturelle ou anthropique, dont les effets peuvent menacer la sécurité d'un nombre plus ou moins important de personnes, occasionner des dommages importants, et dépasser, en l'absence de mesures adaptées, les capacités de réaction de la société. Ainsi, l'existence d'un risque majeur est liée d'une part à la présence d'un aléa et d'autre part à l'exposition d'enjeux socio-économiques qui présentent une vulnérabilité à cet aléa. Enfin, un risque dit majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.

Le **territoire est concerné par divers risques majeurs naturels et technologiques** : mouvement de terrain, sismicité, cavités naturelles, tassement différentiel des sols, risques météorologiques et le Transport de Matières Dangereuses par voie routière (TMD).

• DES RISQUES NATURELS BIEN IDENTIFIÉS

Le dossier départemental des risques majeurs du Jura (DDRM) recense **5 risques naturels auxquels est soumis le territoire** : les phénomènes de mouvement de terrain, l'aléa retrait/gonflement des argiles, le risque sismique, les risques météorologiques et ceux liés à la présence de cavités souterraines. Le Pays des Lacs est ainsi exposé à des risques naturels multiples, la géographie favorisant en particulier des phénomènes gravitaires.

Le recensement, depuis 1982, des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur le territoire de la Communauté de communes permet de donner une vision d'ensemble de la vulnérabilité du secteur. **La totalité des communes a déjà été concernée par un évènement dont les dommages sur les enjeux socio-économiques et le fonctionnement du territoire ont justifié un arrêté de catastrophe naturelle.** Dans la majorité des cas, les dommages étaient dus à des inondations et coulées de boue allant jusqu'à générer des mouvements de terrain. Au regard du nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle, **la commune de Pont-de-Poitte semble la plus vulnérable du territoire.**



Nombre de catastrophes naturelles arrêtées par commune du Pays des Lacs
Source : BD GASPARD mise à jour et consultée le 28/05/2018



Plan de prévention des risques naturels

- Zone d'interdiction
- Zone de prescriptions

Les établissements sensibles:

- + Santé
- Scolaire

Sources : IGN, DDT Jura
Date : 29 / 07 / 2019

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

- **UN RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN PRÉPONDÉRANT**

La nature des sols du plateau jurassien (formations morainiques) conjuguée au régime hydraulique dans ces formations entraînent une augmentation du risque de mouvement de terrain même à pente relativement faible. Dans ce cadre, **près d'une vingtaine de mouvements de terrain a déjà pu être recensée sur le territoire** dans la base de données officielle des mouvements de terrain tenue par le BRGM. **Plus de 60% de ces évènements étaient des glissements de terrain.**

Face à ces risques gravitaires plus particulièrement présents sur le territoire, **2 Plans de Prévention des Risques Naturels mouvement de terrain ont été élaborés sur le territoire.** Les communes de Doucier et Fontenu sont ainsi couvertes par celui du Secteur du Lac de Chalain tandis que Barésia-sur-l'Ain, Boissia, Largillay-Marsonnay, Patornay et Pont-de-Poitte relèvent quant à elles du PPRNMT de Vouglans Nord.

Ces documents réglementaires sont destinés à faire connaître les risques et réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, **ils délimitent des zones exposées et définissent des conditions d'urbanisme et de gestion des constructions futures et existantes dans les zones à risques.** Ils définissent aussi des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde.

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

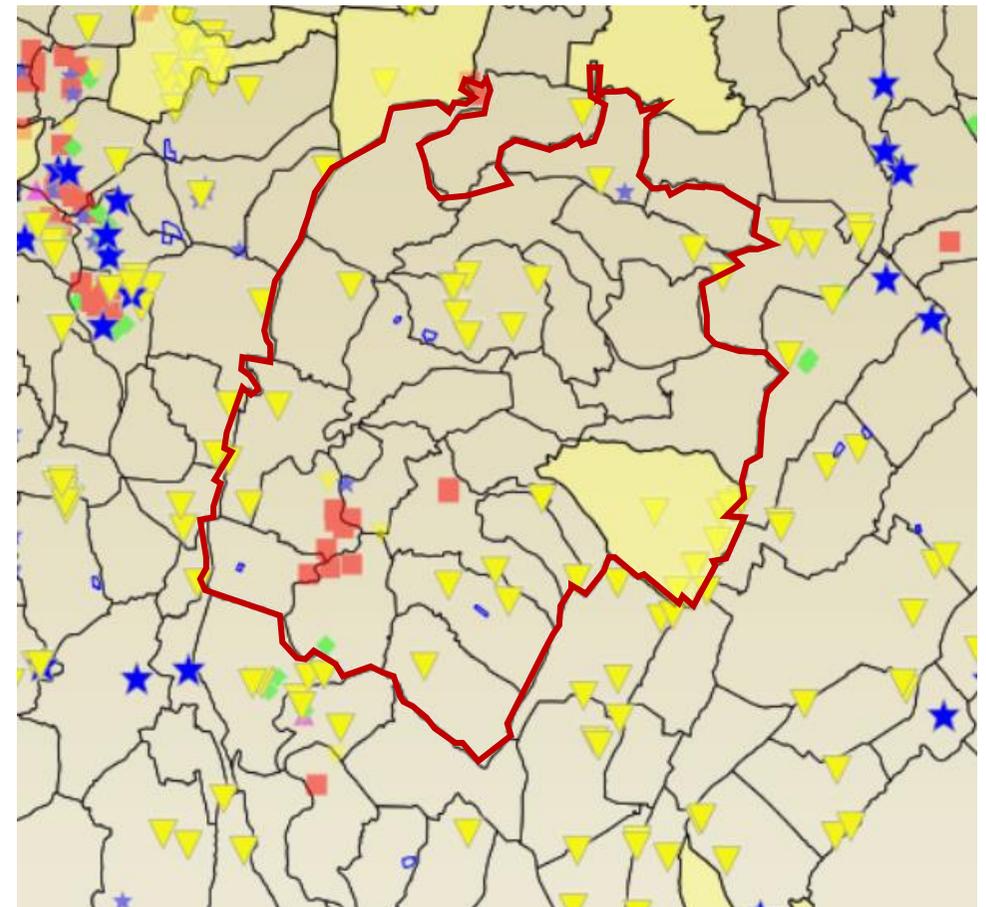
Dans ce cadre, les **PPR interdisent toute construction dans les zones d'aléa fort** tandis que **dans les zones à risque moyen il est stipulé que tout projet de construction ou d'autre aménagement doit être précédé d'une étude géotechnique** visant à mesurer la valeur de paramètres déterminants (Analyse de la formation sous-jacente avec définition des formations ; Épaisseur d'altération et nocivité mécanique des terrains altérés ; Alimentation en eau). Ceux-ci doivent permettre de définir :

- la constructibilité réelle des sites ;
- si la constructibilité est avérée, de déterminer des prescriptions cohérentes avec le niveau de vulnérabilité.
- l'opportunité de réaliser des travaux de confortement ou de prévention contre les mouvements de terrain en zone amont

Enfin, **dans les zones à risque faible, les constructions sont possibles mais peuvent ponctuellement nécessiter un avis géotechnique**. Dans le cadre du PLUi, ces zones pourront faire l'objet de recommandations spécifiques pour limiter l'aggravation du risque (éviter la modification du régime des eaux, ne pas créer de pentes ou de talus supérieurs à 15%...).

Les grands massifs calcaires du territoire abritent par ailleurs de **nombreuses cavités souterraines naturelles dont la dégradation par affaissement ou effondrement subit, peut mettre en danger les constructions et les habitants au droit des zones affectées**. Le BRGM en a recensé **33 dont près de 40% uniquement sur la commune de Saint-Maurice-Crillat** qui apparaît ainsi plus particulièrement vulnérable à ce risque.

Afin de limiter l'exposition à ce risque, **le PLUi devra conformément à l'article L563 du code de l'environnement prendre en considération la localisation de ces cavités** notamment dans les zones potentiellement concernées par l'urbanisation en élaborant des cartes délimitant les sites où sont situées des cavités souterraines et des marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.



| ▼ Mouvements de terrain | ▼ Cavités souterraines | |
|-------------------------|------------------------|--|
| ■ Glissement | ■ Cave | ★ Ouvrage Civil |
| ◆ Eboulement | ◆ Carrière | ● Ouvrage militaire |
| ▼ Coulee | ▼ Naturelle | ★ Puits |
| ★ Effondrement | ○ Indéterminée | ● Souterrain |
| ▲ Erosion des berges | ▲ Galerie | ■ Communes avec cavités non localisées |

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

- **UN RISQUE DE RETRAIT-GONFLEMENT DES ARGILES RESTREINT**

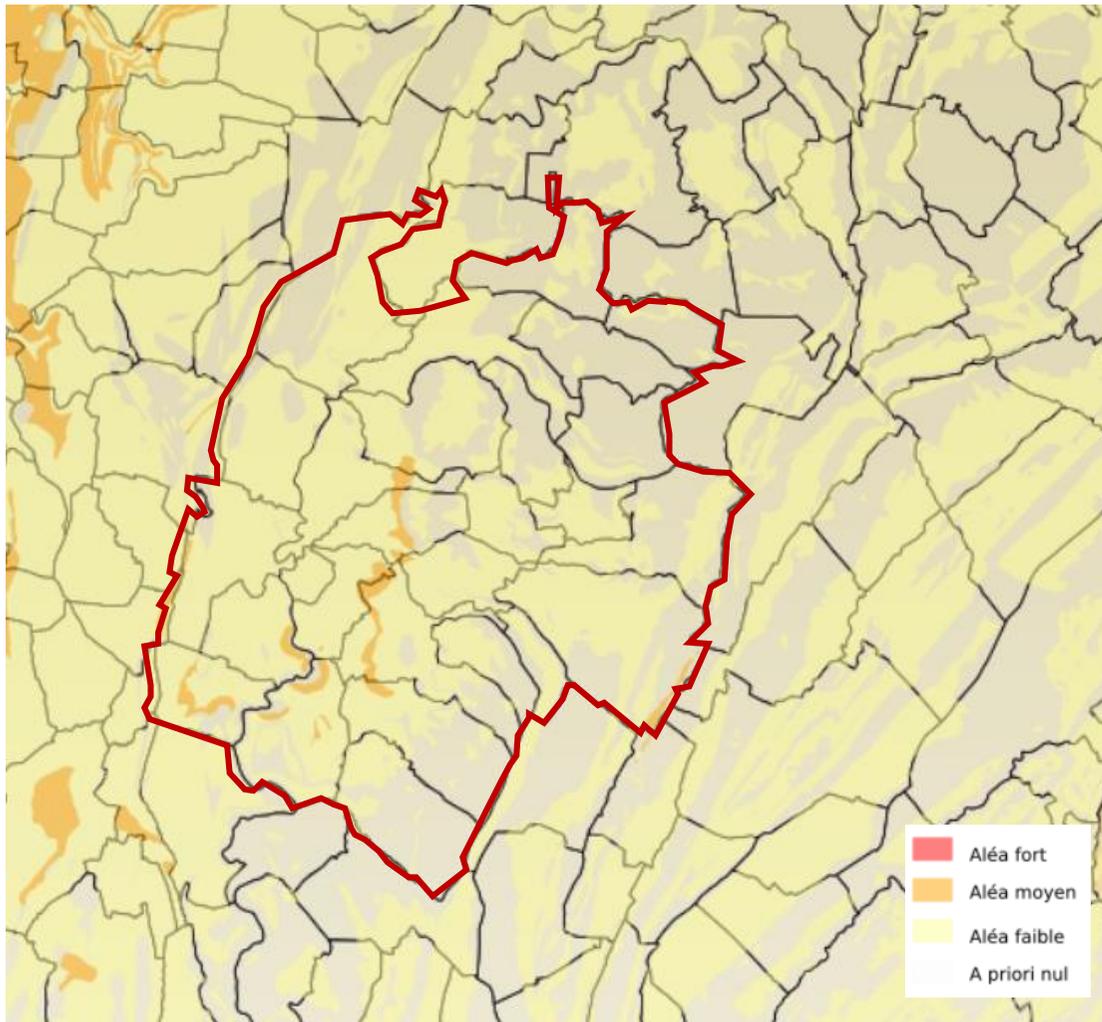
Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches). Suite et à cause de ces mouvements de sol, des désordres sont observés dans les constructions (presque exclusivement les maisons individuelles). En effet, le sol d'assise d'une construction est très rarement homogène.

Globalement faible, l'aléa retrait/gonflement des argiles peut néanmoins être considéré comme moyen sur certaines zones du territoire. Ce phénomène, bien que peu dangereux pour la vie des personnes concernées, représente le second poste d'indemnisation aux catastrophes naturelles affectant les maisons individuelles du fait des dommages causés aux constructions (fissures notamment).

- **UN RISQUE SISMIQUE MODÉRÉ**

Le **risque sismique**, provoqué par une fracturation brutale des roches en profondeur, est également présent sur le territoire. Il est estimé comme étant **modéré (zone de sismicité 3)**.

De ce fait les **règles de construction parasismique sont applicables aux bâtiments et ouvrages d'art « à risque normal »**, soit les bâtiments, installations et équipements pour lesquels les conséquences d'un séisme sont circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat.



Aléa retrait-gonflement des argiles dans le Pays des Lacs
Source : BRGM

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

- **UN RISQUE D'INONDATION LIÉ À L'AIN ET AU RUISSELLEMENT PLUVIAL**



L'Ain à Pont-de-Poitte
Source : EVEN Conseil



Les deux lacs de Clairvaux pendant les intempéries de janvier 2018
Source : Le Progrès

Malgré l'importance du maillage hydrographique du territoire, le **Pays des Lacs n'est que peu exposé aux inondations**. L'étude menée en 1995 par la cabinet IPSEAU a mis en évidence un **risque d'inondation par crue de plaine de la rivière Ain** pour les communes de Pont-de-Poitte, Blye, Charézier, Chatillon, Mesnois et Patornay. Les secteurs inondables n'ont néanmoins pas été identifiés dans le cadre de cette étude ni même à travers un Atlas des Zones Inondables. Les inondations de plaine sont des phénomènes à cinétique lente et les submersions peuvent se prolonger sur plusieurs jours, entraînant alors des dégâts considérables aux biens, des perturbations importantes aux activités ainsi que des désordres sanitaires.

D'autre part, la topographie conjuguée à l'imperméabilisation progressive des sols ont contribué à générer localement des **phénomènes d'inondation par ruissellement pluvial**. Ce risque également traité dans le cadre de l'étude IPSEAU concerne plus directement les communes de Boissia, Clairvaux-les-Lacs, Cogna, La Frasnée, Pont-de-Poitte et Vertamboz. Néanmoins, dans le **contexte actuel de changement climatique et de renforcement des phénomènes météorologiques plus extrêmes, l'ensemble du territoire peut se retrouver exposé à ce risque**.

Face à ce risque, le **PLUi présente une opportunité réelle de réduire ou maîtriser cette nuisance en adoptant une stratégie globale et transversale de gestion des eaux pluviales** et d'aménagement du territoire.

Dans le cadre de la prise en compte des inondations de manière globale, le PLUI doit s'inscrire dans un rapport de compatibilité avec les documents et plans supra communaux suivants :

Le Plan de Gestion des Risques Inondations :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne 2007/60/CE, dite « directive inondation », **le bassin Rhône-Méditerranée Corse (bassin RMC) est doté d'un Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)** approuvé le 7 décembre 2015. Ce document encadre la politique de prévention des inondations sur le bassin et est opposable aux documents d'urbanisme, aux Plans de Prévention des Risques inondation (Plan de Prévention des Risques inondations) et aux autorisations administratives dans le domaine de l'eau. Le PGRI fixe ainsi 5 grands objectifs pour le bassin :

- **Mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement** et maîtriser le coût des dommages via notamment la prise en compte du risque dans l'urbanisme ;
- **Augmenter la sécurité des populations** exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques ;
- **Améliorer la résilience** des territoires exposés ;
- **Organiser** les acteurs et les compétences ;
- **Développer la connaissance** sur les phénomènes et les risques d'inondation.

Dans ce cadre, en l'absence de Plan de Prévention des Risques Inondations, le PGRI stipule que le PLUI devra être compatible avec les principes suivants, en ce qui concerne l'aménagement des zones à risques d'inondation :

- **l'interdiction de construire en zone d'aléa fort** avec une possibilité d'exception en centre urbain dense sous réserve de prescriptions adaptées ;

- **l'interdiction de construire en zone inondable non urbanisée ;**
- la **préservation des champs d'expansion des crues, des zones humides;**
- la **limitation des équipements et établissements sensibles dans les zones inondables** afin de ne pas compliquer exagérément la gestion de crise, et la réduction de la vulnérabilité des équipements et établissements sensibles déjà implantés ;
- lorsqu'elles sont possibles, **l'adaptation au risque de toutes les nouvelles constructions en zone inondable ;**
- **l'interdiction de l'installation de nouveaux campings en zone inondable.**

De surcroît, le PGRI, dans son objectif d'augmenter la sécurité des populations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques fixe des mesures relatives au **maintien ou à la restauration de la transparence hydraulique** : éviter les remblais en zone inondable, limiter le ruissellement à la source, gérer les ripisylves...

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin Rhône-Méditerranée Corse :

La réglementation impose que **les dispositions du SDAGE concernant la prévention des inondations au regard de la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau soient communes avec le PGRI** et que celui-ci soit compatible avec les objectifs de qualité et de quantité des eaux fixés par le SDAGE.

Aussi, une fois le PGRI approuvé et pour éviter une « double compatibilité » des documents d'urbanisme avec les éléments communs SDAGE et PGRI, **les documents d'urbanisme n'ont, par dérogation, plus à être compatibles avec les orientations fondamentales des SDAGE relatives à la prévention des inondations.**

L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques



Domages en forêt après le passage des tempêtes de 1999 et épisode neigeux exceptionnel de décembre 1990, aux environs de Clairvaux-les-Lacs

Source : <https://www.juralacs-meteo.fr>

● UN RISQUE METEOROLOGIQUE QUI SE RENFORCE

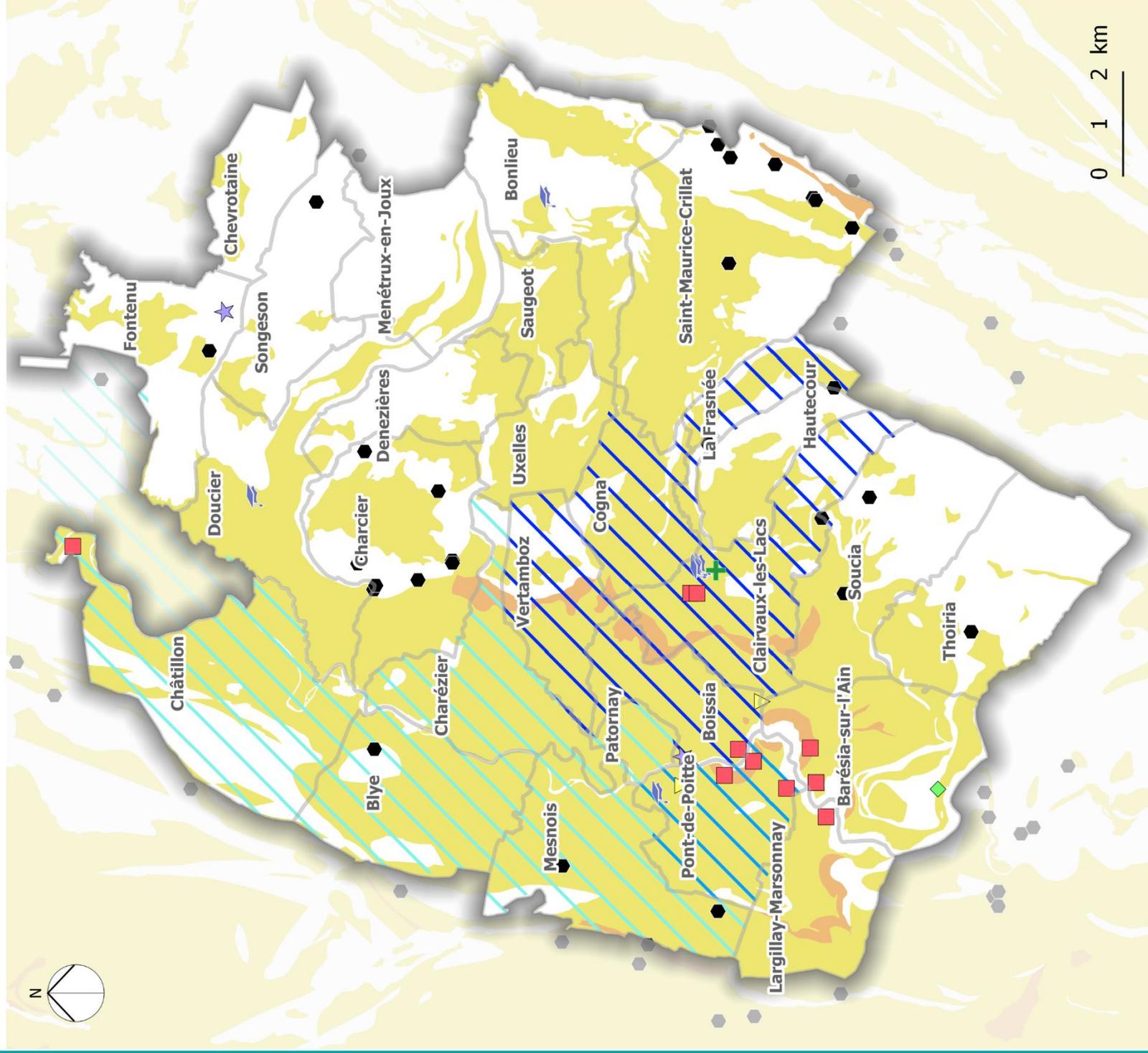
Le **climat continental du territoire conjugué au contexte actuel de changement climatique tend à exposer le Pays des Lacs à des phénomènes météorologiques de plus en plus extrêmes** : grand froid, canicule, sécheresse et tempêtes. En effet, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) prévoit les évolutions climatiques suivantes pour le Jura (source : schéma départemental de l'alimentation en eau potable du Jura – 2014) :

- à un horizon proche (2035) :
 - un **réchauffement de 1°C** (en plaine) à **1,5°** (plateaux et Haute Chaîne) ;
 - des évolutions zonées pour les précipitations annuelles : des **précipitations plus importantes en plaine** (+ 100 à 200 mm) **et sur les plateaux** (entre 1 et 100 mm supplémentaires). En revanche, pour la Haute-Chaîne du Jura, il y aurait jusqu'à 100 mm par an en moins.
- à l'horizon 2055 :
 - une **augmentation moyenne de 2 à 2,5 °C** ;
 - un **renforcement des épisodes climatiques extrêmes** ;
 - une **généralisation des manques de précipitations moyennes annuelles sur l'ensemble du département** : en plaine (-100 à 200 mm), sur les plateaux (200 à 300 mm en moins) et sur la Haute-Chaîne (300 à 400 mm en moins).

Le changement climatique et l'augmentation des risques induits présentent un fort enjeu sociétal : l'intégralité du territoire se retrouve exposée et la vulnérabilité des personnes fragiles se retrouve plus particulièrement accrue (personnes de plus de 65 ans, nourrissons, personnes à mobilité réduite...).

Les risques naturels

Pays des Lacs



Etablissements sensibles:

- + Santé
- ✎ Scolaire

Mouvements de terrains

- ◆ Chute de blocs / Eboulement
- ▼ Coulée
- ★ Effondrement
- Glissement

Communes soumises au risque d'inondation

- ▨ crue de plaine
- ▨ crue de plaine et ruissellement pluvial
- ▨ ruissellement pluvial

Aléa retrait/gonflement des argiles

- Faible
- Moyen

Cavités souterraines

- Cavités naturelles

Sources : IGN, DDT Jura, Géorisques,
 EVEN conseil
 Date : 29 / 07 / 2019



L'exposition du territoire aux risques naturels et technologiques

• UN RISQUE INDUSTRIEL LIMITÉ

Le risque industriel est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel et entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens et l'environnement. Il est présent dans chaque établissement dangereux. Afin d'en limiter l'occurrence et les conséquences, l'Etat a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation.

La loi de 1976 sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) distingue les installations dangereuses soumises à déclaration et les installations plus dangereuses soumises à autorisation et devant faire l'objet d'étude d'impact et de danger. Depuis 2010, vient s'ajouter à ces régimes celui de « l'enregistrement » correspondant à un régime intermédiaire d'autorisation simplifiée. Le territoire compte **15 ICPE dont 4 en cessation d'activité. Parmi ces entreprises, aucune ne relève de la directive SEVESO et ne justifie la mise en place d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.**

Les **établissements ICPE en fonctionnement sont réglementés dans l'objectif d'éviter les nuisances, risques chroniques ou risques accidentels** vis-à-vis des tiers. Une trop grande proximité entre les zones d'habitation et ces établissements peuvent toutefois complexifier la gestion des risques et limiter les possibilités d'extension de ces entreprises. Les établissements à l'arrêt ou en cessation déclarée ont une obligation de mise en sécurité de leur site avec évacuation des déchets. Certaines activités ont pu occasionner des pollutions des sols dans le passé. La remise en état s'effectue en fonction d'un usage prédéterminé. Tout porteur de projet sur ces terrains doit s'assurer de leur remise en état effective et de la compatibilité du projet avec l'état du site.

| Nom établissement | Commune | Activité | Régime | Etat d'activité |
|--|---------------------|---|----------------|-------------------------|
| ALTULOR - PETERLITE | CLAIRVAUX LES LACS | Services divers rendus principalement aux entreprises | Déclaration | En cessation d'activité |
| EUROSTAT SA | PONT DE POITTE | Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique | Enregistrement | En fonctionnement |
| AUTO PIECES DES LACS | CLAIRVAUX LES LACS | Entretien et réparation d'automobiles | Enregistrement | En fonctionnement |
| CATILAZ RENE | BONLIEU | nc | Autorisation | En cessation d'activité |
| PAGET APPROBOIS SARL | PATORNAY | Sciage et rabotage du bois | Enregistrement | En fonctionnement |
| SAS CARRIERES DE COGNA | COGNA | Autres industries extractives | Inconnu | En construction |
| COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES LAC (Déchetterie) | BOISSIA | Administration publique et défense | Enregistrement | En fonctionnement |
| SARL GOYARD | BOISSIA | Installations de stockage de déchets inertes | Enregistrement | En fonctionnement |
| LUCITE INTERNATIONAL | HAUTECOUR | Fabrications plastiques | Autorisation | En cessation d'activité |
| AGGLOMERES ET PREFABRICATIONS POLY | LARGILLAY MARSONNAY | Fabrication de produits minéraux non métalliques | Autorisation | En fonctionnement |
| ADEFOR 39 (Bonlieu) | BONLIEU | Exploitation forestière | Autorisation | En cessation d'activité |
| EIFFAGE ROUTE CENTRE EST | SOUCIA | Exploitation de carrière | Autorisation | En fonctionnement |
| ETABLISSEMENTS MARTINE | CLAIRVAUX LES LACS | Travail du bois | Autorisation | En fonctionnement |
| SOCIETE DES CARRIERES DES LACS | CHARCIER | Autres industries extractives | Autorisation | En fonctionnement |
| CARRIERES BAILLY SARL (Charezier) | CHAREZIER | Autres industries extractives | Autorisation | En fonctionnement |

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement recensées dans le Pays des Lacs

Source : BD Installations Classées – consultée le 19/10/2018

- **UN RISQUE LIÉ AU TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES DIFFUS MAIS RÉDUIT**

Le territoire n'est traversé par **aucune canalisation de transport de matières dangereuses** (gaz, hydrocarbures, produits chimiques). Les **infrastructures routières sont néanmoins susceptibles de transporter des chargements à risque permettant de satisfaire les besoins des populations** (carburants, bonbonnes de gaz...).

Dans ce cadre, les principaux axes, telles que **les routes départementales RD 678 et RD 27 sont plus directement concernées.**

- **AUCUNE POLLUTION DES SOLS AVÉRÉE**

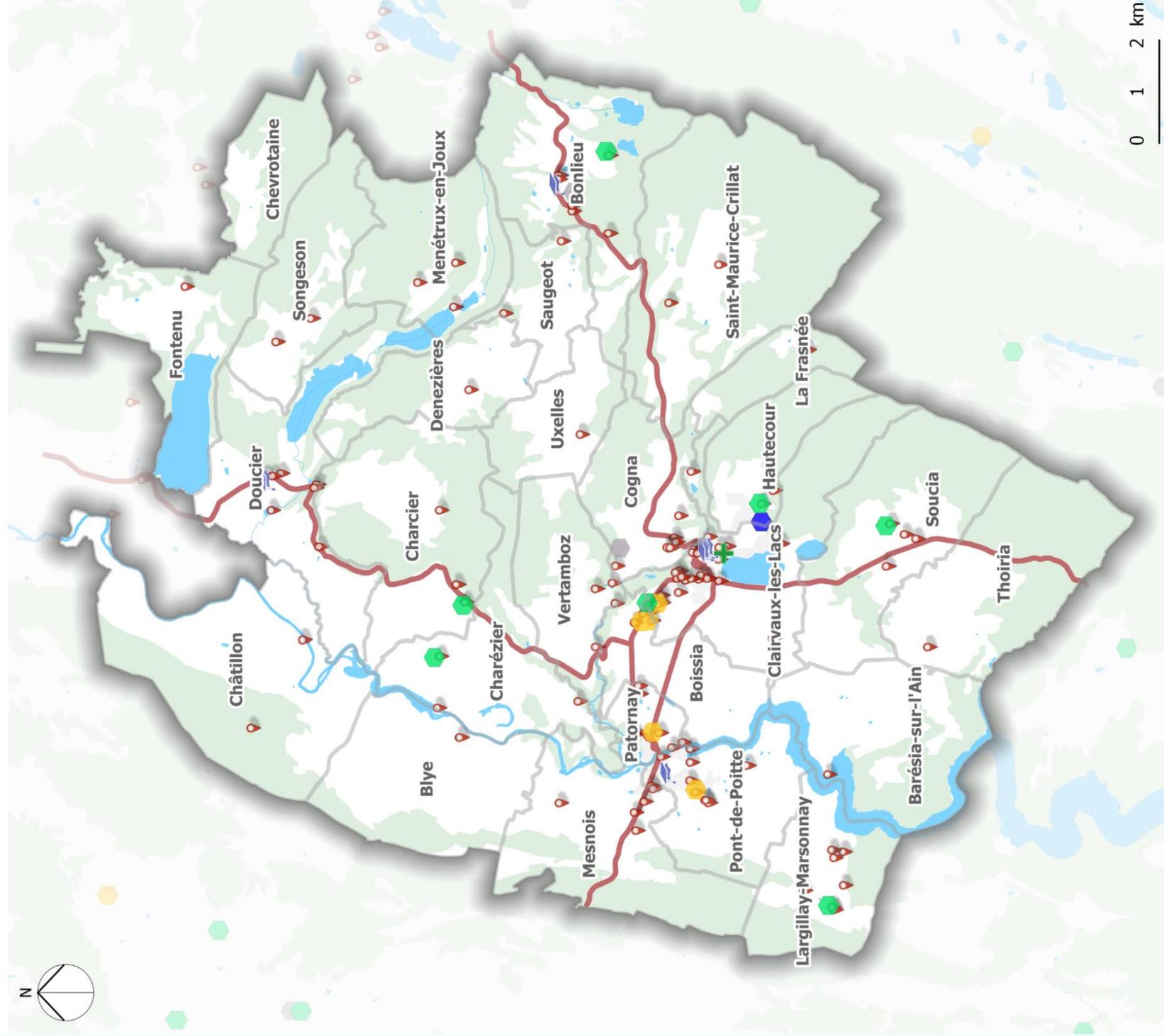
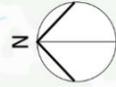
La construction ou l'aménagement d'habitations, d'écoles, de parc publics, de terrains de jeux ou de sports doit prendre en compte l'existence éventuelle de sites ou sols pollués, dont l'état peut être incompatible avec l'usage futur envisagé si les mesures de gestion adaptée ne sont pas mises en œuvre.

Les pollutions potentielles ou avérées qui peuvent affecter un site sont recensées via 2 bases nationales : BASIAS (inventaire historique des anciens sites industriels et activités de service ayant eu une activité potentiellement polluante) et BASOL (sites dont les sols sont pollués ou potentiellement pollués, appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif).

Aucun site BASOL n'est présent sur le territoire du Pays des Lacs. **En revanche, 142 sites BASIAS sont recensés dont près de 22% concerne des activités liées à la collecte et au stockage de déchets non dangereux (en particulier des dépôts de métaux)** dont les ordures ménagères. En fonction de leur pollution potentielle, une reconversion de la structure peut être envisagée dans le cas d'opérations de renouvellement urbain.

Les risques technologiques dans le Pays des Lacs

Pays des Lacs



Les installations classées

- Autorisation
- Déclaration
- Enregistrement
- Non classé

Principaux axes supports du Transports de Matières Dangereuses par voie routière

- Voie routière

Sites identifiés comme potentiellement pollués (BD BASIAS)

- BASIAS

Etablissements sensibles:

- Santé
- Scolaire

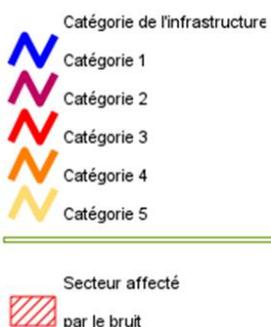
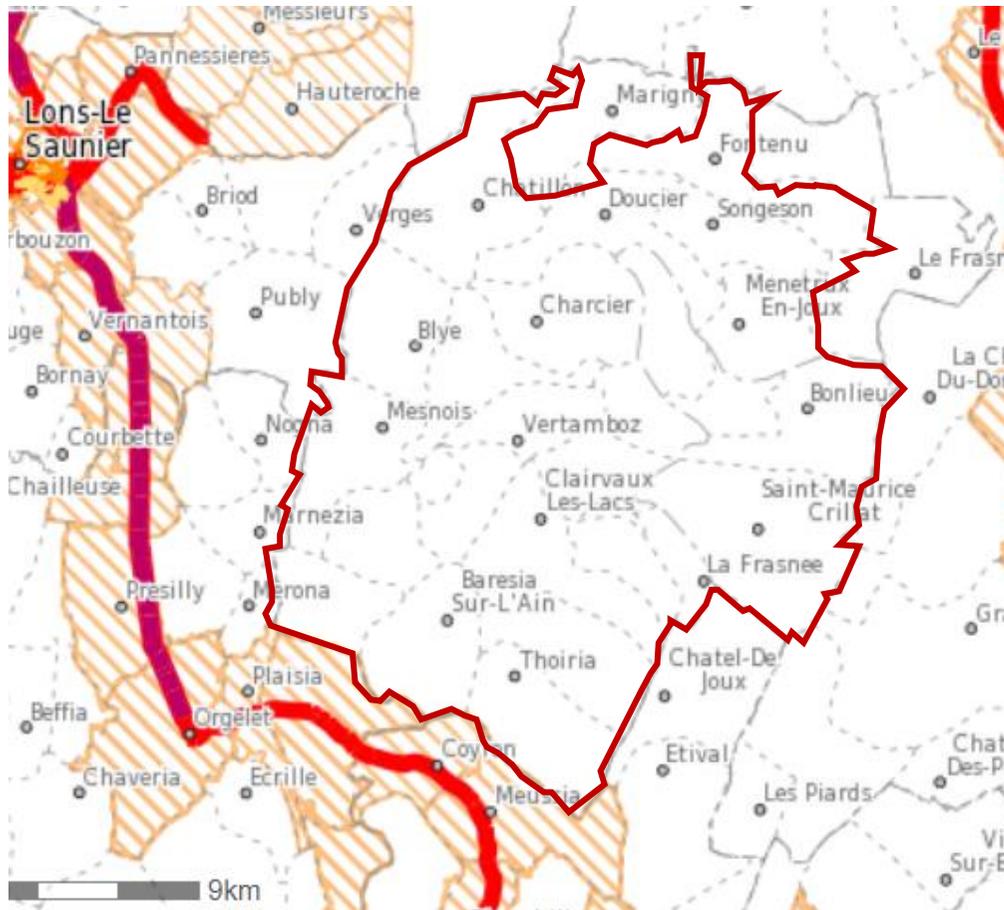
Les pollutions et nuisances sonores

- **UN TERRITOIRE CALME, EXEMPT DE NUISANCE SONORE IDENTIFIÉE**

L'article L571-10 du Code de l'environnement pose le principe de la prise en compte des nuisances sonores lors de la construction de bâtiments à proximité d'infrastructures terrestres. En application du décret n°95-21 du 9 janvier 1995 et de l'arrêté du 30 mai 1996 du ministère de l'environnement, **le préfet doit classer en fonction de leur niveau d'émissions sonores et déterminer la largeur des secteurs affectés par le bruit de part et d'autres de ces infrastructures.** Ce classement concerne les infrastructures qui supportent un trafic journalier supérieur à 5000 véhicules/jour et 50 trains/jour.

Le classement sonore des infrastructures est un dispositif réglementaire préventif. Il se traduit par la **classification du réseau en tronçons, auxquels sont affectés une catégorie sonore ainsi que par la délimitation de secteurs dits « affectés par le bruit »** dans lesquels les futurs bâtiments sensibles au bruit devront présenter une isolation acoustique renforcée.

Aucune infrastructure de transport n'entre dans ce cadre dans le Pays des Lacs. Le trafic supporté, même en période touristique ne justifie pas leur classement au titre des nuisances sonores qu'elles génèrent. Cela signifie qu'elles émettent à priori toutes moins de 60 dB(A) en journée et moins de 55 dB(A) la nuit.



Les critères de classification utilisés sont les suivants:

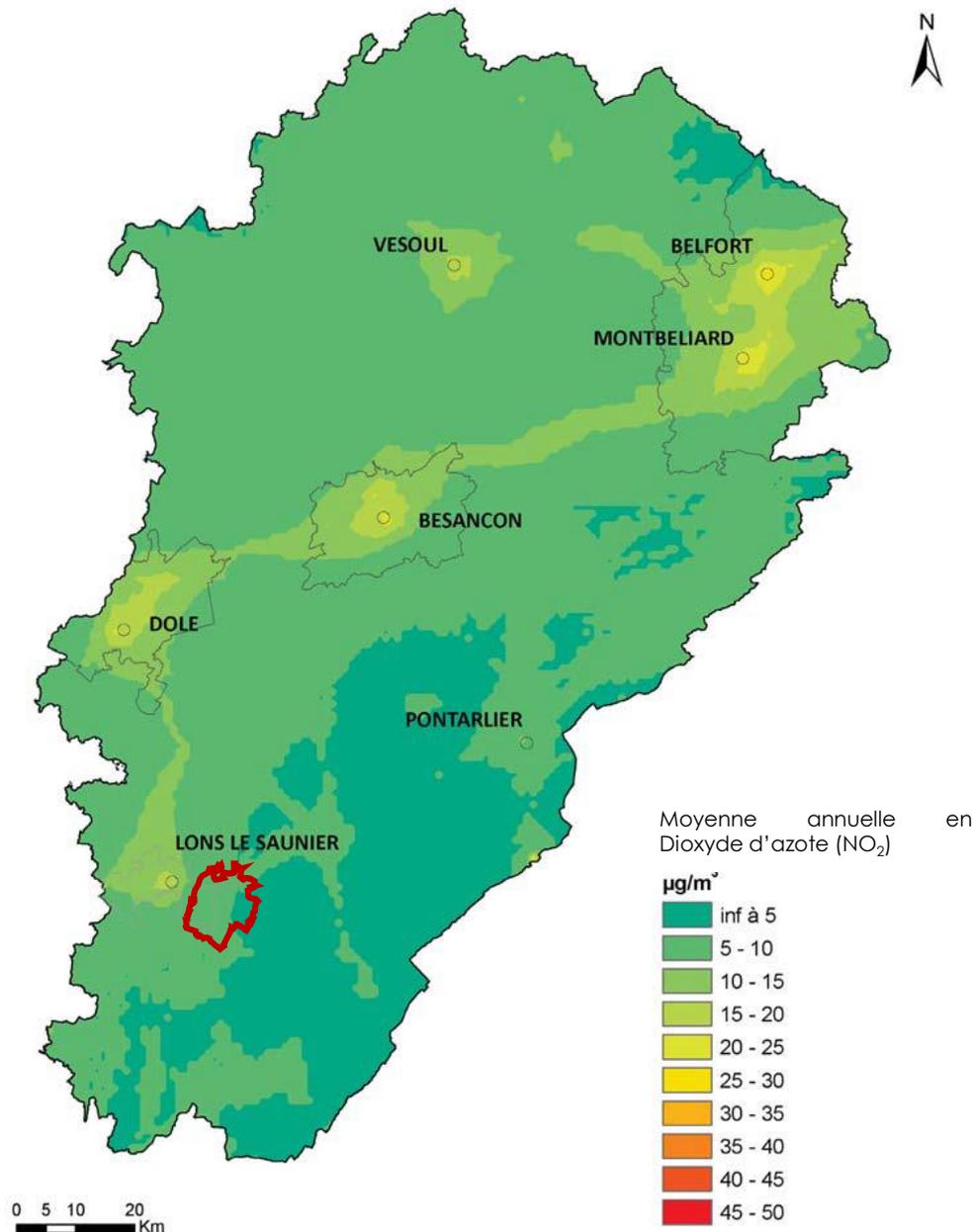
| Catégorie de l'infrastructure | Niveau sonore de référence LAeq (6 h - 22 h) en dB(A) | Niveau sonore de référence LAeq (22 h - 6 h) en dB(A) | Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure |
|---|---|---|--|
|  1 | L > 81 | L > 76 | d = 300 m |
|  2 | 76 < L = 81 | 71 < L = 76 | d = 250 m |
|  3 | 70 < L = 76 | 65 < L = 71 | d = 100 m |
|  4 | 65 < L = 70 | 60 < L = 65 | d = 30 m |
|  5 | 60 < L = 65 | 55 < L = 60 | d = 10 m |

• UNE QUALITÉ DE L'AIR GLOBALEMENT BONNE

La Directive 2008/50/CE du 21 mai 2008, concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe, fixe le maintien des exigences de surveillance des principaux polluants, et les valeurs réglementaires pour les particules fines PM_{2,5}. **La Communauté de communes du Pays des Lacs présente une bonne qualité de l'air** malgré une **sensibilité plus prononcée à l'ozone**. Ce phénomène est **caractéristique des milieux montagnards et ruraux et devrait avoir tendance à se renforcer dans le contexte de changement climatique** et l'augmentation de la fréquence des épisodes caniculaires.

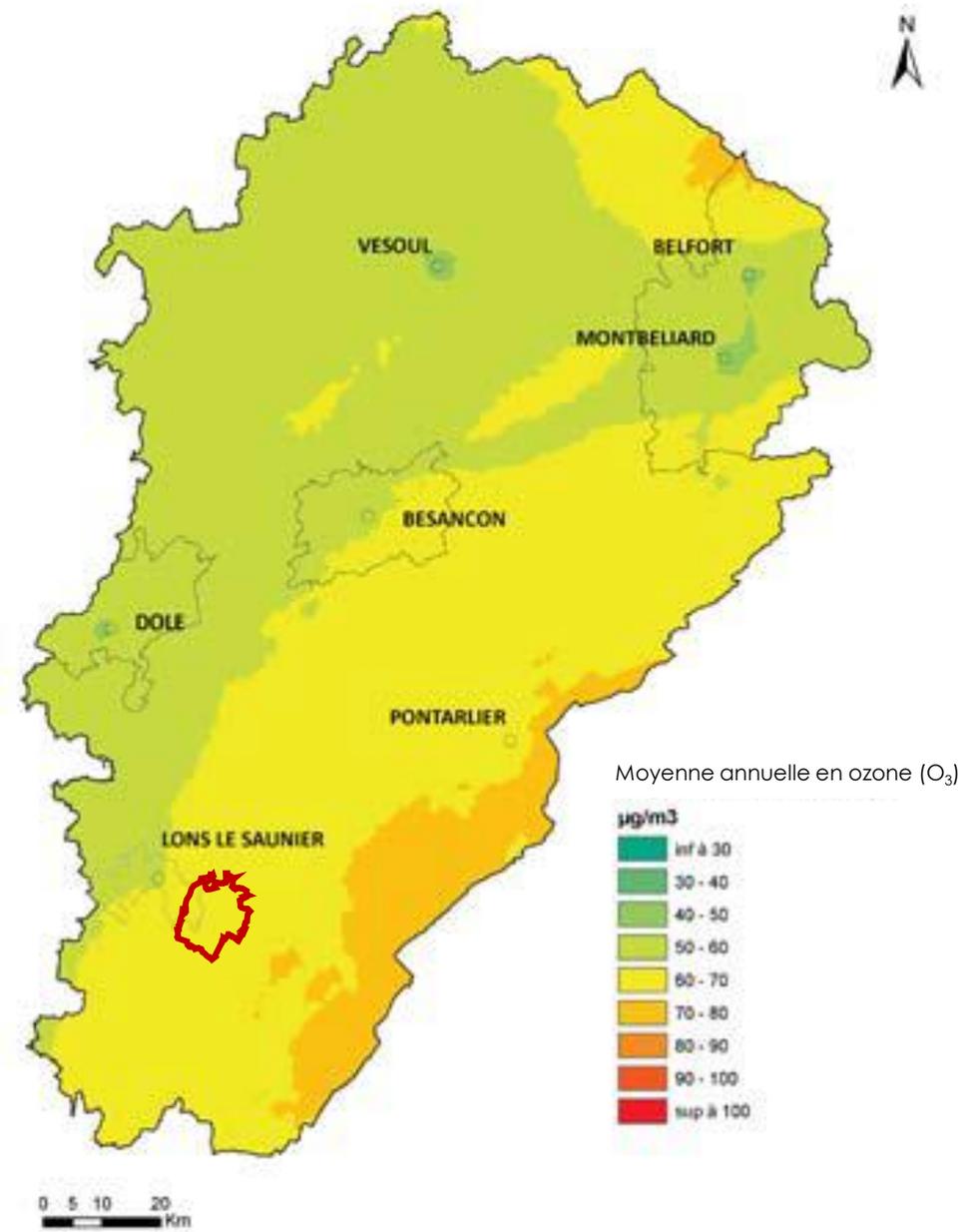
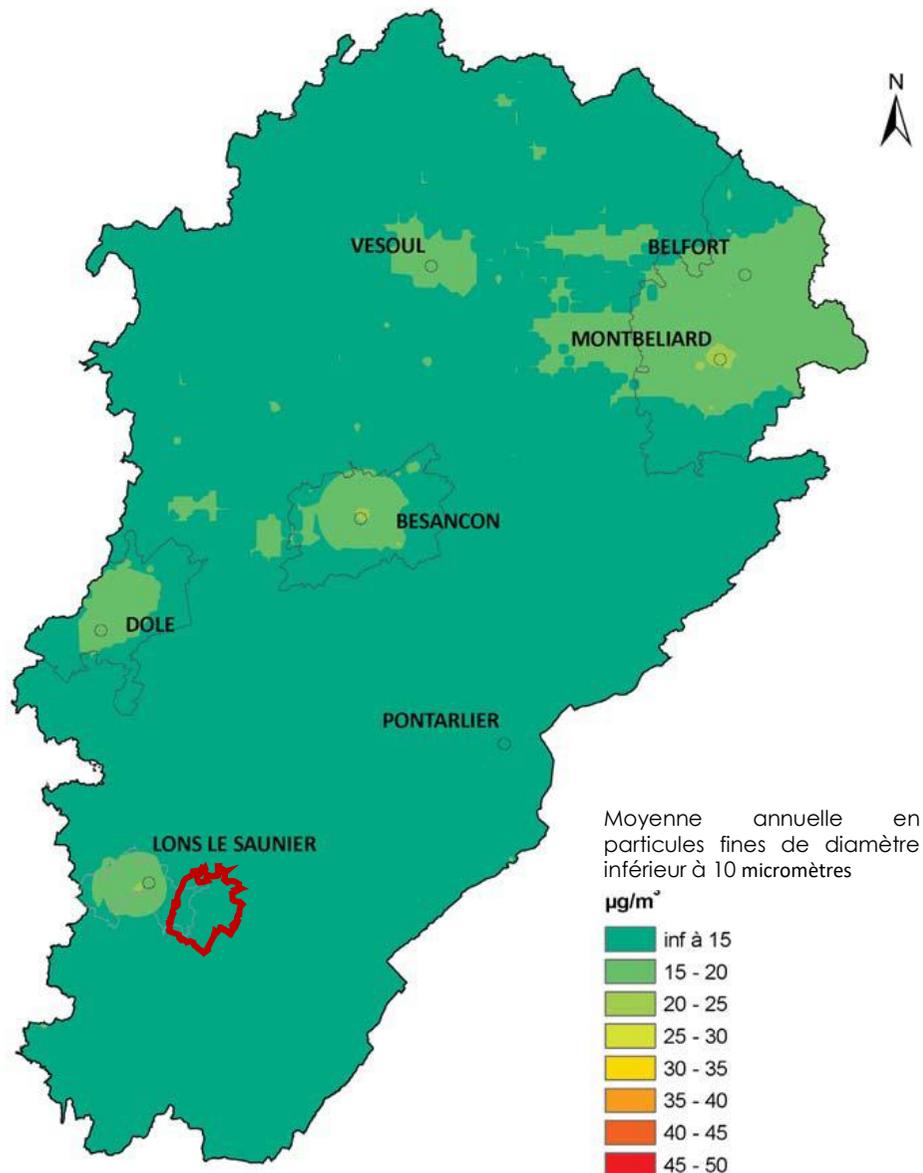
En effet, l'ozone est issu de plusieurs réactions chimiques faisant intervenir des composés précurseurs, en particulier les oxydes d'azote, des hydrocarbures, des composés organiques volatiles, qui sous l'action des rayons UV du soleil deviennent de l'ozone. Par conséquent, **les pics d'ozone ont tendance à se renforcer durant les périodes estivales et dans les milieux montagnards du fait d'un ensoleillement plus important**. Par ailleurs, les polluants participant à la formation de l'ozone peuvent aussi le détruire. Or dans les zones d'altitude et rurales tel que le Pays des Lacs, les taux de polluants primaires restent faibles tout au long de la journée mais également au cours de la nuit (trafic et tissu industriel moins denses...). Le jour, ces taux contribuent légèrement à augmenter localement les niveaux d'ozone et **la nuit les concentrations d'oxyde d'azote sont trop faibles pour détruire l'ozone** leurs sources d'émissions sont trop éloignées, et finalement, **le territoire a un air qui, appauvri en polluants primaires, induit du coup un air chargé en polluants secondaires, car non détruits.** (source : <http://www.transalpair.eu>)

Enfin, il existe sur le territoire de **nombreuses pratiques individuelles impactantes** en particulier durant les périodes caniculaires de plus en plus fréquentes (émissions de particules fines et de composés précurseurs de l'ozone) : **feux de pneus, de déchets issus de chantiers (cas observé de feu d'isolants amiantés), feux de déchets verts...**



Sources : Prev'Est, ATMO Franche-Comté, IGN BD TOPO
© ATMO Franche-Comté, 2016

Moyennes annuelles en dioxyde d'azote (NO₂) en 2016
Source ATMO Franche-Comté



Sources : Prev'Est, ATMO Franche-Comté, IGN BD TOPO
 © ATMO Franche-Comté, 2016

Sources : Prev'Est, ATMO Franche-Comté, IGN BD TOPO
 © ATMO Franche-Comté, 2016

Ce que dit le SCoT

- L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire, afin de ne pas exposer les futurs habitants, et l'anticipation de leur potentielle intensification liée aux effets du changement climatique ;
- La préservation des éléments retenant naturellement les sols dans les zones à risque de coulée de boue et d'inondation ;
- L'amélioration de la connaissance des cavités souterraines et sa prise en compte dans tout aménagement ;
- Maintenir les espaces d'habitat à distance des activités potentiellement dangereuses et bruyantes ;
- L'anticipation des effets du développement du territoire et de l'augmentation du trafic routier, et donc les conséquences sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air local, dans un souci de préservation et de sécurisation.

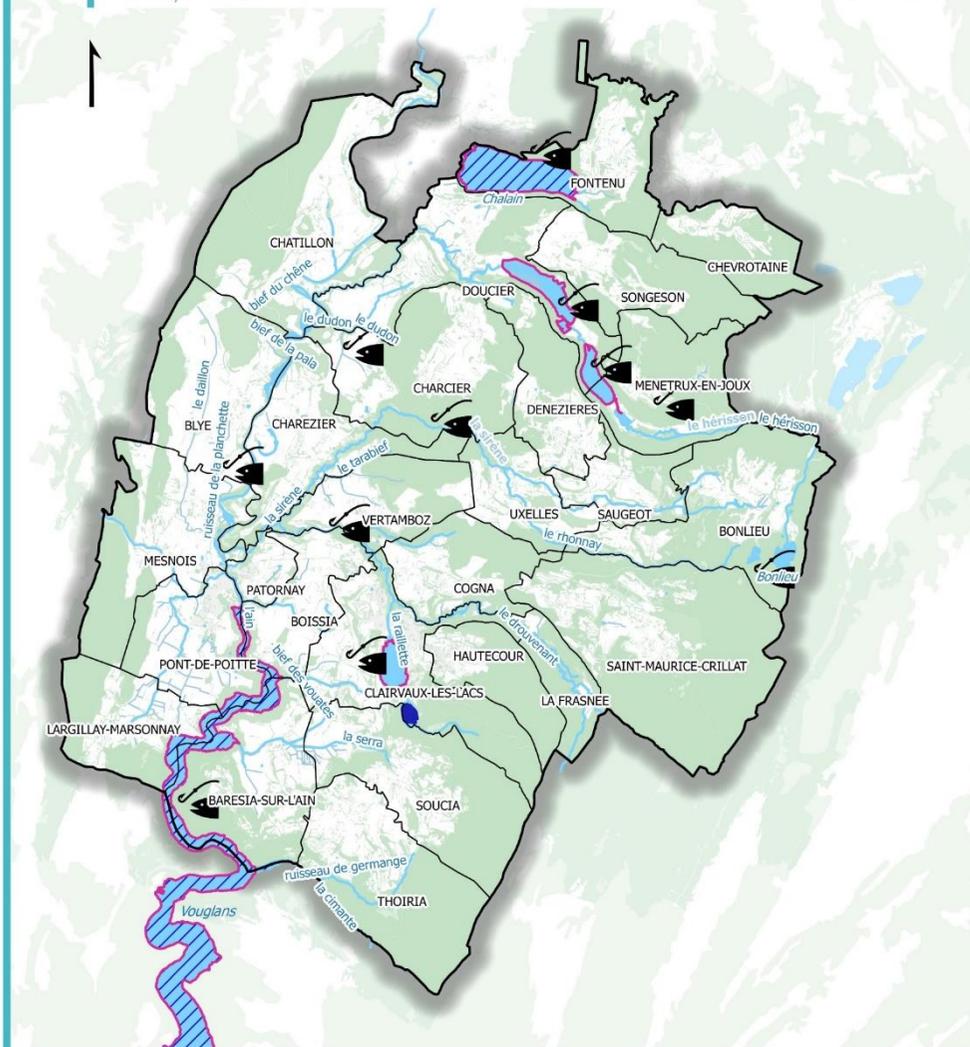
Les constats issus du diagnostic

- Des risques technologiques faibles et des nuisances globalement limitées, qui témoignent d'un cadre de vie attractif et de qualité ;
- Une bonne connaissance des aléas naturels et un encadrement réglementaire en place permettant de limiter la vulnérabilité des biens et personnes ;
- Un territoire fortement contraint par les risques de mouvements de terrain eu égard à ses caractéristiques géographiques ;
- Un territoire sensible aux changements climatiques risquant d'augmenter la fréquence de survenue des aléas météorologiques et risques de mouvement de terrain et d'inondation induits ;
- Un risque d'inondation de plaine lié à la présence de l'Ain et de ruissellement pluvial ponctuel ;
- Bien que globalement peu altéré, le territoire connaît néanmoins une sensibilité à l'ozone, caractéristique des milieux ruraux et montagnards.

Traduction en enjeux pour le PLUi

- l'anticipation de la potentielle intensification des risques naturels et du ruissellement pluvial liée aux effets du changement climatique ;
- La préservation des éléments retenant naturellement les sols dans les zones à risque de coulée de boue, d'inondation et dans les axes de ruissellement pluvial ;
- La maîtrise de l'imperméabilisation des sols en particulier dans les communes exposées au risque d'inondation par ruissellement pluvial ;
- L'intégration des risques dans les choix d'aménagement du territoire, afin de ne pas exposer les futurs habitants ;
- L'amélioration de la connaissance des cavités souterraines et sa prise en compte dans tout aménagement ;
- L'anticipation des effets du développement du territoire et de l'augmentation du trafic routier, et donc les conséquences sur l'ambiance sonore et la qualité de l'air locale, dans un souci de préservation et de sécurisation ;
- Le maintien des espaces d'habitat à distance des activités potentiellement dangereuses et bruyantes.

La gestion des ressources



Légende :

Usages principaux :

- Lieu de pêche
- Eau potable
- Sports nautiques, baignade...
- Hydroélectricité

- Plan d'eau
- Cours d'eau



0 1 2 3 4 km

Sources : projet de territoire,
office du tourisme du Jura
Date : 06/09/2019
Ref. : 72488.01-PG114-1d

Le réseau hydrographique et l'hydrogéologie du territoire

• LES PLANS D'EAU

La **retenue de Vougians** est liée à la création en 1968 d'un barrage hydroélectrique à Cernon/Lect. Il est alimenté par l'Ain.

Les autres plans d'eau du territoire de la communauté de communes sont d'origine naturelle et **leurs particularités** sont les suivantes :

- Le **lac de Chalain**, au nord, est le plus grand lac d'origine naturelle du Jura. Ses eaux sont utilisées par une usine hydroélectrique par conduite forcée.
- Les **lacs de Chambly et du Val**, plus au sud, sont alimentés par la rivière Le Hérisson.
- Les deux **lacs de Clairvaux-les-Lacs**, au sud, sont reliés entre eux par un canal. Ils ne forment plus qu'un lac quand les eaux sont hautes. Le Petit Lac de Clairvaux est utilisé pour l'alimentation en eau potable.
- Au nord-est du territoire, se trouvent le **lac de Bonlieu** dont les eaux s'écoulent vers la rivière Le Hérisson.

Les plans d'eau et les zones humides ont une **importante fonction de régulation** qui préserve le territoire du Pays des lacs, ainsi que les rives de l'Ain à l'aval, des risques d'inondation. La disposition 8.01 du Schéma directeur d'aménagement (SDAGE) et de gestion des eaux précise que les champs d'expansion de crues doivent être conservés.

Le réseau hydrographique et l'hydrogéologie du territoire

Définition du bon état au sens de la directive cadre sur l'eau :

L'objectif de **bon état chimique** consiste à respecter des seuils de concentration pour les substances visées par la directive cadre sur l'eau.

Le **bon état écologique** correspond au respect de valeurs de référence pour des paramètres biologiques et des paramètres physico-chimiques qui ont un impact sur la biologie.

Paramètres biologiques : organismes aquatiques présents dans la masse d'eau considérée : algues, invertébrés et poissons.

Paramètres physico-chimiques : l'acidité de l'eau, la quantité d'oxygène dissous, la salinité et la concentration en nutriments...

Contrairement à l'état chimique, l'état écologique s'apprécie en fonction du type de masse d'eau considéré. Ainsi, lorsqu'on parle d'écologie, les valeurs du bon état ne sont pas les mêmes pour un fleuve de plaine ou pour un torrent de montagne.

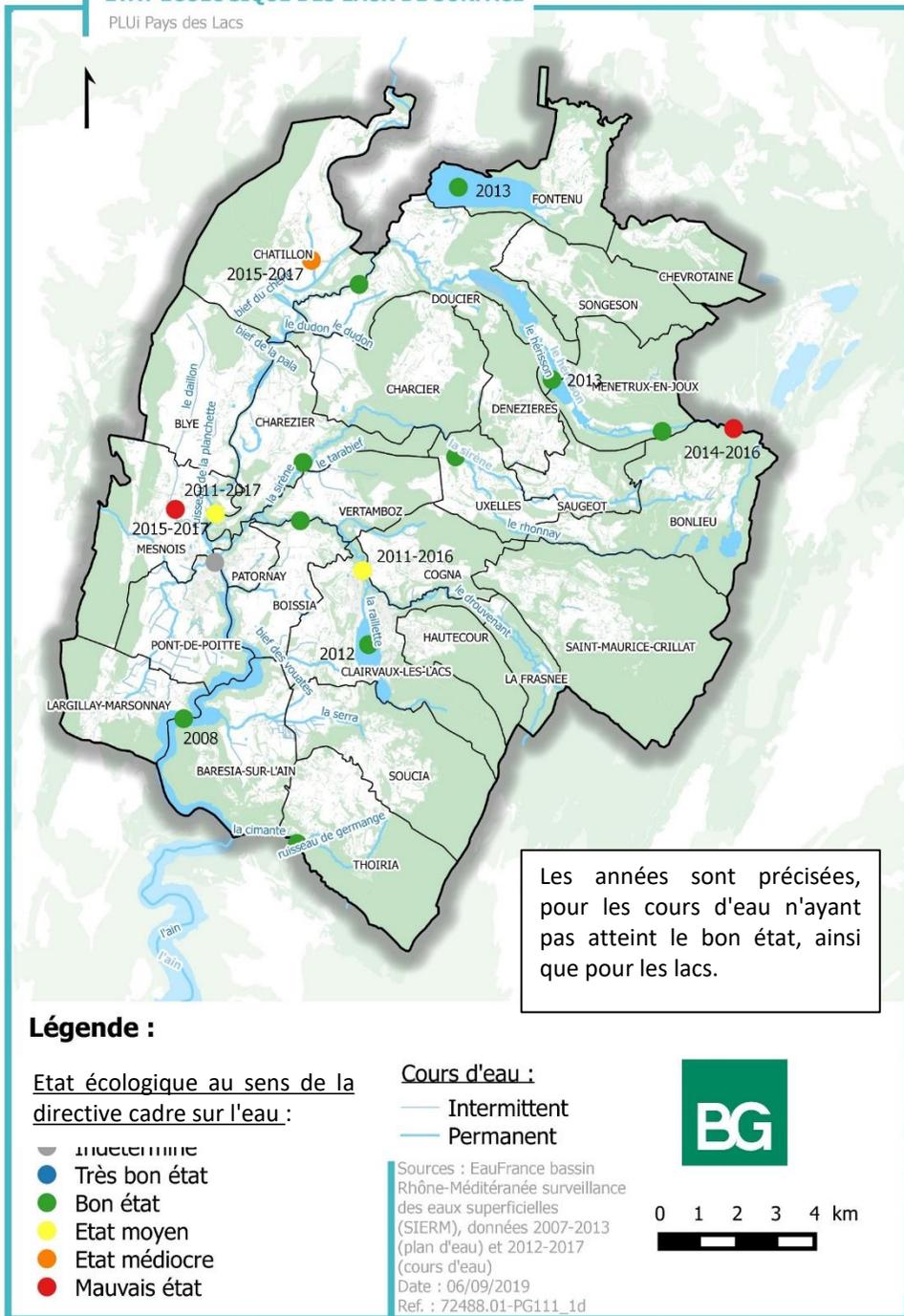
Eutrophie : Se dit d'un plan d'eau dont les eaux enrichies en matières organiques sont le siège d'une prolifération végétale et bactérienne entraînant une désoxygénation prononcée de l'eau.

• QUALITÉ DES LACS

Les lacs ont dans leur majorité un **bon état chimique et écologique au sens de la directive cadre sur l'eau**. Les données reportées sur la carte de la page suivante représentent l'état écologique selon la campagne de surveillance des eaux la plus récente.

Il faut noter que l'évaluation du risque de Non Atteinte du Bon Etat (Risque NABE) effectuée dans le cadre du Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) en 2010 indiquait que le **lac de Chalain et le Grand lac de Clairvaux montraient une vulnérabilité à la pollution diffuse et à l'altération hydro-morphologique**.

Les lacs du territoire n'échappent pas au cadre général des lacs du Jura et sont **eutrophes**. Ce phénomène peut prendre de l'ampleur dans le contexte de réchauffement climatique. En outre, **la prolifération des plantes et algues peut porter préjudice à l'attrait touristique**.



Légende :

Etat écologique au sens de la directive cadre sur l'eau :

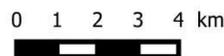
- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état

Cours d'eau :

- Intermittent
- Permanent



Sources : EauFrance bassin Rhône-Méditerranée surveillance des eaux superficielles (SIERM), données 2007-2013 (plan d'eau) et 2012-2017 (cours d'eau)
Date : 06/09/2019
Ref. : 72488.01-PG111_1d



ETAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX DE SURFACE D'EAU AU SENS DE LA DCE

SOURCE : EAUFRANCE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE, DONNÉES 2010-2013 (PLAN D'EAU) ET 2012-2017 (COURS D'EAU)

Le réseau hydrographique et l'hydrogéologie du territoire

• QUALITÉ DES COURS D'EAUX

L'état chimique au sens de la Directive cadre sur l'eau (DCE) est peu documenté, mais **l'état écologique (cf. carte ci-contre) est généralement bon, à l'exception de petits affluents pour lesquels la qualité piscicole dégrade l'état, notamment en raison de ruptures de la continuité écologique.**

Les autres dégradations sont :

- L'Ain : paramètre "macrophytes" (végétaux aquatiques visibles à l'œil nu indicateurs d'eutrophisation).
- Le Drouvenant et le Dudon : paramètre diatomée (micro-algue sensible aux pollutions).
- Le Daillon : bilan d'oxygène.
- Les cours d'eau de la Sirène, de l'Ain et le ruisseau de la Cimante sont concernés par l'altération de leur morphologie et le zonage à l'abord de ces cours d'eau devra le prendre en considération.

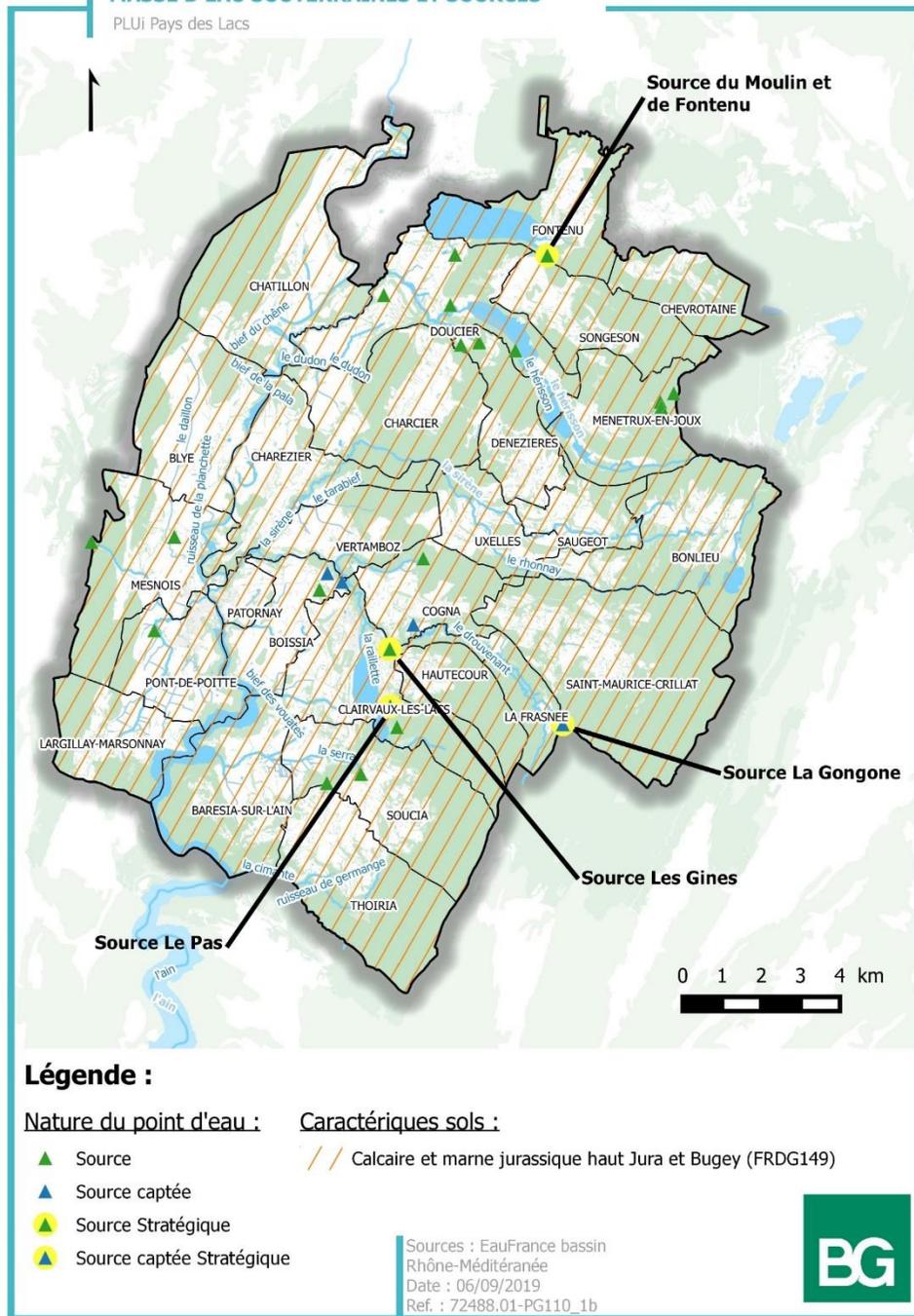
Il faut aussi considérer que l'aléa climatique va aggraver les situations d'étiage et de crue.

L'arrêté ministériel du 4 mai 2017 encadre **l'utilisation des produits phytopharmaceutiques** et définit notamment la notion de "point d'eau"* pour lesquels des mesures visant à éviter la pollution par la dérive de pulvérisation ou le ruissellement de ces produits doivent être respectées (zone non traitée d'une largeur minimale de 5 mètres en cas de pulvérisation).

*Ces points d'eau sont définis par arrêté préfectoral et cadastrés. Il s'agit des points et plans figurant sur la carte au 25000 de l'institut géographique national (IGN) et des cours d'eau cartographiés sur le site du département.

MASSE D'EAU SOUTERRAINES ET SOURCES

PLUi Pays des Lacs



MASSES D'EAUX SOUTERRAINES ET SOURCES
SOURCE : EAUFRANCE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Le réseau hydrographique et l'hydrogéologie du territoire

• LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES

La masse d'eau souterraine concernée est une masse à affleurement dominante sédimentaire non alluviale. Elle a un bon état qualitatif et un bon état écologique selon l'état des connaissances 2014.

L'intérêt écologique et économique de cette masse d'eau est très importante, car elle alimente de nombreuses zones humides et est utilisée pour l'approvisionnement en eau potable.

Le Schéma directeur d'assainissement considère les sources suivantes comme **ressources majeures d'intérêt actuel ou futur** :

- Sources de Fontenu et du Moulin
- Sources de Gines et Le Pas
- Source de la Gongone

• LES ZONES VULNÉRABLES

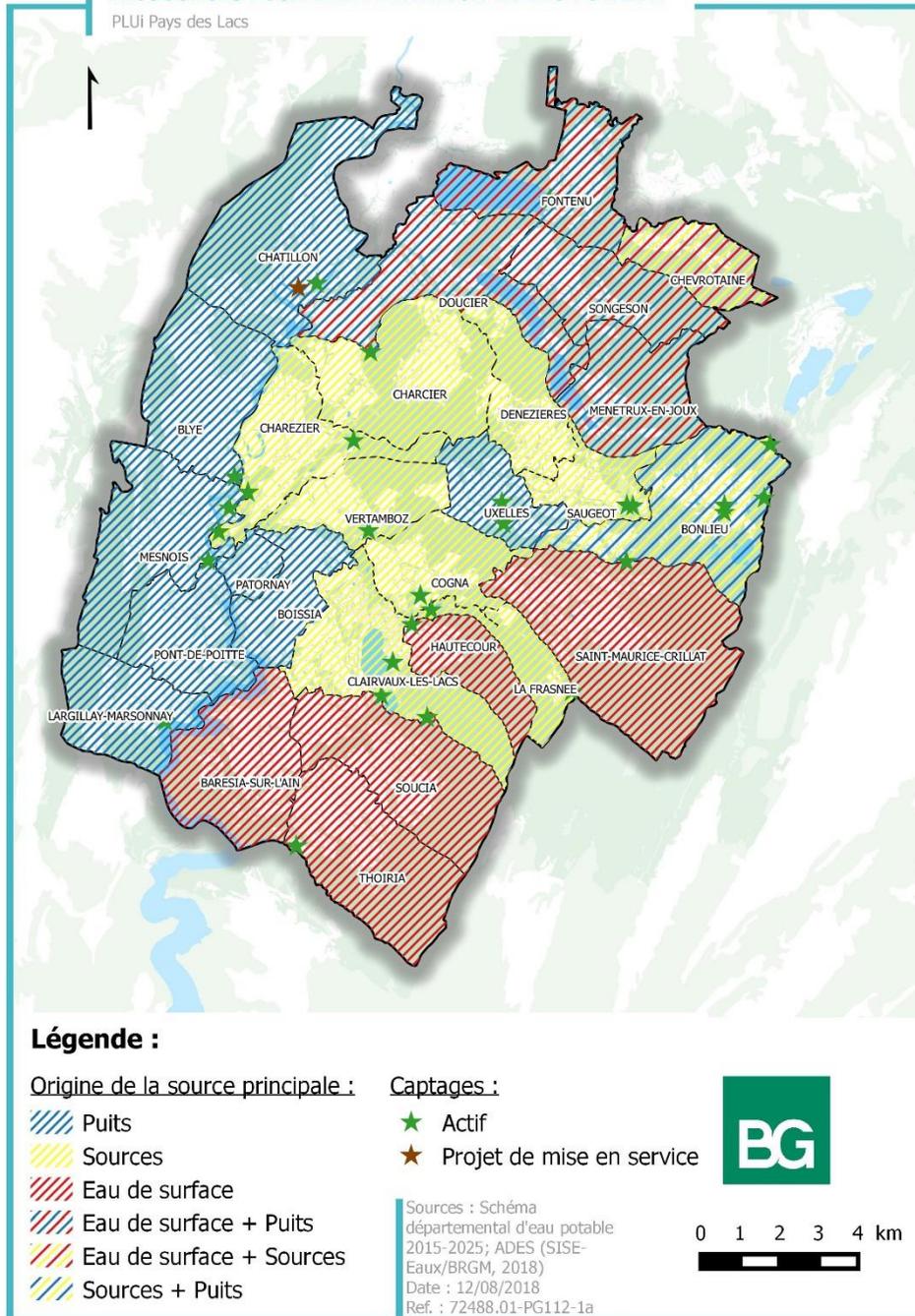
Aucune commune n'est concernée par le cadastre des zones vulnérables au nitrate.

Cependant, du fait de la nature karstique du sous-sol et de son caractère affleurant, les eaux souterraines présentent une **forte vulnérabilité aux pollutions accidentelles et diffuses**. Le SCOT considère que les sources stratégiques susmentionnées sont concernées par cette vulnérabilité.

La vigilance est donc de mise pour **préserver les eaux potables des micropolluants**.

RESSOURCES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

PLUI Pays des Lacs



L'alimentation en Eau Potable (AEP)

• SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'EAU POTABLE 2015-2025

Il vise à identifier les enjeux de préservation et d'utilisation de la ressource pour l'alimentation en eau potable à l'échéance 2025, soit :

- Privilégier les actions de protection des ressources
- Adapter et compléter les traitements de l'eau afin d'assurer la sécurité sanitaire de la population
- Disposer de l'eau en quantité suffisante pour satisfaire les besoins
- Assurer une gestion patrimoniale
- Améliorer la sécurisation des unités les plus vulnérables et les plus exposées aux risques
- Concilier les exigences de la défense incendie avec celles de la distribution d'eau potable
- Disposer d'outils d'exploitations performants

• RESSOURCES STRATÉGIQUES POUR L'AEP

Les ressources en eau potable du territoire se répartissent entre eaux souterraines (voir carte ci-contre) et eaux de surfaces (Petit Lac de Clairvaux). **La ressource souterraine est suffisante en quantité et qualité** selon le SDAGE 2016, situation non péjorée depuis celui-ci.

L'étude d'impact du SCOT met en avant la nécessité de sécurisation de l'alimentation par rapport aux ruptures électriques et de pollution accidentelle.

| Situation du captage | Nom de l'installation | Type de captage / Gestionnaire | | Début d'exploitation | Date D.U.P. | Débit de prélèvement autorisé (m ³ /j) | Production moyenne 2016 ou 2017 (m ³ /j) |
|----------------------|--------------------------|--------------------------------|-----------------|----------------------|-------------|---|---|
| | | | | | | | |
| BLYE | BLYE | public | Blye | 01/01/1963 | 09/05/2014 | 120 | 67 |
| BONLIEU | LES MOINES | public | Bonlieu | 16/11/1989 | 13/03/2009 | 150 | 74 |
| | LE MARAIS | public | Bonlieu | 12/07/1989 | 13/03/2009 | | |
| | CHAMBELLES | public | Bonlieu | 01/08/1999 | 13/03/2009 | | |
| | BOUZAILLES | public | Bonlieu | 12/07/1989 | 13/03/2009 | 24 | |
| | SOURCE DU SAUT GIRARD | privé | | 23/03/2009 | 18/11/2009 | 10 | |
| CHARCIER | LE DUDON | public | Charcer | 01/01/1936 | 19/05/2010 | 90 | 50 |
| CHAREZIER | SUR LA TOUR (DU BOIS) | public | Charézier | 01/01/1976 | 03/06/2010 | 170 | 71 |
| | NORD | public | SIA | 01/01/1974 | 03/09/2010 | 4400 avec Mesnois Centre | 1408 avec Mesnois Centre |
| | SUD | public | Vouglans | 01/01/1974 | 03/09/2010 | | |
| CLAIRVAUX-LES-LACS | LES GINES | public | Clairvaux | 10/04/1989 | 22/08/2006 | 310 | 418 |
| | LE PAS | public | Clairvaux | 03/10/1989 | 22/08/2006 | 600 | |
| | LES SAPINS | public | Cogna | 27/02/1989 | 24/11/1988 | 96 | |
| | LE PETIT LAC | public | SIA Petit Lac | 01/01/1965 | 22/08/2006 | 1200 | 236 |
| COGNA | LA LISE AU BOIS | public | Cogna | 01/01/1957 | 20/07/1956 | 40 | 37 |
| FONTENU | CHALAIN | public | SIA Lac d'Illay | 01/01/1986 | 15/02/2007 | 1200 | 830 avec lac d'Illay |
| LA FRASNEE | LA GONGONE | public | La frasnée | 09/11/1989 | 20/06/2017 | 110 | 17 |
| MESNOIS | MESNOIS | public | Mesnois | 01/01/1970 | 27/09/2010 | 250 | 116 |
| | CENTRE | public | SIA Vouglans | 01/01/1974 | 03/09/2010 | voir Charezier | voir Charezier |
| THOIRIA | LA FRAITE | privé | Thoiria | 07/02/2005 | 12/06/2014 | 100 | ? |
| UXELLES | LES CROZETTES | public | Uxelles | 01/01/1966 | 19/05/2010 | 60 | 42 |
| | FORAGE FONTAINE FROIDE 2 | public | Uxelles | 01/01/2008 | 19/05/2010 | | |
| VERTAMBOZ | LA CHENOT | public | Vertamboz | 30/11/1992 | 16/11/1993 | 30 | 10 |
| CHAUX-DU-DOBIEF(LA) | LE LAC D'ILAY | public | SIA Lac d'Illay | 01/01/1960 | 15/12/2006 | 450 | voir Fontenu |

| Situation du captage | Nom de l'installation | Type de captage / Gestionnaire | | Début d'exploitation | Débit de prélèvement autorisé (m ³ /j) | Production moyenne 2016 ou 2017 (m ³ /j) |
|----------------------|-----------------------|--------------------------------|---------------------|----------------------|---|---|
| | | | | | | |
| CHATILLON | CHATILLON | public | Châtillon | 01/01/1936 | 39 | 38 |
| | CHATILLON 2 | public | Châtillon | Inactif | DUP prévue en 2019 | |
| CLAIRVAUX-LES-LACS | COLONIE ST-OUEN | privé | | 20/06/2005 | 25 | voir tableau ci-dessus |
| DENEZIERES | LE PETIT GEOT 1 | public | Denezières | 09/10/1990 | 46 | 39 |
| LARGILLAY-MARSONNAY | SOUS LE MOLARD | public | Largillay-Marsonnay | 06/09/1990 | 83 | 85 |
| SAUGEOT | LE PETIT GEOT 2 | public | Saugeot | 01/01/1934 | 16 | ? |

L'alimentation en Eau Potable (AEP)

• LES CAPTAGES

Il y a **29 captages recensés actifs sur le territoire, dont 3 privés**. Un projet de captage est en cours sur la commune de Châtillon.

Deux captages d'eaux de surface sont utilisés par la communauté de communes :

- Le Petit Lac de Clairvaux (SIE du Petit Lac de Clairvaux-Lacs)
- Le Lac d'Illay (SIE d'Illay), hors du périmètre de la communauté de communes

La **majorité des captage est protégé par une déclaration d'utilité publique** approuvée, les autres étant en cours de procédure.

• LES VOLUMES PRÉLEVÉS

Les **26 unités d'adduction d'eau potable (AEP) publiques** utilisées par la communauté de commune du Pays des Lacs comptent un **prélèvement moyen approximatif de 2 200 000 m³/an** pour l'approvisionnement d'environ 7000 habitants permanents, ainsi que de la population touristique multipliant en été ce nombre par quatre.

Il n'y a pas de **problèmes quantitatif lié à la ressource** à l'exception de Denezières dont la seule ressource est constituée du trop-plein de celle de Saugeot. En l'absence de DUP, ce diagnostic est provisoire pour les communes de Châtillon, Largillay-Marsonnay et Saugeot.

L'alimentation en Eau Potable (AEP)

- UNE GESTION DE L'EAU PAR DE MULTIPLES ACTEURS

Plus de la moitié des communes assurent elles-mêmes leur alimentation en eau potable avec une distribution en régie directe. Cette état de fait génère des situations de déficit ponctuel quantitatif, par manque de recouvrement ou qualitatif, par manque de moyens.

Trois syndicats de production et distribution délèguent la gestion à diverses sociétés :

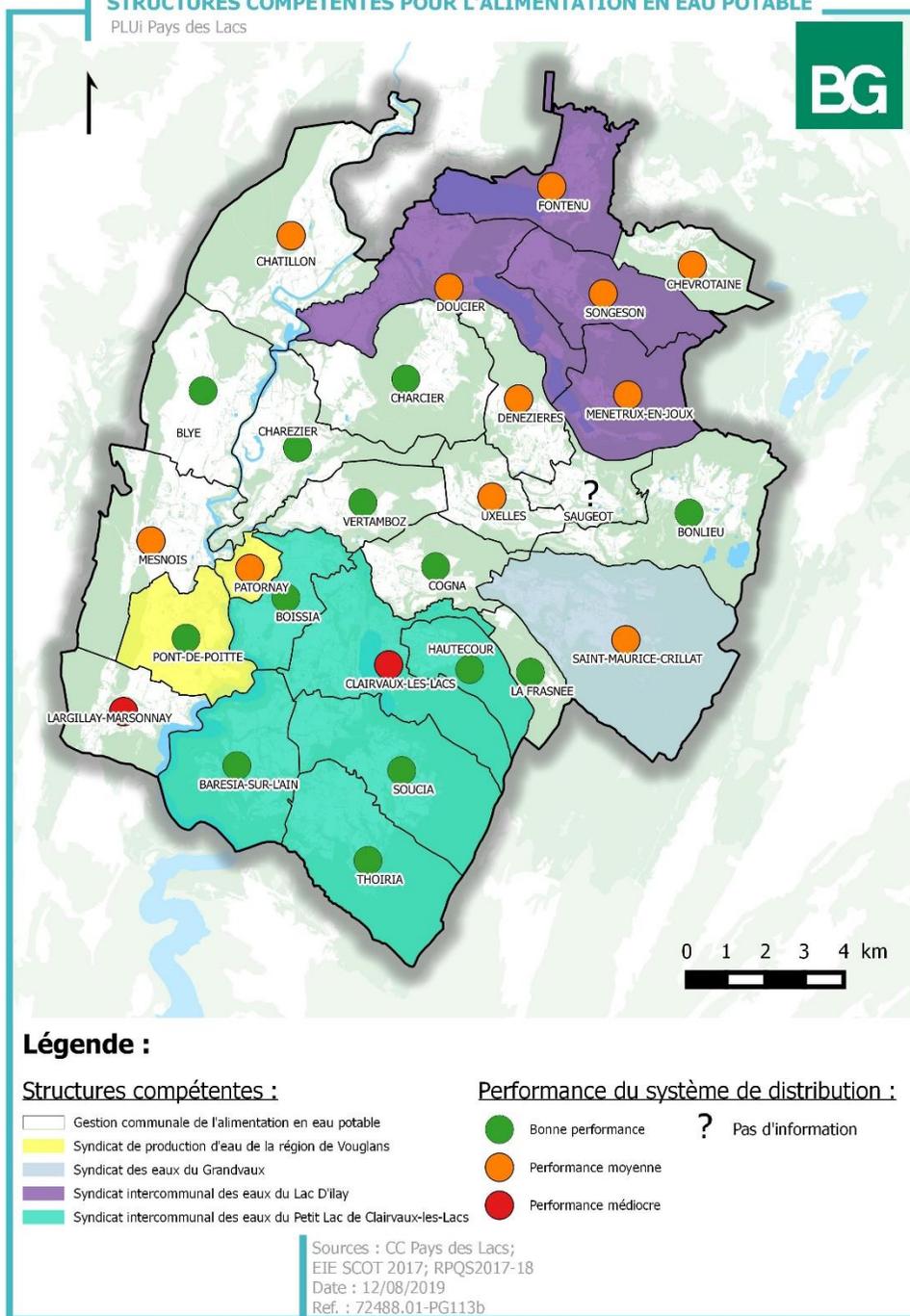
- Le Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) du Petit Lac de Clairvaux Les Lacs
- Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Lac d'Illay
- Le Syndicat intercommunal des eaux du Grandvaux

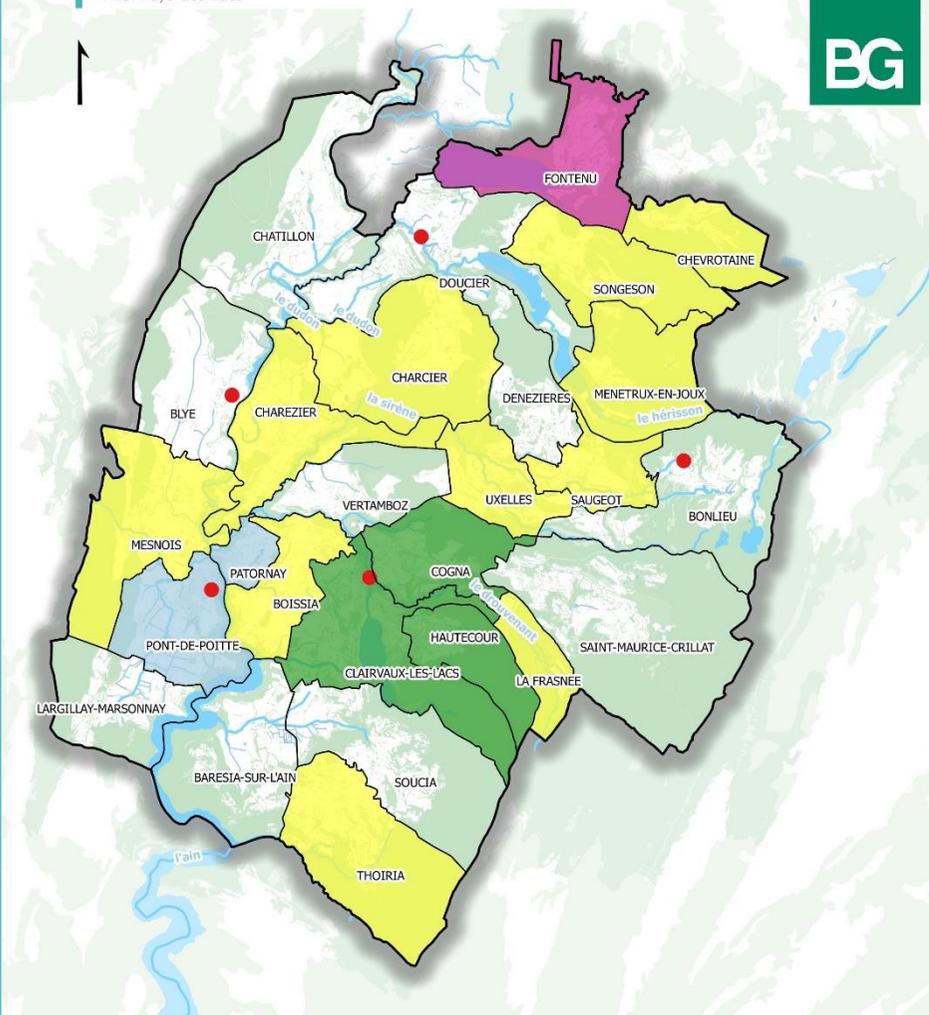
Le Syndicat de Production d'eau de la région de Vouglans délègue la gestion pour Pont de Poitte, alors que Patornay exerce cette mission en régie directe.

La performance du système de distribution représentée sur la carte est évaluée à travers deux critères sur la base des données de l'année 2016 et 2017 ou à défaut selon l'évaluation du SCOT :

- le rendement net qui compare la totalité de l'eau utilisée aux volumes mis en distribution;
- l'indice linéaire de perte qui mesure le volume perdu par km et par jour.

La performance du système de distribution est satisfaisante dans l'ensemble, mais peut être améliorée pour la moitié des communes.





Légende :

Structures compétentes :

- Compétence assainissement collectif intercommunale
- Compétence assainissement collectif communale
- Syn. interco. de la vallée du Drouvenant
- Pas d'assainissement collectif
- Régie de Chalain

Installation de traitement principales :

- Plus de 200 EH

Sources : CC Pays des Lacs,
Agence RMC (CARMEN)
Date : 12/08/2018
Ref. : 72488.01-PG120b

0 1 2 3 4 km



L'assainissement collectif et autonome

• L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'assainissement collectif est **géré au niveau communal ou par regroupement de communes.**

Les communes de Clairvaux-les-Lacs, Cogna et Hautecour se sont regroupées au sein du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée du Drouvenant (SIAVD) qui gère l'assainissement en régie.

La carte ci-contre représente les stations d'épurations de plus de 200 équivalents-habitants (EH).

La régie de Chalain est propriétaire de la station d'épuration de Marigny qui dessert la commune de Fontenu, ainsi que les communes de Saffloz et Marigny, hors périmètre de la communauté de communes. La régie gère la station d'épuration de Marigny par un prestataire de service.

La station d'épuration de la commune de Pont-de-Poitte reçoit également les eaux de la commune de Patornay.

L'assainissement collectif et autonome

| Commune implantation | Bassin versant | Nature ouvrage | Année de mise en service | Procédé épuratoire | Capacité en équivalent-habitant par temps sec | Maitre d'ouvrage compétent | Nombre de communes raccordées | Mode de gestion | Gestionnaire | Masse d'eau | Conformité/ Risque de saturation |
|-----------------------|----------------------------------|---------------------|--------------------------|----------------------|---|----------------------------|-------------------------------|-----------------------|----------------------------|-------------------------------------|---|
| BAREZIA SUR L'AIN | Lotissement du Gringalet | public / domestique | 1977 | lit bactérien | 200 | BAREZIA SUR L'AIN | 1 | Régie | Commune | FRDL16 - lac de Vouglans | Fonctionnement acceptable à satisfaisant |
| BLYE | Bourg | public / domestique | 2001 | Lagune | 250 | BLYE | 1 | Régie | Commune | FRDR501 - Ain | Conforme / capacité suffisante |
| BONLIEU | Bourg | public / domestique | 2011 | filtre planté roseau | 350 | BONLIEU | 1 | Régie | Commune | FRDR1036 - 3 - Rivière la Sirène | Conforme / capacité suffisante |
| CHAREZIER | Lotissement | public / domestique | 2013 | filtre à sable | 50 | CHAREZIER | 1 | Régie | Commune | à répertorié | Fonctionnement acceptable à satisfaisant |
| CHATILLON | Bourg | public / domestique | 1970 | décanteur digesteur | 200 | CHATILLON | 1 | Régie | Commune | FRDR503 - l'Ain | Fonctionnement médiocre |
| CLAIRVAUX | Bourg / SIA Vallée du Drouvenant | public / domestique | 2005 | boues activées | 6550 | SIA DROUVENANT | 3 | Régie | Syndicat Vallée Drouvenant | FRDR502 - Drouvenant | Conforme / capacité suffisante |
| CLAIRVAUX | Hameau de Soyria | public / domestique | 1970 | décanteur digesteur | 50 | SIA DROUVENANT | 1 | Régie | Syndicat Vallée Drouvenant | FRDR502 - Drouvenant | Fonctionnement médiocre / remise au normes planifiée |
| DENEZIERES | Bourg | public / domestique | 2012 | Lagune | 150 | DENEZIERES | 1 | Régie | Commune | FRDR1036 - 3 - Rivière la Sirène | Fonctionnement acceptable à satisfaisant |
| DOUCIER | Bourg | public / domestique | 1992 | Lagune | 1200 | DOUCIER | 1 | Régie | Commune | FRDR1148 - 1 - ruisseau le hérisson | Conforme / capacité suffisante |
| LARGILLAY - MARSONNAY | Largillay | public / domestique | 1974 | décanteur digesteur | 200 | LARGILLAY - MARSONNAY | 1 | Régie | Commune | FRDL16 - lac de Vouglans | Fonctionnement médiocre |
| MARIGNY | Chalain | privée / mixte | 1996 | boues activées | 5000 | REGIE DE CHALAIN | 3 | prestation de service | SAUR | FRDR503 - L'Ain | Conforme / capacité suffisante |
| MENETRUX EN JOUX | Maison des Cascades | privée / domestique | 2003 | disques biologique | 200 | CC PAYS DES LACS | 1 | Régie | CC Pays des Lacs | FRDR1148 - 1 - ruisseau le hérisson | Fonctionnement acceptable à satisfaisant |
| PONT DE POITTE | Bourg / Interco | public / domestique | 1995 | boues activées | 2500 | PONT DE POITTE | 1 | délégation | VEOLIA | FRDL16 - lac de Vouglans | Conforme / capacité suffisante |
| SOUCIA | Bourg + lotissement | public / domestique | 2015 | filtre planté roseau | 125 | SOUCIA | 1 | Régie | Commune | à répertorié | Pas de bilan réalisé / Actuellement en limite de capacité |
| VERTAMBOZ | Bourg | public / domestique | 2016 | filtre planté roseau | 100 | VERTAMBOZ | 1 | Régie | Commune | 502 | Fonctionnement acceptable à satisfaisant |

• UNE CAPACITÉ ÉPURATOIRE SUFFISANTE

Le fonctionnement des installations est jugé de médiocre à conforme selon les rapport de bon fonctionnement des stations d'épuration. **Toutes les stations de plus de 500 équivalents-habitant sont conformes.**

Selon l'étude d'impact du SCOT de 2017, **les installations conformes de plus de 200 équivalent-habitants sont en mesure de recevoir l'augmentation de population prévue par le SCOT (+0.35 %/an).**

La variation saisonnière est très importante. Les stations d'épuration de Clairvaux-les-Lacs et de Marigny ont été adaptées pour gérer cette variation de charge.

CARACTÉRISTIQUE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

SOURCE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNE PAYS DES LACS, INFORMATION DÉPARTEMENTALE 2018, EIE SCOT 2017, EAUFRANCE, PAC

L'assainissement collectif et autonome

• L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La **gestion du service public d'assainissement non collectif (SPANC) s'effectue en régie par la Communauté de Communes du Pays des Lacs.**

En parallèle, 22 communes se sont regroupées afin de faire réviser leur zonage d'assainissement qui sera validé par enquête publique.

La révision du zonage d'assainissement est en cours sur les communes de Pont de Poitte et Patornay dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme. Le schéma directeur d'assainissement des communes du Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée du Drouvenant a été validé par enquête publique.

| Commune | Population 2014 | Nombre d'installations d'assainissement non collectif (ANC) | Part de la population raccordée à de l'ANC (estimée avec 1 à 2 habitant par installation) |
|-----------------------|-----------------|---|---|
| Barésia-sur-l'Ain | 155 | 84 | 50 à 80% |
| Blye | 164 | 4 | < 10 % |
| Boissia | 130 | 55 | 100% |
| Bonlieu | 265 | 70 | 25 à 50% |
| Charcier | 115 | 74 | 100% |
| Charézier | 160 | 79 | 100% |
| Châtillon | 143 | 20 | 15 à 30% |
| Chevrotaine | 34 | 22 | 100% |
| Clairvaux-les-Lacs | 1439 | 5 | < 10 % |
| Cogna | 255 | 2 | < 10 % |
| Denezières | 77 | 3 | < 10 % |
| Doucier | 300 | 50 | 20 à 30% |
| Fontenu | 73 | 0 | < 10 % |
| Hautecour | 189 | 0 | < 10 % |
| La Frasnée | 36 | 30 | 100% |
| Largillay-Marsonnay | 183 | 27 | 15 à 30% |
| Menétrux-en-Joux | 60 | 48 | 100% |
| Mesnois | 196 | 85 | 100% |
| Patornay | 140 | 4 | < 10 % |
| Pont-de-Poitte | 646 | 12 | < 10 % |
| Saint-Maurice-Crillat | 234 | 200 | 80 à 100% |
| Saugeot | 57 | 47 | 100% |
| Songeson | 74 | 48 | 100% |
| Soucia | 183 | 27 | 15 à 30% |
| Thoiria | 204 | 87 | 100% |
| Uxelles | 50 | 31 | 100% |
| Vertamboz | 88 | 8 | 10 à 20% |
| TOTAL | 5650 | 1122 | |

CARACTÉRISTIQUES DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME
SOURCE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNE PAYS DES LACS, DONNÉES 2017

L'assainissement pluvial

• EAUX PLUVIALES ET IMPERMÉABILISATIONS

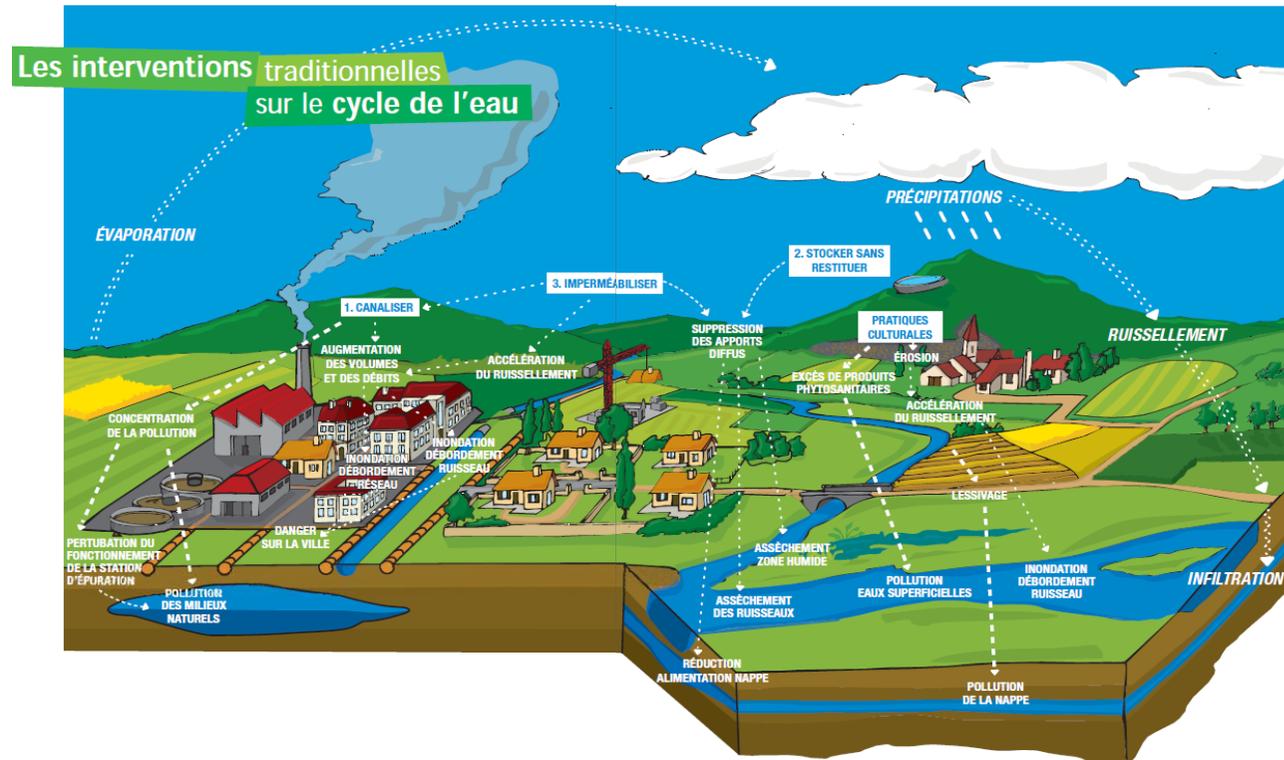
Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) prévoit **des dispositions pour limiter les eaux de ruissellement** et leurs conséquences négatives sur les eaux de surfaces :

- 5A-03 Réduire la pollution par temps de pluie en zone urbaine
- 5A-04 Eviter, réduire et compenser l'impact des nouvelles surfaces imperméabilisées
 - Limiter l'imperméabilisation nouvelle des sols
 - Réduire l'impact des nouveaux aménagements
 - Desimpermeabiliser l'existant
- 8-05 : Limiter le ruissellement à la source

Ces dispositions doivent être fixées dans le zonage des eaux pluviales.

Ce zonage doit également prendre en considération que **l'infiltration des eaux doit être compatible avec les objectifs de protection des eaux ressources en eaux souterraines**.

Un **cahier des bonnes pratiques** est nécessaire au niveau du territoire pour promouvoir les dispositions du SDAGE et assurer que la qualité des eaux infiltrées soit compatible avec l'utilisation de la ressource pour l'eau potable.



POINTS D'INTERVENTION SUR L'EAU PLUVIALE DANS LE CYCLE DE L'EAU

SOURCE : POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES – STRATÉGIE ET SOLUTIONS TECHNIQUES (OUVRAGE COLLECTIF, COORDONNÉ PAR LE GRAIE, ÉDITÉ PAR LA RÉGION RHÔNE-ALPES)

Ce que dit le SCoT

- La préservation de la qualité de la ressource en eau par notamment la lutte des pollutions diffuses.
- L'organisation du développement du territoire en cohérence avec la ressource en eau potable et les capacités de traitement des infrastructures existantes ou en projet.

Les constats issus du diagnostic

- Transfert des compétences gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) par la communauté de commune du Pays des Lacs.
- Des installations d'épuration collectives conformes et pouvant supporter les projections d'augmentation de la population du SCOT (installation > 200 équivalent-habitant).
- Une ressource en eau satisfaisante en quantité et qualité au regard du projet de développement du SCOT.
- Un système de lacs, et de barrage qui sert à la production d'électricité, mais également à la régulation des cours d'eau et à la protection des territoires à l'aval. Ce rôle est fixé par le SDAGE.
- Une forte variation des charges dues au tourisme saisonnier
- Une ressource en eau principalement prélevée dans des masses d'eaux souterraines (puits et sources), relativement vulnérables aux diverses sources de pollution (source karstique). La moitié du territoire est concernée par la vulnérabilité aux ruptures électriques du système de distribution d'eau potable.
- Une performance des systèmes de distribution de l'eau potable à améliorer sur la majorité du territoire.
- Un état écologique des eaux superficielles à améliorer en ce qui concerne la diversité piscicole et l'altération de la morphologie.

Ce que dit le projet de territoire

- Gérer la ressource en eau potable (en quantité et en qualité), protection des captages, maîtrise des pollutions ;
- Adapter les systèmes d'assainissement pour faire face aux fréquentations estivales ;
- Valoriser le potentiel économique des milieux aquatiques (tourisme, formation, activités...).

Les enjeux issus du diagnostic

- La mise en conformité ou le regroupement des installations d'assainissement, collectives de faibles capacité ou individuelles, afin de préserver l'environnement des pollutions ;
- La rationalisation de la gestion de l'eau potable et l'adéquation de l'offre et de la demande en période de pointe.
- La pérennisation de la ressource en eau , par la préservation de la qualité et notamment la lutte des pollutions diffuses.
- L'organisation du développement du territoire en cohérence avec la ressource en eau potable et les capacités de traitement des infrastructures existantes ou en projet.
- Le maintien des zones humides pour leur rôle plurifonctionnel, notamment la régulation du débit des cours d'eau et l'épuration des eaux.
- La préservation de la qualité des masses d'eaux de surface par un zonage des bords de cours d'eau, qui préserve la morphologie, voire la restaure. Toute opportunité doit être saisie pour restaurer la libre circulation piscicole.
- La transparence hydraulique à atteindre dans les plans d'urbanisme, voire la désimperméabilisation ponctuelle dans le cadre de projets en milieu plus urbain.
- Anticiper les conséquences des aléas climatologiques

La gestion des déchets



Organisation du SYDOM du Jura
Source : SYDOM

• UNE GESTION DES DÉCHETS RÉGLEMENTÉE AU NIVEAU DÉPARTEMENTAL ET LOCAL

Le **Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets non Dangereux** a été adopté par le Conseil Général du Jura le **1^{er} décembre 2014**. Il fixe des objectifs en matière de production, collecte, tri et valorisation des déchets :

- Réduire d'un tiers la fraction fermentescible des ordures ménagères en 2020 et de deux tiers en 2026 ;
- Réduire de 8% la production des ordures ménagères en 2020 et de 12% en 2026 ;
- Stabiliser les quantités de déchets verts collectés en déchèterie ;
- Stabiliser la part des déchets recyclables des apports en déchèterie ;

Cependant **avec la loi NOTRe la compétence planification déchets revient à la région, le plan départemental restera donc en vigueur jusqu'à la publication du plan régional.**

Le **système départemental de traitement des ordures ménagères est géré par le SYDOM** conformément au Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés en cours de révision. Le SYDOM s'est engagé dans un **Programme Local de Prévention des Déchets** en contractualisant avec l'ADEME en Juillet 2009 avec un objectif atteint avec une baisse de tonnage de 7,4% en 2015. En fin de programme, les caractérisations de bac gris soulignent plusieurs axes de travail à poursuivre : lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, seconde vie des textiles... L'ensemble des dynamiques de prévention des déchets se poursuivent à travers le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2018-2023.

La gestion des déchets

- **UNE COLLECTE ASSURÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES LACS**

Depuis décembre 1994, la **Communauté de Communes du Pays des Lacs**, dans le cadre de sa compétence « **Ordures Ménagères** » gère la collecte des déchets issus des ménages via les bacs bleus (tri) et gris (ordures ménagères). La CCPL assure en outre la gestion de la déchetterie intercommunale de Boissia, unique équipement de gestion des déchets sur le territoire.

Pour répondre aux obligations réglementaires (Décret de mars 2016), le service « déchets » de la CCPL a entrepris la rédaction d'un **Règlement de la collecte des déchets** sur le territoire dont l'objectif est de poser le cadre du service en recensant les bons gestes de présentation des déchets (les consignes de tri, le système de collecte en point de regroupement des conteneurs), les conditions d'utilisation des contenants, les obligations des usagers du service, les obligations du service de collecte, etc.

- **UNE COLLECTE BIEN ORGANISÉE**

La Communauté de communes du Pays des Lacs assure :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables en porte à porte via les bacs gris et bleus;
- La collecte du verre, papier, et textiles en points d'apport volontaire ;



Organisation de la déchetterie de Boissia en 2017

Source : CCPL



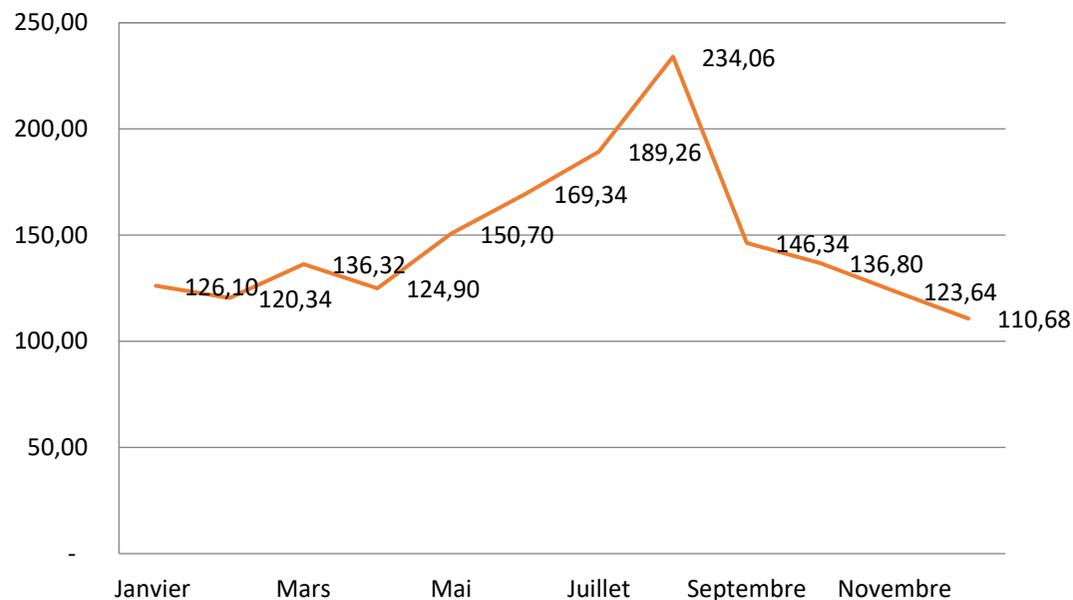
La déchetterie de Boissia

Source : Communauté de communes du Pays des Lacs

LE TOURISME ET LA PRODUCTION DE DÉCHETS

Le volume et le type de déchets générés par l'attractivité touristique d'une commune peuvent varier selon le type d'hébergement touristique. En moyenne, chaque résidence secondaire contribue à augmenter à hauteur de 150 kg par an la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR)¹⁸. Dans les hôtels, la quantité d'OMR générée par une offre de lit supplémentaire (265 kg par an par habitant en 2009) est supérieure à celle produite par un résident supplémentaire (221 kg). Dans les campings, la quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant est environ deux fois plus faible que pour les hôtels, tandis que les quantités d'emballages, journaux et magazines et de verre collectées par habitant sont plus élevées.

Source : Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge des relations internationales sur le climat, mars 2017. « La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ? »



Evolution des tonnages hebdomadaires moyens (gris et bleu) de Janvier à Décembre 2017
Source : CCPL

La gestion des déchets

Les **déchets collectés par la CCPL sont directement acheminés au Centre Départemental de Traitement des Ordures Ménagères de Lons-le-Saunier (CDTOM)**.

Lors de la saison estivale, la population du Pays des Lacs est multipliée par 4. Face à cet accroissement, le service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes doit adapter le service rendu à la population, ainsi les tournées de ramassage Gris/Bleu sont doublées et 16 saisonniers sont recrutés pour la période juillet/août. **La qualité du tri sur le territoire n'en est pas négligée pour autant.** Ainsi l'Ambassadrice du tri mène des campagnes d'information visant le public vacancier dans les campings, les gîtes et chambres d'hôtes.

● LA PRODUCTION DES DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE

Les chiffres présentés ci-après sont antécédents au retrait des communes de Marigny, Saffloz et le Franois de la CCPL. Le volume de déchets collectés dans ces communes est donc compris dans les valeurs avancées dans la partie suivante.

En 2017, la CCPL a collecté **1 949 tonnes de déchets ménagers** (dont déchets collectés en régie par les gros campings) soit **310 kg/hab**. Parmi ce volume, près de **76,5% proviennent des bacs gris** (1 491 tonnes) **et 23,5% des bacs bleus** (458 tonnes) soit en moyenne 237kg/hab pour les ordures ménagères résiduelles et 73kg/hab pour le tri.

Ces chiffres sont au-dessus des valeurs moyennes à l'échelle du SYDOM qui, pour l'année 2017, affichait une moyenne de 182 kg/hab d'ordures ménagères et 55 kg/hab de déchets issus du tri. Cet écart s'explique par l'influence du tourisme sur le territoire. **Durant la période touristique (mai à septembre), le volume hebdomadaire moyen de déchets produits est multiplié par 1,4** par rapport au reste de l'année avec un **pic au mois d'août où le volume moyen est presque doublé.**

La gestion des déchets

| | 2011 | | 2012 | | 2013 | | 2014 | | 2015 | | 2016 | | 2017 | | 2018 | évolution |
|-----------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------|
| | (%) | Juin | Dec | juin | | |
| Jura | 86,23 | 83,20 | 82,02 | 82,83 | 82,56 | 84,73 | 83,23 | 81,44 | 85,21 | 82,17 | 84,30 | 82,37 | 84,54 | 83,84 | 85,97 | ↘ |
| | | 84,71 | | 82,43 | | 83,65 | | 82,33 | | 83,69 | | 83,34 | | 84,19 | | |
| Clairvaux | 88,18 | 91,42 | 85,47 | 77,68 | 87,75 | 87,56 | 81,11 | 79,80 | 92,97 | 83,34 | 90,28 | 82,22 | 88,26 | 82,89 | 85,75 | ↗ |
| | | 89,80 | | 81,58 | | 87,66 | | 80,46 | | 88,16 | | 86,25 | | 85,58 | | |

Evolution du taux de la qualité du tri
Source : CCPL

ZOOM SUR LES DÉPÔTS SAUVAGES

Le territoire fait face depuis le début de l'année 2018 à une problématique grandissante de dépôts sauvages (Bonlieu, Mesnois, Cogna notamment). L'hypothèse a alors été faite que cette recrudescence pouvait être due à la tarification incitative suisse pour réduire les déchets.

Les dépôts sauvages concernent également des pneus qui présentent une problématique particulière. Leur mise en décharge est interdite dans le but de favoriser leur valorisation et leur recyclage, aussi le prix d'achat des pneus inclut une écotaxe qui représente le prix du recyclage dont se chargent les professionnels. Néanmoins face à l'augmentation de la vente de pneus via Internet ou à la détention de stocks de pneus comme ce peut être le cas parfois en milieu rural, un volume grandissant de pneus se retrouve en dehors du système de récupération et de valorisation. Le coût du recyclage est alors à la charge des particuliers qui doivent faire appel à des entreprises agréées. Ce surcoût explique le dépôt sauvage de pneus qui représente à terme une charge supplémentaire pour les collectivités qui doivent s'acquitter des frais de transport et de traitement des pneus.

Le **même constat peut être fait au niveau de la fréquentation de la déchetterie** communautaire. En 2017, le taux de fréquentation a été multiplié par près de 1,4 durant la période touristique (mai à septembre).

• LA QUALITE DU TRI

Le **taux de qualité du tri sur le territoire est satisfaisante** et connaît une **évolution positive en comparaison à la fin de l'année 2017**. Néanmoins, on peut souligner une **certaine hétérogénéité du taux depuis 2011** avec en sus une **variation saisonnière pouvant notamment s'expliquer par l'augmentation du volume de déchets et la venue d'un public moins sensibilisé aux pratiques locales**.

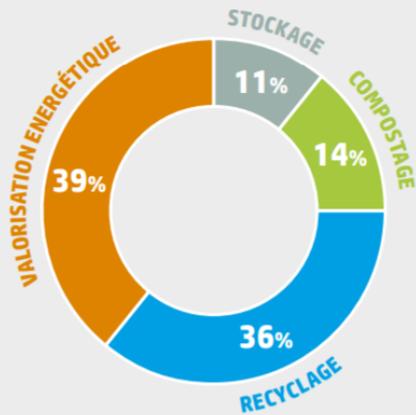
Enfin, avec les soutiens financiers de l'ADEME et d'Eco-Emballages, **le centre de tri a été modernisé**. Désormais, tous les emballages en plastique (pots, barquettes, sachets...) doivent être déposés en vrac, vides et égouttés, dans le bac de tri (bleu). **Cette évolution devrait avoir une incidence positive sur le taux de tri du territoire**.

• LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

Comme évoqué précédemment, le traitement et la valorisation des déchets relèvent de la compétence du SYDOM du Jura qui dispose de nombreux équipements.

- Le **centre de tri à Lons-le-Saunier** (exploitation déléguée à la société JURATROM) ;
- **L'usine de valorisation énergétique** des ordures ménagères (exploitée par la société JURALIA) ;

La gestion des déchets



Traitement des déchets sur le territoire relevant du SYDOM – synthèse des flux (hors REP)
Source : SYDOM – RA 2017

ZOOM SUR LES RISQUES DE POLLUTIONS ET NUISANCES OLFACTIVES LIÉS AU STOCKAGE DES DÉCHETS

Dans le cas des centres de stockage de classe II (déchets non dangereux), l'eau favorise la transformation bio-physico-chimique des déchets. Cette dynamique génère la production de biogaz et de lixiviat (liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau et des liquides à travers une zone de stockage de déchets), tous deux vecteurs essentiels de nuisances olfactives et de pollution des sols et des eaux, y compris souterraines.

Conformément à la législation, le CSJ met en œuvre des mesures permettant de limiter les risques :

- Les lixiviats sont récupérés par les géo-membranes tapissant les casiers de stockage des déchets. Le site est implanté par ailleurs sur une couche d'argile naturelle étanche de 15 à 20 m d'épaisseur limitant d'autant plus les infiltrations accidentelles de polluants dans les sols. 87% des volumes de lixiviats sont par la suite traités dans la station d'épuration de Montmorot et environ 13% sont traités in situ par le système d'évaporation naturelle accélérée Nucléos ;
- Pour lutter contre les nuisances olfactives liées à la présence de dioxyde de soufre, le biogaz est récupéré au sein des casiers puis détruit sur place à l'aide d'un brûleur (torchère ou chaudière).

En parallèle, sont conduits un suivi de la qualité des eaux de ruissellement et des analyses trimestrielles portant sur la conformité des lixiviats avec l'arrêté préfectoral du CSJ.

 **Contrôle du rejet des eaux pluviales de ruissellement : les résultats de toutes les analyses sont conformes aux seuils réglementaires.**

 **Analyses trimestrielles sur lixiviats conformes à l'arrêté préfectoral du CSJ**

- Le **centre d'enfouissement technique** classe II à Courlaoux-Les Repôts d'une superficie de 32,5 ha dont 25 réservés à l'enfouissement

Dans ce contexte, **36% des déchets collectés sur les territoires adhérant au SYDOM sont recyclés, 14% sont compostés, 39% font l'objet d'une valorisation énergétique et seulement 11% sont stockés au Centre de Stockage du Jura**. A noter que pour respecter la hiérarchie européenne des modes de traitement des déchets, outre la prévention, le SYDOM et ses adhérents privilégient le recyclage matière et organique (compostage), puis la valorisation énergétique. Le stockage n'est utilisé qu'en dernier ressort.

Concernant la valorisation énergétique, l'énergie reçue en sortie de chaudière est de 90 450 MWh dont 41% (36 654 MWh) sont valorisés avec :

- 15 047 MWh de chauffage vendu au réseau de chaleur de Lons-le-Saunier
- 9 794 MWh faisant l'objet d'une valorisation électrique (vente à EDF)
- 11 813 MWh dédié directement au chauffage du Centre Départemental de Traitement des Ordures.

Le **centre de stockage permet par ailleurs de mettre en œuvre le recyclage** du papier issu de l'apport volontaire (papeterie NORSKE-SKOG de Golbey (88)) et les graves de mâchefer d'incinération des déchets non dangereux peuvent être réutilisés en technique routière, sous réserve de respecter les critères de l'arrêté du 18 novembre 2011. Le captage du biogaz dans les massifs de déchets est détruit sur place à l'aide d'un brûleur. La chaleur ainsi créée est désormais récupérée et permet d'augmenter les performances du système d'évaporation. En effet, plus l'air est chaud et sec, plus il a la capacité de se charger en eau. En réchauffant l'air en entrée, on facilite l'évaporation des lixiviats.

Enfin, le centre de stockage a connu une baisse de 2,6% du tonnage de déchets entrants. Certes cette réduction est due à la fermeture du Centre de Tri, en raison des travaux de rénovation, qui a conduit à détourner une partie des déchets recyclables vers d'autres centres de tri qui ont alors directement géré les erreurs de tri mais, de manière globale, **le Centre de Stockage du Jura connaît une diminution de l'enfouissement de manière constante et ne présente pas d'enjeu particulier lié à sa capacité.**

Ce que dit le SCoT

- La poursuite des démarches engagées pour le recyclage et la valorisation des déchets recyclés mais aussi pour la réduction des déchets à la source notamment par le compostage en milieu rural et urbain.

Les constats issus du diagnostic

- Une collecte en porte à porte des ordures ménagères et des emballages recyclables ménagers encourageant les habitants à trier ;
- 36% sont recyclés (recyclage matière : verre bacs jaunes, bois ...)
- 39% des déchets font l'objet d'une valorisation énergétique ;
- Une maîtrise des pollutions et nuisances liées au stockage des déchets ;
- Une problématique récente de dépôts sauvages.

Ce que dit le projet de territoire

- Le renforcement de l'économie circulaire, avec en particulier la réduction des déchets et l'intégration territoriale des modèles de production et de consommation (filières « courtes »).

Traduction en enjeux pour le PLUi

- L'optimisation des équipements de collecte des déchets, en adéquation avec le développement projeté ;
- L'amélioration de la collecte des déchets en provenance des établissements de plein-air et la poursuite de la sensibilisation au tri des estivaux ;
- L'approfondissement du développement de nouvelles filières de valorisation (en particulier le compostage) et plus globalement de l'économie circulaire.

La transition énergétique

Les données proviennent de la plateforme OPTEER (Observatoire et Prospective Territoriale Énergétique à l'Échelle Régionale) animée par ATMO Bourgogne-Franche-Comté. Il s'agit d'estimations pour l'année 2016 ou 2017 et comprend donc les valeurs pour les communes de Marigny, Saffloz et le Frasnois. Les chiffres peuvent en outre lisser des variations saisonnières liées à la fréquentation touristique sur la CCPL.

Via les **lois d'aout 2009 et juillet 2010 mettant en œuvre les engagements du Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée à **diviser par 4 ses émissions de GES en 2050** par rapport à ses émissions de 1990 et ce grâce à la création de bâtiments neufs produisant tous plus d'énergie qu'ils n'en consomment à compter de 2020 et la massification de la rénovation, à bon niveau de performances énergétiques, des bâtiments existants.

Cette politique nationale doit permettre de **réduire fortement et rapidement les consommations énergétiques et les émissions associées** de l'ensemble des secteurs économiques et surtout celui du bâtiment.

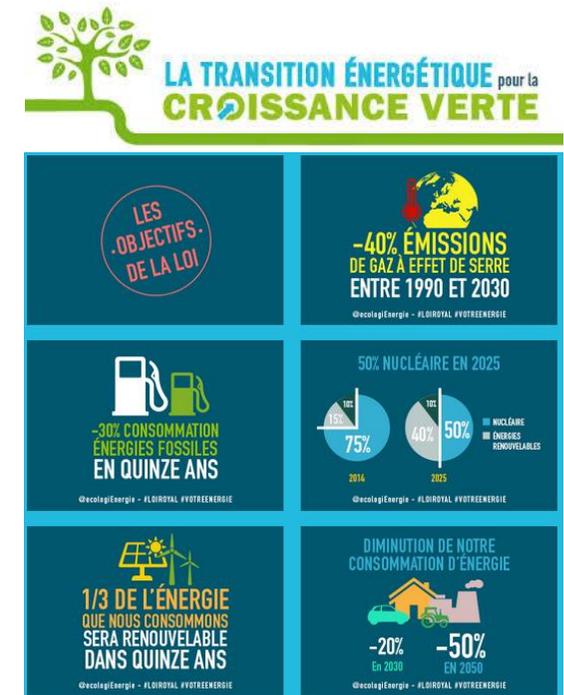
Un **Plan Bâtiment Grenelle** a été mis en place pour aider à la réalisation des engagements de la France à travers la rénovation d'environ 400 000 logements par an à partir de 2013 et 800 000 logements sociaux les plus énergivores d'ici 2020, la rénovation énergétique de tous les bâtiments publics à partir de 2013 ainsi que des travaux de performances énergétiques dans le parc tertiaire public et privé entre 2012 et 2020.

• LA LOI POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LA CROISSANCE VERTE DE 2015

Cette loi met en avant un nombre important d'objectifs, notamment :

- Une **réduction de 40% des émissions de GES d'ici à 2030** et une division par quatre de ces émissions en 2050 ;
- Un **part de 32% des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale** en 2030 ;
- **Réduire la consommation énergétique finale** de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012 avec un objectif intermédiaire de 20 % en 2030 ;
- **Atteindre un niveau de performance énergétique conforme aux normes « Bâtiment Basse Consommation »** pour l'ensemble du parc de logements en 2050 ;
- **Réduire la consommation énergétique primaire d'énergies fossiles** de 30 % en 2030 par rapport à la référence 2012.

Au niveau local, la loi renforce le rôle des collectivités pour mobiliser leurs territoires et réaffirme le rôle de chef de file de la région dans le domaine de l'efficacité énergétique en complétant les schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) par des plans régionaux d'efficacité énergétique.



Les objectifs de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte

Source : <https://www.cnergie.net>

Objectifs globaux du SRCAE

- Une **politique volontariste** permettant d'atteindre en 2020 une diminution de 20% de la demande en énergie primaire par rapport au scénario de référence.
- Un engagement pour **réduire les émissions de gaz à effet de serre** directes de 20% en 2020 et viser l'objectif du « facteur 4 » à 2050 (diminution de 75%) par rapport aux valeurs de 2008.
- Garantir une bonne qualité de l'air afin de préserver la santé des habitants en s'assurant qu'une politique forte sur l'énergie se fera en cohérence avec le maintien d'une bonne qualité de l'air et en veillant au respect des valeurs limites de concentrations dans l'air des principaux polluants atmosphériques sur tout le territoire régional.
- Porter à 32% la consommation d'énergie finale fournie par les énergies renouvelables à échéance de 2020 (contre 13% en 2008 selon les données SOeS).

Les objectifs globaux du SRCAE Franche-Comté
Source : SRCAE Franche-Comté

ZOOM SUR LE SRADDET ICI 2050

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi Notre, crée un nouveau schéma de planification : le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires** (SRADDET). Ce schéma stratégique sera **transversal**, recouvrant non seulement les questions d'aménagement du territoire mais aussi de mobilité, d'infrastructures de transports, d'environnement et de gestion des déchets. Le calendrier prévisionnel prévoit une **mise en œuvre effective du schéma en juin 2019**.

Concernant les thématiques énergétique et adaptation au changement climatique, les enjeux et objectifs qui ont émergé des échanges qui se sont échelonnés tout au long de 2017 et du débat des élus régionaux sur les grands objectifs du SRADDET qui s'est tenu en décembre 2017 sont plus particulièrement ciblés dans l'objectif stratégique 3 « Entrer dans l'ère des transitions » :

- Orientation 7 : Inscrire la stratégie régionale dans une dimension globale et transversale ;
- Orientation 8 : Réussir la transition écologique et énergétique : Dans ce cadre, la Région souhaite aller au-delà des objectifs nationaux et internationaux en matière de transition énergétique en faisant de la Bourgogne-Franche-Comté une région à énergie positive à l'horizon 2050, créatrice de richesse et d'emplois.

Source : Débat sur les grands objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – décembre 2017

Les documents cadres

• LE SCHÉMA RÉGIONAL CLIMAT AIR ENERGIE

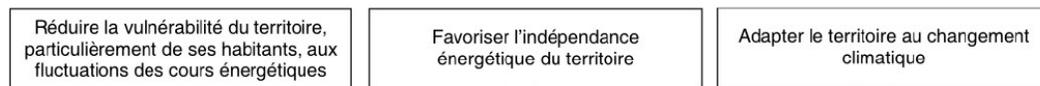
Le Schéma Régional Climat Air Energie de Franche-Comté a été **adopté le 22 novembre 2012**. Ce schéma vise à définir des objectifs et des **orientations régionales aux horizons 2020 et 2050** :

- Montrer qu'une société dite « développée » peut subvenir à ses besoins en diminuant considérablement l'utilisation d'énergie fossile et nucléaire en prônant la sobriété énergétique ;
- Structurer et proposer des mesures concrètes permettant une réelle transition énergétique vers l'efficacité énergétique ;
- Structurer et proposer des mesures concrètes permettant une réelle transition énergétique en recourant aux énergies de flux dites renouvelables ;
- Réduire l'exposition à une qualité de l'air dégradée ;
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique : affirmer la volonté de conduire une politique d'adaptation au changement climatique en commençant par lancer des études pour connaître et comprendre.

La diminution des consommations est une orientation phare du SRCAE avec un **objectif de réduction de 20% des énergies primaires** utilisées notamment dans le secteur résidentiel et dans le secteur des transports (premiers postes de consommation). Enfin, le SRCAE développe des **objectifs de production d'énergies renouvelables avec une part de 32%** dans la consommation totale d'énergie d'ici à 2020.

Il a une **portée stratégique et non réglementaire** et n'est donc pas opposable aux demandes d'autorisations administratives. C'est un cadre qui définit notamment les **objectifs régionaux en matière de maîtrise de l'énergie**, ainsi que « les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets ».

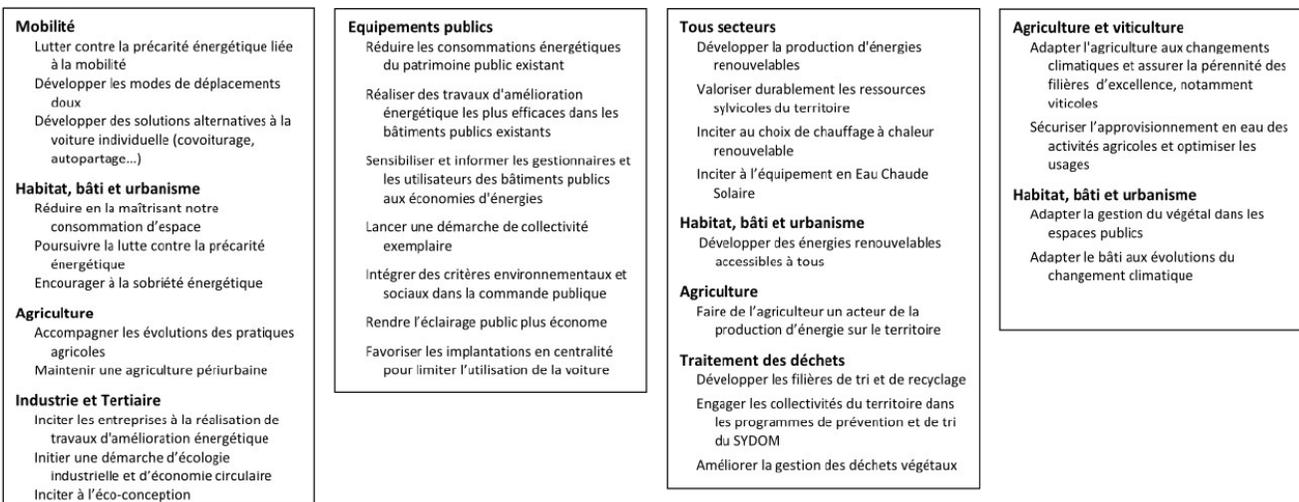
Axes stratégiques :



Orientations stratégiques :



Objectifs opérationnels :



Objectif opérationnel transversal : Communiquer, informer, éduquer à propos des enjeux du changement climatique et inciter au changement de mentalité

Synthèse de la stratégie du PCET du Pays Lédonien

Source : PCET DU PAYS Lédonien

CE QUE DIT LE PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL DU PAYS LÉDONIEN

Le PCET du Pays Lédonien identifie la CCPL comme engagée dans la transition énergétique par son implication dans le développement des itinéraires cyclables. Ainsi, les actions/projets de voie verte, de « bandes de roulement vélo » aux abords des voies départementales, de développement des transports en commun et des itinéraires PDIPR, de création d'une place de covoiturage, ou encore de liaisons douces engage le territoire dans une démarche de réduction des consommations énergétiques et donc des émissions de Gaz à Effet de Serre via la thématique de la mobilité.

L'engagement local dans la transition énergétique

• LE PCET DU PAYS LÉDONIEN ET LE PCET DU PNR DU HAUT JURA

Le Plan Climat Energie Territorial (PCET) est la **contribution locale pour agir face au changement climatique** et adapter le territoire aux évolutions à venir. Les actions recouvrent les thématiques de l'habitat, de l'aménagement, de l'agriculture, de la production d'énergies renouvelables ou de la mobilité, avec pour objectif de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et la vulnérabilité énergétique du territoire tout en le préparant aux évolutions du climat à venir.

Depuis 2012, le Pays Lédonien a engagé de façon volontaire l'élaboration de son PCET. Avec un total de 67 actions, le plan d'actions traduit de façon opérationnelle les objectifs et orientations que s'est fixé le Pays Lédonien dans la stratégie de son PCET (cf. figure ci-contre).

L'engagement local dans la transition énergétique



Aires de covoiturage en entrée de ville à Pont-de-Poitte promouvant les déplacements écologiques, économiques et favorisant le lien social
Source : <http://www.pontdepoitte.com>

• LA LABELISATION DE LA COMMUNE DE PONT-DE-POITTE

La commune de Pont-de-Poitte a répondu à l'appel à projets « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) lancé par le ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie, et a été lauréate. Ainsi, cela implique que Pont-de-Poitte est labellisée TEPCV.

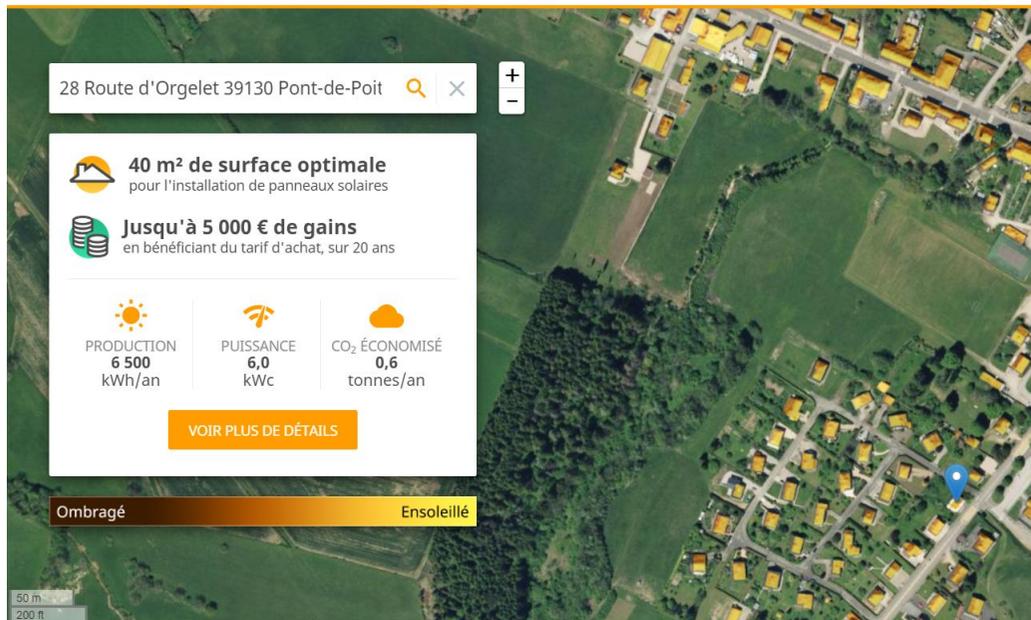
La commune est ainsi engagée depuis mai 2016 dans une **dynamique de réduction des besoins en énergie de ses habitants, des constructions, des activités économiques, des transports, des loisirs**. Pour ce faire, elle propose un programme global (« Pont-de-Poitte à pied ») pour un nouveau modèle de développement, plus sobre et plus économe. La labélisation est mise en œuvre autour d'un **programme d'actions bâti sur 3 ans** et donne l'opportunité d'agir sur : la réduction de la consommation énergétique (rénovation et réduction de l'éclairage public...), la diminution des pollutions et le développement des transports propres (parkings en entrées de ville, dalles engazonnées, bornes de recharge électrique, développement des modes actifs...), le développement des énergies renouvelables (solaire, photovoltaïque), la préservation de la biodiversité (Zérophyto, verger partagé...), l'éducation à l'environnement, actions de communication.

• UN CADASTRE SOLAIRE A L'ECHELLE DU PAYS DES LACS

Le Pays des Lacs a réalisé un **cadastre solaire sur l'intégralité de son territoire**. A l'échelle de chaque bâtiment, l'outil permet notamment d'identifier la **surface optimale exploitable pour l'installation de panneaux solaires, la production énergétique attendue et les émissions de carbone potentiellement évitées**. Le cadastre est un vecteur de développement du photovoltaïque sur le territoire et d'émergence de systèmes coopératifs de production d'énergie solaire.

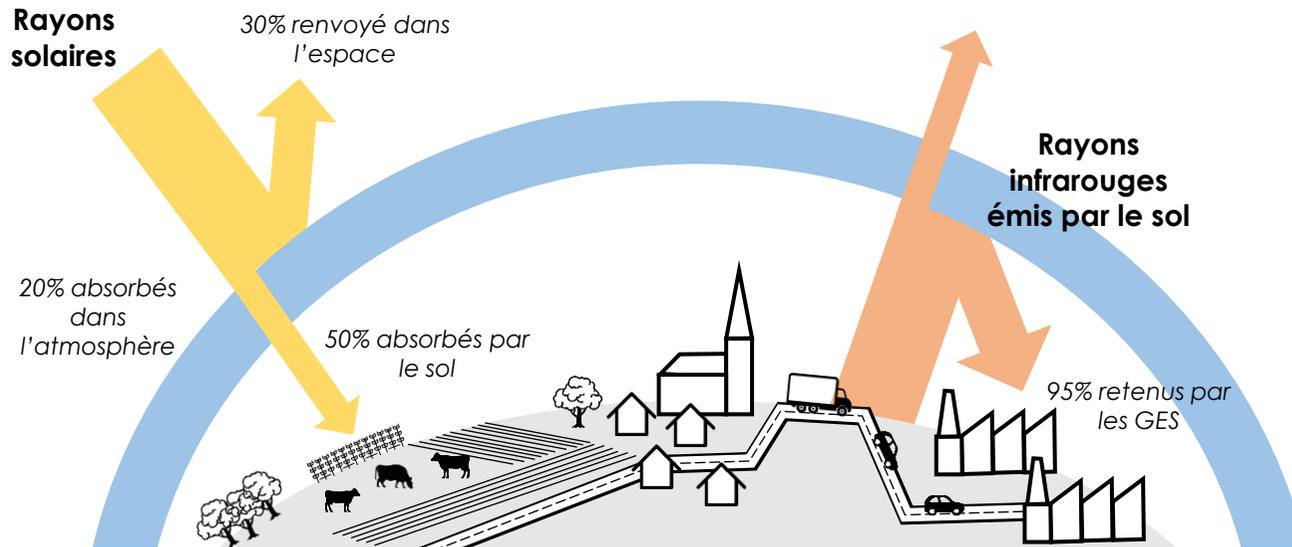


Notre charte qual



Extrait du cadastre solaire de Pays des Lacs
Source : <https://paysdeslacs.insunwetrust.solar/simulateur/>

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

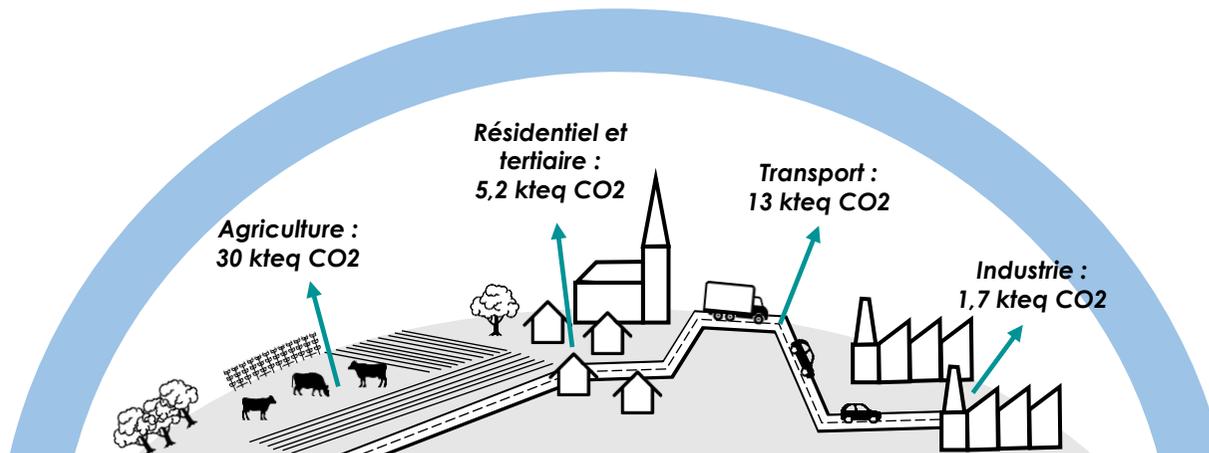


• DES ÉMISSIONS DE GES INDUITES PAR L'ACTIVITÉ AGRICOLE ET LES TRANSPORTS

Au total, le territoire de la communauté de communes du Pays des Lacs a émis environ **50 kteqCO₂ en 2016, soit 8,8 teqCO₂/hab**. Ce chiffre est au-dessus de la moyenne nationale de 8,2 teqCO₂/hab mais inférieur à la moyenne départementale de 11,1 teqCO₂/hab.

L'analyse de la répartition des émissions par secteur reflète fortement le caractère rural du territoire : **l'agriculture et le transport émettent respectivement 61% et 25% des émissions de GES du territoire**. Ces chiffres s'expliquent effectivement par la prépondérance de l'activité agricole et en particulier des élevages mais également par la forte dépendance aux transports routiers.

Au regard de la nature des émissions du **secteur agricole, environ 70% correspondent à des émissions de CO₂** essentiellement dues aux déplacements liés aux pratiques agricoles (fioul des engins, énergie de séchage, tank à lait, retournement des terres...) et environ **25% correspondent à des émissions de méthane** issues de l'élevage. La proportion plus faible de ce GES n'est pas à négliger car le potentiel de réchauffement de l'atmosphère du méthane est 25 fois plus élevé que celui du dioxyde de carbone sur une période d'un siècle.



Réchauffement climatique et émissions de GES en 2016 dans le Pays des Lacs (Teq CO₂)
Source : OPTTEER, EVEN Conseil

Le **protoxyde d'azote**, provenant essentiellement de la transformation des produits azotés (engrais, fumier, lisier, résidus de récolte) dans les sols agricoles, est quant à lui **peu représenté dans les émissions (1%)** en raison du peu de parcelles cultivées comparativement aux prairies et pâtures. Aussi, outre les actions visant à réduire les consommations d'énergie des exploitations agricoles, il

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

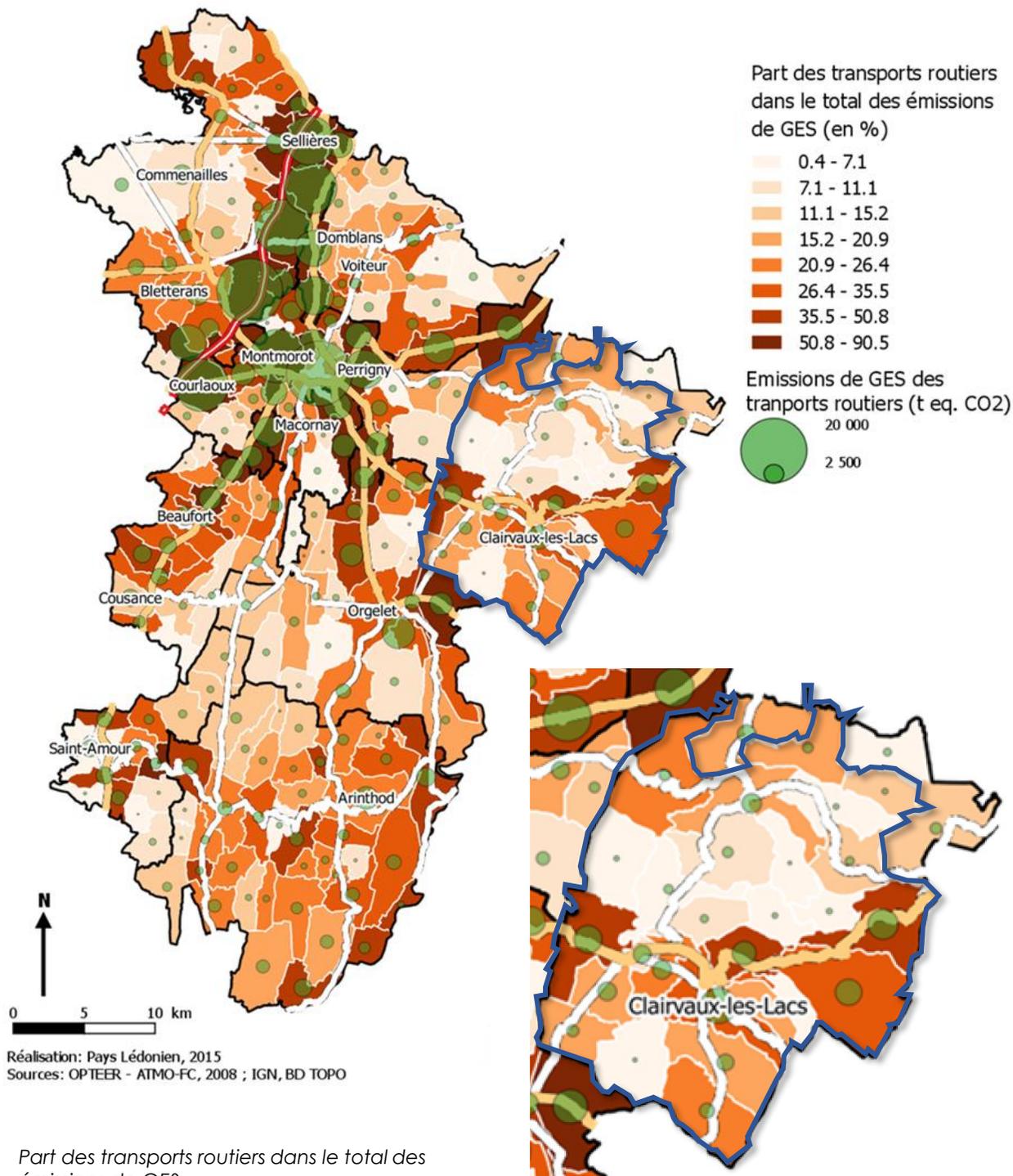
il apparaît pertinent, comme le souligne le SCoT du Pays Lédonien, de **rechercher des solutions techniques visant à réduire les émissions de l'élevage et des cultures.**

Concernant le **secteur des transports, 63% des émissions relèvent des déplacements individuels et 35% sont dues au fret.** Enfin, l'analyse cartographique montre clairement **l'influence des axes structurants du territoire : RD27 et RD678.** Les communes traversées présentent ainsi de fortes proportions de ce secteur dans leurs émissions communales. Dans ce cadre, le **développement d'une mobilité alternative (bus, motorisations décarbonées...)** ainsi que **la promotion d'un territoire « courte-distance » peuvent représenter des axes d'amointrissement des émissions de GES.**

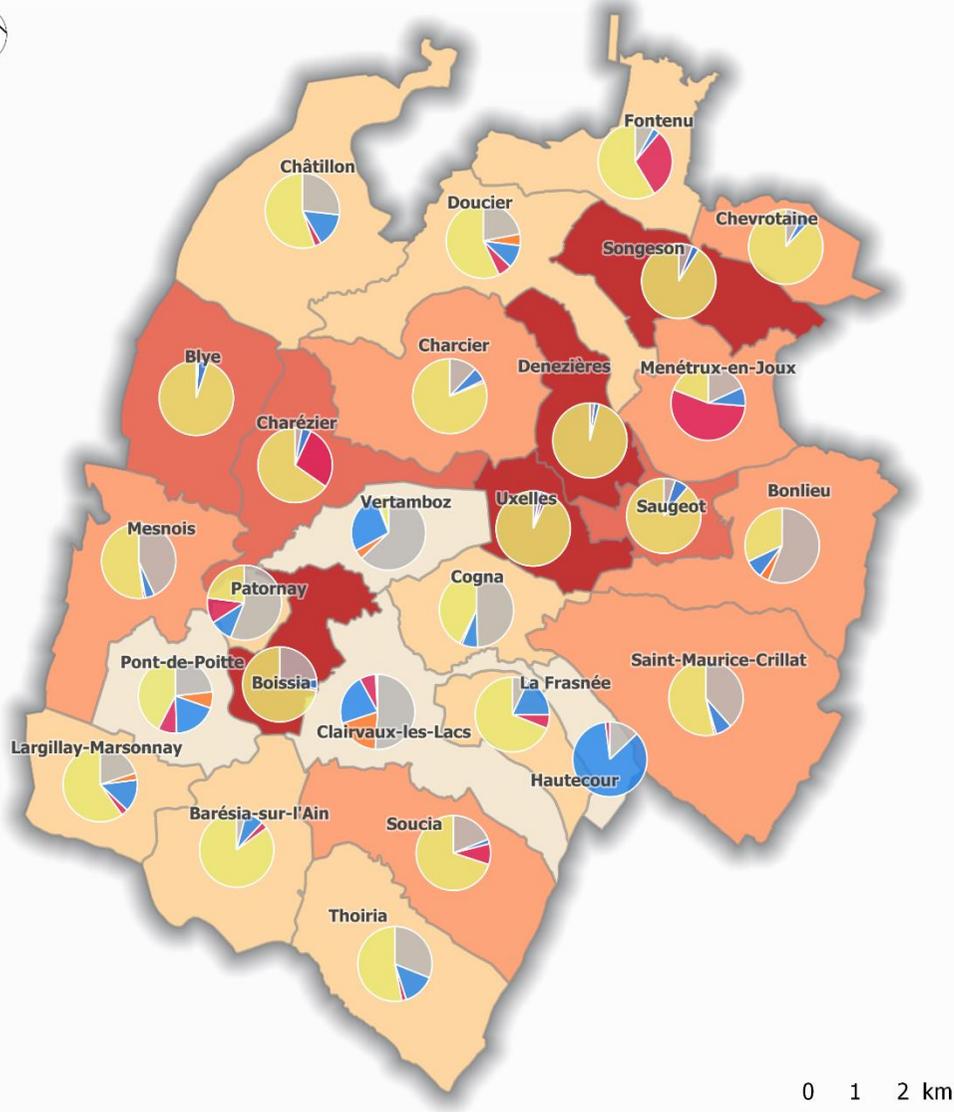
- **DES MODES DE CHAUFFAGE INFLUENÇANT LES ÉMISSIONS DE GES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL**

3ème secteur émetteur de GES sur le territoire (8% des émissions), **le résidentiel émet majoritairement du dioxyde de carbone (99%).** L'importance de ce chiffre s'explique par le climat hivernal rigoureux et la **nécessité de chauffer** mais également par **l'âge du parc de logement. 72% de ce dernier a été construit avant 1990,** soit avant la troisième Réglementation Thermique (RT) imposant la prise en considération, dans les constructions nouvelles, des besoins de chauffages et d'eau chaude sanitaire en sus des déperditions de chaleur lié à l'isolation du bâtiment.

Aussi, la **réhabilitation du parc de logement apparaît comme un réel levier d'action pour limiter les déperditions thermiques et ainsi diminuer les émissions de GES.**



Part des transports routiers dans le total des émissions de GES
Source : OPTeER, SCoT du Pays Lédonien



0 1 2 km

Poids des secteurs dans les émissions de GES en 2014

- Agriculture
- Industrie et gestion des déchets
- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport routier

Emissions de GES par habitant en 2014 (teq CO2)

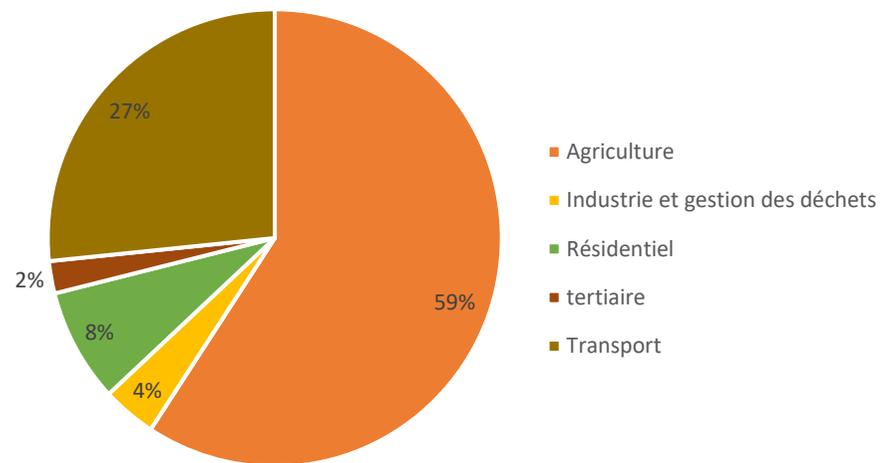
- De 2 à 5
- De 5 à 10
- De 10 à 15
- De 15 à 20
- De 20 à 31

Sources : IGN, OPTTEER
Date : 29 / 07 / 2019



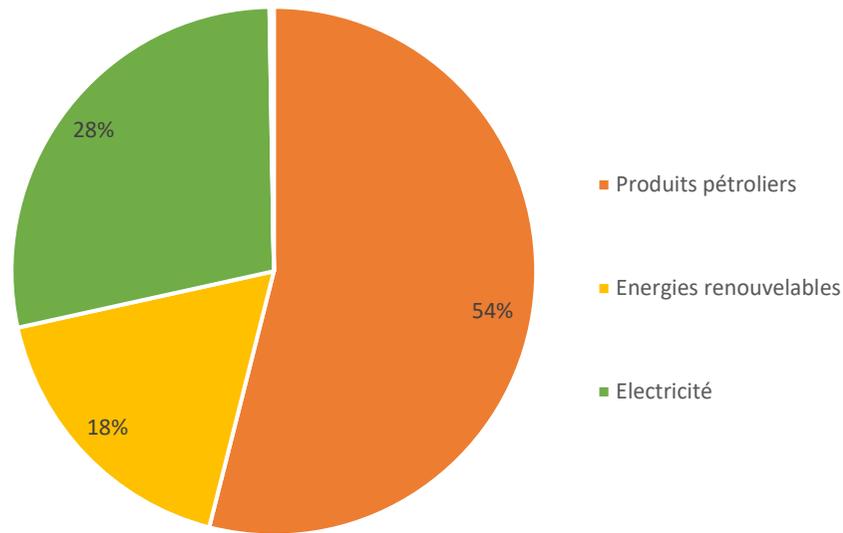
Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

Enfin, sur l'ensemble des gaz rejetés, **70% sont issus de la biomasse** ce qui peut être mis en corrélation avec la consommation d'énergie renouvelable et notamment la part importante de consommation de bois de chauffage dans le secteur résidentiel.



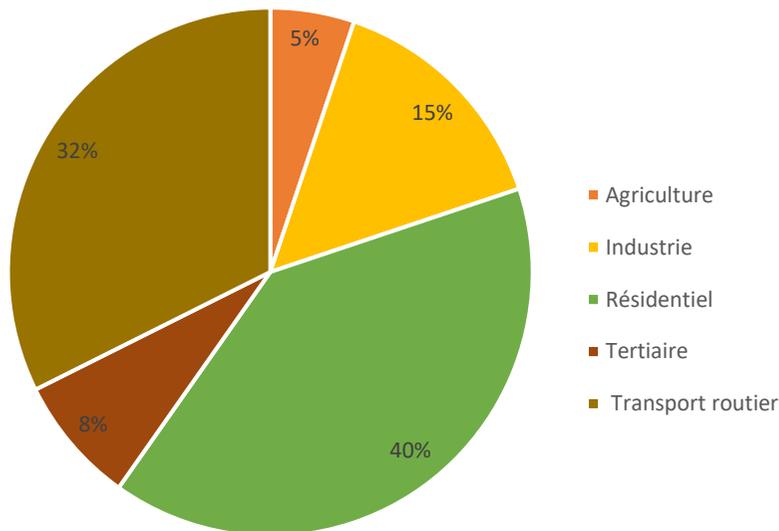
Emissions de GES par secteur dans la Communauté de communes du Pays des Lacs
Source : OPTTEER, 2016

Les consommations énergétiques



Consommation d'énergie par source d'énergie dans la Communauté de communes du Pays des Lacs

Source : OPTEER, 2016



Consommation d'énergie par secteur dans la Communauté de communes du Pays des Lacs

Source : OPTEER, 2014

• DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES Tournées vers les énergies fossiles

En 2016, la **consommation totale d'énergie atteint 13,3 kTep soit 2,3 Tep/habitant**. Cette moyenne est moins élevée que la moyenne départementale, estimée à 3,5 Tep/habitant, et nationale estimée à 3,6 tep en 2014.

Le territoire connaît une **forte prédominance des énergies fossiles** dans sa consommation énergétique. En 2016, le recours aux produits pétroliers représente près de 55% de la consommation énergétique totale du territoire (7,14 kTep). Ces énergies sont **principalement consommées par le secteur des transports** (4,5 kTep soit plus de 63% de la consommation de produits pétroliers du territoire) **et le secteur résidentiel** (1,1 kTep, soit plus de 15% de la consommation de produits pétroliers du territoire).

• LES SECTEURS RÉSIDENTIEL ET DES TRANSPORTS, DES LEVIERS POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

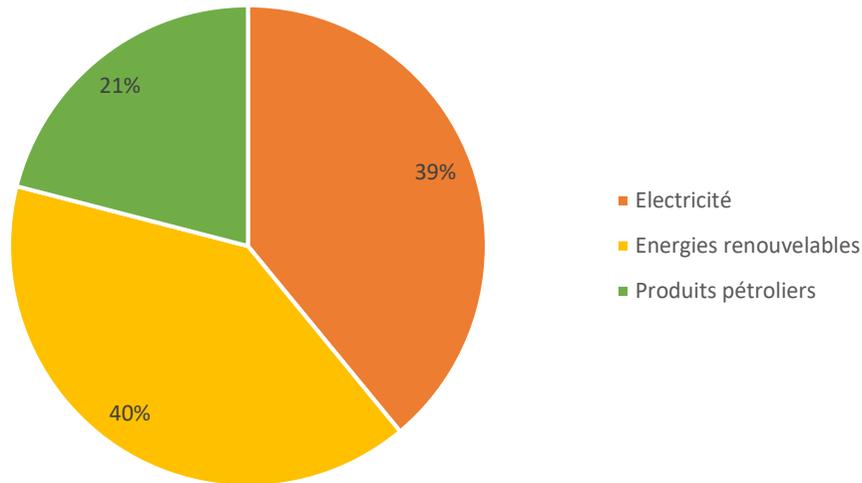
De manière globale, le **secteur résidentiel est le secteur le plus consommateur** (5,1 kTep en 2014, soit 40% de la consommation contre 27,6% en Franche-Comté et 27,7% à l'échelle nationale) puis dans une moindre mesure le secteur des transports avec une consommation énergétique représentant 32% (4,2 kTep) des consommations du territoire contre 30,6% en Franche-Comté et 29,6% en France.

Comme le précise également le SCoT du Pays Lédonien, ces proportions plus élevées que les moyennes régionales ou nationales peuvent s'expliquer par le caractère rural du territoire (absence de transports en communs, et donc nécessité du « tout voiture » et territoire traversé par des axes de transit) et des besoins de chauffage plus importants en saison froide qu'au niveau national.

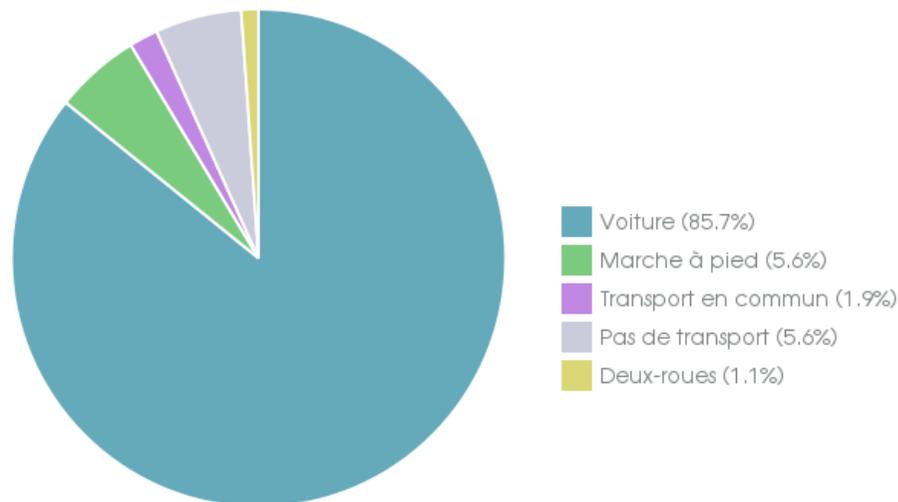
Les consommations énergétiques

Par rapport à la consommation énergétique de ces secteurs, on peut souligner les éléments suivants :

- **Pour le secteur résidentiel**, bien que très énergivore en raison du climat et comme évoqué précédemment de l'âge du parc résidentiel, **40 % des consommations proviennent des énergies renouvelables** et en particulier du chauffage au bois. Toutefois, le **confort thermique et la réhabilitation du parc de logement apparaissent comme un véritable enjeu** de réduction de la consommation énergétique du territoire ;
- **Pour le secteur des transports, 54% des consommations relèvent du transport de personnes et 30% du fret.** Aussi, le territoire est marqué par une prépondérance de la voiture individuelle qu'illustre principalement le taux d'usage de la voiture pour les déplacements domicile-travail : près de 86% en 2015. Ces **chiffres sont caractéristiques des territoires à dominante rurale, et des contraintes qui y sont inhérentes.** Dans le cadre, le développement d'une mobilité alternative apparaît comme un levier d'action dans la diminution des consommations énergétiques. Toutefois, il apparaît compliqué de mettre en place ces nouvelles mobilités uniquement à l'échelle d'un EPCI rural, sans réelle politique régionale ou nationale sur cette thématique.



Part des énergies consommées par le secteur résidentiel en 2016 dans le Pays des Lacs
Source : OPTTEER, 2016



Part des modes de transport domicile-travail en 2015 au sein de l'ancien périmètre de la CCPL
Source : RP INSEE

• UNE PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE RESTREINTE MAIS UN TERRITOIRE PRÉSENTANT DES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

A l'échelle nationale, le budget moyen par ménage alloué à l'énergie domestique est de 1 683€ par an (2017). Dans la communauté de communes du Pays des Lacs, le revenu médian est de 20 518€ annuel net (2016, chiffres INSEE correspondant à l'ancien périmètre de la CCPL). Aussi, **la facture d'énergie représente 8,2% des revenus des foyers**. On considère qu'il y a précarité énergétique dès lors que la part des revenus consacrée à l'énergie dans le logement dépasse 10%. Aussi, à l'échelle globale de l'espace communautaire, **la précarité énergétique semble restreinte. Il existe néanmoins des facteurs de vulnérabilité sur le territoire. Le parc de logements date majoritairement d'avant 1990, soit avant la troisième Réglementation Thermique (RT) imposant une isolation des bâtiments neufs et la prise en considération des besoins de chauffages et d'eau chaude sanitaire. Ces habitats sont d'autant plus vulnérables que le climat est rigoureux. En outre, le fioul représente environ 20% de la consommation énergétique du secteur résidentiel.** Or, à surface égale, le fioul est plus consommateur d'énergie que les autres modes de chauffage et son utilisation est par conséquent un facteur de vulnérabilité énergétique. Le coût du fioul fait par ailleurs l'objet de fluctuations financières. Les risques d'inflation pendant les saisons froides viennent renforcer l'exposition des utilisateurs à la précarité énergétique.

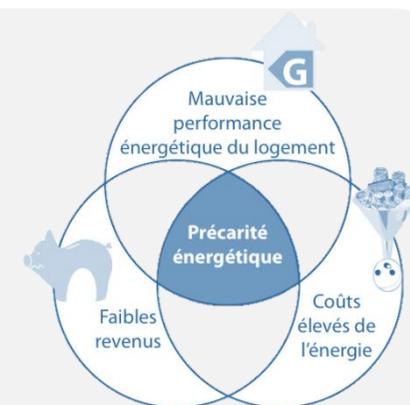
Bien que n'entrant pas directement en compte dans les chiffres présentés précédemment, il apparaît également qu'au regard de la précarité énergétique liée à la mobilité, le territoire communautaire présente des facteurs de vulnérabilité du fait de **la forte dépendance à la voiture pour les trajets domicile-travail** : près de 86 % des actifs du territoire utilisent la voiture pour se rendre au travail. (INSEE, chiffre de 2015). Enfin, la précarité liée à la mobilité devrait s'accroître en raison de la **tendance à la hausse du prix du carburant** (+30% entre 2005 et 2014 et une facture des ménages de 312€ à 430€) avec une estimation d'un coût de 2€/L à l'horizon 2040 selon le scénario prévisionnel de l'Ademe.

La vulnérabilité énergétique

DÉFINITION DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique résulte de la difficulté ou de l'impossibilité d'un ménage à payer ses factures d'énergie et à satisfaire ses besoins essentiels de confort thermique. Elle résulte de la combinaison des facteurs suivants :

- le prix de l'énergie ;
- le niveau de ressources des ménages ;
- la qualité de l'habitat et de l'équipement de chauffage ;
- les pratiques des ménages.



Schématisation des facteurs de précarité énergétique Source : <http://www.polenergie.org>

ZOOM SUR LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Un ménage sur trois en Bourgogne-Franche-Comté est exposé à la vulnérabilité énergétique. La région apparaît comme l'une des plus touchées par cette problématique. Les risques de vulnérabilité et de précarité énergétiques sont principalement dus aux dépenses conséquentes en matière de carburant pour les déplacements en voiture et de chauffage des logements.

En effet, les déplacements en voiture en milieu rural sont plus importants que dans les espaces urbains où la population bénéficie d'alternatives. En 2008, la région est au 2ème rang du nombre de ménages exposés au risque de vulnérabilité énergétique liée aux dépenses de carburant. Ces ménages consacrent plus de 4,5% de leur revenu pour l'achat du carburant nécessaire pour se rendre au travail ou pour accéder aux services. Par ailleurs, la facture énergétique annuelle d'un habitant de la région pour se chauffer s'élève en moyenne à 1 560€, contre 1 250€ en France, montant en partie dû à l'ancienneté des habitations.

A TITRE DE RÉFÉRENCES...

Part des ménages exposés au risque de vulnérabilité énergétique liée aux dépenses de carburant :

37% en milieu rural

15% en Bourgogne-Franche-Comté

10% en France métropolitaine

Source : Débat sur les grands objectifs du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires – décembre 2017

Les dispositifs en faveur de la rénovation énergétique

Pour réduire les consommations énergétiques et lutter contre la précarité énergétique des ménages, de nombreux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat ont été mis en place :

- **Au niveau national, via :**

- Le crédit d'Impôt pour la transition énergétique
- La TVA à 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique
- L'éco-prêt à taux zéro :
- Les aides des entreprises de fourniture d'énergie (CEE)
- L'aide en faveur des ménages modestes : Coup de pouce économies d'énergie 2018-2020
- Les aides du programme "Habiter mieux" de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)
- Le chèque énergie pour aider à payer des factures d'énergie ou des travaux de rénovation
- L'exonération de la taxe foncière pour les travaux d'économies d'énergie

- **Au niveau départemental, via**

- Le programme Aides travaux d'économie d'énergie Jura (Aide aux travaux d'isolation, Aide à la réalisation d'un bouquet de travaux, Aide aux travaux BBC basse consommation)

- **Au niveau régional, via :**

- Le Programme Aides efficacité énergétique Région Bourgogne Franche-Comté (Aides Effilogis)



Barrage hydro-électrique de Blye-Charézier
Source : EVEN Conseil

| Commune | Puissance installée – Hydroélectricité - 20176 (MW) | Production électricité – Hydroélectricité - 2016 (MWh) |
|--------------------|---|--|
| Blye-Charézier | 4 | 13 302 |
| Clairvaux-les-Lacs | 0,34 | 858 |
| La Frasnée | 0,35 | 932 |
| Patornay | 0,39 | 2 010 |
| Pont-de-Poitte | 1,061 | 4 029 |
| Total | 6,14 | 21 131 |

Puissance installée et production hydroélectrique dans le Pays des Lacs
Source : OPTEER

• UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES CONSÉQUENTE

En 2016, la **production d'énergie sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Lacs concerne exclusivement des énergies renouvelables**. Toute énergie confondue, la production sur l'ancien périmètre de la CCPL est de près de **35 GWh** (hors bois de chauffage des ménages) avec 9,2 GWh et 26,4 GWh relevant respectivement de la production thermique et électrique.

Certes, l'intégralité de la production n'est pas consommée sur le territoire mais à titre de comparaison, on peut souligner que cette production équivaut à :

- 4% de la production d'énergies renouvelables du département (830 GWh en 2016) ;
- près de 22% des besoins énergétiques du territoire en 2014 (160 GWh=14 kTep)
- la consommation moyenne annuelle en électricité de 1 680 foyers (consommation moyenne annuelle d'une habitation estimée à 21 200 kWh, source ADEME).

• UNE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES BASÉE SUR L'HYDROÉLECTRICITÉ ET LE BOIS-ÉNERGIE

La **production hydroélectrique est majoritaire** dans le Pays des Lacs avec une puissance de production installée s'élevant à 6,14 MW permettant de produire en 2016, un peu plus de 21GWh d'électricité. La **principale installation est celle de la société des Chutes de l'Ain** d'une puissance de 4000 kW sur les communes de Blye et Charézier.

La production de cette centrale hydroélectrique correspond à la consommation de 14 400 foyers (hors eau chaude et chauffage) et évite à ce titre l'importation de 1 400 tonnes de pétrole ou de 6 000 tonnes de charbon (source *Electricité Autonome Française*). A noter toutefois que **cette installation ne dispose pas de passe à poissons et constitue à ce titre un obstacle conséquent à la continuité écologique**.

La forêt couvre près de 55% de la superficie du territoire et appartient à 39% au domaine public, ce qui est supérieur à la moyenne nationale. L'ampleur de cette ressource explique l'importance du développement du bois-énergie dans le Pays des Lacs. Le **chauffage domestique est le premier consommateur** et concerne l'ensemble des communes avec en 2016 **une production de 27 GWhth**. Le territoire dispose par ailleurs de **2 chaufferies collectives**, sur les communes de Clairvaux-les-Lacs (puissance thermique de 0,75 MW) et Vertamboz (puissance thermique de 0,10 MW). Ces installations ont assuré la production en 2017 de près de **2,7 GWh** d'énergie. Enfin, les communes de Doucier, Patornay et Pont-de-Poitte accueillent des **chaufferies industrielles du bois** qui présentent une puissance thermique cumulée de 3,56 MW ayant permis la production de plus de **5 GWh** d'énergie en 2017.

L'exploitation de l'énergie solaire est déjà bien engagée sur le territoire. En 2017, les installations photovoltaïques installées, et en particulier la **centrale de Soucia**, ont permis la **production de plus de 4GWh** d'énergie (ancien périmètre de la CCPL). Le **solaire thermique est également exploité** avec une production de chaleur en 2017 de 107 MWh. Par ailleurs, le Pays des Lacs favorise le développement du photovoltaïque via l'édition de son cadastre solaire. Enfin, **les nombreuses installations agricoles offrent des opportunités de développement de l'exploitation de l'énergie solaire** via la valorisation des toitures par la pose de panneaux photovoltaïques.

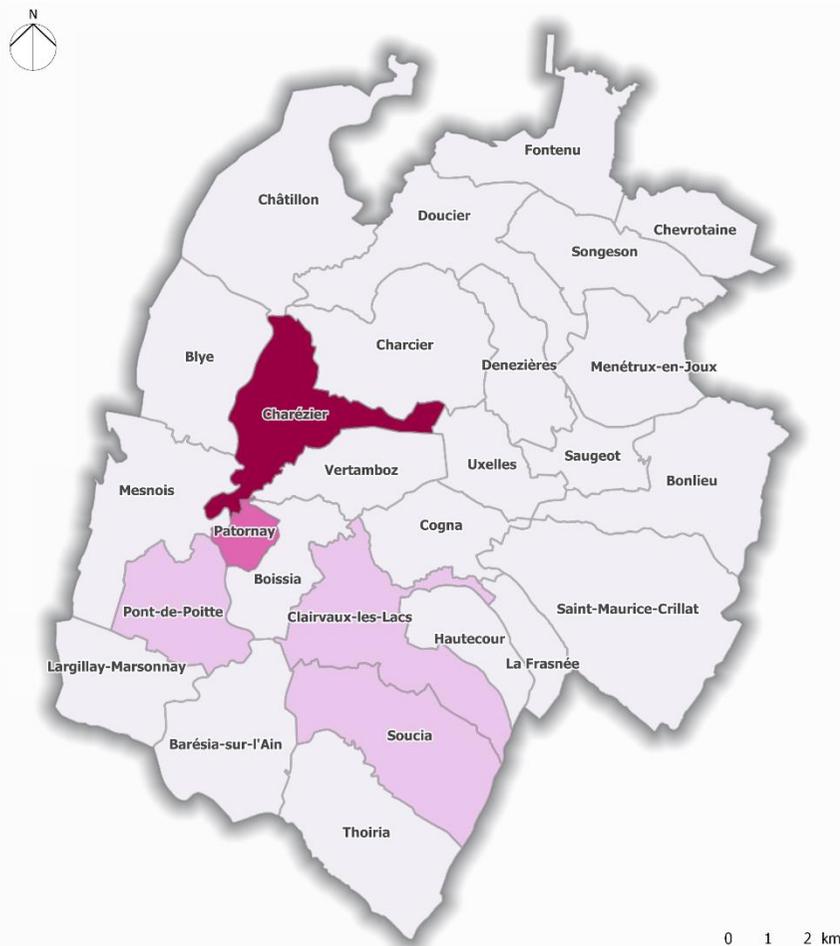


Centrale photovoltaïque de Soucia
Source : EVEN Conseil

Production énergétique et potentiel de développement des énergies renouvelables

Production d'énergie renouvelable

Pays des Lacs



Production d'énergie renouvelable hors bois des ménages par commune en 2016 (MWh)

- De 0 à 2500
- De 2500 à 5000
- De 5000 à 8000
- De 8000 à 10500
- De 10500 à 13310

Sources : IGN, OPTEER
Date : 29 / 07 / 2019

even
CONSEIL

• UN POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT DE LA MÉTHANISATION

La méthanisation est une technologie basée sur la dégradation de la matière organique par des micro-organismes, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. Cette technique permet à partir des déchets ou des effluents d'élevages de produire un gaz combustible utilisable pour produire de l'électricité ou de la chaleur.

Sur le territoire **la filière agricole et en particulier l'élevage est très développée** et en 2013, la réalisation d'une étude de potentiel pour évaluer les gisements de matières entrantes (méthanisables) dans un périmètre de 40 km autour de Lons-le-Saunier a permis d'identifier un gisement organique mobilisable de 3 600 tonnes, soit une production potentielle de 408 634 m³ de méthane, ou 4 062 MWh d'énergie primaire.

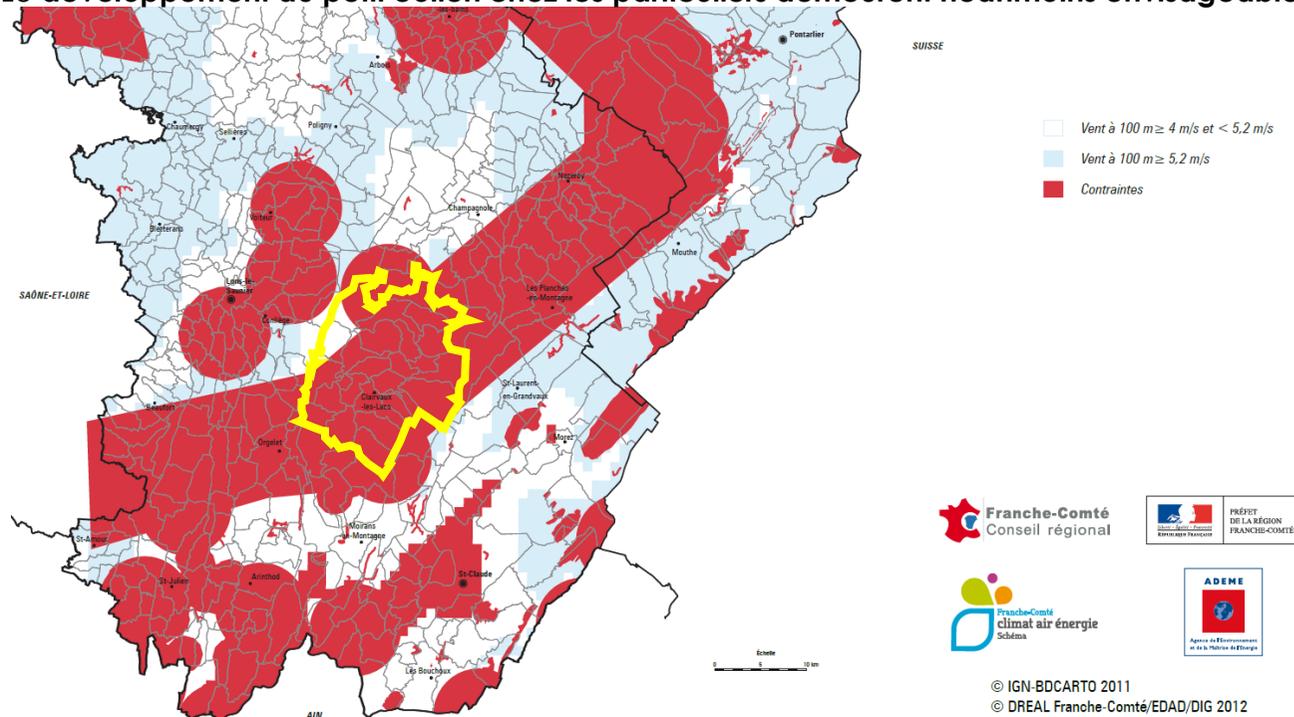
Toutefois, **à ce jour la méthanisation et la valorisation du biogaz ne sont pas développés sur le territoire, bien qu'une réflexion soit actuellement en cours.** Certes, il existe un potentiel indéniable, **néanmoins, le développement de cette énergie peut être contrainte sur les zones agricoles en AOC Comté**, dont le cahier des charges impose des conditions strictes pour l'épandage du digestat.

• UN DÉVELOPPEMENT DE L'ÉOLIEN FORTEMENT CONTRAINT

Une majeure partie du territoire du Pays des Lacs ne peut pas faire l'objet d'implantation de **grandes éoliennes**, correspondant à une zone d'exclusion du fait des **contraintes liées à l'aviation militaire** : couloir aérien de très basse altitude abaissée au niveau du sol (LF-R45 C Arbois). Cet axe est complété par deux **zones latérales de protection**, dans lesquelles l'armée refuse l'implantation des éoliennes à concurrence de 9,2 miles nautiques de large, soit environ 17 km.

En outre, le développement du grand éolien pose la question de l'impact visuel qui, compte-tenu de la topographie du territoire et de la dynamique touristique basée sur la valorisation des belvédères, pourrait déprécier le paysage.

Le développement du petit éolien chez les particuliers demeurent néanmoins envisageable.



Zones d'exclusion du développement de l'éolien
Source : Schéma régional éolien, 2012

Ce que dit le SCoT

- Le développement du mix énergétique pour répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique. L'exploitation des ressources sylvicoles devra se faire avec une nécessaire prise en compte des enjeux relatifs à la biodiversité (notamment en lien avec les TVB) et en conciliant la multiplicité des usages des milieux forestiers ;
- En complément du développement des énergies renouvelables, une nécessaire prise en compte de la sobriété et de l'efficacité énergétique, notamment pour faire face aux problématiques de précarité énergétique (dans l'habitat et les transports).

Les constats issus du diagnostic

- Un engagement local dans la transition énergétique via la labélisation TEPCV de Pont de Poitte, le recours aux énergies renouvelables et la promotion d'une mobilité alternative ;
- Des émissions de GES dues aux secteurs agricole et des transports ;
- Une consommation énergétique reposant sur les secteurs du résidentiel et des transports et encore très dépendante des énergies fossiles ;
- Un territoire présentant des facteurs de vulnérabilité énergétique ;
- Une production d'énergies renouvelables bien développée et basée sur l'hydroélectricité et le bois-énergie ;
- Des potentiels de développement des énergies solaires, et de valorisation des effluents agricoles.

Ce que dit le projet de territoire

- Tendre vers un développement performant sur le plan énergétique en intégrant l'efficacité énergétique dans les politiques et les projets de développement ;
- Mettre en place un programme d'animation locale « Transition énergétique » afin d'accompagner les populations et les entreprises vers le renforcement de l'efficacité énergétique ;
- Mise en place d'un PCAET et d'une politique de l'habitat axée sur la diversification et l'adaptation énergétique.
- Soutien au projet énergétique dans le respect des paysages et des activités
- Faire de la transition énergétique un levier du développement

Traduction en enjeux pour le PLUi

- La réduction des consommations énergétiques, notamment fossiles, et des émissions de Gaz à Effet de Serre induites ;
- L'amélioration des performances énergétiques du parc de logement existant et la lutte contre la précarité énergétique des ménages pour réduire la demande énergétique du territoire, notamment vis-à-vis des énergies fossiles ;
- Le développement de la production des énergies renouvelables dans le respect des enjeux environnementaux, paysagers et patrimoniaux.
- La recherche de solutions techniques visant à réduire les émissions de l'élevage et des cultures ;
- Le développement d'une mobilité plus durable pour limiter les consommations énergétiques induites.

| | | | |
|----------------|--|-----------------|---|
| ADMR | Aide à Domicile en Milieu Rural | GR : | Grande Randonnée |
| AEP | Alimentation en Eau Potable | GRP : | Grande Randonnée de Pays |
| ANC | Assainissement non collectif | NO2 : | Dioxyde d'Azote |
| AOP : | Appellation d'Origine Protégée | OAP : | Orientation d'Aménagement et de Programmation |
| APPB : | Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope | PADD : | Projet d'Aménagement et de Développement Durables |
| ARS | Agence régionale de Santé | PCET : | Plan Climat-Energie Territorial |
| BD : | Base de Données | RAMi : | Relai d'Assistante Maternel itinérant |
| CEN : | Conservatoire des Espaces Naturels | REFIOM : | Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères |
| CIAS | Centre Intercommunal d'Action Sociale | SCoT : | Schéma de Cohérence Territoriale |
| CSP | Catégories socioprofessionnelles | SDAGE : | Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau |
| DCE | Directive Cadre sur l'Eau | SIAVD | Syndicat Intercommunal d'assainissement de la Vallée du Drouvenant |
| EH | Equivalent Habitant | SIE | Syndicat intercommunal des Eaux |
| EHPAD : | Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes | SPANC | Service public d'assainissement non collectif |
| GEMAPI | Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations | SRCAE : | Schéma Régional Climat-Air-Energie |
| GES : | Gaz à Effet de Serre | SRCE : | Schéma Régional de Cohérence Ecologique |
| GIEC : | Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat | SYDOM : | Syndicat de traitement des Ordures Ménagère du Jura |

Glossaire

TVB : Trame Verte et Bleue

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

ZNIEFF : Zone Naturel d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique